



HAL
open science

Le Transnationalisme : Espace, Temps, Politique

Thomas Lacroix

► **To cite this version:**

Thomas Lacroix. Le Transnationalisme : Espace, Temps, Politique. Géographie. Université de Paris Est, 2018. tel-01810672

HAL Id: tel-01810672

<https://hal.science/tel-01810672v1>

Submitted on 8 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Transnationalisme : Espace, Temps, Politique

Thomas Lacroix, chargé de recherche CNRS

Migrinter, Université de Poitiers

Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches

Volume 1 : Position et projet scientifique



Photo : Daniel Purroy

Jury :

Olivier Clochard, Chargé de Recherche CNRS, Migrinter, Université de Poitiers

Janine Dahinden, Professeure d'études transnationales, CAPS, Université de Neuchâtel

Géraud Magrin, Professeur de géographie, PRODIG, Université de Paris 1-Sorbonne

Jean-Baptiste Meyer, Directeur de Recherche IRD, LPED, Université d'Aix Marseille

Élise Massicard, Directrice de Recherche CNRS, CERI, Sciences Po Paris

Swanie Potot, Chargée de Recherche CNRS, URMIS, Université de Nice

Serge Weber, Professeur de géographie, ACP, Université de Paris Est

Catherine Wihtol de Wenden, Directrice de Recherche CNRS, CERI, Sciences Po

Soutenue à l'Université Paris Est, le 4 Mai 2018

À mes parents.

Remerciements

Les remerciements écrits pour une habilitation à diriger des recherches prennent une teneur particulière. Cet exercice est un regard rétrospectif sur un parcours personnel et donc sur les personnes qui m'ont accompagné au fil de ces années. Ma première pensée va à Serge Weber qui a bien voulu diriger cette habilitation. Ses conseils et ses encouragements m'ont apporté ce dont j'avais le plus besoin : une certaine confiance en moi et en mon travail. Cette habilitation n'aurait pas été la même sans lui. J'ai toutefois un regret, celui de ne pas avoir accordé plus de temps pour mieux connaître ses propres recherches et construire un échange. Mais cette habilitation n'est pas un aboutissement, c'est un point de départ.

J'ai initialement pensé cette HDR comme un temps de construction d'un dialogue scientifique. Laurent Faret, Stéphanie Lima, Hamidou Dia, Swanie Potot, Camille Schmoll et Hélène Thiollet ont répondu positivement à cette invitation. Je dois avouer que j'ai sous-estimé la charge de travail que représentait cette épreuve et n'ai pas su trouver la formule idéale pour construire les conditions de cet échange... Mais cette proposition tient toujours !

Je voudrais remercier Catherine Wihtol de Wenden et l'ensemble de l'équipe de Migrinter pour ces années d'amitié. Grâce à eux, mon parcours aura été une expérience humaine exceptionnelle. Je sais tout ce que je leur dois.

Une HDR n'est pas seulement une épreuve personnelle mais aussi familiale. Un grand merci à Elya et Noam pour leur (im-)patience. Ils vont enfin pouvoir retrouver l'ordinateur domestique que je vais libérer, mais aussi un père un peu plus attentif. Et c'est aussi épreuve physique ! Gaëlle Goudigan aura permis à mon dos de traverser cette période, qu'elle en soit remerciée. Et enfin, last but not least, c'est grâce au regard acéré de Dalenda Mendes et à la dextérité logicielle de Audrey Brosset que des centaines de coquilles et autres mots manquants ont pu être corrigés.

Il y a 20 ans, entre Hellemmes et Villeneuve-d'Ascq, une étudiante sur un vélo m'a dit : Thomas, arrête les IRA et va faire le DEA à Poitiers, tu n'es pas fait pour être gestionnaire de lycée. Comme tu avais raison... Merci à toi Yasmina.

Un dernier mot sur la photo de couverture. Elle est de l'artiste plasticien Daniel Purroy, que j'ai rencontré à Saint Pierre de Corps dans le cadre d'une résidence d'artiste organisée par le Pôle des Arts Urbain en mars 2016. C'est une photo extraite de son projet « La Cité Balzac à Paris ».

Table des matières

Table des illustrations	6
Table des graphiques	6
Table des tableaux	6
Introduction	7
Le transnationalisme comme lieu d'une possible critique ?	10
La territorialité transnationale comme mode de diffusion du pouvoir	12
Première partie : l'espace temps transnational	15
Chapitre 1 : La dynamique du transnationalisme	17
Le déploiement transnational : une évolution des pratiques et des circulations.....	17
Diaspora et assimilation : suite ou fin des champs transnationaux	26
Le rôle des États	29
Chapitre 2 : Le paradigme de la multiplicité : penser le monde transnational	33
Spatialité.....	33
« L'Homme pluriel » ou les replis du politique	39
L'insertion multi-située des acteurs migrants et ses implications identitaires	41
Le sujet migratoire comme « Homme Pluriel »	44
L'action comme rapport politique au monde	46
L'institutionnalisation du monde transnational	51
Espace et temps vécus	58
Territorialité : l'espace comme support des rapports politiques	61
La géographie morale du transnationalisme	63
De la géographie à l'économie morale : quand l'espace agit comme régulateur des relations	66
Conclusion de la première partie : atouts et limites du paradigme de la multiplicité	72
Deuxième partie : Politique : L'État transnational	77
Chapitre 3 : L'État et le transnationalisme	81
L'internationalisation du capitalisme global.....	81
L'État migratoire	84
Une grille d'analyse de l'État transnational	86
Chapitre 4 : L'État transnational : l'exemple marocain	89
L'État migratoire marocain	89
Les contextes normatifs des transferts collectifs	92
La nouvelle gouvernance du développement local	95
Décentralisation.....	96
La libéralisation du secteur associatif	97
Migrants et organisations internationales : les extensions transnationales du développement local	100
Les trois niveaux de connexion de l'État transnational	102
Le niveau discursif : l'économie morale des relations États/migrants	103

Le niveau institutionnel : l'armature organisationnelle de l'État transnational.....	104
Le niveau structurel : le transnational au cœur de l'action étatique.....	105
Chapitre 5 : Comment la gouvernance mondiale des migrations et du développement transforme les États de départ	109
La gouvernance locale du développement : les cadres institutionnels et cognitifs.....	110
Le rôle des organisations internationales	110
La théorie du développement économique local	113
La difficile mise en place d'une gouvernance mondiale des migrations	115
Le sujet transnational comme acteur de développement.....	118
Le migrant acteur.....	119
La diaspora, sujet de politique publique.....	122
Chapitre 6 : L'État transnational dans les pays d'accueil.....	126
Vers une gouvernance urbaine des migrations internationales ?	127
Contrôler les migrations : la transnationalisation de la frontière.....	132
Conclusion de la deuxième partie : les mutations de la souveraineté étatique.....	139
Conclusion générale : penser le transnationalisme pour repenser la société	143
Références citées.....	151

Table des illustrations

Table des graphiques

Graphique 1 : Evolution du transnationalisme marocain en fonction de la durée de séjour en France	18
Graphique 2: Evolution du transnationalisme algérien en fonction de la durée de séjour en France	19
Graphique 3 : Evolution du secteur associatif marocain en France (en nombre de création par an).....	21
Graphique 4: Secteurs d'activité des associations de migrants indiens en Grande-Bretagne	23
Graphique 5 : Modes d'engagements transfrontaliers parmi les associations indiennes en Grande-Bretagne (2008)	24
Graphique 6 : Structure transnationale ascendante des ménages Marocains et Algériens en France	25
Graphique 7 : Structure transnationale descendante des ménages Marocains et Algériens en France.....	25

Table des tableaux

Tableau 1 : Matrice d'analyse de l'État transnational.....	87
--	----

Introduction

Si le transnationalisme est considéré comme une incise épistémologique dans l'histoire des sciences sociales, c'est parce que ce courant de recherche révèle à la pensée sociologique elle-même le nationalisme méthodologique qui l'a habité. Cette expression recouvre l'idée selon laquelle l'État serait implicitement ou explicitement adopté comme le contenant naturel des dynamiques sociales (Wimmer et Glick Schiller 2003). Elle se résume par l'équation État = territoire = société. En France, cette notion s'apparente à celle de « l'esprit (ou pensée) d'État », mise en avant par Pierre Bourdieu (1993) et Abdelmalek Sayad (1999a) pour désigner la production et la diffusion par les politiques publiques de catégories de pensée et de structures mentales qui sont le reflet des structures de l'État. Pierre Birnbaum, qui s'est intéressé à la pensée politique républicaine au XIX^{ème} siècle, a mis en avant ce qui constitue le terreau commun, le point de convergence des lignes idéologiques qui structurent le champ politique, à savoir une pensée de l'homogénéité. L'entendement du principe unificateur diverge : il est culturelle-religieux pour les conservateurs, ou social et rationaliste pour les républicains, il est celui des mécanismes de marché pour les libéraux, mais ces trois conceptions finissent par se confondre pour constituer le ferment, en France comme ailleurs, de la pensée de l'État-Nation (Birnbaum 1998, 21). La pensée de l'État peut donc se comprendre comme une forme d'entendement de la réalité sociale en tant que celle-ci est contenue par des territoires nationaux, au sein d'une société perçue comme une entité politique, économique et ethno- raciale homogène. Ces auteurs s'inscrivent ici dans une tradition sociologique inaugurée par le texte de Marcel Mauss et Emile Durkheim portant sur les classifications primitives (Durkheim et Mauss 1903). Dans cette perspective, les structures politiques de la société et, dans sa forme moderne, de l'État, constituent le principe premier à partir desquels se forment les catégories du sujet et du social et plus généralement celle de la perception. Les sciences sociales, d'une façon générale, et les études migratoires en particulier seraient donc engoncées dans un carcan épistémologique, ce qui a pour conséquence d'oblitérer au regard du chercheur les dynamiques qui transcendent les limites symboliques et spatiales de l'État, et notamment celle des circulations induites par la migration humaine.

Or, cet esprit d'État comme principe premier forme alliance avec ce que d'aucuns appellent l'esprit du capitalisme (ou, en écho à l'expression de Bourdieu, la pensée de marché) dont l'analyse fut inaugurée par Max Weber. Ce dernier se définit comme un régime de justification du modèle capitaliste en vue d'obtenir l'adhésion des acteurs qui y participent (Boltanski et Chiapello

2011). Tout comme l'esprit d'État, il est producteur d'un ensemble de catégories cognitives qui structurent la perception de la réalité. Il est un imaginaire des dynamiques sociales réduites à un rapport coût/bénéfice (Lyotard 1979, 24 et s.; Foucault 2004, 46). L'acteur est celui qui est mû par son *intérêt*, c'est-à-dire par une optimisation de ses moyens (financiers, culturels, sociaux...) en vue de l'accumulation de son capital et de l'« utilité ». Tout comme la pensée d'État, l'esprit du capitalisme apparaît comme une pensée unitaire, ou arborescente, auraient dit Gilles Deleuze et Félix Guattari (1980), c'est-à-dire une pensée qui réduit la complexité du monde à un principe premier, que celui-ci soit un principe logique, formel ou spatial. C'est une pensée profondément tautologique, par lequel son auteur transforme en lui-même tout ce qui lui est extérieur. Pensée d'État et de marché sont porteuses d'une conception de la société (comme marché, comme entité homogène saisie dans ses continuités sociales et spatiales) et de l'homme (comme citoyen et membre d'une Nation, comme *homo economicus*). Elles sont des cadres de pensée du social qui pénètrent tout autant les perceptions courantes que les cadres d'interprétation scientifique, y compris l'analyse postmoderne sur laquelle ce travail est construit.

Et cependant, les deux approches divergent en de nombreux points. Le nationalisme méthodologique de la première suppose une circonscription des rapports sociaux à des limites territoriales étatiques tandis que l'individualisme méthodologique de la seconde induit une ouverture des rapports sociaux selon une logique de l'intérêt rationnel. La *société* n'est pas le *marché* et le *citoyen* n'est pas l'*homo economicus*. Aussi, les démocraties libérales contemporaines ont-elles toujours été construites sur une alliance instable. Comme le rappelle Hannah Arendt, la mondialisation (ou l'expansion selon les termes de Arendt) prive les États-Nations fondés sur le consentement volontaire d'une population homogène de son principe unificateur (Arendt 1982, 2 L'impérialisme:15). Selon la philosophe, l'alliance a pris corps avant la Seconde Guerre Mondiale au sein de l'idéologie impérialiste. L'impérialisme est ce qui a pu permettre d'accorder une stratégie économique et un projet politique. Or, le tournant néolibéral pris par l'économie occidentale au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale a profondément transformé les termes de cette alliance. Le néolibéralisme¹, comme le rappelle Foucault (2004, 135 et s.) se distingue du libéralisme en ce qu'il permet à l'État non seulement de garantir un fonctionnement équilibré du

¹ Je voudrais ici faire une parenthèse quant à l'usage que je réserve à ce terme. Il me semble que la mobilisation de ce vocable pour désigner une idéologie au service d'une classe dominante est stérile. Elle totalise et essentialise des phénomènes extrêmement différents (et pas tous néolibéraux) et ne permet pas de cerner la réalité des mutations en cours. Les employés de la Banque Mondiale et des autres organisations internationales peuvent tout à fait s'appuyer sur une façon de penser l'économie et la société qui relève du néolibéralisme. Mais cela n'en fait pas pour autant des agents au service d'une bourgeoisie internationale. Aussi emploierai-je ce terme pour désigner un corpus théorique bien spécifique développé en économie comme en théorie du management.

marché, mais aussi de le créer tout en mobilisant l'ensemble de la société pour son bon fonctionnement. Le néolibéralisme émerge au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale afin de trouver un modèle alternatif au modèle dirigiste de l'État totalitaire. Il apparaît comme une mise sous tutelle du politique par l'économie. L'Allemagne de l'après-guerre est le premier pays à adopter ce modèle sous la forme de l'ordo-libéralisme. Il se diffuse dans les années 1970 aux États-Unis à la suite du « consensus de Washington » (Sassen 2009). Nous ne sommes pas sortis de cette séquence historique². Mais le néolibéralisme offre depuis la fin des années 1990 un nouveau visage qui a profondément altéré non seulement le capitalisme, mais aussi l'État contemporain (Boltanski et Chiapello 2011). Le déploiement des échanges économiques à l'échelle mondiale, soutenu par l'efficacité croissante des moyens techniques et l'internationalisation des chaînes de production rendent obsolète la pertinence du cadre territorial comme lieu d'exercice du politique. Le réseau se substitue au territoire en tant que principe des dynamiques économiques, sociales et politiques. Par le jeu de ces mutations, l'alliance entre pensée d'État et de marché est aujourd'hui en tension. La mondialisation, et la fin de l'ancien système westphalien qui faisait de l'État l'alpha et l'oméga des dynamiques internationales, a généré toute une série de contradictions.

Les chercheurs ont d'abord interprété ces transformations comme le symptôme de la fin de l'État-Nation ou plus précisément d'un système politique fondé sur le territoire (Badie 1997). Pour autant, il me semble que la « crise » dont il est question n'est ni synonyme de rupture, ni de fin de l'État-Nation ni même de celle du territoire. La crise de la globalisation contemporaine a généré un nouvel agencement État-marché que je nommerai ici l'État transnational. Et le transnationalisme, tant dans sa réalité factuelle que dans sa thématization scientifique, apparaît comme l'un des principaux produits de cette nouvelle alliance. La présente habilitation se veut donc une analyse de l'émergence de cette nouvelle modalité État dans ses dimensions institutionnelles, politiques et cognitives, y compris quand ces dernières influencent les études migratoires. L'État transnational peut se définir comme l'ensemble des politiques, institutions et concepts qui permettent aux pouvoirs publics de se connecter aux champs transnationaux. L'objectif de ce travail est de porter un regard critique sur la pensée d'État appliquée à l'État lui-même en prenant appui sur une analyse des mécanismes transnationaux dans leurs relations avec les États de départ et d'installation. Cette relation n'est pas nouvelle mais se déploie aujourd'hui dans le contexte néolibéral de construction d'un marché globalisé. Il convient ici de circonscrire

² On en voit les conséquences par exemple dans le rapport de la Banque Mondiale de 1997 sur la place de l'État dans la mondialisation (Banque Mondiale 1997).

la portée de ce travail. Je ne suis pas un spécialiste de l'État, mais un géographe politiste du transnationalisme migratoire. Mon propos ne portera donc pas sur les relations que les autorités maintiennent avec les organisations multinationales, qu'elles soient économiques (entreprises multinationales) ou politiques (Églises, organisations internationales, etc.), mais sur le transnationalisme « par le bas », généré par les migrants entre leurs pays de départ et d'arrivée.

Ce travail présente donc une analyse de l'État tout autant que des cadres mentaux qui lui sont constitutifs. Mais c'est aussi un travail réflexif qui traque au sein de mes propres recherches, et, par extension, au sein des études migratoires, les linéaments de ces structures cognitives (concepts, catégories...) stato-mercantiles. En effet, les études migratoires telles qu'elles ont pu se constituer depuis la seconde Guerre Mondiale ont produit les outils intellectuels pour constituer le sujet migrant en tant qu'objet de politique publique. Il me semble que le succès des études diasporiques et transnationales au cours des dernières décennies est tout autant le symptôme d'un redéploiement des dynamiques migratoires que de l'émergence d'un nouvel État transformé par la globalisation contemporaine. A défaut d'être un effort de dépassement, mon travail constitue à tout le moins une tentative de mise à distance lucide qui permettra, je l'espère, de rendre les études migratoires plus conscientes à elles-mêmes.

Le transnationalisme comme lieu d'une possible critique ?

Les étrangers, en tant que figure archétypique de l'Autre, représentent l'objet mythologique par excellence, le miroir de tous les fantasmes que peuvent produire les sociétés occidentales³. Les pouvoirs publics, acteurs économiques, mais aussi les universitaires participent pleinement à cette production de l'idée du sujet migrant en adéquation avec les différentes formes qu'ont pu prendre le *Zeitgeist* national-marchand. Il est tantôt l'*homo economicus* qui peut déployer une rationalité pure, un être débarrassé des déterminismes de son milieu social ; tantôt un facteur de production idéal qui peut se prêter à toutes les expérimentations managériales ; tantôt l'anti-sujet bourgeois et donc le miroir inversé du « citoyen », celui qui ne peut se laisser saisir par son allégeance à l'égard de l'autorité centrale ni celui dont l'existence sociale se cantonne aux frontières territoriales. Du point de vue de l'État, l'immigré est celui qui est porteur d'une faute (Sayad 1999a), il est celui qui n'entre pas dans les cadres d'une pensée qui est d'abord une pensée de l'homogénéité. Il est

³ *Le petit bourgeois est un homme impuissant à imaginer l'Autre. Si l'autre se présente à sa vue, le petit bourgeois s'avengle, se nie ou bien il le transforme en lui-même. Dans l'univers petit-bourgeois tous les faits de confrontation sont des faits réverbérant, tout autre est réduit au même.* (Barthes 1957, 239)

toujours déjà davantage que ce que les pouvoirs publics voudraient qu'il soit. Quel que soit le type d'assignation dont il fait l'objet, cette assignation est toujours une entreprise de réduction de la migration à une logique soit de l'État, soit du marché. Mais ces acceptations assignataires sont antagonistes. À la défense de l'immigration au nom des mécanismes d'ajustement du marché (Bhagwati 2003), s'oppose celle de la limitation de l'immigration au nom de la préservation de l'homogénéité nationale. La question migratoire est donc le lieu de la crise entre pensée d'État et de marché. Elle est le lieu du paradoxe libéral (J. Hollifield 2004), temporairement résolue par l'adoption d'une politique sélective qui n'admet qu'une immigration minimale et soigneusement choisie. La migration est donc un point d'observation à partir duquel il est possible d'analyser les termes de l'ajustement en cours.

Mais, plus qu'un point d'observation, la question migratoire est, à mon sens, le lieu d'élaboration d'une possible critique. En effet, il y a quelque chose d'irréductiblement humain, de surnuméraire, qui fait que les migrants finissent par échapper à toute entreprise de catégorisation. On le voit à l'impossibilité de compter les migrants. Par exemple, combien y a-t-il d'Indiens dans le monde ? 25 millions comme nous le disent les autorités indiennes ? ou 11 millions comme le rapporte la somme des décomptes des pays d'accueil (World Bank 2011, 138) ? C'est bien ce surnuméraire, le fait d'être à la fois de son pays d'origine et dans un pays d'accueil, d'ici et de là-bas, qui rend cette comptabilité impossible. C'est ce même surcroît d'humanité qui nous permet de déployer un regard décalé sur nos sociétés. Il est au fondement même de ce que d'aucuns appelle *l'autonomie* de la migration à l'égard de l'État et du marché (Papadopoulos, Stephenson, et Tsianos 2008). C'est donc à partir d'une analyse de ce surnuméraire de la condition migrante que je vais construire une analyse de l'État transnational. Il s'agit d'appréhender, comme a pu le faire Abdelmalek Sayad, ce qui fait des migrants « un autre » de la pensée d'État. Mais mon intention est d'aller plus loin que ces analyses existantes en mettant à jour non seulement ce que l'on met derrière ces vocables de migrant et de migration, mais également ce que l'on n'y met pas. Ou plutôt ce que cette pensée de l'État-marché, en ramenant les catégories à un principe unique, est incapable de saisir.

En effet, les études transnationales montrent que la migration produit tout un ensemble de dynamiques sociales, une façon de faire du politique, de la culture, de l'identité... qui ne dérivent ni des mécanismes de marché, ni des politiques publiques. En un sens, les migrations précèdent l'État comme le marché. Dès lors le transnationalisme peut servir de point d'observation distancé des mécanismes à l'œuvre au sein de l'État contemporain. Le transnationalisme est une *alêtheia* qui peut faire apparaître l'État dans toute sa complexité parce que justement il permet de faire un pas

de côté, de sortir de ses cadres pour mieux les observer. En remontant le fil de mes propres recherches depuis mes années de thèse, je m'efforcerai, dans la première partie de ce travail, de faire ce pas de côté. Il s'agira de présenter les dynamiques sociales, spatiales et temporelles du transnationalisme en tant que dynamique sociale spontanée. Il me semble que l'analyse de l'État transnational à travers ses connexions avec les champs migratoires transnationaux est d'autant plus pertinente que ces derniers procèdent de logiques qui lui sont étrangères. Les efforts consentis par les États pour s'adapter à des mécanismes sociaux complexes et qui se déploient en autonomie par rapport à la volonté publique, offrent un point d'appui pour l'analyse de l'État transnational. « De façon autonome » ne signifie pas que ces dynamiques se produisent sans lien avec les politiques d'État. Ces dernières interfèrent, mais ne produisent pas le transnational. Il est donc nécessaire dans un premier temps de dénouer l'écheveau de cette mécanique transnationale. Elle sera en particulier l'occasion d'aborder la construction d'une territorialité transnationale, entendue comme modalité spécifique de la diffusion du pouvoir dans l'espace transnational. Elle permet de faire le lien avec la seconde partie de cet exposé portant plus spécifiquement sur l'État dans ses relations avec ces dynamiques transfrontalières.

La territorialité transnationale comme mode de diffusion du pouvoir

L'étude des nouveaux modes de connexions État/transnationalisme introduit un point de bascule dans ma trajectoire de recherche. Il se présente comme le troisième temps de mes travaux sur le transnationalisme. Après avoir exploré les questions de la *spatialité* (Lacroix 2003b), puis de la *temporalité* et de la *rationalité* (Lacroix 2016a), mon intention est ici d'aborder la façon dont se déploient les dynamiques *politiques* du transnational. Travailler sur l'État transnational représente pour moi un retour vers la problématique de la spatialité : penser l'État transnational et ses branchements sur des dynamiques transfrontalières, c'est penser la diffusion du pouvoir dans l'espace.

Il s'agit ici d'étudier l'autonomie du transnationalisme comme mode de production d'une territorialité⁴ politique transfrontalière. Par territorialité politique, j'entends l'ensemble des effets normatifs qui sont produits dans la relation entre les acteurs et leur espace. Il s'agit de considérer l'espace comme vecteur de normes qui, en retour, orientent les pratiques des acteurs. Ainsi, la

⁴ Ce choix est un revirement par rapport à mes recherches précédentes. J'ai, jusqu'ici, refusé d'utiliser le terme de territoire pour caractériser la spatialité transnationale. Il me semblait que l'usage de ce terme (et notamment le terme de territoire circulaire) survalorisait le rôle des circulants par rapport à celui des phénomènes plus statiques tout en proposant une analyse dépolitisée de la territorialité. Ce travail se veut un effort pour repenser l'articulation du politique et du territorial à travers le concept de territorialité.

territorialité transnationale permet-elle aux communautés villageoises d'exercer un contrôle sur les émigrants par-delà les frontières afin que ces derniers continuent à remplir leurs devoirs de villageois (et notamment l'envoi d'argent aux familles). Quant à la territorialité étatique, elle explique pourquoi le droit de circuler et de séjourner est un droit situé et qui change au passage d'une frontière. L'objectif de ce travail est donc de proposer une lecture de la notion de territoire à partir de ses effets sur les pratiques.

Cette perspective permet de jeter un pont entre deux pans de la littérature sur le transnationalisme qui sont restés largement disjoints : l'approche transnationale des relations internationales d'une part, les travaux concernant le transnationalisme migratoire (et par extension sur les circulations migratoires) d'autre part. L'enjeu est ici de proposer une approche de géographie politique qui permette cette rencontre. Le verrou théorique qu'il s'agit de lever ici réside dans les conceptions divergentes du territoire entretenues par ces deux champs scientifiques. Pour les politologues, le territoire est une portion d'espace définie par l'étendue de la souveraineté d'un État. Selon Robert Sack, le territoire est un mode de contrôle sur les personnes, les processus ou les relations sociales (Sack 1986, 19). C'est une étendue d'espace dont les limites deviennent un principe structurant pour une communauté politique et un instrument de contrôle et d'administration pour les populations qui y résident (Badie 1997, 12). Pour les géographes et anthropologues, les territoires sont délimités par les pratiques des individus qui en constituent une appropriation symbolique : une socialisation de la spatialité et une spatialisation de la socialité nous dit Guy Di Méo (1998). Cette conception sous-tend l'idée de territoires circulatoires définis par les va-et-vient des migrants. Dans le premier cas le territoire s'oppose au réseau, dans le second, il est fait de réseaux. Ces deux approches s'opposent également par la place que les auteurs accordent au politique. En science politique et relations internationales, le territoire est indissociable d'un projet politique. Les travaux des spécialistes des migrations ont au contraire tendance à évacuer la question du politique en se focalisant sur les pratiques des individus. L'idée est ici de trouver un point de convergence entre les deux pans de la recherche. Il s'agit de voir en quoi les espaces transnationaux produits par les migrants sont porteurs d'une dynamique politique de construction et de diffusion de normes sociales. Mais il s'agit d'autre part de repenser le concept de territorialité étatique pour montrer comment le territoire et le réseau sont deux modes complémentaires de diffusion du pouvoir dans l'espace utilisé par les États. Cette nouvelle lecture permet de mettre en évidence l'interpénétration des dynamiques politiques portées par les migrants et les acteurs institutionnels au sein de l'espace transnational.

Toutefois, la territorialité juridique des États ne se manifeste pas de la même façon que la territorialité pratique des groupes sociaux. Elles empruntent deux modalités différentes de diffusion du pouvoir. La territorialité étatique « classique » a pour extension l'espace d'application de la norme juridique. Elle procède d'un empilement de niveaux institutionnels qui assure la circulation verticale du pouvoir depuis le législateur jusqu'à l'utilisateur. Par contraste, j'ai pu montrer dans un travail précédent que la territorialité pratique des villages multi-situés s'appuie sur un espace moral qui s'articule à partir d'une centralité, le village d'origine, et se propage vers les périphéries migratoires où les associations villageoises en constitue les relais (Lacroix 2016a, chapitre 3). Or, il me semble que dans les nouvelles configurations qui caractérisent l'État transnational, les frontières entre ces deux modalités sont en train de se brouiller. Ce processus s'opère à la faveur d'une redéfinition de la fonction du territoire sous les auspices d'une pensée de marché néolibérale. Le territoire se comprend comme un espace de projet, une nodalité à l'intersection de flux publics et privés qui transcendent les frontières territoriales administratives habituelles. Dès lors, je cherche à analyser les articulations et les branchements qui s'opèrent entre les deux formes de territorialité. On verra comment, dans ce contexte, les États d'émigration et d'immigration se connectent à cette territorialité transnationale pour générer de nouvelles formes d'intervention publique.

Penser le transnationalisme comme processus de construction d'un espace politique nous amène donc à dépasser ces anciennes oppositions entre le réseau et le territoire, entre le nomade et le sédentaire, qui structurent encore largement la géographie et la science politique. La question de la territorialité se trouve au cœur de la seconde partie de ce travail sur l'État transnational. J'appuierai mon analyse sur l'étude des politiques des États de départ visant à faire de leurs expatriés des acteurs de développement locaux. J'aborderai également, bien que de façon plus succincte, les politiques migratoires mises en œuvre par les pays d'accueil. Il me semble que ces différentes politiques sont révélatrices d'une nouvelle conception de la territorialité qui imprègne l'imaginaire spatial du capitalisme contemporain. Il s'agit bien de penser l'État transnational dont les ramifications s'étendent au-delà de ses frontières spatiales. L'approche transnationale nous invite à décentrer le regard.

Première partie : l'espace temps transnational

Cette première partie synthétise deux décennies de travaux sur le transnationalisme migratoire. Je m'attache à dégager une cohérence d'ensemble à mes recherches successives sur la spatialité, la temporalité ou la rationalité en les plaçant sous le chapitre d'un paradigme de la multiplicité. Ce paradigme se déploie à partir d'une pensée dialectique de la pluralité des ancrages sociaux, identitaires et géographiques des migrants. Il se veut être une pensée du surnuméraire de la condition migratoire. Le transnationalisme et les pratiques qui lui sont associées (et notamment la circulation), apparaissent comme un effort de résolution des contradictions inhérentes à cette condition surnuméraire. Je présente ici la façon dont j'ai pu construire cette approche. La première section de cette première partie propose une lecture de l'évolution des champs transnationaux, depuis les circulations migratoires pionnières jusqu'à la formation de diasporas globalisées (ou au contraire la dissolution des champs sociaux transfrontaliers sous les effets de l'assimilation). Ce survol de ce qu'est le transnationalisme migratoire permet de poser les bases empiriques du raisonnement théorique qui va suivre. Plutôt que de suivre un fil logique, j'ai choisi ici de présenter les étapes de la construction du paradigme de la multiplicité en suivant le fil chronologique de mes propres travaux. Ce déroulé s'inscrit dans une démarche réflexive inhérente à l'exercice de l'HDR. Cette démarche est ici d'autant plus importante qu'elle répond à l'un des objectifs de ce travail, à savoir comprendre la position des études migratoires au regard de la pensée national-mercantiliste dont il fut question en introduction. Cette réflexion théorique débute par un retour sur mon travail doctoral portant sur la production d'une spatialité transnationale. Je montre en quoi celle-ci est indissociable de la nécessité de construire une fluidité dans un espace de vie disjoint et, dans le même mouvement, de produire une continuité identitaire par delà la scission de l'émigré/immigré. Une deuxième section aborde deux questions centrales dans le processus de maturation des champs transnationaux. La première est celle de la rationalité : comment expliquer l'engagement à distance des acteurs même lorsque ces derniers résident depuis plusieurs décennies dans le pays d'accueil ? D'un point de vue théorique, cette analyse est construite sur une articulation entre la notion de rationalité communicationnelle proposée par Habermas avec celle « d'homme pluriel » (Lahire 2011). Cet appareil conceptuel apparaît en effet plus à même d'éclairer les comportements sociaux dans un univers multi-situé que celui articulé autour de la notion d'intérêt. Elle permet en particulier de mieux saisir le lien qu'il peut y avoir entre transnationalisme et intégration dans le pays d'accueil sur le long terme. La seconde thématique présentée dans cette section est celle de la production d'une mémoire collective. Elle permet de faire le lien avec une analyse de l'émergence d'une conscience

diasporique. Un troisième temps sera plus spécifiquement consacré à la formation et au fonctionnement d'une territorialité transnationale qui n'est autre que la traduction spatiale d'une économie morale qui lie migrants et villageois. Nous verrons en particulier en quoi les projets de développement constituent le moment d'une renégociation des termes de cette territorialité dans un sens plus favorable pour les migrants.

Chapitre 1 : La dynamique du transnationalisme

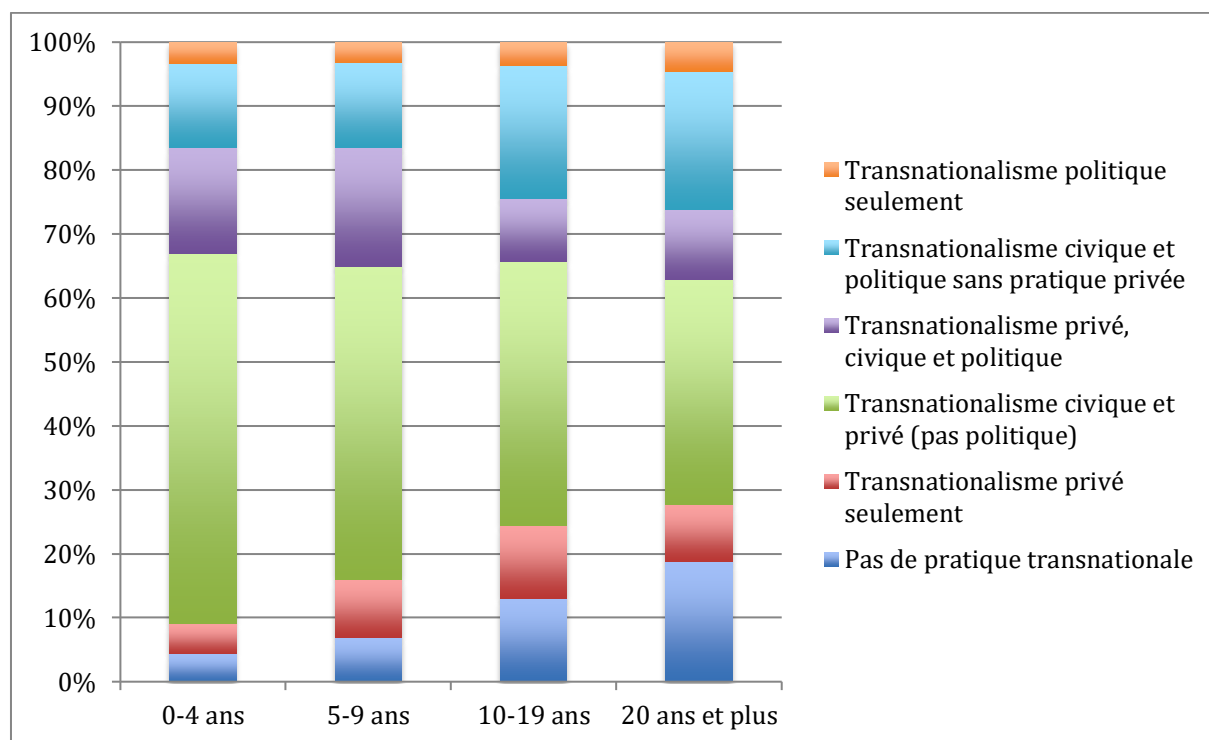
Un des objectifs qui animent les premiers travaux sur le transnationalisme a été d'adjoindre au corpus des théories de la migration existante (théorie libérale, marxiste, NELM...) (Massey et al. 1993), une approche par le réseau. Plus qu'un calcul économique, la migration serait d'abord la résultante des liens sociaux qui maillent la globalisation contemporaine. Cet effort de conceptualisation fut surtout porté par Thomas Faist (2000). Les recherches sur les dynamiques migratoires, depuis l'étude des intentions de quitter le pays, jusqu'à la formation de systèmes de mobilité (et leur déclin), restent déconnectées des études transnationales focalisées sur des pratiques post-migratoires. Et si le lien entre les mouvements internationaux et la constitution des champs sociaux transfrontaliers est en définitive peu exploré, il en va encore plus du devenir de ces formations, qu'elles se muent en diasporas pluri-générationnelles ou qu'elles disparaissent simplement sous les effets de la rupture des liens avec le pays d'origine. Cette section se propose d'inscrire le transnationalisme dans une dynamique d'ensemble de la mécanique migratoire, depuis le choix du départ jusqu'aux confins du transnationalisme que sont l'assimilation et la diaspora. Il n'est pas question ici de proposer une théorie, mais simplement de faire un exposé très général, de construire un récit du transnationalisme à partir de travaux existants et de constats empiriques. Pour ce faire, je m'appuierai sur un autre pan de mon travail en mobilisant, non le matériel qualitatif issu de mes terrains, mais, d'une part, une analyse quantitative des données de l'enquête de l'INED « Trajectoires et Origines » (TeO) et d'autre part une réflexion sur la question des mémoires diasporiques.

Le déploiement transnational : une évolution des pratiques et des circulations

La formation des champs transnationaux a d'abord été saisie en tant qu'un système de mobilités matérielles induites par les migrations : mobilité des personnes circulant entre leurs pays de départ et d'arrivée, mobilité des véhicules assurant leur transport et toute l'infrastructure environnante, mobilité des biens transportés par les individus avec ou sans but lucratif, mobilité de l'argent envoyé pour la famille ou à des fins personnelles. Toutes ces mobilités s'articulent dans un processus de causalité cumulative. Ces dynamiques de constitution des champs migratoires (Tapia et al. 1999; Schaeffer 2004; Charef 1999) sont bien connues, raison pour laquelle je ne m'y attarderai pas. En s'appuyant sur l'enquête Trajectoires et Origines, mes travaux ont porté sur l'évolution des pratiques transnationales (Lacroix et Le Roux 2016). Une analyse comparée des données concernant les Marocains et Algériens résidant en France a été effectuée en regroupant les pratiques en fonction de trois catégories. Les premières sont les pratiques

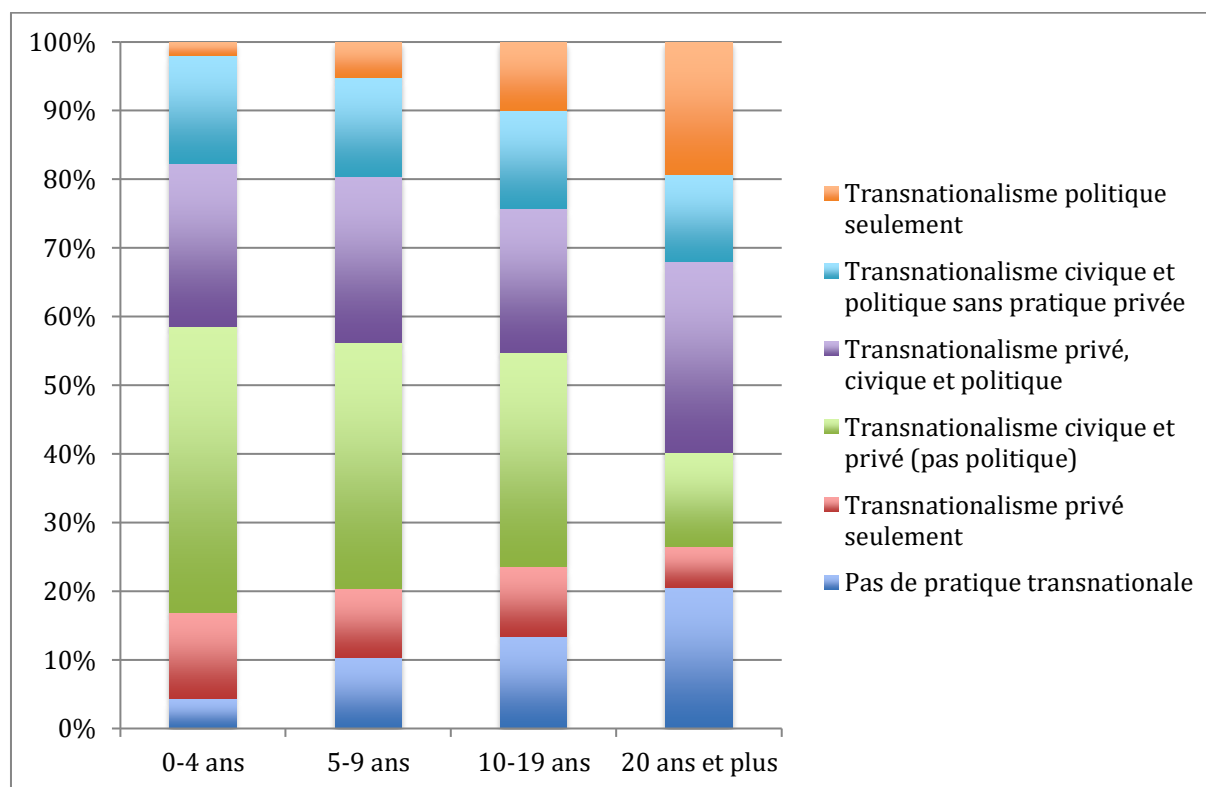
effectuées dans la sphère familiale ou l'entourage (envoi d'argent, contacts à distance). La seconde catégorie regroupe les engagements civiques et associatifs (pratiques associatives, participation à des actions philanthropiques). La troisième catégorie concerne exclusivement les actions en relation avec la vie politique du pays d'origine : vote à distance, intérêt exprimé pour la vie politique du pays d'origine. L'intérêt de cette répartition est de permettre de tester les facteurs des pratiques transnationales identifiés dans la littérature : la permanence des liens interpersonnels et familiaux, l'intégration dans la société d'accueil (ici exprimée à travers la durée de séjour) et le cadre politique dans laquelle ces pratiques s'inscrivent.

Graphique 1 : Evolution du transnationalisme marocain en fonction de la durée de séjour en France



Source : Enquête Trajectoire et Origines, INED, 2010

Graphique 2: Evolution du transnationalisme algérien en fonction de la durée de séjour en France



Source : Trajectoires et Origines, INED, 2010

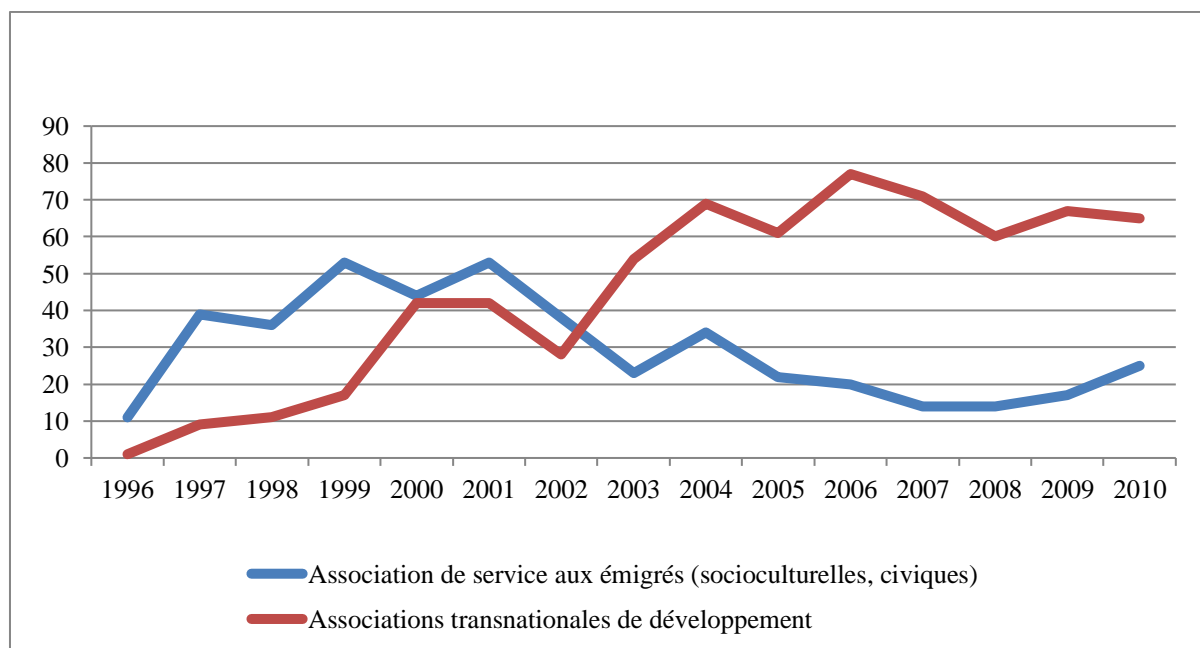
Un premier constat est celui de la vivacité du transnationalisme maghrébin, même après plusieurs décennies de résidence en France. L'importance de ces engagements est légèrement moindre parmi les Algériens, mais concerne encore près de 80 % des personnes interrogées après plus de vingt années en migration. Ce déficit (relatif) des engagements algériens est imputable à l'ancienneté de cette migration dont les prémices datent du début du siècle. L'importance de ces engagements répond à un débat qui agite les chercheurs sur le poids relatif du transnationalisme dans la vie des émigrés. Les recherches tendent à montrer que ce poids relatif dépend avant tout de ce que l'on entend par pratique transnationale. La distinction de Itzigsohn et Saucedo (2002) faite entre transnationalismes « linéaire », « de ressource » (*resource dependent*) et « réactif » est très utile. Ce dernier concerne les pratiques suscitées par un rejet de la société d'accueil. Le transnationalisme réactif est l'hypothèse à partir de laquelle s'est construite la première conceptualisation proposée par Basch *et al.* (1994). Le transnationalisme serait un moyen pour les migrants de trouver des ressources alternatives (qu'elles soient économiques, sociales, politiques, psychologiques, culturelles, etc.) et d'échapper ainsi aux assignations sociales, professionnelles et raciales imposées par la société d'accueil. Le transnationalisme apparaît comme un processus social opérant en réaction à la machine assimilatrice des sociétés du Nord. Pour autant, cette

hypothèse a largement été invalidée par la recherche. Il est aujourd'hui largement admis qu'intégration et engagements transnationaux ne sont pas incompatibles. Cette dimension réactive est toutefois identifiée parmi les enfants de migrants qui y voient une porte de sortie à l'encontre de la discrimination au travail, ou encore pour exprimer une identité contestée (et notamment religieuse) dans la société où ils sont nés (Chris Beauchemin, Lagrange, et Safi 2011). Le second type de pratique, dit linéaire, est de loin le plus commun. Il est une continuation par delà les frontières des liens sociaux maintenus avec les proches. Il correspond à ce que j'appelle ici le transnationalisme privé, qui prend place dans la sphère familiale et amicale, ce que d'autres appelle l'entourage (Bonvalet et Lelièvre 2012). Ces pratiques privées sont celles médiatisées par la famille comprise comme institution sociale migratoire (voir ci-dessous, section intitulée « l'institutionnalisation du monde transnational »). Ce transnationalisme est linéaire dans la mesure où il s'inscrit dans la continuité d'un projet de départ. Ainsi l'envoi d'argent résulte-t-il d'une stratégie économique familiale (Taylor 1999). Pour Jorgen Carling, ces liens primaires sont au fondement de toute dynamique transnationale (Carling 2008), hypothèse à laquelle je souscris pleinement. Ils donnent forme à un transnationalisme translocal (liant un lieu de départ et un lieu d'installation) et communautaire. Nos travaux se rejoignent pour énoncer le transnationalisme comme la résultante d'une économie morale qui s'est nouée au moment du départ et se rejoue dans les tractations entre migrants et non-migrants. Les pratiques sont dynamiques parce que les relations interpersonnelles le sont. Elles se font et se défont tandis que les liens se distendent avec le temps, l'absence et la mort des protagonistes. Les pratiques privées sont massives. Dans le cadre de notre étude, elles concernent près de 80 % des personnes marocaines et algériennes arrivées récemment. Ces liens s'effacent avec le temps mais occupent encore la moitié de l'échantillon après vingt ans d'expatriation.

La troisième forme de transnationalisme est celle qui implique la mobilisation de ressources (en temps, en argent, en capital social) pour pouvoir être mise en œuvre. Ces pratiques, plus sophistiquées, sont aussi celles qui donnent un contenu plus stable et substantiel aux champs transnationaux. Ces pratiques sont associatives, entrepreneuriales ou politiques. Elles sont pour certaines médiatisées par d'autres institutions sociales (entreprises, associations). Les données de l'enquête Trajectoires et Origines ne permettent pas d'évaluer les pratiques commerciales, pourtant essentielles (Tarrus 1995; Ma Mung et Simon 1990; Portes, Haller, et Guarnizo 2001). Elles apportent cependant des éléments pour saisir la place des pratiques civiques et politiques. Les différences constatées entre les Marocains et les Algériens sont marquées. Comme nous le verrons par la suite, ces différences sont liées aux contextes politiques des États d'origine. Au moins 80 % des migrants nord-africains ont des pratiques transnationales en dehors de la sphère

privée. Il faut souligner que ce résultat est obtenu en incluant des pratiques qui demandent un faible investissement telles que le suivi de la vie politique et la consultation de médias du pays d'origine. Il montre cependant que les liens avec le pays d'origine débordent du cadre familial. L'analyse montre par ailleurs que l'importance relative de ce type d'engagement augmente avec le temps. On observe un glissement depuis la sphère privée vers la sphère publique. L'installation puis l'intégration dans la société d'accueil permettent un accroissement des ressources des acteurs qui, en retour, sont investies dans leurs engagements avec le pays d'origine (Mazzucato 2008). Là encore, une dynamique de causalité cumulative renforce la sphère publique transnationale. La demande des émigrés suscite une offre de service, que ce soit dans les domaines économiques (commerce ethnique), médiatiques (multiplication de supports médiatiques télévisuels, internet, journaux, (Rigoni et Saitta 2012; Diminescu 2005)) ou associatifs. Je me suis plus particulièrement intéressé à cette dernière dimension. Une étude portant sur l'orientation transnationale des organisations de migrants montre très nettement ce glissement dans le secteur associatif. Le graphique ci-dessous est construit à partir d'un dépouillement du journal officiel. Il montre l'investissement croissant dans le domaine transnational des associations de migrants marocains.

Graphique 3 : Evolution du secteur associatif marocain en France (en nombre de création par an)



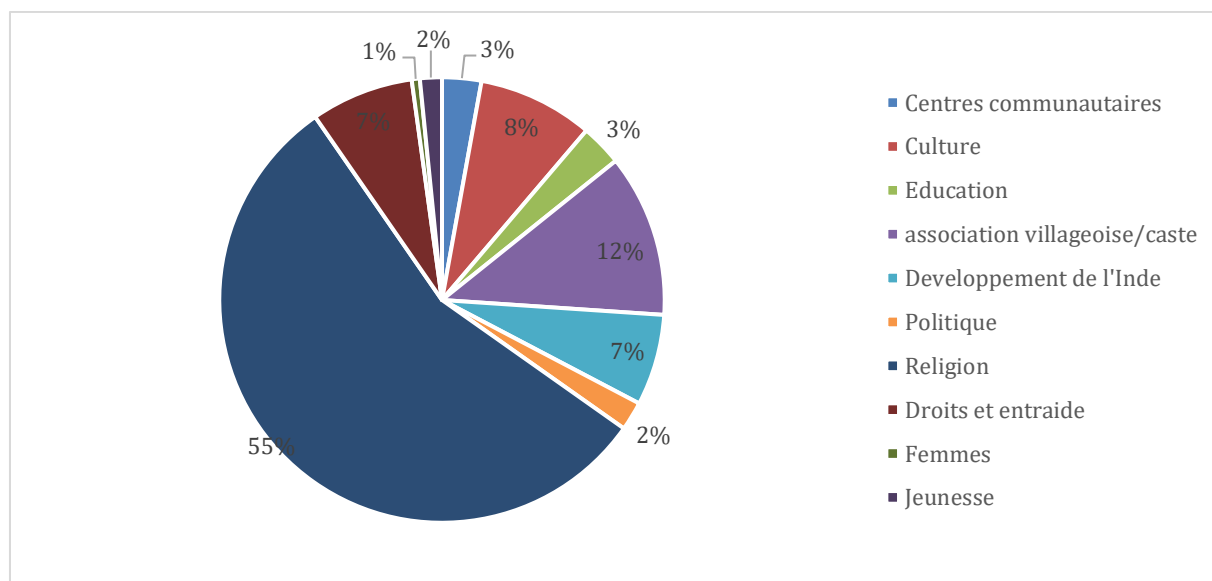
Source : Journal Officiel, 2012

Nous verrons dans la seconde partie que ce glissement, particulièrement marqué, est à mettre en lien avec une politique de soutien de l'État marocain. Il est toutefois apparent dans les autres de mes terrains d'étude : Algérie et Inde. L'intérêt croissant pour le développement des pays

d'origine est un phénomène qui est en fait général. Il est relevé dans la littérature sur des terrains aussi divers que l'Amérique Latine (Orozco 2006; Portes et Fernandez-Kelly 2015), l'Afrique de l'Ouest (Gonin 1997; Daum 1998; Quiminal 1991; Owusu 2000; Mercer, Page, et Evans 2008) ou encore l'Asie (Ho 2004; Guerassimoff 2004). À tel point que l'on peut parler de tournant développementaliste du transnationalisme migratoire dans les années 1990. Or dans ce processus, les associations villageoises jouent un rôle essentiel. Ces collectifs de migrants issus d'un même lieu de départ, ou parfois d'une même tribu ou d'une même caste, sont à l'articulation entre le communautaire et le public. C'est un modèle d'organisation très commun, d'aucuns diront quasi-universel, parmi les migrants (Moya 2005). Ces organisations jouent un rôle d'accueil et de reproduction d'un entre-soi parmi les émigrés. Or, on constate en tous lieux et à différentes époques une implication grandissante dans la réalisation de projets collectifs dans le lieu d'origine (construction d'un édifice religieux, de santé, d'éducation, etc.). Ce glissement du communautaire vers le public n'est bien entendu pas propre aux activités transnationales. J'ai, à travers une histoire du champ associatif indien en Grande-Bretagne (Lacroix 2016b), montré cette évolution. Elle débute avec la formation de petites communautés constituées autour d'un temple hindou ou sikh ou encore d'une mosquée. Entre 1950 et 1970, l'immigration indienne est composée majoritairement d'hommes peu qualifiés venant travailler dans les zones industrielles de Londres et de Midlands. Pour répondre aux besoins de cette population, un nouveau tissu associatif a émergé en lien animé par des militants communistes formés pendant la lutte pour l'indépendance. L'*Indian Workers Association* (IWA) a été la plus importante d'entre elles jusque dans les années 1970. Cette organisation de défense des droits des travailleurs fut particulièrement active dans le mouvement des droits civiques britanniques des années 1960. Elle a pu servir d'organisation représentative de la population indienne en Inde auprès des autorités : le premier ministre Nehru a rencontré ses représentants lors de son voyage officiel en 1957. La pérennisation de la présence indienne en Grande-Bretagne s'est traduite par une diversification des profils d'immigrants, l'installation de familles et l'apparition d'une génération d'enfants nés dans le pays d'accueil. À cette diversification correspond de nouveaux besoins civils, culturels ou religieux et donc la multiplication de petites associations. Aux lieux de cultes qui sont autant de points de structuration de l'espace associatif immigré, viennent se greffer une multitude d'organisations au service de la communauté locale : associations socioculturelles, cours de langue, aide aux devoirs, clubs sportifs, aide juridique, caisses de solidarité, etc. Dans les années 1980 et 1990, la conjonction du conflit indépendantiste au Pandjab et de la politique multi-culturaliste (mais aussi en raison du déclin du mouvement ouvrieriste) a propulsé les organisations religieuses sur le devant de la scène publique. En raison de l'érosion de l'effectif ouvrier au cours de cette période

et la stratification de la population immigrée indienne en différentes classes (et castes) sociales, les anciennes organisations ouvriéristes perdent de leur influence au profit de nouvelles associations politico-religieuses : organisations khalistani militant pour l'indépendance d'un Pandjab Sikh, associations de caste ou organisations hindouistes, dont certaines sont affiliées au Sangh Parivar, le mouvement de l'hindouisme radical indien. À ces associations religieuses, il faut ajouter le développement d'un réseau d'organisations destinées aux entrepreneurs et professionnels ainsi que d'ONG à caractère philanthropique. Le tissu associatif évolue donc avec les structures de la population indienne en Grande-Bretagne et avec lui le transnationalisme associatif qui inclut de nouveaux acteurs et s'investit sur de nouveaux champs d'activité. On le voit sur le graphique 4, la dominante religieuse traduit la structuration localiste de cet espace associatif formé autour d'une constellation de lieux de cultes répartis sur le territoire britannique. Les formes de cette dynamique sont spécifiques au cas indien, mais cette tendance générale de la diversification et des activités associatives s'observe parmi tous les groupes immigrés qui pérennisent leur séjour dans le pays d'accueil.

Graphique 4: secteurs d'activité des associations de migrants indiens en Grande-Bretagne



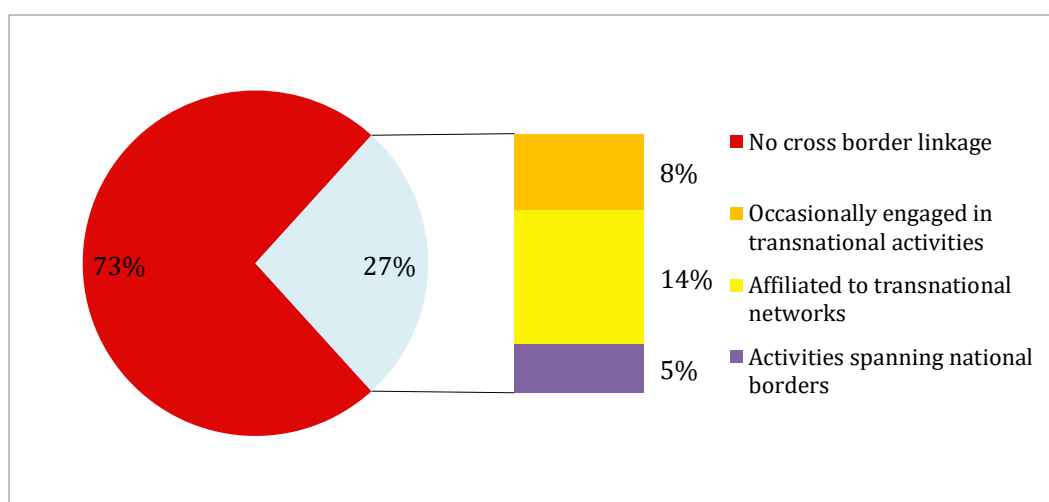
Source : enquêtes personnelles, projet TRAMO, 2008

Sans entrer dans le détail de l'ensemble des pratiques transnationales⁵, on peut donc dégager un premier mouvement d'expansion dans la dynamique du transnationalisme, depuis la sphère des

⁵ Le programme **Migrants' transnational practices in Western Europe (2005-2006)** s'est donné pour objectif un inventaire des pratiques transnationales. Les résultats furent l'objet d'un numéro spécial de la *Revue Européenne des Migrations Internationales* (Volume 24, numéro 2). Ma contribution, en collaboration avec Leyla Sall et Monica Salzbrunn, concernait les Marocains et les Sénégalais en France (Lacroix et al., 2008).

relations privées vers la sphère publique. Trois formes d'investissement sont particulièrement mises en avant dans les travaux : l'extension de l'entrepreneuriat transnational, les activités civiques et les pratiques développementalistes. Toutefois, il nous faut introduire un paradoxe. Si elles prennent de l'ampleur, ces activités « de ressources », du moins pour les plus sophistiquées, ne concernent en définitive que très peu de personnes. De multiples travaux convergent pour dire que le nombre de commerçants ou de militants associatifs transnationaux ne représentent qu'une faible minorité par rapport à l'ensemble des migrants (Dahinden 2005). Selon Portes *et al.* (2001), les entrepreneurs travaillant avec le pays d'origine ne constituent qu'une minorité de l'ensemble des entrepreneurs immigrés. De même, l'enquête TeO montre que seuls 15 % des Maghrébins font partie d'une association de ressortissants de leur pays d'origine (Tiberj et Simon 2012, 7). D'autres travaux étendent cette observation à d'autres formes de pratiques, telles que les activités politiques (Morales et Pilati 2014). Ce qui est vrai lorsque l'on regarde la proportion des personnes concernées est aussi vrai lorsque l'on examine les structures des organisations. Le programme TRAMO (*Diffusion and practices of transnational migrant organisations in Western Europe*), piloté par Ludger Pries à l'université de Bochum entre 2008 et 2011, s'est intéressé à la structuration des organisations de migrants, qu'elles aient un pan de leurs activités à l'étranger ou non. J'ai pu, dans le cadre de ce programme, travailler sur les associations polonaises et indiennes en Grande-Bretagne. Seul un quart d'entre elles développait une partie de leurs activités à l'étranger (Lacroix 2011). Le graphique 5 extrait du rapport final du programme, présente les différents degrés de transnationalisme associatif parmi les Indiens de Grande-Bretagne.

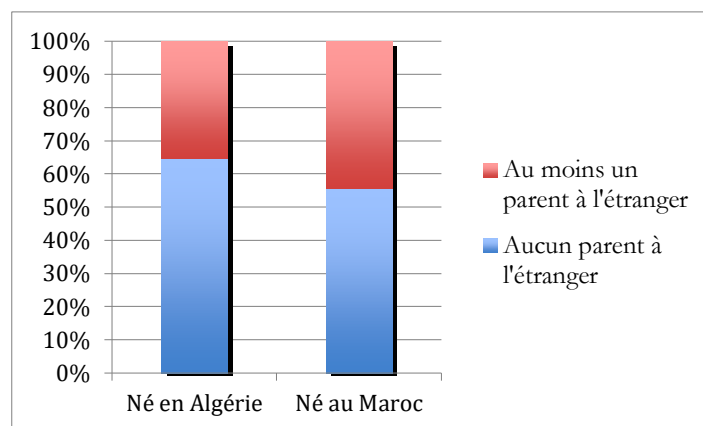
Graphique 5 : Modes d'engagements transfrontaliers parmi les associations indiennes en Grande-Bretagne (2008)



Source : Thomas Lacroix, enquêtes personnelles, 2008

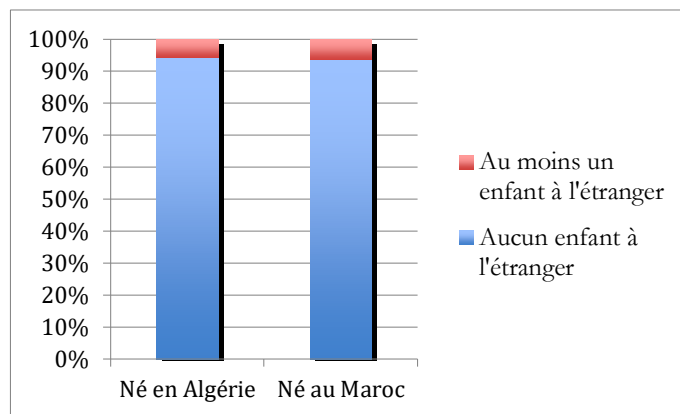
Parmi celles-ci, la plupart sont d'abord des organisations destinées à fournir un service aux émigrés résidant en Grande-Bretagne. Les activités en lien avec le pays d'origine ne sont qu'un domaine d'action relativement récent et restreint et, pour un grande partie d'entre elles, les activités au-delà des frontières du pays d'accueil ne sont que ponctuelles (8%). Les organisations réellement transnationales, dont les moyens et les activités sont réparties équitablement entre le pays d'origine et d'accueil, ne sont que très minoritaires (5% du total). La majorité des associations transnationales sont en fait des associations locales qui sont affiliées à des structures fédératives internationales du type des organisations religieuses ou des associations de caste (14%). À ma connaissance, il n'existe pas d'enquête similaire portant sur les structures des entreprises transnationales. L'enquête Lieux et Liens⁶ nous a cependant permis de montrer que le caractère transnational des familles immigrées est là aussi à nuancer. Si un transnationalisme d'ascendance (avec au moins un parent à l'étranger) reste important, le transnationalisme de descendance (avec au moins un enfant à l'étranger) est au contraire fortement minoritaire.

Graphique 6 : Structure transnationale ascendante des ménages Marocains et Algériens en France



Graphique 7 : Structure transnationale descendante des ménages Marocains et Algériens en France

⁶ L'ANR Lieux et Liens (2013-2015) fut pilotée par l'INED (Eva Lelièvre). L'objectif était une étude des familles « à distance » à partir des données de l'enquête Familles Logements de 2010.



Sources : Enquête Famille Logement 2010

La sphère transnationale est donc animée par un faible nombre de prestataires de services et des organisations transnationales tout aussi faiblement représentatives, mais un grand nombre de migrants ont recours à ces services pour leurs engagements transnationaux, aussi ponctuels soient-ils (dons à une cause philanthropique, achat d'un produit, suivi de l'actualité, transport, communication, envoi d'argent, etc.). Cette « fragilité » se traduit à la fois par le faible nombre de personnes impliquées mais aussi la faible spécialisation de ses structures organisationnelles.

Diaspora et assimilation : suite ou fin des champs transnationaux

On touche là un point de décrochage à partir duquel la dynamique du transnationalisme peut prendre deux voies distinctes. La première, la plus fréquente, est celle de la rupture des liens et de la dissolution du champ transnational. Le temps faisant son œuvre, les liens communautaires translocaux, qui constituent la charpente de ces champs, se défont. Les enfants de migrants nés dans le pays d'accueil ne prennent que très rarement la relève dans le maintien de ces liens. Ils sont notoirement absents des associations communautaires et villageoises. Leur destinée se confond avec celle de la société dans laquelle ils sont nés. Se produit dès lors ce que Roger Waldinger appelle un processus de divergence tandis que les dynamiques sociales dans les pays d'accueil et d'origine, lorsqu'elles ne sont plus liées par les circulations migratoires, suivent des voies distinctes (Waldinger 2015, 3 et s.).

Mais dans certains cas, au contraire, les champs transnationaux s'autonomisent pour trouver une structure pérenne sur plusieurs générations. Ils deviennent dès lors des champs diasporiques. L'intégration et les dynamiques identitaires à l'œuvre dans le pays d'accueil expliquent le passage de la communauté transnationale fortement liée avec la région d'origine au groupe diasporique soudé par une subjectivité commune (Dahinden 2010). Les solidarités primaires maintenues dans la sphère privée sont remplacées par de nouvelles solidarités qui se déploient entre les émigrés

installés dans différents pays et régions du globe. Pour reprendre les termes d'Emmanuel Ma Mung, la multipolarité des liens entre le pays d'origine et les différents pôles d'installation se doublent d'une interpolarisation entre ces lieux d'installation (Ma Mung 2000). Les mariages consolident les liens entre familles par delà les frontières. Les activités associatives transfrontalières ne se font plus nécessairement avec le pays d'origine. Les mobilisations peuvent se faire en soutien avec d'autres portions de la diaspora. J'ai pu observer un exemple de dynamique diasporique avec les Indiens Punjabis. La migration punjabis s'est constituée en plusieurs vagues : à destination des anciennes colonies britanniques des Caraïbes, d'Océanie, d'Afrique du Sud et de l'Est et surtout d'Asie du Sud-Est pendant la période coloniale. Puis vers les États-Unis, le Canada, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande à partir de la première moitié du XX^e siècle et enfin en direction de l'ancienne métropole après la Seconde Guerre Mondiale. Les dynamiques migratoires sont aujourd'hui encore importantes et diverses. Elles irriguent surtout l'Amérique du Nord et la Grande-Bretagne, mais les liens maintenus avec les autres pôles restent vivaces (Lacroix 2016b). Or les Punjabis, comme les autres groupes indiens, ont constitué de forts liens familiaux entre les différents pays d'accueil. Ces liens sont parfois sous-tendus par des associations de caste qui font office d'agence matrimoniale transnationale. Mon travail sur l'association *Sikh Human Right Organisation*, établie à Londres, offre un exemple de structure associative dont les activités transfrontalières ne sont pas exclusivement orientées vers le pays d'origine. Cette association d'avocats a, par exemple, pris en charge la défense d'étudiants sikhs en France qui avaient été exclus de leur établissement pour port de turban à la suite de la loi sur les signes religieux ostentatoires. Cette organisation n'est pas isolée dans ce mode de fonctionnement et les structures fédératives (notamment religieuses) établies sur plusieurs pays sont nombreuses. On signalera également des projets de développement réalisés non en Inde mais dans un autre pays en voie de développement de la diaspora, tels que le Kenya ou l'Ouganda. Ces quelques exemples signent la réalité d'une conscience d'appartenance à un espace et à un groupe (une extraterritorialité pour reprendre les termes d'Emmanuel Ma Mung) qui transcendent les liens avec le pays d'accueil et le pays d'origine. C'est cette conscience d'appartenance tierce qui est pour moi le caractère distinctif entre une communauté transnationale et une diaspora. Cette conscience partagée n'est pas synonyme d'homogénéité. Bien au contraire, elle est un point de ralliement alors même que les différents pôles de la diaspora épousent les aspérités sociales des sociétés dans lesquelles elles s'inscrivent. On retrouve ici le schéma des diasporas proposé par Paul Gilroy dans *The Black Atlantic* : un collectif fait de sous-groupes distincts et disjoints, mais unis par un référentiel mémoriel, culturel, politique ou social commun (Gilroy 1993). La construction d'une mémoire collective est un

déterminant essentiel dans le passage de la communauté transnationale à la diaspora. L'exemple évoqué ci-dessus de la diaspora Sikh évoque les lieux de production de ce référentiel : les familles d'abord qui irriguent de leurs réseaux les différents espaces de la diaspora, puis les associations qui sont le creuset d'une conscience militante. Ce sont donc ces institutions sociales transnationales qui portent cette dynamique de diasporisation. On peut faire l'hypothèse que les entreprises de migrants peuvent dans certains cas jouer un rôle clé, comme par exemple pour la diaspora chinoise ou libanaise. Il faut noter également que les réseaux diasporiques peuvent parfois ne concerner qu'une section d'un groupe migratoire, que ce soit une classe sociale spécifique comme dans le cas péruvien (Paerregaard 2010) ou encore un groupe professionnel organisé sur une base diasporique. Les travaux de Jean-Baptiste Meyer sur les diasporas de la connaissance, ces réseaux transfrontaliers regroupant chercheurs, ingénieurs ou étudiants gravitant dans le marché du travail universitaires international (Meyer 2011; Meyer et Wattiaux 2006)

J'ai eu l'occasion de travailler sur la formation d'un monde vécu partagé par les membres d'une diaspora lors de l'organisation d'un séminaire international sur la mémoire diasporique (Lacroix et Fiddian-Qasmiyeh 2013). En France, cette question fut l'objet d'un groupe de travail formé autour de Michèle Baussant (Lacroix 2015). Ces collaborations m'ont conduit à distinguer deux formes de mémoire collective en contexte transnational. La première, que je qualifie de mémoire exilique, est construite à partir d'une image magnifiée de la vie dans le pays d'origine, un âge d'or qui contraste avec la condition présente de l'exil. La migration intervient comme une rupture violente, une catastrophe. La mémoire exilique trouve ses fondements dans ce qui précède la migration. L'exemple utilisé pour illustrer cette forme est celui des Polonais qui ont fui leur pays pendant la Seconde Guerre Mondiale du fait de l'invasion russo-allemande. Le tissu associatif issu de cette période et qui structure encore largement l'armature associative des polonais dans le monde (Lacroix 2011), a été constitué pour préserver l'idée d'une Pologne idéalisée et spoliée par le régime soviétique. Les troupes scouts réparties dans les principaux pays d'installation (Grande-Bretagne, États-Unis, Canada, France, Australie notamment) sont un vecteur de transmission de cette mémoire aux générations suivantes : chants patriotiques, célébration de l'ancienne fête nationale, commémoration d'événements tels que le massacre de Katyn et qui ont été bannis du discours historiographique de la Pologne communiste... Les écrivains et artistes en diaspora sont aussi des acteurs clés de la formation d'une telle mémoire exilique. Les travaux de Michèle Baussant sur les Juifs d'Égypte en témoignent (Baussant 2006). Selon l'auteure, l'identité des juifs d'Égypte s'articule autour de trois termes : la judéité, le rapport aux langues et l'origine égyptienne. La littérature est un rappel de cet ancrage juif en Égypte, un ancrage nostalgique

quelque peu à contre-courant d'une mémoire ashkénaze pour qui le rapport à l'Europe de l'Est est un rapport traumatique... À la mémoire exilique s'oppose un autre type de formation mémorielle, la mémoire diasporique. Cette dernière est une mémoire des luttes liées à l'installation (mémoire de l'installation et des mouvements sociaux et syndicaux). Elle prend forme à travers les événements collectifs non pas *avant* mais *en* migration. Si bien que l'origine commune finit par s'effacer dans le référentiel commun pour être remplacé par une mémoire des causes communes. L'exemple retenu est celui des Marocains en Europe dont les liens de solidarités associatives se sont construits d'abord dans la construction d'un réseau européen d'exilés politiques, puis à travers les mouvements ouvriéristes des années 1980. Le retour dans un Maroc démocratique a d'abord été le leitmotiv de ces organisations de militants. Mais ce motif de mobilisation a perdu de sa vivacité au fil des décennies tandis que les engagements se faisaient de plus en plus au niveau des pays d'installation. Ainsi l'Association des Marocains *en* France a-t-elle connue une première scission en 1982 avec l'Association des Travailleurs Marocains *de* France, aujourd'hui renommée en Association des Travailleurs *Maghrébins* de France. Cette réorientation du champ militant s'est accompagnée d'une interpolarisation des réseaux d'organisations politiques entre les différents pays européens, d'abord au sein du CAIE (Collectif des Associations d'Immigrés en Europe) ou plus récemment du mouvement Al Monadara (Lacroix et Dumont 2015).

Le rôle des États

L'émergence d'une conscience d'appartenance diasporique s'accompagne donc d'une évolution du rapport à l'espace (extraterritorialité, interpolarité des liens) et au temps (mémoire diasporique/exilique). Mais ces dynamiques ne peuvent se comprendre que dans la relation avec un acteur extérieur, à savoir l'État. On a commencé à le voir dans l'analyse de l'évolution des pratiques transnationales : les exemples algériens et marocains, à travers leur divergence, laissent entrevoir le rôle de ces États à l'égard de leurs expatriés. Comme l'indiquent les graphes ci-dessus, les pratiques politiques sont bien plus présentes parmi les Algériens que parmi les Marocains. Ces derniers privilégient des pratiques associatives et civiques. Il faut voir dans cette différence une divergence dans les stratégies étatiques. L'Algérie a toujours considéré ses nationaux à l'étranger comme une ressource politique permettant de légitimer le pouvoir en place. Les Algériens émigrés disposent du droit de vote depuis le pays d'accueil depuis 1966. Inversement, en raison de la politique économique protectionniste du pays (ses richesses en gaz lui procurent une ressource alternative de devises), l'État a toujours limité la possibilité de transférer de l'argent. Les

transferts correspondent aujourd'hui à 1% du PIB et sont essentiellement constitués de transferts des pensions de retraités émigrés revenus en Algérie (Margolis et al. 2013). Le Maroc a adopté une politique qui s'oppose terme à terme avec l'approche algérienne. L'État marocain est l'un des premiers au monde à avoir cherché à canaliser les transferts des migrants. La création de la Banque Populaire du Maroc et l'ouverture de ses agences en France puis dans les autres pays d'installation à partir du début des années 1970 sont deux éléments clés de cette stratégie (Iskander 2010). Aujourd'hui, ces transferts s'élèvent à 6,5 milliards de dollars selon la Banque Mondiale. Dans les années 1990, de nouveaux dispositifs et institutions visant à faciliter les rapports entre émigrés et leur pays d'origine sont mis en place. La création de plans de cofinancement pour la réalisation de projets de développement en milieu rural a par ailleurs largement accompagné la croissance des transferts collectifs dans ces villages. Ils expliquent en partie le tournant développementaliste observé dans le champ associatif des Marocains de l'étranger (voir le graphique ci-dessus). À l'inverse, les droits politiques des émigrés (droit de vote et droit d'éligibilité) ne bénéficient pas d'un cadre adéquat pour leur expression. En dépit des revendications récurrentes (Lacroix et Dumont 2015), et même d'une constitutionnalisation de ce droit en 2011, leur mise en œuvre effective n'est pas assurée. Cette réticence opposée par l'État est ancrée dans une histoire conflictuelle entre le Maroc et ses émigrés. L'activisme des exilés politiques rassemblés au sein de l'Association des Marocains en France, puis l'Association des Travailleurs Marocains en France, leur influence dans les milieux ouvriers émigrés, les relations tendues avec les « Amicales », ces associations « officielles » pilotées par les Consuls marocains, sont autant d'éléments qui expliquent cette ambivalence des relations entre expatriés et autorités. L'histoire politique des États d'origine façonne le transnationalisme migratoire. C'est également vrai de la morphologie des groupes diasporiques. L'exemple polonais offre une fenêtre sur ces groupes migratoires coupés de leur pays d'origine en raison de la guerre froide. La vie associative s'est réorganisée autour du gouvernement en exil accueilli par Londres. Cette élite expatriée a aménagé la vie sociale des Polonais dans le monde à partir de 4 piliers : la fédération des anciens combattants, l'Église polonaise, les centres communautaires en charge de la vie socioculturelle et les scouts et écoles polonaises en charge de la jeunesse. Ces quatre piliers ont tous leur centre autour du gouvernement à Londres et irriguent par le jeu de branches nationales la communauté répartie aux quatre coins du globe. C'est une architecture cohérente, systématique, pensée comme une machine de guerre pour maintenir la flamme patriotique anticommuniste dans un contexte de Guerre Froide. La fin du régime communiste en 1990 et le retour de la démocratie libérale a obligé cette élite à redéfinir les termes de sa raison d'être mais n'a pas mis fin à son existence. Cette élite est aujourd'hui à la tête de la Polonia, une armature institutionnelle qui régule les

relations entre les expatriés et l'État polonais et dont le centre est toujours à Hammersmith, un quartier de Londres qui a accueilli le gouvernement en exil. Tout autre est l'architecture de la diaspora indienne, une diaspora dont l'État Indien a longtemps sacrifié l'existence sur l'autel de la politique de non-alignement. Comme la plupart des pays ayant accédé à l'indépendance après la Seconde Guerre Mondiale, l'Inde a longtemps condamné la migration, une réalité qui cadrerait mal avec le discours d'autonomie qui accompagne le projet national. Cette diaspora, à l'image de l'Inde, est extrêmement fragmentée selon des clivages religieux et de caste. Il me semble que le qualificatif de diaspora, qui induit l'existence de cette conscience d'appartenance tierce, ne convient pas à l'ensemble des sous-groupes qui composent cette mosaïque. Une diaspora ne recouvre pas une communauté nationale à l'étranger. Si une conscience diasporique est particulièrement présente parmi les Pandjabis (Tatla 1999), elle résulte d'une histoire spécifique, émaillée par un conflit d'une décennie entre les Khalistanis, mouvement indépendantiste sikh et l'État indien. Ce conflit qui a éclaté avec l'attaque du Temple doré et l'assassinat de Indira Gandhi en 1984 pour terminer en 1992 avec le démantèlement des factions les plus violentes, a suscité parmi les expatriés un élan identitaire sans précédent. Les organisations sikhes se sont multipliées en Grande-Bretagne, Amérique du Nord, Australie, Allemagne, etc., contribuant à la circulation transnationale d'idées et de personnes. Après la guerre, nombre d'activistes, à l'instar du *Sikh Human Right Group*, ont changé de mot d'ordre pour investir la question de la défense des droits des Sikhs dans le monde. La diaspora sikhe contraste avec la diaspora polonaise de par sa structure décentralisée, construite non pas avec des autorités politiques (en exil), mais contre elles.

Le passage du transnationalisme à la diaspora est donc un processus dialectique, une rupture qui s'accompagne d'une redéfinition spatiale, politique et temporelle des liens transfrontaliers. Il me semble que l'Inde et la Pologne constituent des exemples des deux idéaux-types d'État qui ont produit des diasporas modernes : les diasporas postcoloniales produites pas les soubresauts des indépendances, les diasporas de la Guerre Froide nées des ruptures Est-Ouest. Ce ne sont là que deux idéaux-types qui s'ajoutent à des modèles diasporiques beaucoup plus anciens. Je renvoie le lecteur par exemple aux travaux de Robin Cohen (Cohen 1997) qui a pu distinguer les diasporas classiques (Juifs, Arméniens) ou commerçantes (Libanais). Aujourd'hui, les nouvelles politiques des États de départ à l'égard de leurs expatriés sont à l'origine d'un nouvel idéal-type de diaspora. Les politiques diasporiques s'apparentent dès lors à des prophéties auto-réalisatrices tandis que les interventions de l'État produisent leurs propres cibles. Ce phénomène a conduit certains chercheurs à repenser ce que peut être une diaspora dans ce nouveau contexte. Paul Tabar n'hésite pas à assimiler les diasporas à des champs, au sens que donne Pierre Bourdieu à ce

concept, c'est à dire comme arènes d'acteurs aménagées par l'action publique (Tabar 2016). Plutôt que des concrétions identitaires cristallisées à partir d'une mémoire de l'exil ou d'une culture transnationale commune, les diasporas apparaissent comme des produits de politiques publiques de l'État transnational.

Le transnationalisme est un ensemble de liens multi-scalaires qui se déploient à partir de micro-relations translocales et communautaires, un bruissement continu d'envoi d'argent, de visites et de contacts à distance. À partir de cette fondation communautaire, le transnationalisme déborde sur la sphère publique à mesure que les ressources des migrants leur permettent d'alimenter des pratiques à l'extension spatio-temporelle de plus en plus grande. Mais, quelle que soit leur diversité, les champs transnationaux finissent par s'essouffler et disparaître s'ils ne s'émancipent pas de ce substrat communautaire fondamental. Ce n'est que dans l'institutionnalisation d'une conscience diasporique et des mécanismes de transmission mémoriels que les champs transnationaux parviennent à subsister par delà la première génération de migrants. Mais ces éléments généraux n'épuisent pas la complexité des dynamiques transnationales. Nous avons vu que l'interférence de l'histoire et des politiques des États de départ fait de chaque champ transnational un cas particulier.

Mon travail se présente comme un effort pour fonder théoriquement cette dynamique. Ce tour d'horizon, construit à partir de quelques références empiriques et de la littérature existante, fait apparaître les éléments internes de cette mécanique. Elle révèle d'abord l'importance des liens interpersonnels, mais aussi le jeu de tension qui peut exister entre ces relations primaires et le devenir des migrants dans l'espace d'accueil. L'accumulation des ressources va de pair avec une extension du champ des possibles pour ces migrants. Elle met ensuite en lumière l'importance des liens et circulations matérielles dans leur déploiement spatial, mais aussi l'épaisseur mémorielle et temporelle de ces constructions. L'émergence d'un espace transnational par un processus de mise en lien de lieux distants est indissociable de la formulation d'un monde avec son jeu de représentations. Elle met enfin en lumière l'importance des États dans ce processus. Le transnationalisme ne se construit pas contre les États, pas plus qu'il n'abolit les territoires. Le transnationalisme et l'État entretiennent une relation de co-construction complexe, faite d'alliance et de tension. Les sections suivantes sont exclusivement consacrées à l'élaboration d'un modèle théorique pour comprendre cette dynamique du transnationalisme dans ses dimensions idéelles et matérielles, spatiales et temporelles.

Chapitre 2 : Le paradigme de la multiplicité : penser le monde transnational

L'approche que je propose ici s'est progressivement développée à partir du besoin d'analyser des pratiques de développement qui, faute de laisser suffisamment de trace dans l'entre-deux, ne se laissent pas saisir par une approche en termes de circulation. De surcroît, de par ma formation en sciences politiques, j'ai toujours été pour le moins circonspect quant à l'usage dépolitisé que les géographes et les anthropologues français faisaient de la notion de territoire. Mes travaux sur le transnationalisme villageois ont mis en évidence l'importance de la pluralité des ancrages sociaux pour les acteurs transnationaux. Cette pluralité n'est pas seulement un choix de vie, mais une source de contradictions qui conduit les migrants à organiser leur vie en fonction d'arrangements dynamiques, de solutions temporaires, de réajustements permanents ou encore de compromis hybrides. Dans cette optique, la circulation apparaît comme une des solutions parmi d'autres trouvée pour résoudre les contradictions induites par cette multiplicité d'ancrages. Rendre compte de la condition migratoire dans toute la complexité de son positionnement spatial permet de comprendre la singularité de l'expérience vécue de ces migrants. Mais elle permet également de repenser un construit social où la circulation n'est qu'un mode transitoire de consolidation. Mes analyses reposent sur l'interprétation de la multiplicité (des ancrages, des appartenances) non seulement comme une conséquence des stratégies d'acteurs, mais bien comme le ressort fondamental à partir duquel se construit le transnationalisme.

Spatialité

Mon doctorat a été travaillé par la question de la production d'une spatialité transnationale. J'avais commencé à travailler avec l'approche du transnationalisme deux ans auparavant, dans le cadre d'un mémoire de DEA de sciences politiques. Ce paradigme a une longue histoire mais a finalement émergé dans le champ des études migratoires au début des années 1990, soit une décennie après l'apparition du concept de champ migratoire en France. Le livre de Glick Schiller *et al.* (1994) est généralement cité comme l'ouvrage fondateur ayant posé les linéaments de cette théorie. Les deux approches sont, au fond, assez semblables avec une centralité accordée à la circulation des acteurs, de réseaux, de la connexion à longue distance d'espaces locaux. Les différences sont essentiellement liées aux colorations disciplinaires des deux approches. Tandis que les socio-anthropologues américains mettaient en avant la description de communautés transnationales, les géographes français analysaient les extensions géographiques des réseaux de circulation (Simon 1981). Or, la question spatiale était largement absente de la littérature anglo-

saxonne (Faret 1998). Je me suis dès lors emparé des termes qui orientaient les débats scientifiques en France, et notamment celui de la construction des territorialités circulatoires. En France, les concepts de circulation migratoire ou de territoires circulatoires sont présents dans toutes les bibliographies. Il s'agissait alors de trouver un sens spatial à ce qui justement échappe à tout principe de territorialité classique, c'est-à-dire étatique. Les premiers travaux sur les champs migratoires se sont d'abord appuyés sur une cartographie des itinéraires, des migrants, des transports, de l'argent, etc. La cartographie de l'itinéraire s'intéresse aux points de départ et d'arrivée, aux lieux d'étape, aux routes principales et secondaires, aux points de branchements, etc. Les chercheurs ont en outre travaillé sur les rythmes et volumes de la circulation (Baby-Collin et al. 2009) faisant des champs migratoires un espace-temps complexe qui se déploie à de multiples échelles. Cette cartographie s'est peu à peu enrichie au gré de l'évolution des objets d'analyse et des méthodologies, mais elle reste l'instrument privilégié de la représentation spatiale de l'entre-deux. C'est une cartographie réticulaire qui construit les espaces non à partir de ses délimitations mais à partir de l'identification de son armature qui, mis ensemble, délimitent une parcelle d'espace. La géographie s'inscrit dans la postmodernité des réseaux en adoptant une démarche centrifuge, du contenu vers le contenant. Les pratiques et les relations deviennent le principe de construction spatiale et non l'inverse. Et cependant, la cartographie des champs reste une géo-graphie, une écriture de l'espace par des géographes qui regardent de l'extérieur une réalité spatiale mais se préoccupent, encore à l'époque, assez peu de la façon dont les acteurs eux-mêmes perçoivent ce même espace. C'est un espace qui émerge du geste même de l'analyste. Il manque dans cette posture la conscience même de l'acteur qui aurait permis de faire surgir dans l'analyse le sujet individuel. Or, il me semble que la notion de territoire vient, au tournant des années 1990, combler ce déficit analytique en introduisant l'idée d'appropriation. L'espace apparaît dès lors comme le produit non seulement de pratiques circulatoires, mais aussi d'un savoir-faire et d'un savoir-être acquis dans la circulation. Le territoire devient dès lors le creuset d'une intersubjectivité collective, une conscience de partager un même espace qui peut s'étendre, par ses connections multiples, par delà les frontières. Dans le domaine des études migratoires, elle est largement le produit de l'influence de l'anthropologie de la mobilité proposée par Alain Tarrus (Tarrus 1993). Ce dernier définit le territoire circulaire comme un espace investi par les migrants, support de socialisation et de ressources et dont la pratique s'agrège au fil du temps et des générations pour devenir mémoire partagée.

L'importance prise par la notion de territoire dans les années 1990 est une spécificité française. Mais elle touche l'ensemble des domaines de la géographie (Di Méo 1998; Offner et Pumain

1996; Debarbieux 1995). Le territoire migratoire construit par les pratiques et les subjectivités migrantes, à la fois ouvert et multi-situé, se surajoute et s'oppose à la territorialité fermée et continue de l'État. Et ce dernier apparaît dès lors comme un acteur exogène opérant par le truchement de politiques migratoires conservatrices, à contre-sens des dynamiques sociales mondialisées. Il faut d'ailleurs souligner que cet investissement croissant de la notion de territoire en géographie se produit au moment même où celle-ci, qui fut l'un des piliers de la science politique, est soumise au feu de la critique dans cette discipline (Badie, 1997). Le territoire est perçu comme un instrument de gestion politique dépassé dans un contexte globalisé, mais il réapparaît sous la plume de géographes et anthropologues pour caractériser l'émergence de socialités transfrontalières. Ce basculement est donc à comprendre dans un contexte plus général de recomposition des sciences sociales qui, à mon sens, signe l'émergence d'un nouvel épistémè néolibéral. Je reviendrai dans la seconde partie sur cette relation entre réseau et territoire dans la littérature néo-managériale.

C'est donc dans ce contexte que je me suis intéressé à la question qui traverse la géographie des migrations de cette fin des années 1990 : comment caractériser la spatialité construite par les circulations migratoires ? Or, je me suis d'emblée heurté à une difficulté liée à la nature même de mon objet de recherche. Les acteurs transnationaux sur lesquels j'ai travaillé, pour la plupart quadra-, quinqu- ou sexagénaires installés, circulent peu. Nulle régularité des pratiques, nulle trace matérielle pour circonscrire un espace transnational tangible. Je me heurtais à un espace vide, où l'on cherche en vain cette figure du transmigrant qui a fait de la circulation un mode de vie. De même, l'immixtion de l'État dans ces pratiques transnationales étudiées prend des formes multiples et à diverses échelles, immixtion qui ne saurait se réduire à un rôle de garde-frontière. En définitive, de par sa nature même, cet objet a commandé la construction progressive d'un univers conceptuel connexe mais différent de celui généralement mobilisé. Pour reprendre une métaphore thermodynamique, la circulation migratoire dessine un objet social « chaud » agité par le mouvement brownien des mobilités humaines. Par contraste, je travaillais sur des champs sociaux transnationaux animés par des pratiques et mouvements ponctuels et des liens à distances.

Mes années de doctorat ont débuté par des explorations théoriques, à la recherche des tenants et aboutissants de la production de l'espace : théorie kantienne de l'espace comme enclos du monde, théorie leibnizienne de l'espace comme écho de la trame du monde. C'est cette seconde approche que j'ai adoptée : la quête de la délimitation, dès qu'il s'agit d'espace transnational

dessinée par un canevas réticulaire, est vaine. Je l'abordais comme un espace produit par la mise en relation d'objets : un espace émergent plutôt qu'un espace *a priori*. Un autre auteur qui a fortement influencé mon analyse de l'espace transnational est le philosophe-géographe Gilles Deleuze à qui j'ai emprunté les théorèmes de la territorialisation (Deleuze et Guattari 1980, 214). M'intéresser à la territorialisation, c'est-à-dire aux pratiques spatialisantes des acteurs, a été pour moi un moyen de répondre à la thèse de la fin de territoire sans pour autant pleinement adopter la notion de territoire circulaire en vogue pendant cette période. Mon analyse fut dès lors guidée par la mise en évidence des mises en continuité produites par les migrants entre les différents pôles de leur espace de vie.

J'en donnerai ici deux exemples. En premier lieu, l'agencement de l'espace domestique peut se lire comme un effort pour construire une continuité entre espace d'origine et d'accueil. Il met en scène de manière plus ou moins visible des objets importés (photos, objets religieux, de décoration, meubles). Dans le cadre d'une exposition sur la mémoire de l'immigration en région Centre, j'ai pu accompagner une équipe animée par l'association Mémoire Plurielle et Hélène Bertheleu de l'Université de Tours. Cette équipe a pu collecter des objets apportés par des immigrés et qui sont les supports de récits et souvenirs concernant leurs propres migrations. Ainsi, un immigré algérien déclarait à propos d'une couscoussière : *ce couscoussier a traversé la Méditerranée, ma cousine me l'a offert pour rester en lien avec ma culture à l'étranger et pouvoir préparer mon repas typique de ma région* (Etienne 2017, 66). Parfois, ces objets sont cachés au fond d'une valise, refoulés dans une sphère de l'intime. C'est par exemple le cas de petits objets offerts par un parent, tel le petit porte-monnaie en peau de serpent évoqués par Mélanie Pénicaud dans sa thèse sur l'immigration Congolaise (Pénicaud 2017, 302). Parfois, au contraire, c'est l'agencement d'une pièce entière destinée à être visible par tous qui est une référence à l'espace d'origine. Le salon marocain que j'ai observé dans le logement en France chez les personnes interviewées ou encore chez des amis, en est une illustration commune. Le salon marocain est principalement constitué d'une banquette de facture marocaine disposée le long des murs de la pièce, le plus souvent face-à-face, parfois incluant un troisième pan de mur en forme de U. L'espace restant est occupé par un meuble contenant un téléviseur, des objets religieux, des photographies diverses (notamment des parents ou d'autres membres de la famille restés dans le pays d'origine), etc. Mais ce qui m'intéresse ici n'est pas la seule référence identitaire, mais bien plutôt le type de production spatiale qu'ils génèrent. Ce salon, ces objets sont à comprendre dans leurs relations avec des pièces similaires disposés dans le pays d'origine. Le salon marocain fait référence à la pièce commune des logements au Maroc où sont accueillies les personnes qui ne sont pas membres du

foyer. Les banquettes (ou, à défaut, de simples matelas) y sont disposées de façons identiques et elles accueillent également les objets destinés à la consommation collective (téléviseurs, photographies, etc.). Ce salon, on le retrouve dans la maison familiale dans le pays d'origine, celle des parents ou celle construite par les émigrés eux-mêmes. Cette correspondance entre les deux lieux produit une mise en résonance, l'impression d'être chez soi ici et là-bas. Elle lisse l'espace par-delà la distance et les frontières sociales, culturelles ou politiques. Mais le salon n'est pas la seule pièce qui remplit cette fonction. On pourrait également évoquer la cuisine équipée que l'on retrouve dans les deux logements. Or, cette autre pièce fait apparaître un autre aspect de cette mise en résonance. En effet, la cuisine équipée n'est pas un aménagement que l'on trouve dans les villages du Sud marocain où, à l'opposé, le mobilier reste rudimentaire. La cuisine équipée a été en grande partie introduite par les émigrés. Son introduction porte la signature d'une existence transfrontalière, elle est une affirmation d'une spécificité. La production d'une spatialité transnationale par l'aménagement domestique est le vecteur d'une expression et donc d'une négociation identitaire. Le salon, pièce d'accueil de l'étranger, espace masculin par excellence (en particulier au Maroc), apparaît dans son agencement comme un espace de reproduction d'un modèle existant. À l'inverse, la cuisine, espace féminin, est celui de la divergence et de la négociation. La cuisine des émigrés est un lieu qui contraste avec l'espace culinaire en milieu rural. Il introduit de nouvelles pratiques mais aussi un autre rapport à l'hygiène et donc de nouvelles valeurs domestiques. Je ne veux pas aller trop loin dans la démonstration. Je montrerai plus loin comment cette négociation entre dans le cadre d'une économie morale des relations migrants/non migrants (voir la section intitulée « De la géographie à l'économie morale »).

Le second exemple que je donnerai ici est celui des projets de développement financés par les migrants dans leur village d'origine. Je me suis plus particulièrement intéressé à la façon dont la réalisation de projets de développement participe de cette dynamique de production de l'espace. À l'instar de la cuisine équipée dans la maison de l'émigré, il signe l'irruption dans le paysage villageois d'équipements, de bâtiments, et même d'un vocabulaire qui portent la marque de « modernité », d'une mode de vie urbain et européen. La connexion à l'eau courante et à l'électricité, mais aussi au réseau routier goudronné sont autant d'éléments qui rapprochent les conditions de vie dans les espaces d'arrivée et de départ. Mais ils sont aussi autant de « branchements » à des réseaux matériels qui relient les villages à un ensemble national et international. Ils sont, à ce titre, autant de motifs de discussion entre villageois et émigrés qui permettent à ces derniers de parler de leurs conditions de vie de l'autre côté de la Méditerranée. Les projets de développement, au-delà de la légitimité symbolique qu'ils peuvent apporter, sont,

au même titre que la maison, les vecteurs de la négociation d'une spatialité transnationale. Les projets de développement sont donc producteurs de correspondances entre le proche et le lointain qui portent une mise en continuité de l'espace de vie des migrants. Ces projets font donc partie d'un dispositif matériel (avec le logement) et immatériel (narratif et moral) structurant l'espace transnational.

L'aménagement des lieux est donc inséparable de la construction de l'espace de vie des acteurs. Mon travail doctoral va plus loin en montrant comment ce processus de spatialisation est indissociable d'une affirmation d'un mode de vie, d'un statut, bref d'une identité de villageois expatrié. Dit autrement, et pour paraphraser Sayad, exister, c'est exister spatialement. Je rejoins ici la proposition heideggerienne qui associe l'espace à l'être-au-monde d'un sujet (le « coin » où s'insère le sujet, est lui-même lié dans une chaîne de relations avec les sujets qui lui sont associés pour former un espace dédié) (Heidegger 1986, 141 et s.). Ce postulat a deux conséquences : je me dissocie d'une approche kantienne de l'espace au sens où ce dernier n'est pas une donnée immédiate, mais se construit à partir d'une chaîne de relations qui va au-delà de l'ici et du maintenant. L'ici se construit dans un dé-loignement du lointain (Heidegger 1986, 145) en rapprochant au sein d'une même proximité des éléments distants. La seconde conséquence de cette posture est la suivante : la perception du monde (et de l'espace) est un co-produit de la perception de soi dans le monde. Les deux se nourrissent mutuellement. La compréhension du monde se construit à partir d'un point de vue et en retour, comprendre le monde permet de comprendre d'où ce monde est perçu. La production d'un espace transnational est donc consubstantielle à la formation d'une identité transnationale partagée par les villageois émigrés. Ces correspondances sont elles-mêmes données à voir, mises en scène afin d'être connues par ceux qui ne partagent pas le même espace de vie. Ce besoin d'un regard extérieur procède de la quête d'une reconnaissance : avoir un espace reconnu comme légitime, c'est exister pleinement, par delà l'ici et le maintenant de la relation immédiate. La problématique identitaire est donc fondatrice.

La saisie analytique d'un espace transnational ne se situe donc pas dans l'identification de parcours par trop éphémères. Ce n'est pas la circulation qui structure l'espace vécu de ces migrants, mais les lieux d'installation et leur mise en relation. J'ai suivi les migrants en quête des correspondances qu'ils construisent eux-mêmes pour lisser la continuité de leur existence fracturée. Comme je l'ai montré plus haut, ces correspondances sont d'abord matérielles. Je m'interroge aujourd'hui sur la possibilité de prolonger cette analyse en travaillant sur les correspondances verbales. Il existe une très importante littérature sur la langue utilisée par les

migrants ici et là-bas et son hybridité. Mais la géographie s'est très peu intéressée à la question du langage. On pourrait cependant en déduire que, au-delà des objets matériels, la spatialité peut surgir du discours lui-même, notamment par l'usage d'une langue, de noms, d'expressions dans un contexte autre que celui dans lequel ils sont communément usités. On pense ici aux discussions en dialectes locaux dans les lieux de rencontre en France. Ce discours est un véhicule permettant de se projeter et de susciter une simultanéité productrice de spatialité. Dans cette perspective, la circulation et les transferts n'apparaissent plus comme les éléments constitutifs exclusifs d'une spatialité migrante qui, si elle s'ancre dans l'ici et le maintenant, n'en demeure pas moins transfrontalière.

Ce bref rappel de mon approche de la spatialité transnationale élaborée dans le cadre de ma thèse permet de mieux comprendre pourquoi je n'ai pas eu besoin d'avoir recours au concept de territoire, dont l'usage en géographie, expurgé de sa dimension politique, me gênait. En effet, si l'espace est co-construit avec l'identité, alors il est d'emblée appropriation : appropriation de l'environnement par la production de correspondances, au service d'une appropriation de soi dans la relation avec les autres. C'est un espace qui ne se cartographie pas mais se décrit par ses objets, leur agencement et leur mise en récit. On le voit, la géographie transnationale des communautés installées ne se trouve pas dans la délimitation d'un entre-deux, mais dans la mise en résonance d'objets lointains : une géographie émergente plutôt qu'englobante, qui surgit de la correspondance morale et symbolique de matérialités distantes. En définitive, le concept d'espace se révèle d'une grande richesse heuristique (Löw 2015).

« L'Homme pluriel » ou les replis du politique

À la suite de mon travail doctoral, j'ai poursuivi mes travaux avec la volonté de vérifier la validité de mes observations en les testant sur de nouveaux terrains et en diversifiant les méthodes d'approche. Le résultat de ce travail postdoctoral fut compilé dans un ouvrage rédigé et publié en anglais aux éditions Palgrave (Lacroix 2016). Les différents aspects de ce travail, à la fois comparatif, quantitatif et qualitatif, ont été articulés autour de la question suivante : comment se fait-il que parmi des groupes migratoires très différents et un peu partout dans le monde, on observe un engagement croissant dans le domaine du développement à partir du début des années 1990 ? Cette observation est attestée par une revue de la littérature sur le transnationalisme villageois, notamment sur l'Amérique Centrale (Mercer, Page, et Evans 2008) ou l'Afrique de l'Ouest (Quiminal 1991; Daum 1998; Dia 2015). Ce deuxième temps vise donc à

donner à mes recherches sur le transnationalisme une portée générale transposable à tout type de contexte. Sur le plan méthodologique, cette intention s'est traduite par l'introduction de la comparaison. L'option retenue, en accord avec les règles de la comparaison édictées par John Stuart Mills, fut de comparer deux « semblables » pour en dégager les dissemblances, en l'occurrence les Berbères Chleuhs du sud Marocains avec les Berbères Kabyles d'Algérie, puis deux « dissemblables » pour mettre à jour les points communs, à savoir les Berbères en France avec les Indiens Pandjabis de Grande-Bretagne. Ce dispositif m'a davantage permis de travailler sur trois paramètres : l'intégration (la situation des Pandjabis en Grande-Bretagne étant bien plus favorable que celle des Nord-Africains en France) ; les politiques des pays de départ en matière de développement et leur attitude à l'égard de leurs expatriés ; les politiques des pays d'arrivée, notamment dans les domaines de l'intégration et du codéveloppement. Ces deux derniers paramètres prolongent une problématique abordée lors de mon travail doctoral. Je m'étais particulièrement intéressé à la politique de codéveloppement mise en œuvre en France et en Europe à la fin des années 1990. L'intérêt pour l'intégration est une nouveauté. Il s'inscrit dans le débat scientifique du milieu des années 2000. Je reprends et conforte donc un positionnement pluridisciplinaire qui a porté mes travaux précédents.

Par ailleurs, de par la formulation même de mon questionnement, j'accorde une attention toute particulière à la temporalité du phénomène transnational : comment expliquer une observation conjointe d'un même type de pratique en divers endroits du globe ? Il aurait été tentant de balayer cette question d'un revers de main en reprenant la thèse de la nouveauté du phénomène transnational. Mais je préférais la traiter comme une manifestation d'une historicité spécifique du transnationalisme inscrite dans le temps long des champs migratoires. Ce choix est là encore à comprendre dans le contexte du débat scientifique de l'époque, portant sur la « novelty thesis » (Vertovec 1999; Waldinger et Pinel 2006) du transnationalisme. Il est également à mettre en lien avec les résultats de mes recherches précédentes qui avait mis en lumière l'existence de longue date de projets de développement transfrontaliers, à partir du début des années 1950 pour le Sud marocain. Le phénomène de généralisation que j'étudiais consiste donc en une augmentation et une systématisation de pratiques qui existaient auparavant. L'investigation à la fois pluridisciplinaire et inscrite dans la longue durée que j'adopte s'apparente donc à une analyse des *origines* du transnationalisme villageois dans ses dimensions multiples, qu'elles soient sociales, historiques ou politiques. J'aborde le phénomène étudié comme la résultante d'une convergence entre des processus de natures différentes et *a priori* sans lien les uns avec les autres : dynamiques de construction transnationale par les acteurs, politiques de développement dans les pays de départ, modèle d'intégration dans les pays d'arrivée, contexte géopolitique régional, etc. Une

recherche de la cooriginalité⁷ du transnationalisme donc, en réponse à une pensée originaire qui ramènerait un processus à un fondement unique. Cette approche n'est pas en soit nouvelle dans mon travail. Ma thèse de doctorat analysait déjà la façon dont les politiques de co-développement sont venues se greffer sur une dynamique de changement social et associatif à l'œuvre parmi les Marocains en France. Toutefois, son articulation avec une approche comparatiste est ce qui caractérise le mieux mon travail récent sur les pratiques villageoises transnationales. J'ai pu, en particulier, structurer cette approche en lui donnant pour liant une conception de la rationalité transnationale. À partir de cette conception, on peut lire la façon dont s'articulent trois dimensions du social : l'espace, le temps et la politique. Je commencerai donc mon propos par un exposé de cette conception de la rationalité.

L'insertion multi-située des acteurs migrants et ses implications identitaires

Abdallah est restaurateur à Paris. Avant de s'installer en France, il avait passé six ans dans l'entreprise Schlumberger à travailler dans « la zone Asie ». Il nous raconte les étapes de son installation :

En 92 je retourne en Algérie, et on me dit t'es fou qu'est-ce que tu es venu faire ? Parce que entretemps il y avait l'intégrisme qui s'était développé. Et puis c'était les débuts de la décennie noire. Et les gens me disaient t'as rien à faire ici. T'as la chance de pouvoir partir pourquoi tu pars pas ? Et là je me suis rabattu sur Paris mais sans l'intention de rester. Je ne comprends pas pourquoi tout ces gens qui me disaient pourquoi tu t'en vas me disent aujourd'hui pourquoi tu reviens ? Entre autres mes parents. Mon père me dit qu'est-ce que tu es revenu faire ici. Ma mère me dit pareil : « si t'étais resté là ils t'auraient bousillé ». Et donc je dis tiens je vais aller à Paris. Parce que c'est le pays que je maîtrise le mieux. D'abord parce qu'il y a une grande partie de ma communauté. Il y a toujours ça dans ma tête. Il faut pas trop m'éloigner. Quand j'étais en Asie c'est là que je me suis rendu compte qu'on pouvait pas être libre seul. Si on est libre, on doit être libre ensemble. Tu es là, sur une île avec le sable doré et tout et tu sais que chez toi, y a pas le minimum. C'est pas normal. C'est des contradictions que des fois je me dis ça suffit.

Cet extrait d'entretien illustre ce qui constitue le trait fondamental de la condition migratoire, à savoir la multipolarité de l'espace de vie et de son empreinte identitaire. La continuité des liens

⁷ J'emprunte ici le terme de cooriginalité à Martin Heidegger : le phénomène de la cooriginalité des moments constitutifs a souvent été méconnu de l'ontologie, du fait d'une méthode tendant abusivement à démontrer l'origine de tout et de n'importe quoi en remontant à une simple « cause première » (Heidegger 1986, 175). Cette approche sous-tend l'analyse que Hannah Arendt donne du totalitarisme, à savoir une analyse des convergences et enchaînements de dynamiques distinctes, à la fois idéologiques (racisme et antisémitisme), économique-politiques (impérialisme), et sociétales (disparition de la société de classe) qui, mises bout à bout, produisent le phénomène totalitaire. (Arendt 2002).

affectifs et sociaux avec le pays et la communauté d'origine, le plus souvent médiatisée par les relations avec les compatriotes dans le pays d'accueil, est d'une importance centrale. Ces liens sont une condition de l'émancipation : *si on est libre, on doit être libre ensemble*. Mais dans le même temps, l'expérience migratoire rend tout retour, entendu comme un retour en arrière, un retour à ce que le migrant était avant sa migration, impossible : (avant la migration) *j'étais le petit Algérien formaté* me dit-il à plusieurs reprises. Dans le cas de Abdallah, cette impossibilité est exacerbée par le contexte de guerre civile (*ils t'auraient bousillé*). Or, cette transformation de l'identité n'est pas le simple produit de la trajectoire migratoire, ce processus est en fait intrinsèquement lié à l'acte migratoire lui-même et débute avec la décision de partir. Comme l'a bien montré Emmanuel Ma Mung, l'acte migratoire est un acte d'affirmation de soi en tant qu'individu autonome, capable de prendre sa destinée en main (Ma Mung 2009). Il est également un positionnement à l'égard de ceux qui ne partent pas, en l'occurrence la famille, la communauté villageoise, l'entourage. Ce qui est reconnu, mais minoré dans l'analyse de l'autonomie, c'est le maintien du lien avec ces derniers et plus exactement le maintien d'obligations sociales à l'égard de ceux qui sont restés. L'acte migratoire est aussi fonction des attentes des autres à l'égard de l'acteur. Dans mes travaux sur le transnationalisme villageois, je distingue trois niveaux. La migration est d'abord une entreprise de réalisation personnelle, une quête d'un avenir meilleur, d'un salaire plus consistant, d'une formation ou encore d'un pécule permettant la réalisation d'un projet. Elle est ensuite un projet qui concerne la famille, un investissement qui doit permettre un retour financier mais qui implique une réorganisation des arrangements quotidiens. Elle est enfin un acte qui intéresse la communauté du village dans son ensemble puisque le départ des jeunes remet en question son équilibre économique (en particulier dans les sociétés agraires), social (il représente une perte de population) et culturel (la migration génère des transferts de valeurs immatérielles). De surcroît, la migration est à même de générer une nouvelle élite financière potentiellement capable de renverser les notabilités foncières du village. L'acte migratoire engage donc les candidats à la migration en tant qu'individu en quête d'autonomie, mais aussi en tant que membre d'une famille et d'une communauté politique. Il n'est donc pas une simple affirmation existentielle, mais participe d'une « multipolarisation », terme que je préfère à « fragmentation » de l'identité.

Certains travaux montrent qu'il y a toute une ritualité qui accompagnent parfois le départ des émigrants. Le rite du départ institue collectivement cette multipolarisation. Comme le rappelle Mélanie Pénicaud (Pénicaud 2017, 360), le rituel de bénédiction, c'est-à-dire un rituel qui donne un assentiment, est d'abord un don et, par extension, toute forme de don participe d'une ritualité.

Aujourd'hui, les cérémonies rituelles ont disparu⁸, mais pas le don qui scelle l'accord entre ceux qui partent et ceux qui restent : don d'argent pour le départ et l'installation, ou simple assentiment donné par les parents. Qu'ils soient explicites ou implicites, le don du départ fonde la condition d'émigré. Il insère l'acteur dans un réseau d'attentes et d'obligations complexes : obligation de succès personnel, de transferts financiers à la famille et l'entourage, obligation d'allégeance enfin envers la communauté politique dont est issu celui qui part. Cette dimension collective du projet migratoire pèse sur les choix des émigrés une fois qu'ils sont en migration. Abadallah ne veut pas dire autre chose lorsqu'il dit que l'on ne peut pas être libre seul. Pour reprendre ses termes : *tu es là, sur une île avec le sable doré et tout et tu sais que chez toi, y a pas le minimum. C'est pas normal.* La continuité qui existe entre les conditions collectives de la migration et les pratiques transnationales des émigrés est au fondement du transnationalisme « linéaire » pointé par Iztigsohn et Saucedo (2002), un transnationalisme qui est la continuation par delà les frontières de pratiques fondées sur des liens sociaux qui préexistent à la migration.

Or, ce processus de multipolarisation se complexifie encore davantage lorsque l'on prend en compte l'arrivée puis l'installation dans le pays d'accueil. En effet, la plupart des personnes rencontrées sont capables de restituer de façon assez précise les conditions de leur arrivée en France ou en Grande-Bretagne. Dans ce récit apparaît presque systématiquement la figure d'un membre de la famille ou d'un proche qui prend en charge le nouvel arrivant, lui offre un gîte le temps de trouver un logement, lui donne les premiers éléments pour trouver ses repères dans son nouvel environnement, obtenir un travail et s'insérer dans la vie collective des villageois expatriés. Cet accueil constitue ce que j'appelle le don de l'arrivée. Il est la contrepartie dans le pays d'immigration des rites du départ. Si ces derniers représentent le moment qui institue l'acteur en tant qu'*émigré*, le don de l'accueil est celui qui transforme ce même acteur en *immigré*. Il crée à son tour un jeu de droits et de devoirs à partir desquels s'organise la vie des villageois expatriés en migration. Comme nous le verrons par ailleurs (voir ci-dessous la section intitulée « L'institutionnalisation du monde transnational »), les organisations villageoises sont une institution sociale migratoire qui a pour double fonction de faciliter l'insertion dans l'espace d'accueil et de réguler les relations avec la communauté d'origine.

L'accueil inaugure un nouveau cycle de complexification de l'espace social des migrants. Celui-ci se poursuit tout au long de la vie des acteurs. L'insertion dans un milieu professionnel, l'adhésion

⁸ Les rites du départ ne sont pas les seules formes rituelles associées à l'immigration. On peut ajouter les rites de l'absence destinés à obtenir de celui qui est parti une faveur ou simplement un signe de vie lorsque ce dernier a disparu. Une telle pratique s'observe toujours au Maroc dans les régions montagneuses des Aït Bamranne : un rituel consiste à se rendre dans une grotte aux vertus magiques et souffler dans des anfractuosités de la paroi les mots que l'on souhaite que l'absent entende. Il est sensé les recevoir en rêve pendant son sommeil.

à un syndicat, voire à un parti politique, à une confrérie religieuse ou une association quelconque, mais encore lors de la création d'un foyer sont autant de moments qui introduisent de nouveaux rôles sociaux, de nouvelles références culturelles ou politiques et, donc, de nouvelles attributions et obligations. La trajectoire migratoire ne se distingue pas en cela de n'importe quelle trajectoire de vie. Sa spécificité réside dans sa dimension transfrontalière.

Cette analyse est le résultat de mes propres recherches portant sur un type spécifique de migration, celle de personnes issues d'un milieu rural et dont la trajectoire est encadrée par une association villageoise. Mais il me semble qu'elle peut être étendue à tout type de migration, sauf peut-être à celle des réfugiés⁹. La dynamique de multipolarisation de l'identité des acteurs est au cœur de tout processus migratoire cadencé par une succession d'événements socialisateurs, que ce soit sur le lieu de travail, lors de la formation d'une famille ou à d'autres moments. Le transnationalisme apparaît dans cette perspective comme un jeu d'ajustement entre ces rôles et obligations. Le transnationalisme naît d'une mise en tension qui prend sa source dans la polyvalence de l'acte migratoire lui-même. La question de l'identité dans un contexte transnational est donc sous-tendue par la multiplicité des insertions sociales des acteurs et des obligations qui en découlent. À partir de ce constat, je développe une réflexion théorique autour du concept d'Homme (il faudrait parler d'être humain) Pluriel.

Le sujet migratoire comme « Homme Pluriel »

La multipolarité de la condition migratoire nous renvoie à cette dimension surnuméraire du sujet migratoire, le fait d'être toujours « d'ici » mais transformé par « là-bas » à la fois immigré et émigré, étranger dans le pays d'accueil et citoyen dans le pays de départ. Elle est ce qui définit la condition migratoire et ce qui fait du migrant une figure archétypique du sujet de la modernité contemporaine. Aussi ai-je opté pour aborder ce phénomène le concept de l'acteur pluriel proposé par Bernard Lahire. Pour le sociologue, l'être humain est pluriel dans la mesure où il est le produit de l'expérience de la socialisation dans des contextes sociaux multiples et hétérogènes (Lahire 2011, 60). Il endosse une pluralité de statuts et s'imprègne des codes et référentiels qui structurent ses milieux familiaux, professionnels, militants, religieux, etc. En ce qui concerne les migrants, la pluralité de leur condition est encore renforcée par les frontières politiques,

⁹ Dans le cas des réfugiés, la fuite d'un contexte de mise en danger interdit dans les cas les plus extrêmes toute possibilité d'un don du départ. Dans ce cas, l'incorporation d'un mémoire exilique en migration agit comme un substitut en instaurant un rapport symbolique au pays de départ.

culturelles et spatiales qui fragmentent leur espace de vie. Au-delà de la socialisation, il faudrait également prendre en compte le biologique et le psychologique qui sont des dimensions essentielles de la multiplicité humaine. Le corps a ses injonctions qui s'expriment sous la forme de la faim, la peur, l'amour... qui pèsent sur les comportements humains (et migratoires !). Le genre (j'y reviendrai), à la croisée du biologique et du social, est un constituant fondamental de l'humain pluriel... Bernard Lahire ajoute : « Il (l'acteur pluriel) a participé successivement au cours de sa trajectoire ou simultanément au cours d'une même période de temps à des univers sociaux variés en y occupant des positions différentes » (Lahire 2011, p. 60). L'auteur soulève par là une autre question : le surnuméraire dont il est question n'est pas seulement la résultante d'un positionnement spatial multi-situé, mais également de l'évolution, et donc de la complexité grandissante, de ce positionnement dans le temps. Ce problème renvoie directement à la question de la relation entre l'expérience accumulée dans le pays d'accueil et les liens maintenus avec le pays d'origine. Cette relation change non seulement parce que les migrants changent, mais aussi parce que les lieux qu'ils ont quittés se transforment sur les plans économique, culturel, physique, démographique, etc. Aussi l'approche de la condition des migrants par le filtre de l'Homme pluriel invite-t-elle à saisir la complexité de leur positionnement dans leurs dimensions spatiales (hétérogénéité des espaces sociaux) et temporelles (intégration, transformation sociale).

À partir de cette conception segmentée de l'acteur, se pose la question de la construction du rapport à soi : on ne peut être autre à chaque instant sous peine d'en perdre la tessiture de son être et de sombrer dans la folie. Comment construire de la cohérence par-delà cette multipolarité de l'existence ? La réponse apportée par les individus en général et les migrants en particulier a été thématisée par Paul Ricoeur sous l'étiquette de l'identité narrative. L'identité en tant que récit de soi est, pour les individus, un remède à ses paradoxes (Ricoeur 2013, 355 et s.). L'identité se présente dès lors comme un acte situé, une prise de position sur son propre être suscité par l'expérience immédiate du monde (on pense ici au Da-sein, l'être-au-monde heideggérien). L'individualité, la prise de conscience et la mise en avant de ses propres spécificités se construit à partir de la multiplicité des expériences sociales et du positionnement qui en découle (Corcuff 1999). Ne se sentant ni Français dans un pays dont il connaît la propension à rejeter les Maghrébins, ni Algérien, puisqu'il voit l'Algérie comme un État qui ne le « représente pas », Abdallah finit par se revendiquer « Berbère du monde », une identité qui n'appartient qu'à lui, nourrie en cela par sa connaissance de sociétés lointaines. Mais le récit verbalisé n'est que l'un des vecteurs d'expression de cette narrativité identitaire. Je considère toute action comme ayant une valeur communicationnelle. La section suivante développe cet argument.

L'action comme rapport politique au monde

Le concept d'homme pluriel me fournit une base anthropologique pour mieux saisir le sujet migratoire dans un contexte multi-situé. Mais il me faut à partir de là comprendre les motifs des engagements de ce sujet et donc de son rapport au monde. Le terme d'engagement n'est pas neutre. Il se distingue de termes plus neutres que ceux « d'action » ou de « pratique ». L'engagement « engage », il lie l'individu à lui-même et aux valeurs qui organisent sa compréhension du monde¹⁰. L'engagement se distingue du simple acte en ce qu'il touche aux structures mêmes de l'être des acteurs. C'est un positionnement sur son propre être. Migrer engage car l'acte migratoire transforme l'acteur en migrant. Envoyer de l'argent, participer à un projet de développement engage parce qu'ils permettent de réaffirmer la position de l'acteur dans ses liens avec les non-migrants. Or, l'engagement transnational se joue dans cette tension inhérente à une expérience individuelle nécessairement composite, faite de la sédimentation d'expériences qui ponctuent une trajectoire de vie. La pluralité d'insertions sociales nous oblige à prendre en considération l'articulation entre ces sphères de vie et donc l'adéquation des rapports au monde et à soi qu'elle sous-tend. Je rejoins ici Smelser pour qui ce rapport est fondamentalement ambivalent et pétri d'incertitudes (Smelser 1998). Or, comme nous l'avons vu, la narration est un moyen pour reconstruire un fil par-delà cette multiplicité des expériences. Et c'est sous l'égide de ce tissu narratif qu'il faut comprendre les engagements sociaux des migrants. Par leurs actions, le sujet migratoire dit quelque chose de lui-même. Les pratiques transnationales sont des pratiques polyphoniques. Ces sont des actions communicationnelles (au sens de Habermas) qui se constituent dans un réseau de significations souvent contradictoires. Reprenons le récit de Abdallah. Entre 1986 et 1992, il parcourt l'Asie pour le compte de l'entreprise Schlumberger. Une fois les premiers moments de la découverte passés, son travail ne lui convient plus.

Ca y est pour moi c'était fini, j'ai fait ma petite tournée. J'ai découvert certaines choses, très intéressantes d'ailleurs. J'avais un petit peu d'argent. Un peu de capital. J'ai dit je vais l'investir, je veux rentrer chez moi et je voulais arrêter avec la technique. Schlumberger c'est du capitalisme pur et dur et les rapports entre collègues, c'était infect. Bon c'est normal apparemment. Mais moi je supportais pas ça. C'est la compétition, c'est celui qui est plus performant que l'autre. Et j'ai dit ça y est j'arrête. On avait des journées de récupération et je partais dans les îles. Parfois j'allais dans

¹⁰ Je pense ici à un courant de la psychologie sociale constitué à la suite des travaux de Kiesler (1971). Selon cette approche, nos actes conscients nous « engagent », ils sont une auto-attribution de responsabilité qui nous lie non seulement aux autres mais aussi à nous-mêmes

des genres de gîtes, chez des personnes qui vivaient sur une île, c'était surtout aux Philippines. J'ai dit c'est ça que je veux faire en Algérie.

Abdallah choisit d'abord de rentrer en Algérie pour ouvrir « un gîte ou un village vacances ». Le tourisme est un secteur d'investissement très répandu parmi les émigrés (Berriane et Hnaka 2002). Il illustre parfaitement cet engagement polyphonique qui caractérise les pratiques transnationales : il permet un retour en s'appuyant sur ses ressources locales (environnement, main-d'œuvre) tout en exploitant les compétences et l'expérience accumulées au cours du parcours migratoire. Le tourisme est un point de contact entre l'ici du pays d'origine et l'étranger. Pour les migrants qui choisissent ce secteur, il permet de jouer sur cette double maîtrise des contextes locaux et internationaux et donc de réaliser un retour sans rompre totalement avec sa condition de migrant. Pour Abdallah, ce premier projet ne se concrétisera pas. Cependant, arrivé en France, il conserve son idée et apprend le métier de la restauration. Il finit l'année suivante par ouvrir un « restaurant berbère ». C'est l'un des premiers restaurants à porter cette dénomination (plutôt que celui plus commun de restaurant oriental). Cela permet, selon ses propres termes, de montrer sa culture sous un jour différent et plus positif. À travers son choix, Abdallah manifeste (mais du côté du pays d'installation cette fois), le besoin de tenir ensemble les différentes parties de sa trajectoire de vie. Cette polyphonie peut se lire dans une multitude de pratiques transnationales. Un travail sur la place Voltaire, place commerçante à cheval entre Asnières et Gennevilliers (Lacroix 2009a), a montré que l'économie dite « ethnique¹¹ » est fondée sur une économie du cadeau à destination des personnes restées au pays, lors des retours annuels (voir aussi Tarrius 1996). Ces produits sont porteurs de cette agrégation de signification. Les premiers articles proposés par les marchands dans les années 1970 étaient des robes arabes que l'on aurait pu trouver dans n'importe quel souk marocain mais dont la véritable originalité provient du fait qu'elles viennent « de Paris ». La gamme s'est aujourd'hui enrichie (services à thé, tissus, ameublement), mais la fonction de ces cadeaux reste la même : offrir quelque chose qui vienne de « là-bas » tout en affirmant une conformité avec les standards de consommation du récipiendaire. Le don de ces objets traduit la dualité de condition migratoire et donc toute l'ambivalence du positionnement des acteurs. L'analyse d'Alain Tarrius, malgré sa finesse, est passée à côté de cet élément pourtant essentiel, justement parce que son attention s'est portée sur les motifs de la

¹¹ L'économie ethnique (ethnic entrepreneurship dans la littérature anglophone) peut se définir comme une forme d'entreprenariat observé parmi les migrants construit à partir des relations de confiance et de réputation comme garantie des transactions économique. Ce climat de confiance est lui-même lié à un sentiment d'appartenance et des codes culturels communs propres au groupe de référence. Une littérature abondante a documenté les exemples chinois, maghrébins, coréens ou libanais.

circulation migratoire plutôt que sur les échanges avec les non-migrants que celle-ci générerait. Un troisième exemple de pratique polyphonique est celui des transferts collectifs, mais je ne m'étendrai pas davantage, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer l'hybridité spatiale que ces projets de développement introduisent au sein du paysage villageois. Elles sont, de ce fait même, une forme importante de l'expression d'une polyphonie transnationale.

Il me faut revenir ici sur le terme d'ambivalence. À la suite de Smelser (1998), j'entends par ambivalente toute situation, relation, personne, etc. jugée à la fois positivement et négativement. « Être libre seul sur une plage dorée n'est pas normal quand les siens au pays n'ont rien », dirait Abdallah. Cette ambivalence qui imprègne le rapport entre migrants et non-migrants se déploie, selon moi, à deux niveaux. Elle résulte de la trajectoire multi-située des migrants. Celle-ci est génératrice de multiples contradictions. Les choix et modes d'être adoptés dans une sphère sociale peuvent ne pas correspondre, voire être en contradiction avec ceux suscités dans un autre milieu. Cette situation renvoie à ce que Merton appelle une contradiction dans le répertoire de rôles (*contradiction in role-set*) (Merton 1957). Elle est la source de multiples incompréhensions. Par exemple, se retrouver dans la nasse de la condition ouvrière dans un pays initialement perçu comme celui de la richesse contraint soit au mensonge, soit, ce qui est bien pire, au risque de ne pas être compris par ceux qui sont restés au pays.

Cette ambivalence du rapport entre migrants et non-migrants est renforcée par la diversité des expériences migratoires au contact de sociétés lointaines. Aux yeux de ceux qui restent, la migration est une nécessité répondant à des besoins économiques mais elle porte également la remise en question d'un ordre familial ou social ; elle est force de reproduction et de subversion. Mais elle possède des racines plus profondes, qui puisent dans l'acte migratoire lui-même. En effet, la migration constitue l'acte ambivalent par excellence. Il est à la fois affirmation de soi et mise au service d'un collectif. Elle est acte générateur d'émancipation et d'obligations. Je garde le terme d'émancipation pour la valeur de l'oxymore qu'il exprime avec le terme d'obligation. Mais, en soi, le sens que je donne à ce terme se rapproche de sa définition juridique, à savoir l'obtention par un individu d'une capacité civile (émancipation d'un mineur). À mon sens, l'acte migratoire est d'abord pour celui qui part un moyen d'accéder au statut d'individu social, de prendre la maîtrise de son devenir en changeant d'espace. En revanche, par la juxtaposition avec le terme d'obligation, je n'en fais pas un synonyme de libération, un affranchissement à une forme de domination. L'émancipation est l'entrée dans un nouveau régime d'obligations et de responsabilités qui accompagnent son statut. L'émancipation est moins une libération qu'une actualisation des relations de pouvoir.

Il me faut ici préciser ce que j'entends par émancipation au regard d'un autre terme, celui d'autonomie. L'expression, utilisée par Yann Moulier-Boutang, est revisitée en 1993 dans la revue allemande *Materialen für einen neuen Anti-Imperialismus* (Moulier Boutang 1993, voir aussi 2005). Cet approche donnera lieu à un courant de recherche surtout développé en Allemagne et Italie (Pieper, Marianne et al. 2005, 141 et s.; Papadopoulos, Stephenson, et Tsianos 2008; Mezzadra 2011; Scheel 2013) et dont les inspirations intellectuelles viennent du courant marxiste autonomiste « Operaia autonomia¹² » qui s'est formé autour de Antoni Negri (Mezzadra 2009). En France, Emmanuel Ma Mung ou encore Constance de Gourcy (Gourcy 2005) ont forgé, indépendamment de ce contexte du marxisme européen (Polyzos 2017), une approche de l'autonomie des migrations qui lui est très proche. En quelques mots, il y a deux aspects dans cette théorie. Cette approche est d'abord une critique de l'approche push-pull des migrations. Dans cette perspective, les déterminants premiers des migrations ne sont pas les conditions économiques, mais la volonté des personnes qui veulent, pour une raison ou une autre, quitter leur lieu de vie. C'est un premier niveau d'autonomie qui est ici exprimé : celle des flux migratoires à l'égard de la politique des États ou encore des processus économiques. Ces derniers sont des facteurs qui permettent de comprendre pourquoi le volume des flux peut varier, mais ils n'en seraient en aucun cas les déterminants fondamentaux. Cela explique pourquoi les migrations se perpétuent au-delà des cycles économiques, mais cela explique surtout pourquoi les flux persistent en dépit des politiques de contrôle des migrations. Ces dernières apparaissent comme sans effets, sinon pour augmenter le coût financier des migrations et la souffrance des migrants. Les chercheurs sur l'autonomie des migrations se sont surtout intéressés à la porosité des frontières en dépit des politiques de fermeture (Scheel 2013; Mezzadra et Neilson 2013). Un second niveau de l'autonomie des migrations est mis en évidence au niveau des individus qui choisissent de partir. L'acte migratoire est compris comme une affirmation d'autonomie à dimension politique. La volonté d'autonomie préexiste à la migration, mais elle se construit et s'affirme dans le parcours migratoire. Le projet migratoire est un projet de vie qui s'actualise dans la migration en fonction des opportunités ou des obstacles rencontrés (Ma Mung 2009), c'est un projet de reformulation du monde vécu des individus (Papadopoulos et Tsianos 2007), c'est un acte politique.

La lecture que je propose de l'émancipation s'inscrit dans un paradigme différent (celui de la multiplicité) et répond à un questionnement différent (celui du transnationalisme). Pour autant,

¹² Le marxisme autonomiste s'oppose au marxisme orthodoxe au sens où, selon ceux-là, le moteur de l'histoire serait les luttes sociales des acteurs en quête d'autonomie et non les transformations des modes de production. Ce courant place donc le mouvement de l'histoire du côté des acteurs plutôt que de celui des structures.

elle est très proche de cette conception de l'autonomie proposée par les théoriciens de la migration : la volonté d'accomplissement personnel qui préexiste à l'acte migratoire, l'importance de l'inscription sociale de ce même acte, la reconfiguration du monde vécu des acteurs, la persistance des engagements en dépit des contraintes... sont des thèmes que j'explore également. De même, il y a une autonomie du transnationalisme à l'égard des politiques (en l'occurrence des politiques d'intégration au Nord ou diasporiques au Sud) comme il y a une autonomie des migrations à l'égard des politiques migratoires. Pour autant, l'approche en termes d'autonomie peut parfois céder à une dérive romantique auquel je ne souscris pas (et contre laquelle les auteurs de l'autonomie eux-mêmes mettent en garde) : il n'y a pas de libération au bout du parcours, mais seulement une « actualisation des rapports de force » (Deleuze 2004, 77 et s.). Il n'y a pas de libération parce que l'acte migratoire est un acte qui engage l'acteur vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres et qui continue à le faire non seulement pendant la migration mais aussi après. C'est bien cette multiplicité des engagements, qui structurent l'acteur pluriel et informent ses actions, qui explique pourquoi il est prêt aller au bout de son intention, même si celle-ci signifie la soumission à de nouvelles oppressions sur la route ou dans la société d'accueil, et non la promesse d'une libération.

L'acte migratoire procède donc bien d'un rapport politique au monde, c'est-à-dire d'une volonté de transformer celui-ci. Mais qu'est-ce que j'entends par politique ? Selon moi, ce rapport politique procède de la condition plurielle des acteurs et de la nécessité de concilier des attentes contradictoires. C'est un effort tendu vers la conciliation des inconciliables. C'est donc un rapport intrinsèquement ambivalent. J'ai évoqué cette notion d'ambivalence à propos de l'acte migratoire. Il me faut ici préciser cette notion. Il y a en effet deux niveaux à distinguer. Le premier est celui de l'ambivalence des actes des migrants qui peuvent être jugés bons pour les acteurs eux-mêmes mais mauvais pour ceux qui sont restés (et inversement). Le second, plus profond, concerne l'ambivalence de la migration elle-même et, par ricochet, du sujet migrant, envisagée comme vecteur de subversion et de reproduction. Ces deux niveaux de l'ambivalence se nourrissent et se renforcent l'un l'autre. Tout l'enjeu pour le chercheur est dès lors de comprendre comment cette ambivalence et les contradictions dans les relations entre migrants et non-migrants, peuvent être dépassées. En effet, les engagements communicationnels présupposent un socle de références communes permettant l'intercompréhension. Le philosophe Habermas, à la suite d'une tradition phénoménologique, désigne ce socle intersubjectif d'une compréhension partagée du monde par le concept de *monde vécu*. Le rapport au monde des acteurs migrants se construit donc dans cette tension entre l'individualité des expériences vécues et la nécessité d'un monde commun pour

donner sens à ces mêmes expériences. Et cette tension fait du rapport au monde une construction instable, toujours susceptible de renégociation, de confrontation avec l'autre. Le rapport au monde est une prise de position, elle est donc nécessairement *politique*.

La polyphonie dont sont porteuses les pratiques transnationales est à comprendre dans cette perspective. Elle est le reflet de l'ambivalence de la condition migratoire. Elle représente la recherche d'un compromis visant à renégocier les termes du monde vécu tel qu'il est partagé par migrants et non-migrants. Les pratiques transnationales sont donc des pratiques *émergentes*. J'entends par émergent tout acte qui rompt avec les routines socialement instituées. L'émergence est un processus qui résulte de la nécessité pour les acteurs de répondre à des attentes multiples et contradictoires. Pour reprendre l'exemple évoqué plus haut, le gîte que voulait ouvrir Abdallah offre un bon exemple d'acte émergent : il cherche à rompre avec son quotidien en se lançant dans un projet qui lui permet de résoudre les contradictions de sa liberté solitaire sans pour autant tourner le dos à son expérience du monde international. Il pensait ainsi pouvoir reconstruire un monde commun avec ceux qui sont restés. D'une façon générale, je conçois le transnationalisme, l'ensemble des liens et pratiques maintenues avec le pays d'origine comme un phénomène émergent, un effort sans cesse renouvelé de gestion des contradictions suscitées par la condition multi-située des migrants.

L'institutionnalisation du monde transnational

Les approches explicatives de l'agir des acteurs sociaux, et des migrants en particulier, approches structure/agency (Bakewell, De Haas, et Kubal 2011; Oliver et O'Reilly 2010), de « l'autonomie » en migration (Ma Mung 1999) ou encore les théories économiques explicatives des transferts (Taylor 1999) et de la décision de migrer (Czaika et Vothknecht 2012) ont pour visée à répondre à une même question : pourquoi les migrants font-ils ce qu'ils font ? Or, il me semble que cette question reste insuffisante à qualifier la portée sociale d'un phénomène. En effet, si un individu isolé adopte une pratique ou une idée, on pourra tout juste qualifier cette dernière d'excentrique. Il faut, pour qu'elle acquiert un statut digne de l'intérêt des chercheurs en sciences sociales, que ce même comportement soit observé par un ensemble d'individus suffisamment important pour qu'il ait des effets significatifs sur les structures sociales. La question de savoir pourquoi un individu fait ce qu'il fait n'est pas une question de sciences sociales mais de psychologie. Ce constat aux allures de portes ouvertes enfoncées m'a conduit à reformuler la question de départ de l'analyse des engagements transnationaux : pourquoi les migrants font-ils ce qu'ils font *ensemble* ? Au-delà de l'émergence des pratiques, comment expliquer les mécanismes de *convergence*

qui expliquent leur diffusion leur permettant d'acquérir un motif structurel ? Ces mécanismes intermédiaires constituent une véritable boîte noire des sciences sociales contemporaines.

La théorie de l'agir communicationnel développée par Jürgen Habermas m'a fourni les clés théoriques pour répondre à cette question de la convergence (Habermas 1987b). Cette théorie peut en effet se lire comme une réponse à la théorie wébérienne de la rationalité en ce que cette dernière ne permet pas de rendre des mécanismes de coordination de l'action. La rationalité instrumentale, comprise comme une adéquation entre les objectifs d'un individu et les moyens dont il dispose, laisse sans réponse la question de la convergence. Le philosophe allemand s'appuie sur l'idée de monde vécu, une compréhension intersubjective du monde pour développer le concept de rationalité communicationnelle. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer cette notion. Pour être comprises comme rationnelles par leur entourage, les actions des migrants doivent être entreprises en adéquation avec le monde vécu que partagent migrants et non-migrants. La rationalité, pour Habermas, n'est pas un simple rapport interne entre moyens et finalités. Elle nécessite l'intervention d'un tiers qui est juge d'une adéquation avec une conception collective du monde. Toute action n'est rationnelle que parce qu'elle correspond à un ordre perçu du monde et de soi dans le monde. La matérialité d'une action a besoin de ce passage par le symbolique, d'être adossé à ce tissu de significations projeté entre les hommes et le monde pour être désigné comme rationnel. Le retour en Algérie d'Abdallah a pu être considéré comme irrationnel par ses parents alors même qu'il avait les moyens financiers et juridiques de ses objectifs. Et c'est après un échange avec ses parents qu'il a décidé de changer son projet en partant pour la France. Dans cette perspective, la rationalité d'un acte n'est pas une donnée, mais procède d'une négociation entre acteurs, en particulier lorsque celui-ci bouscule un ordre établi. Il peut être rejeté, adopté ou adapté par voie de conversation externe¹³ avec l'entourage. Ce lien maintenu avec les structures cognitives collectives est ce qui explique la possibilité d'une convergence, même pour les pratiques les plus innovantes.

Ce processus de rationalisation, j'ai pu l'observer à diverses reprises au sein de lieux spécifiques. Abdallah souligne le rôle de ses parents dans son changement de trajectoire. La famille est l'un de ces lieux. Un autre exemple est celui des entreprises au sein desquelles le modèle économique transnational documenté par les recherches sur le commerce ethnique a pu être forgé. L'entreprise se tient sur le fil tendu entre les propositions de nouveaux produits et l'adéquation avec une demande. Elle est une instance d'innovation et d'adaptation. L'économie du cadeau

¹³ Par opposition à la conversation interne que les acteurs ont avec eux-mêmes et qui est, selon une tradition sociologique, au fondement de tout acte émergent (Mead 1967; Archer 2003).

mentionnée plus haut en est le résultat. Mais l'exemple le plus fouillé dans mes travaux est bien celui des associations villageoises en migration. Les associations étudiées sont animées par des personnes installées en France ou en Grande-Bretagne depuis de nombreuses années. Elles rassemblent des groupes qui, de par les effets de leur intégration dans la société d'accueil, se sont fortement diversifiées. J'ai pu identifier quatre catégories d'acteurs qui donnent respectivement un sens différent à leur engagement dans le développement. Le premier est celui des « anciens », le plus souvent retraités. La fin de leurs activités professionnelles leur permet de s'investir de façon plus importante dans les activités collectives. Ils effectuent des allers-retours plus fréquents, voire s'installent dans le village une partie de l'année. Ils jouent le rôle de relais entre ceux qui ont émigré et les villageois. Ils transmettent les desiderata de ces derniers, suivent la réalisation des travaux. Il n'est pas rare de rencontrer un émigré retraité parmi les membres de l'association du village. L'engagement de ces « anciens » est d'abord motivé par la reproduction du lien avec la communauté villageoise dans une relation d'allégeance à cette dernière. Leur engagement dans les projets de développement s'inscrit dans la continuité des devoirs collectifs à l'égard du village. Mais elle s'appuie également sur une autorité traditionnelle et familiale fondée sur l'ainesse.

Si la focale des pratiques des « anciens » est bien celle de la région d'origine, celle de la seconde catégorie dites des « jeunes » est celle du pays d'installation. Ces « jeunes » sont le plus souvent des personnes plutôt qualifiées ou des étudiants. Ils sont généralement des personnes nées dans le pays de leur parent et ayant grandi dans la société d'accueil. Leur engagement se fait dans une trajectoire d'insertion dans la société où ils ont grandi et non dans une attente de retour dans le pays d'origine. Ils constituent une forme d'appropriation d'une trajectoire migratoire familiale qui pourra éventuellement être transmise à leurs propres enfants. Les quelques associations constituées par ce type de militants rencontrées lors de mes enquêtes illustrent ce positionnement particulier. Aux États-Unis, *Indicorps* est une organisation créée en 2001 par des étudiants nés de parents Indiens. Leur association propose aux jeunes diplômés de mettre à profit une année sabbatique, souvent usitée parmi les jeunes anglo-saxons pour effectuer un voyage avant d'entamer leur vie professionnelle, afin de partir plusieurs mois en Inde pour mener un projet dans une région pauvre du pays. L'idée mise en avant par les membres de cette association est de proposer de découvrir l'Inde véritable au travers d'un projet local de développement. Afin de pouvoir assumer son identité de « Indian-American », il faut se confronter à l'Inde réelle, et non l'Inde fantasmée transmise par l'héritage familial, affirment-ils. Les projets sont présentés comme des rites d'appropriation des origines à même d'aider les volontaires à construire leur identité d'adulte dans la société américaine. Les dirigeants de l'association affirment que cette démarche reste spécifique au contexte américain et à sa société d'individus aux identités en trait d'union

(« *hyphenated* »). Toutefois, l'association a ouvert un bureau en Grande-Bretagne suite à la demande d'étudiants britanniques séduits par la démarche. Loin d'être un argument spécifiquement américain, ni même propre aux sociétés multiculturelles, cette idée de la réappropriation d'un héritage migratoire s'entend également en France, parmi les membres d'une association telle que Crépuscule à Angers ou encore parmi les jeunes du FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues de la Migration). Il est, en fait, présent parmi tous les jeunes investis dans un projet de développement et qui sont dans une trajectoire de construction d'un avenir.

Une troisième catégorie de personne investie dans les associations villageoises en migration est celle des « militants ». Ces derniers sont syndicalistes, membres d'une organisation politique, partisane ou non. J'ai longuement travaillé sur cette catégorie d'acteur parmi les Marocains en France ou les Indiens en Grande-Bretagne. Pour prendre l'exemple marocain, ils tiennent une place essentielle dans l'armature associative en France (Daoud 2002). Le noyau de ce milieu militant est constitué par les membres de l'Association des Marocains en France (AMF) et de l'Association des Travailleurs Marocains de France (ATMF). L'histoire de ces organisations se confond d'abord avec la répression de la gauche marocaine¹⁴ puis avec le mouvement ouvrier immigré en France dans les années 1970 et 1980 (Daoud 2002). Or, à partir des années 1990, la réintégration de la gauche dans le jeu parlementaire marocain¹⁵ et la levée de l'interdiction du retour au Maroc pour nombre d'activistes permet d'envisager une redéfinition de leurs activités militantes dans ce pays. Le développement devient dès lors un nouveau terrain d'engagement à un moment où le mouvement ouvrier en France se désagrègeait. Une organisation pionnière, Migrations et Développement, est créée en 1987 par un ancien de la CFDT. En 1998, des membres de l'ATMF créent une plateforme associative appelée IDD (Immigration, Développement, Démocratie). Le rôle de ces organisations est de faire le lien entre petites associations locales (et notamment les associations villageoises en migration) et les bailleurs de fonds à un moment où les politiques de codéveloppement en France et en Europe canalisent une partie des ressources de la coopération vers les organisations de migrants. Mais le travail de ces militants est aussi important au sein même des associations de villageois expatriés. D'anciens syndicalistes ou militants associatifs jouent ce rôle d'interface entre le groupe des porteurs de projet et les bailleurs à un niveau local. Cette présence des militants n'est pas spécifique aux

¹⁴ Les années 1960-1975 sont communément appelées « les années de plomb », une période au cours de laquelle les militants de l'opposition de gauche subissent une répression violente de la part du Ministère de l'Intérieur. Selon l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, il y aurait eu 3000 morts pour raisons politiques sur la période.

¹⁵ Cette réinsertion connaît un tournant symbolique lors de la nomination de Abderrahmane El Youssoufi au poste de Premier Ministre en 1998. El Youssoufi, condamné à mort au Maroc, a passé quinze années d'exil en France.

Marocains. J'ai pu observer leur importance parmi les Indiens où l'*Indian Workers Association* (IWA), issue du mouvement ouvrier des années 1960 en Grande Bretagne, a servi de creuset pour un grand nombre de personnes aujourd'hui actives dans le domaine du développement. Il en va de même parmi les Kabyles dont une partie est issue du mouvement berbériste. Enfin, une revue de la littérature sur les transferts collectifs confirme la place occupée par ce profil d'acteurs dans cette dynamique. Elle est relevée parmi les Maliens en France (Daum 1998), les Sénégalais en Italie (Grillo et Riccio 2004), les Mexicains aux États-Unis (Fitzgerald 2004). L'engagement des « militants » s'explique par le besoin de retrouver un nouveau terrain d'engagement. Le développement leur permet de reconvertir leur savoir faire en matière de mobilisation collective et de montage de projet. Elle ouvre enfin la possibilité d'effectuer un « retour militant » vers le pays d'origine, en particulier pour des activistes qui se sont vu interdire ce territoire pendant plusieurs décennies. Le développement apparaît comme le vecteur d'un renouvellement d'une ancienne cause politique. Elle se lit à travers les chartes et manifestes rédigés par les acteurs liant développement et démocratisation locale (Lacroix 2009b).

Une dernière catégorie d'acteur est celle des « philanthropes ». Ce sont de riches entrepreneurs ou professions libérales qui mobilisent leur capacité financière et leur carnet d'adresse pour faire valoir leur succès professionnel. Cette catégorie d'acteur est surtout présente parmi les Indiens. Il est assez significatif de voir que la littérature sur l'implication des migrants Indiens dans le développement se fait surtout à travers le vocabulaire de la philanthropie (Dusenbery et Tatla 2009; Kapur 2003). Cette observation peut s'étendre à l'ensemble de l'Asie (Ho 2004; Sidel 2008). Les auteurs tendent à confondre philanthropie et implication dans le développement. Il me semble que cette généralisation est abusive et je préfère employer cette notion dans un sens plus restrictif. La philanthropie est une forme d'engagement qui se distingue des précédentes par le fait qu'elle relève d'abord d'un souci de valorisation d'un statut social par la distinction. Le discours et l'action des philanthropes construisent une catégorie de bénéficiaires « dans le besoin » qui, en filigrane, les installent dans une catégorie qui elle, est à l'autre extrémité de l'échelle sociale. Cette posture a été relevée par Simmel dans son travail sur la construction sociale de la pauvreté (Georg Simmel 2005). Mais cette tendance est renforcée par les attentes envers les personnes fortunées du fait même de leur richesse. La philanthropie apparaît comme un évergétisme moderne, une obligation morale donnée aux notables de faire profiter la collectivité de leur fortune (Veyne 1995). Les sommes engagées et le temps passé par certains de ces leaders associatifs peuvent être très substantiels. Au-delà de ces quelques leaders importants, les organisations Pandjabies rencontrées ont su développer une stratégie pour attirer les mannes philanthropiques. La liste des donateurs importants est affichée dans les bâtiments construits. Un

hôpital offre même aux expatriés la possibilité de parrainer une chambre par l'acquisition de matériel. Une plaque avec le nom et le pays du philanthrope est alors posée sur la porte de la chambre.

Bien entendu, ces quatre catégories sont ce que l'on peut qualifier d'« idéal-types ». Dans la réalité, les militants superposent rôles et motivations : « militants » également parents d'une famille importante du village s'appuyant sur un leadership traditionnel, jeunes ayant réussi dont l'engagement prend des accents philanthropiques, etc. Mais, on le voit, les associations villageoises en migration sont des organisations très hétérogènes où se côtoient des personnes aux profils très différents. Il n'en a pas toujours été ainsi. Dans les premiers temps de la migration, ces organisations se sont construites sur une relative unité de statut (immigrants peu qualifiés et issus d'un milieu rural) et de lieu (concentration des groupes sur un même lieu d'arrivée par le jeu des filières migratoires). Dans ce contexte, la fonction de l'organisation est d'abord celle d'accueillir et de faciliter l'insertion des nouveaux arrivants, puis d'animer la vie collective du groupe, y compris dans ses relations avec le village de départ. Or, la diversité des trajectoires professionnelles, résidentielles, politiques ou statutaires ont, au fil des années, mis fin à cette unité initiale et à la raison d'être de cette organisation. Après plusieurs décennies de présence en migration, le groupe des villageois expatriés ne partage bien souvent guère plus qu'une origine commune, elle-même mise à mal par les transformations de la région de départ. Avec la fin de ces premiers temps de la migration disparaissent les organisations villageoises.

Celles qui ont perduré sont celles qui ont su se réinventer en devenant organisation de développement. Les projets apparaissent comme une pratique émergente qui a permis de reconstruire un monde commun alors en délitement. Ils permettent aux acteurs de redéfinir ce que veut dire être villageois ensemble et par-delà leurs différences. L'investissement dans le développement est le produit d'une rationalisation de l'action collective entendue comme une mise en adéquation entre une compréhension collective et personnelle de soi dans le monde. Il produit une nouvelle polyphonie qui soit représentative de l'identité composite de ses membres tout en étant audible par les personnes extérieures. Cette rationalisation transforme la fonction de l'association villageoise en migration tout autant que son fonctionnement. La principale conséquence de cette évolution est la construction de nouvelles relations entre ces collectifs et leur environnement extérieur : les autres associations et les pouvoirs publics. En effet, les projets de développement nécessitent des ressources financières ou techniques autrement plus importantes que les petits travaux collectifs tels que la réfection d'un bâtiment religieux auxquels

les migrants avaient l'habitude de participer. L'électrification d'un village, la construction d'un hôpital, etc. requièrent une capacité de financement qui dépasse le plus souvent les moyens du noyau des villageois expatriés. Les différents groupes étudiés répondent différemment à ce défi. Les Marocains bénéficient d'une restructuration du champ associatif transnational. Avec l'apparition d'ONG de migrants tels que IDD ou Migrations et Développement, celui-ci fonctionne comme un filet canalisant les ressources de la coopération internationale et les dirigeant vers les porteurs de projet. Les collectifs qui le peuvent élargissent leur bassin de recrutement en mobilisant leurs réseaux au-delà de la région, voire du pays d'installation. Lors de mes enquêtes, j'ai pu observer des fêtes organisées par des villages kabyles rassemblant 2 à 300 personnes venant de la France entière et au cours de laquelle sont effectuées des collectes pour des projets en France ou en Algérie. En Grande-Bretagne, les leaders effectuent des tournées de porte-à-porte internationales (Canada, États-Unis, voire Australie) pour réaliser ce même type de collecte. Avec cette nouvelle fonction de l'organisation villageoise, de nouvelles compétences sont mises en avant par les acteurs : capacité à trouver des financements extérieurs, gestion d'une comptabilité complexe, maîtrise de logiciels adaptés, etc. Les « jeunes » et « militants » peuvent s'appuyer sur ces compétences pour remettre en question la légitimité des « anciens ». Il s'ensuit une transformation des formes et du fonctionnement des collectifs : formalisation sous forme d'association enregistrée, ouverture d'un compte en banque, modification des modalités de prise de décision.

Ce détour par les associations villageoises en migration permet de mieux comprendre la place des institutions sociales migratoires dans les engagements transnationaux. Comme je l'ai évoqué, l'association n'est pas la seule forme d'institution sociale migratoire. La famille et l'entreprise en constituent d'autres formes importantes dont il faudrait analyser plus en détail les mécanismes de fonctionnement. Les institutions sociales font office d'espace où se met en œuvre une rationalité communicationnelle de l'action individuelle et collective. Elles permettent l'émergence de nouvelles pratiques tout en réorganisant les relations entre l'individu et le groupe en dépit de ses évolutions dans le temps. Cette conception de l'institution sociale comme espace communicationnel se distingue des définitions classiques de l'institution sociale. Une conception instrumentale l'aborde comme un instrument de coordination de l'action qui permet une extension des capacités des individus (Simmel). Une conception structuraliste, portée notamment par Giddens ou Bourdieu la comprend comme une pratique sociale intériorisée par un groupe social. Elle se distingue également d'une approche en termes de réseau qui aplanit les relations entre acteurs. Une approche communicationnelle ouvre la boîte noire de l'institution sociale et

s'intéresse plus spécifiquement à la diversité de ses membres et de leur évolution dans le temps. C'est un lieu de reconfiguration des relations entre l'individu et son groupe permettant d'incorporer l'innovation dans une dynamique de reproduction. À la suite de Halbwachs (Halbwachs 1994, 146 et s.), je comprends l'institution sociale comme ce qui permet de faire place aux nouveaux arrivants. Enfin, cette approche permet de mettre à jour une sorte de dimension fractale de la mécanique de l'émergence. Au niveau de l'individu, l'émergence est suscitée par les contradictions d'un positionnement social multi-situé et de la pluralité d'attentes et d'obligations qui en découlent. Au niveau du groupe, elle résulte de la pluralité interne des membres qui le composent et de la nécessité de forger du commun par delà cette diversité. Derrière l'innovation sociale ne se trouve nul cogito, nulle logique de marché, nulle raison d'État, mais une multiplicité stable (Cazier 2015).

Cette exploration du fonctionnement des institutions sociales migrantes permet enfin de mettre en lumière le glissement du communautaire vers le public qui caractérise la dynamique du transnationalisme. On le voit, l'élargissement des moyens d'action des migrants et la complémentarité de leurs ressources leur permet de s'engager dans des pratiques toujours plus sophistiquées. Mais cet investissement répond également à un besoin d'établir des relations plus complexes, plus en adéquation avec leur propre expérience de vie. L'engagement dans des pratiques publiques permet de dire ce que l'envoi d'argent à lui seul ne peut dire. Le glissement du communautaire vers le public est le produit de la dynamique de transformation des individus et des groupes dans la société d'accueil. Il est la conséquence des rapports complexes qu'entretiennent le transnationalisme et l'intégration.

Espace et temps vécus

Le processus d'émergence apparaît donc comme un processus par lequel la compréhension partagée du monde est renouvelée pour permettre l'expression de nouvelles configurations identitaires et sociales. La conviction de partager un espace et une temporalité commune sont à la base de ce substrat intersubjectif. Le besoin de construire un espace (un coin) par-delà sa multi-localisation est lié au besoin d'être soi par-delà sa pluralité. Les géographes ont depuis longtemps résolu les difficultés de cette équation à plusieurs termes en distinguant les deux facettes de l'espace. La première est pratiquée dans sa matérialité physique, la seconde est vécue dans ses significations symboliques (Frémont 1976). L'espace vécu est une dimension fondamentale du monde vécu.

Il en va de même pour le temps. Il existe « un temps de vie » comme il existe un espace de vie, entendu comme la succession des actions passées. Dans une tradition de la sociologie anglophone, le temps de vie n'est rien d'autre que ce qui fonde les structures sociales (Archer 1995; Abbott 2001). Selon les tenants du réalisme critique, les structures ont une réalité propre sous la forme des actions passées (Archer parle de structures émergentes). Ces dernières orientent les comportements présents. Archer prend pour exemple la politique d'alphabétisation de Fidel Castro où chaque personne sachant lire doit apprendre à le faire à une autre personne et ainsi de suite. Archer prend cette politique comme un cas d'école et montre que la vitesse de réalisation de la politique dépend du nombre initial de personnes lettrées (Archer 1995, 86). Oliver Bakewell *et al.* (2011) ont utilisé cette approche pour rendre compte de l'initiation, de l'évolution et du déclin des champs migratoires. Les choix des premiers migrants orientent ceux des vagues suivantes qui se perpétuent dans une dynamique de causalité cumulative. Cette inertie temporelle des dynamiques sociales explique pourquoi des flux peuvent se perpétuer même lorsque les conditions qui ont déclenché les premiers flux ont disparu. Toutefois, les transformations de ces conditions initiales (transition démographique, développement) finissent par faire leur œuvre et mettre fin aux vagues migratoires. Pour ce qui concerne les phénomènes transnationaux, le temps se matérialise tout d'abord dans la formation et la reproduction des collectifs villageois en migration. Les conditions initiales de la migration et son jeu d'obligations individuelles et collectives orientent les premières pratiques transnationales : envoi d'argent, construction d'une maison, etc. Mais la temporalité migratoire se manifeste ensuite sous la forme de la multipolarisation progressive des identités, elle-même conséquence d'une trajectoire de vie faite de décisions successives. La dispersion des centres d'intérêt et la diversification des obligations dissolvent les anciennes solidarités pour leur en substituer de nouvelles. C'est ainsi que la matérialité sociale du temps imprime sa marque sur les associations villageoises en migration et les pratiques transnationales d'aujourd'hui.

Or ce temps des pratiques sociales doit avoir un sens partagé pour fonder un monde vécu commun. Tout le problème est de donner sens au mouvement du temps et de transcender les ruptures qu'il introduit pour reconstruire une linéarité sociale. Cette question a été abordée par Eviatar Zerubavel (2004). L'auteur donne un aperçu des procédés qui permettent à une société de construire une telle linéarité ou, au contraire, introduire des discontinuités qui font sens (périodicisation). Ce travail de production d'une temporalité vécue est apparent dans la « réinvention de la tradition » qui accompagne les pratiques transnationales. J'ai pu le souligner à travers l'exemple du vocabulaire utilisé par les acteurs pour parler de leurs pratiques ou encore des noms donnés aux associations. Or les noms, selon Zerubavel, sont de puissants « ponts

mnémoniques » (Zerubavel 2004, 52). Les acteurs utilisent pour expliquer leur engagement un vocabulaire religieux ou coutumier qui renvoie à un passé villageois. Dans le cas des Nord-Africains, les pratiques de développement sont associées au *tivizi* (*toniza* en berbère kabyle), qui correspond, dans le droit coutumier berbère, au code qui régit les travaux collectifs (moissons, entretien des bâtiments publics, etc.). Lorsqu'ils quittent leur village, les émigrés doivent continuer à contribuer au *tivizi*, mais comme ils ne peuvent le faire par leur force de travail en raison de leur absence, ils le font en envoyant de l'argent pour contribuer aux travaux. Cette pratique est à l'origine des projets de développement. Elle est parfois gérée par l'organisation villageoise expatriée. Lors du passage aux projets de développement, ce lien avec le *tivizi* a été retenu pour donner sens à leur action, même si cette dernière ne rentre pas à proprement parler dans le cadre du droit coutumier. De nombreuses associations portent le nom de *tivizi* ou *toniza*. D'autres termes faisant référence à la solidarité coutumière ou religieuse sont également utilisés (*afous*, *annabada*, *attacharouk*). Parmi les Indiens en Grande-Bretagne, mes entretiens ont fait ressortir des références plus religieuses que coutumières, en particulier l'utilisation du terme de *seva*. Ce terme désigne le don sans attente de retour encouragé dans la religion sikhe ou hindoue. Il s'apparente à l'aumône chrétienne ou au *zakat* musulman. On peut lire dans ce détournement de termes traditionnels un effort pour donner sens et légitimité collective à des projets de développement. La mobilisation de ces termes passés dans un sens nouveau permet l'inscription de pratiques émergentes dans une histoire collective. Ces termes établissent un pont entre actions passées et présentes dans un souci de construction d'une trajectoire temporelle commune. Ils permettent d'inscrire des pratiques de développement dans une histoire plus générale de la région de départ et, simultanément, ils adossent une nouvelle signification, plus conforme avec la réalité contemporaine, à des termes anciens. La réinvention d'une solidarité traditionnelle se comprend dès lors comme un ajustement de la temporalité vécue des villageois, expatriés ou non.

Mais cette modalité de production du temps vécu ne repose pas uniquement sur la parole. Les objets emportés par les migrants sont également supports d'une mémoire partagée. J'ai déjà évoqué la préparation d'une exposition de la mémoire des migrations en Région Centre (Etienne 2017). Cette exposition a permis de rassembler des objets prêtés par des immigrants et eux-mêmes. Ces objets ont servi de support de récits de la migration des acteurs. De tels objets constituent par ailleurs une partie essentielle des collections du Musée National de l'Immigration : valise, vêtements, instruments culinaires, également accompagné de récits personnels qui retranscrivent une trajectoire à la fois personnelle et collective. J'ai évoqué ce travail pour montrer en quoi ces objets, par la mise en lien symbolique de lieux distants qu'ils produisent, participent

de la production d'une spatialité transnationale (je peux parler, à ce stade de l'analyse, d'espace vécu transnational). Nous voyons ici comment ces objets, mais aussi, par extension, les projets et pratiques, sont chargés de motifs symboliques qui produisent dans un même mouvement un espace et un temps vécu et donc une compréhension collective d'un monde transnational. Ces objets sont des reliques ou de « memorabilia » (Zerubavel 2004, 43). Derrière les efforts consentis par les migrants pour créer une continuité là où la distance est une source de fragmentation spatiale, identitaire et sociale, derrière les objets et les mots qu'ils emmènent avec eux, derrière les projets et les choix qu'ils font, on observe l'émergence d'un monde vécu polyphonique. Or, ce processus reste instable, contraint par une double injonction contradictoire : celle de rester un émigrant lié à son lieu de départ tout en devenant un immigrant dans la société d'accueil. Derrière cette double injonction, se fait jour un jeu de relations de pouvoir complexe. Afin de terminer cette exploration des mécanismes du transnational, j'aborderai la façon dont se construit et se reconstruit un rapport politique entre les migrants et leur communauté d'origine. Pour ce faire, je m'intéresse au dispositif socio-spatial qui permet à ceux qui sont restés au village de continuer à exercer un contrôle sur ceux qui sont partis.

Territorialité : l'espace comme support des rapports politiques

Moi ça m'est arrivé d'avoir du retard à payer mes trucs. Le chef il peut appeler le responsable de ma famille, mon grand frère par exemple. Pour dire, tu dis à Smail quand même... Ils me rappellent : Smail ne fais pas ça. C'est un rappel à l'ordre (...). Ou si le chef part en vacances, t'inquiète pas, il rencontre le grand frère et puis il lui dit ?

(Smail, Clichy, 2007)

Ce témoignage est celui de Smaïl, membre actif d'une association villageoise kabyle. Smaïl réside en France depuis 25 ans. Il est aujourd'hui animateur social dans une association d'alphabétisation pour nouveaux arrivants. Ses revenus limités ne lui permettent pas toujours de régler ses cotisations pour la caisse commune ou encore d'envoyer de l'argent à sa famille. Cette vignette pose en filigrane une question qui structure les relations entre migrants et non-migrants. Comment s'assurer que ceux qui sont partis continueront d'honorer leurs devoirs envers la famille ou la communauté lorsqu'ils seront loin ? Cette question sous-tend les relations de pouvoir qui orientent les comportements migratoires. Or, la question des transferts est aujourd'hui largement abordée comme un choix individuel motivé par l'intérêt ou l'altruisme. Même si l'on admet aujourd'hui que la migration procède d'un choix collectif, la prise en compte du jeu relationnel entre les migrants et les non-migrants n'est que très peu mise en avant. Par

ailleurs, l'analyse des comportements migratoires ne s'intéresse en définitive qu'à deux types de comportements : pourquoi migrent-ils ? Pourquoi envoient-ils de l'argent ? Et encore, ces analyses sont généralement dissociées les unes des autres. Il n'y a pas de modèle explicatif général des comportements transnationaux. Ce qui s'en rapproche le plus est la théorie de la nouvelle économie des migrations de travail (Taylor 1999) qui aborde les migrations comme une stratégie des foyers de départ pour diversifier leurs revenus. Cette approche permet de saisir à la fois les raisons de la migration et celles de l'envoi d'argent. Elle reconnaît par ailleurs la diversité des ressorts de l'action en distinguant trois motifs de transfert : un motif contractuel (le remboursement de l'investissement consenti par la famille), un motif altruiste (soutien apporté à la famille en cas de difficulté ponctuelle), un motif personnel (en vue d'un investissement économique ou d'un retour au pays). Toutefois, cette théorie est avant tout faite pour expliquer la nature de flux financiers et en aucun cas les autres types de comportements transnationaux (choix de mariage, investissement politique ou associatif, choix de la destination ou du retour, etc.) et leur évolution dans la durée. De surcroît, les trois motifs évoqués constituent plus des étiquettes apposées sur des comportements qu'une analyse de fond des relations migrants/non-migrants. Par exemple, ce qui est pris pour de l'altruisme ou de la philanthropie apparaît davantage en dernière analyse comme une forme d'impôt informel auquel les migrants doivent consentir pour des raisons de statut. Ceci dit, l'apport principal de cette théorie est d'avoir mis à jour une continuité entre les comportements migratoires et post-migratoires des migrants. Les conditions et motifs initiaux du départ conditionnent les pratiques transnationales des migrants installés à l'étranger. Tout le problème est ici d'expliquer cette continuité dans l'espace et le temps. Je l'aborde ici en tant que le résultat d'un construit social fondé sur un principe de territorialité transnationale. Cela me permet de me départir d'explications théoriques fondées sur des notions telles que l'altruisme, l'intérêt ou encore l'émotion ou l'attachement sentimental.

Cette approche nécessite un déplacement de la focale analytique, non à partir des migrants eux-mêmes, mais à partir de ceux qui sont restés. En effet, tout l'enjeu pour la communauté de départ (famille, village, caste, organisation tribale, religieuse ou politique, etc.) est de s'assurer que le migrant continuera à respecter ses engagements une fois à l'étranger (envoi d'argent, éventuellement mariage conforme, etc.) et ce sans subversion, c'est-à-dire sans que ces transferts induisent une transformation non souhaitée, et notamment des équilibres dans le pouvoir qui la structure. La migration constitue en effet pour la communauté de départ une ressource lui permettant d'assurer sa propre reproduction tout en présentant un potentiel subversif. Cette tension entre projet individuel et projet collectif inhérent à tout acte migratoire trouve un écho à

une échelle collective dans la tension entre reproduction et subversion. Il est dès lors nécessaire de conserver le contrôle du processus migratoire dans sa durée et par-delà la distance. C'est la fonction du territoire transnational.

La géographie morale du transnationalisme

Dans le cadre de mes recherches sur le transnationalisme villageois, il apparaît que ce territoire transnational trouve ses racines dans la territorialité villageoise dont la fonction est la fois d'organiser les rapport internes de la communauté et ses relations externes avec les autres villages, voire au-delà. Elle est organisée par une géographie morale dont le village ou la région d'origine est le centre autour duquel s'articulent les centres secondaires dans les pays d'accueil. En tant que champ d'étude scientifique, la géographie morale est un domaine très réduit. Elle tire ses origines intellectuelles dans les Lumières écossaises, dont l'éthique part du postulat que la solidarité humaine s'exprime d'abord dans une relation de proximité. Dès lors, la morale apparaît comme nécessairement située. Je retiendrai la définition qu'en donne le géographe du travail Noel Castree : un ensemble de valeurs liées à des mode de conduite envers d'autres personnes, que celles-ci soient présentes ou absentes (Castree 2010, 468-69). Cette définition convient particulièrement bien au contexte transnational. La géographie morale étudie les marqueurs qui imprègnent l'espace vécu d'une valeur morale et leur influence sur les comportements. Ces marqueurs, qu'ils soient physiques (lieux de mémoires, lieux de cultes, etc.) ou humains (liés à la population qui occupe l'espace) fondent un canevas qui donne sens à l'espace, lui associe des valeurs positives, conformes à une vie bonne ou au contraire négatives, qui suscitent le rejet, la condamnation. J'appelle territorialité morale une association entre un ensemble de valeur morale et un dispositif spatial destiné à encadrer les comportements des membres d'une collectivité. Cette conception retient de la notion de territoire l'idée d'un dispositif politique, destiné à maintenir la cohérence d'un corps politique. Mais elle pointe également le fait que tout territoire n'est pas nécessairement un construit juridique d'un État. La territorialité morale est le produit et producteur de pratiques sociales informelles. Cette approche est en quelque sorte le moyen terme entre une conception défendue par la science politique d'une territorialité politique construite « par le haut » et une conception géographique de la territorialité construite « par le bas » et par les pratiques sociales.

Si la solidarité (et le contrôle social) est fonction de la proximité (et c'est en particulier vrai dans les sociétés traditionnelles), tout le problème pour les villages de départ est de garantir le respect

des obligations sociales en dépit de la distance. Les institutions sociales migratoires représentent la clé de voûte d'un dispositif spatial transnational. Elles font office de centralités secondaires à partir desquelles s'agence la territorialité morale. Les « villages bis » que constituent les organisations villageoises expatriées en sont un exemple. Mais les familles transnationales, les associations de caste, les regroupements politiques ou encore les entreprises sont d'autres formes possibles. Ces institutions sociales sont d'abord des lieux de rencontre. Elles recréent en migration un espace de proximité. Les collectifs associatifs ou villages bis se réunissent régulièrement dans un café ou encore chez un leader. Ces moments de réunions sont destinés à échanger sur la vie quotidienne des uns ou des autres ou encore sur les dernières nouvelles du village, le plus souvent dans la langue d'origine. C'est encore une fois Smaïl qui en parle le mieux :

Si y a un deux bistros, là c'est un français, là c'est un kabyle, et bien je vais là-bas. Parce que même si c'est des gens que je connais pas et bien au moins je parle ma langue. Parce qu'on parle le Kabyle entre nous. (...) Donc on est à la recherche de quelque chose. Quand on arrive là-bas, on recrée l'atmosphère du pays. On parle du pays comme en ce moment, bien sûr qu'on parle des élections législatives. Donc on s'informe. Chaque jour y a des nouvelles. Comment il va le grand frère et on sait que quelqu'un est décédé avant-hier, dans tel village. On est très très en contact avec ce qui se passe là-bas.

(Smaïl, Clichy, 2007)

Dans le cas des familles transnationales, les liens à distances maintenus via le téléphone ou internet, souvent sur une base quotidienne, sont un substitut à l'absence. Mais dans le même temps, cette régularité de contacts permet l'encadrement des comportements. Les institutions sociales assurent ainsi le respect des droits et devoirs des émigrés. Si l'un d'entre eux venait, par exemple, à ne plus envoyer d'argent ou à remettre en cause un fonctionnement hiérarchique, les membres de l'organisation seraient chargés de faire pression sur lui. Comme le rapporte Smaïl : « le chef il peut appeler le responsable de ma famille, mon grand frère par exemple. Pour dire, tu dis à Smaïl quand même... » La constitution d'une hiérarchie spatiale s'accompagne de la formation d'une élite communautaire spécifiquement formée pour être les garants de cette territorialité transnationale. Ce dispositif spatial ne fonctionne que si les membres du collectif sont relativement proches les uns des autres, permettant des rencontres physiques régulières. Les filières migratoires sont donc des modalités de migration privilégiées pour permettre la reconstitution de ces collectifs dans les espaces d'installation.

À ce dispositif spatial constitué par des institutions sociales migratoires mises en lien avec l'espace de départ vient s'adosser un jeu complexe de représentations de l'espace. La dualité morale de l'espace migratoire est depuis longtemps révélée par les travaux d'Abdelmalek Sayad (Sayad 1999b, 49-50). Il montre comment l'espace d'immigration est un espace survalorisé par les

migrants, où la réalisation de soi et d'un projet de vie est possible, par opposition à l'espace de départ qui est, quant à lui, perçu comme un lieu de contrainte et d'inhibition. Mais cette image « d'eldorado » est contrebalancée par une autre conception, celle d'un espace aux valeurs étrangères à celle de la communauté de départ et qui corrompt l'émigré. C'est un espace de liberté avec toutes ses contradictions, qui permet l'enrichissement mais aussi la licence dans un univers qui est souvent profondément sexualisé (Mai et King 2009). J'ai pu recueillir de multiples récits des relations entre les migrants et les prostituées, ou simplement des relations entretenues avec des « locales ». En contrepoint, l'espace de départ apparaît comme un espace vertueux et sain tant pour le corps que pour l'esprit. L'attachement témoigné par les acteurs à leur terre natale se traduit par différents comportements : l'envoi dans la région d'origine des enfants en bas âge pour qu'il puissent recevoir une éducation morale (comportement relativement fréquent parmi les subsahariens ou les Indiens, plus rare parmi les Maghrébins), le choix d'un conjoint issu du pays d'origine, etc. Mais la pratique qui érige la région d'origine en centralité morale est, par excellence, le choix du lieu d'enterrement. En Afrique comme ailleurs, le véritable « chez soi » est celui où l'on veut se faire enterrer (Page 2007). Le business des assurances de rapatriement des corps est le produit de cette géographie morale produite par les migrations.

La géographie morale de l'espace migratoire est donc une géographie profondément ambivalente, à même de susciter conjointement de la fascination et de la répulsion et, donc, de la régulation. Elle encourage les départs vers un « eldorado », mais réfrènt les vellétés d'une émancipation trop importante. Le groupe social et les individus insisteront sur l'un ou l'autre des aspects en fonction des circonstances. Cela permet la régulation des flux et la reproduction des filières migratoires. Le contexte des pays d'accueil est un facteur qui incite les migrants à rejoindre ceux qui sont déjà installés¹⁶.

La territorialité transnationale sous-tend le rapport des migrants à leur espace. Elle conditionne le lieu d'installation, les perceptions de l'espace (mythologies associées au lieu d'accueil et au lieu de départ, aux espaces intermédiaires de circulation), mais aussi les pratiques spatiales des migrants (construction et aménagement de l'habitat, insertion dans la ville, circulation entre espaces d'accueil et d'origine). Mais cette territorialité transnationale sous-tend également leur rapport au temps : le temps quotidien/hebdomadaire/mensuel partagé entre l'institution migrante et la vie privée, le temps annuel partagé entre le pays d'accueil et le village d'origine. Elle sous-tend les représentations temporelles des migrants sous la forme d'une mémoire exilique (récit de la migration, images idéalisées du village avant la migration). En ce sens, le territoire transnational

¹⁶ Parmi les immigrants subsahariens, les zones situées en dehors de ces lieux d'installation collectifs sont perçues comme déshumanisées, « alla ba », la brousse, où se rendre et s'installer est fermement condamné (Sall 2008).

est un espace-temps spécifique, rythmé par les relations et pratiques transfrontalières dont les circulations ne sont, en définitive, que le sommet apparent d'un iceberg beaucoup plus vaste.

Les organisations villageoises en migration se tiennent au cœur de ce dispositif. Elles apparaissent comme les garantes de la reproduction de ce cadre moral. Comme évoqué plus haut, elles sont en charge de veiller auprès de ses membres au respect de leurs devoirs de villageois. On comprend dès lors pourquoi au cœur de leur fonctionnement on trouve une caisse de rapatriement des corps. Ce système peut se décliner sous différentes formes d'un groupe à l'autre (caisse permanente chez les Kabyles mais également chez les Pakistanais (Joly 1987), collectes ponctuelles parmi les Pandjabis ou les Marocains). Le rapatriement des corps fait figure de mère des caisses de solidarité. Il fonde un système de dons et de contre-dons à la base de la solidarité entre ses membres et avec le village. Les transferts collectifs de développement peuvent se comprendre comme une dérivation de ce rôle premier. La mort institue un cadre moral qui donne sens et organise les circulations des vivants (des biens, de l'argent, des personnes). La morale transnationale est une morale thanatique.

De la géographie à l'économie morale : quand l'espace agit comme régulateur des relations

La géographie transnationale, qui fait du lieu d'origine une centralité morale et des espaces d'accueil une périphérie qui fascine et corrompt, structure l'espace vécu des migrants et non-migrants. Les institutions sociales migrantes, en se posant comme garantes de ce cadre moral en migration, participent à sa reproduction collective. Mais pour que cette géographie fonctionne comme territorialité, il faut qu'elle ait une efficacité sur les comportements individuels. La géographie morale influe sur les pratiques et les relations effectives des acteurs parce qu'elle imprègne l'identité même des migrants. Leur socialisation dans le pays d'installation et leur contact avec une société étrangère constituent un double défi dans la mesure où ils représentent une menace pour le lien avec ceux qui sont restés, tout en étant également une nécessité dont les non-migrants ne peuvent se passer. L'ambivalence de la société d'accueil imprègne le statut de migrant aux yeux de la communauté de départ. C'est à partir de cette ambivalence que se construit une économie morale des relations entre migrants et non-migrants (Carling 2008). L'économie morale n'est rien d'autre qu'un chantage qui organise les relations interpersonnelles. Pour ceux qui sont restés, les migrants sont les vecteurs de cette manne corruptrice de l'ailleurs. Et ils jouent sur cette négativité intrinsèque du statut d'émigré pour exiger le transfert de leurs gains acquis en migration. Si la personne visée venait à manquer à ces obligations, il se verrait

accusé d'être égoïste, d'avoir cédé aux appels de l'individualisme occidental au détriment de la solidarité villageoise. L'image de l'émigré égoïste, dispendieux et ostentatoire habite les représentations littéraires, cinématographiques et populaires des pays du Sud. L'économie morale est une économie de la honte. « On dénonce devant tous les villageois et là je peux te garantir qu'il recommence plus. Parce qu'on lui a foutu la honte » déclare Smail (Clichy, 2007). Chez les Kabyles, la sanction peut dans certains cas aller jusqu'au bannissement, c'est-à-dire l'impossibilité de participer aux événements collectifs (mariages, projets, etc.). Pour les personnes interviewées pendant mes enquêtes, ces relations de pouvoir ont des conséquences très concrètes, non seulement pendant leur absence, mais aussi pendant la période des retours périodiques des vacances. L'achat des cadeaux attendus par les proches est le produit direct de cette économie morale. La séance de distribution des cadeaux amorce une séquence de sollicitation permanente, le passage de voisins, familles ou amis, en quête d'argent ou simplement d'un service rendu. Mais ce qui frappe le plus derrière ces sollicitations, qu'elles soient à distance ou pendant le séjour, c'est l'absence de contre-don. L'économie des migrations est construite sur un don sans contre-don. Tout un pan de la littérature sur les migrations adhère à l'idée que les transferts et les comportements dispendieux pendant les périodes de retours sont pour les migrants une compensation, une parenthèse pendant laquelle ils peuvent paraître notables, une parenthèse temporaire dans une vie de prolétaire international. Cette lecture est superficielle. Ce type de comportement apparaît en fait comme lui-même résultant d'une contrainte. Les retours ostentatoires font partie des attendus portés par les non-migrants. Ils participent de la reproduction de la fascination qu'exerce sur eux la migration. Mais cette interprétation passe à côté de la négativité profonde des représentations liées à la migration. Les transferts ne sont donc pas un don, mais un dû, ou plutôt la conjuration d'une malédiction, celle de vivre dans un espace de corruption. Le don, comme le rappelle Marcel Mauss, est un « *Gift* », qui signifie poison en allemand (Mauss 2004, 145 et s.). Les transferts sont un poison qui libère et qui enferme à la fois. Ils génèrent la jouissance statutaire d'une réussite mais ils renforcent d'autant plus un jeu d'attentes insatiables.

La territorialité transnationale maintient donc les acteurs dans un statut de fautifs, prisonniers d'une économie où leur contribution n'est en définitive rétribuée que d'une illusion de notabilité. Cette territorialité est une mécanique socio-spatiale de contrôle à distance des corps, fondée sur une morale de la mort. Or, nous l'avons vu, les pratiques transnationales sont des pratiques polyphoniques qui expriment la pluralité intrinsèque de la condition d'existence des migrants. Cette pluralité est la source d'une reformulation de l'imaginaire transnational. Elle est un principe

de vie et d'émergence contre la morale thanatique du transnationalisme. Mais cette transformation est lentement négociée, non sans difficulté. On peut dénouer le fil de cette négociation en suivant l'évolution des transferts. L'envoi d'argent est la première forme de transfert consenti par les migrants. Les premiers mandats partent peu de temps après la première embauche, tels le message d'une mission accomplie. On peut se demander pourquoi ce choix de l'envoi d'argent. Cette question peut paraître triviale tant la réponse semble évidente (c'est ce qu'il y a de plus, simple, le moins onéreux, de plus « liquide »), et pourtant, d'un point de vue communicationnel, l'argent est un objet très particulier. En dehors d'un signe de réussite (ce qui est certes déjà très important), l'argent ne dit rien. Il ne dit rien parce qu'il ne doit rien dire pour pouvoir laisser toute latitude quant à son usage. L'argent, comme le rappelle Simmel, le moyen des moyens, l'instrument absolu dépourvu de fin *a priori* (Georges Simmel 1987). Par l'envoi d'argent, l'émigré laisse aux récipiendaires la possibilité de faire ce qu'ils veulent. Il est carte blanche. Aussi n'est-il pas surprenant de voir les premiers mandats être dépensés en équipement domestique, souvent qualifié d'ostentatoire (équipement ménager, vêtement, nourriture, voiture...). S'il en va autrement, les migrants doivent intervenir, dire et négocier l'usage qu'ils souhaitent voir en être fait, justement parce qu'en lui-même l'argent ne le dit pas. Les transferts monétaires sont donc, du point de vue des récipiendaires, ce qui recueille un assentiment immédiat. Mais son usage est une source de conflit récurrent entre migrants et non-migrants. Le second type de transfert et première forme d'investissement observé est la construction de la maison. L'investissement immobilier est une source de confort et de sécurité qui bénéficie aux parents et membres de la famille qui sont restés. Or, contrairement à l'argent, la maison a une destination qui lui est propre, et qui ne relève déjà plus exclusivement de la volonté des récipiendaires. Les recherches sur les investissements ont largement décrit la spécificité architecturale des maisons d'émigrés, sa visibilité manifeste. Cette visibilité, je la comprends en termes de rationalité communicationnelle. Le logement est en soit un objet polyphonique, exprimant à la fois une allégeance et les signes d'une modernité importée du pays d'accueil. La construction de la maison intervient généralement après trois à cinq ans d'installation, tandis que la stabilisation économique et légale des expatriés leur permet d'épargner suffisamment d'argent. Ces années sont également celles d'une multipolarisation de l'identité des émigrés, induite par leur socialisation dans leur nouvel espace de vie. Le logement signe donc dans le paysage du village le produit de cette multipolarisation, une affirmation de l'acte migratoire en tant qu'émancipation individuelle. Sa construction dans le village est une négociation statutaire, un premier effort de renversement de la négativité associée à l'acte migratoire et la migration. Mais, comme nous l'avons vu, cette renégociation par l'ostentation ne fait, en définitive, que renforcer l'étau de l'économie morale

dans lequel les migrants se voient assignés une position subordonnée. Cette tension atteint un cran supplémentaire avec une troisième génération de transferts : les investissements personnels. Ces investissements peuvent prendre de multiples formes. Les plus fréquents sont dans le domaine agricole (achat de terrain ou de matériel), dans la continuité d'une économie villageoise agrarienne, ou au contraire en rupture avec celle-ci, lorsque les projets s'inscrivent dans une logique de lien avec l'extérieur (revente de produits par l'ouverture d'un local commercial, achat d'un taxi, d'une auberge ou d'un café internet, etc.). Ces projets apparaissent généralement après un séjour prolongé à l'étranger, d'une décennie ou plus. Ils ont une destination personnelle qui rompt encore davantage avec le point de vue de la communauté villageoise. Dans certains cas, l'introduction d'un modèle économique fondé sur l'intérêt privé entre en contradiction avec les pratiques existantes. La multiplication de motopompes individuelles sur les parcelles de la vallée du Draa au Maroc perturbe le système traditionnel de partage collectif de l'eau et génère des problèmes d'assèchement de la nappe phréatique ou encore de diffusion de maladies dans les palmeraies. Les projets économiques s'inscrivent ainsi en contradiction avec un ordre traditionnel, ce qui peut parfois dégénérer en conflit ouvert. À proximité de la ville de Taroudannt, un village connu pour la beauté de son site a vu la construction d'un hôtel ajournée pour cause de conflit entre familles. Au Sénégal, Patrick Gonin rapporte que la délimitation de nouveaux périmètres irrigués a conduit à un assassinat dans une famille d'émigrés (Gonin 1997). Ces conflits s'enveniment lorsqu'aux tensions économiques se surimpose la remise en question d'un ordre social, par exemple lorsque le porteur de projet est issu d'une caste ou d'un groupe social inférieur (intouchables en Inde, *barratin*¹⁷ au Maroc, etc.).

Sur cette échelle des transferts, les projets de développement tiennent une place à part. D'une part, ces projets correspondent à une attente des villageois¹⁸. Dans le même temps, la référence à l'espace d'accueil qu'ils inscrivent dans le paysage villageois, participe à la construction d'un monde vécu transnational. La réalisation des projets est un moment d'explicitation des finalités du projet et donc d'un exposé du point de vue des migrants sur un mode positif. Ils désamorcent l'association cognitive entre le développement et l'idée de corruption. Cette négociation ne va pas de soi. On m'a par exemple rapporté que des familles étaient parties d'un village qui devait être électrifié par refus de perdre le mode de vie auquel ils étaient habitués. L'arrivée de l'électricité, ou encore d'une route, suscitent de nombreux problèmes qui appellent des compromis. Dans un

¹⁷ Les *barratin* sont un groupe à la peau noire dont la présence au Maroc précède l'islamisation du pays. Une partie des *barratin* serait arrivée en provenance du Niger en tant qu'esclaves.

¹⁸ Il faut bien entendu nuancer cette assertion. De multiples recherches, notamment au Mexique, montrent que les négociations peuvent parfois prendre une forme inégalitaire et les projets répondent davantage aux soucis d'ostentation des migrants qu'aux besoins réels des villageois (Goldring 1998).

village marocain, la construction d'une route produit une nouvelle proximité de l'ailleurs dont il a fallu « protéger » les jeunes filles par trop curieuses : les autorités ont décidé de tracer une ligne à ne pas franchir pour les empêcher de s'approcher de la route. Dans un autre village, l'arrivée de l'électricité, et donc de la télévision dans les foyers, a vidé les rues le soir, autrefois pleines de passants venus partager les discussions vespérales. Le chef du village, en réaction, a rendu obligatoire la présence des villageois aux mariages et autres manifestations collectives... Ces quelques exemples montrent que le développement est quelque chose qui ne va pas de soi et doit être approprié. Les émigrés, par leur expérience de vie, jouent un rôle clé dans ce processus d'appropriation. Par leurs échanges avec les villageois, ils peuvent désamorcer les craintes suscitées par les transformations du village. De ce fait, leur expérience de vie dans un pays « développé » devient une ressource utile et positive, et non un stigmate laissé par leur insertion dans un contexte corruptif. Aussi les projets collectifs permettent-ils aux émigrés de renégocier les termes de l'économie morale qui régit leurs relations avec les non-migrants.

Cette gradation des transferts sur une échelle communicationnelle est une manière d'aborder les négociations en jeu entre migrants et non-migrants. Ce glissement de l'envoi d'argent à des projets soit personnels, soit publics, s'opère à la faveur de l'accroissement des capacités financières et sociales des migrants. Il s'inscrit dans une dynamique plus générale du transnationalisme qui a été décrite plus haut. Cette dynamique du transnationalisme est portée par une renégociation des termes de son économie morale. L'intégration des migrants dans la société d'accueil leur donne des ressources pour faire valoir une logique d'affirmation d'une singularité contre une logique de reproduction des structures villageoises. On l'observe par une évolution des pratiques (réalisation de projets de plus en plus sophistiqués, transferts collectifs, ou au contraire rupture avec le pays d'origine). Les effets communicationnels des transferts changent avec la nature de ces derniers, leur modalité (individuelle ou collective) et avec la capacité des émigrés à imposer leur point de vue.

Il y a toutefois un facteur que je n'ai pas évoqué, mais qui est central, et probablement le plus important : celui de la transformation endogène des communautés d'origine. Contrairement à ce que l'on peut avoir parfois tendance à penser en lisant la littérature sur la relation entre migration et développement, les transformations des sociétés de départ ne sont pas uniquement imputables à la migration. Bien au contraire, les dynamiques migratoires tendent à épouser des dynamiques de transformations locales liées aux évolutions démographiques, aux contextes politiques ou aux évolutions économiques plus larges. Les habitants sont donc confrontés à la transformation de leur environnement indépendamment des migrations. De par leur expérience, les migrants

apparaissent dès lors comme une caisse de résonance, un vecteur de ce qui est encore à venir. C'est ce que j'appelle la fonction miroir des migrations, une fonction remplie individuellement par les migrants eux-mêmes ou collectivement par les organisations villageoises en migration. Les communautés projettent sur les expatriés les fantasmes (positifs et négatifs) suscités par leur propre transformation. J'ai pu le voir à travers l'exemple d'une association à qui les villageois avaient demandé de traiter un cas d'inceste survenu au village. Mais cette fonction est apparente dans les discussions sur le développement : place des enfants dans l'économie domestique, rôle accordé aux femmes dans les discussions sur l'usage de l'eau, etc. Cette fonction de miroir participe de la construction d'un monde vécu commun et aplanit non seulement les ruptures entre migrants et non-migrants, mais aussi les transformations qui surviennent dans le vécu des communautés de départ. On comprend dès lors pourquoi la négativité associée à la migration a une intensité qui change en fonction des lieux et du temps. Jusque dans les années 1980, il n'était pas rare de voir des émigrés indiens effectuer des rituels de purification après un séjour prolongé à l'étranger. Mais cette image négative de la migration était à peine perceptible lors de mon terrain au milieu des années 2000 au Panjab, l'une des plus riches régions de l'Inde.

Cette analyse de la territorialité transnationale permet de mettre à jour les mécanismes socio-spatiaux qui la sous-tendent. Elle se construit sur une hiérarchie morale de l'espace qui instaure la région de départ en centralité. Cette géographie du transnationalisme s'appuie sur une morale thanatique, qui maintient les émigrants dans une position de subordination que la fascination pour leur succès ne saurait défaire. Pourtant, cette économie morale est loin d'être figée et les expatriés tendent à renverser le rapport de force en s'appuyant sur leurs capacités financières ou leur expérience de vie dans un pays « développé ». Mais la charge communicationnelle des transferts est également un vecteur de construction d'un monde vécu commun qui permet d'effacer les subordinations morales. C'est particulièrement vrai pour les projets transnationaux de développement qui sont un moment privilégié d'appropriation du développement. Cette observation met évidence une dernière fonction communicationnelle de la migration, une fonction miroir à partir de laquelle les communautés de départ peuvent envisager leur propre devenir dans un contexte de transformation sociale. Nous voyons donc comment se dessine la dynamique du transnationalisme à partir des rapports de forces qui se jouent au sein de cette économie morale des migrations. Cette mécanique des relations interpersonnelles au sein de l'espace transnational est une des composantes essentielles d'une dynamique plus générale, qui se nourrit par ailleurs de l'intégration des migrants et des processus d'émergence qui en découlent.

Conclusion de la première partie : atouts et limites du paradigme de la multiplicité

Cette première partie est un effort pour synthétiser vingt ans de recherches sous le chapitre du paradigme de la multiplicité. Le transnationalisme ou les champs migratoires en France ont d'abord été l'objet de travaux descriptifs, cherchant à étudier ses formes, son volume ou ses structures spatiales. Cette première génération de travaux est essentiellement constituée d'études de cas qualitatives. À la suite de critiques exprimées sur le caractère « tautologique » d'études réalisées sur la variable dépendante, une seconde génération de travaux a tenté de mesurer quantitativement la réalité de ce phénomène. Dès lors, de nouveaux champs d'investigation furent ouverts, abordant les dynamiques transnationales dans leurs relations avec l'intégration et le développement. Toutefois, le phénomène transnational a toujours été appréhendé dans sa contemporanéité, comme un phénomène déjà présent. Il faut attendre l'ouvrage de Roger Waldinger pour qu'en soit proposée une lecture moins statique en explorant l'hypothèse d'un horizon du transnationalisme (Waldinger 2015). J'ai repris ici cette démarche pour proposer une dynamique des engagements transnationaux en lien, d'une part avec les conditions initiales de la migration et d'autre part avec les différentes voies que peuvent emprunter les champs transnationaux après plusieurs générations d'existence. J'ai voulu notamment montrer comment cette dynamique est d'abord marquée par un mouvement d'évolution des pratiques, initialement constituées à partir de relations privées et translocales, puis débordant le cadre strictement communautaire pour investir la sphère publique. Cette proposition va plus loin que celle du sociologue américain en explorant deux voies possibles du devenir des champs transnationaux : non seulement l'assimilation mais aussi la diasporisation. L'assise communautaire des pratiques transnationales finit par disparaître avec la fin des relations interpersonnelles. Cette disparition des champs est d'autant plus rapide que les structures collectives réellement transnationales sont en fait peu nombreuses. Toutefois, sous certaines conditions (et notamment lorsqu'une rupture avec l'État d'origine favorise une prise de conscience collective), ces pratiques collectives donnent naissance à une conscience d'appartenance collective tandis que ces pratiques s'émancipent du cadre communautaire initial.

Dans cette première partie, mon propos fut guidé par la volonté de fonder sur le plan théorique ces constatations empiriques. Je me suis efforcé de développer les différents aspects de ce cadre explicatif que constitue le paradigme de la multiplicité. Dans cette perspective, le transnationalisme apparaît comme une dialectique de la mise en tension des multiples. À partir de ce positionnement épistémologique, se fait jour le sujet migratoire comme homme pluriel, fait de,

et contraint par la pluralité de ses insertions sociales et spatiales. Se fait jour ensuite l'espace transnational, comme mise en résonance d'objets spatiaux distants. Se fait jour enfin un monde vécu transnational, dont la polyphonie s'exprime par le truchement de pratiques émergentes. Les pratiques transnationales se comprennent comme des actions communicationnelles, sous-tendues par la volonté d'élargir la compréhension commune du monde, de redéfinir les termes des contraintes morales des relations entre migrants et non-migrants. Les pratiques instaurent d'un même mouvement un temps et un espace vécu transnational. L'évolution du transnationalisme est le reflet de l'intégration des migrants et de la multipolarisation de leur identité. Le glissement vers la sphère publique est non seulement le symptôme d'un élargissement de leurs capacités d'action, mais aussi de leur monde vécu.

Le paradigme de la multiplicité complète les approches existantes en inscrivant la dynamique du transnationalisme dans un cadre plus large, celui des conditions initiales de la migration, mais aussi celle de son articulation avec l'assimilation ou les diasporas. Il permet surtout de rendre compte de la finesse de ses pratiques et de la force des engagements au sein d'un système de relations entre migrants et non-migrants. Les cadres explicatifs existant restent généralement centrés sur l'individu avec une faible prise en compte de l'entourage des acteurs et en particulier des non-migrants. De même, en mettant en avant le rôle des institutions sociales migrantes, ce paradigme comporte une critique du concept de réseau, dont le défaut est de mettre sur un même plan toutes les relations dans l'entourage des acteurs. Une approche en termes d'acteurs et de réseau a largement nourri les analyses françaises sur la circulation migratoire. C'est particulièrement vrai des travaux en France portant sur les parcours de migrants entre leur pays d'origine et l'Europe. Il est vrai que dans un contexte de mobilité, l'instabilité des relations fait passer le poids des institutions sociales et des obligations morales au second plan, et conjointement, le rôle des stratégies personnelles, au premier. Mais ce rôle prépondérant de la rationalité instrumentale et immédiate n'est qu'une illusion. La quête de l'autonomie ne saurait à elle seule expliquer pourquoi des Africains défient tous les jours la mort sur des barques de fortune plutôt que de faire demi-tour. Cette force inexorable qui pousse les acteurs trouve son explication dans la puissance de l'engagement¹⁹ envers eux-mêmes et les autres que constitue l'acte migratoire. Et s'ils font le choix de la traversée, c'est parce que cette confrontation avec la mort, ils l'ont déjà eue au moment du départ. La migration les a engagés dans leur être-face-à-la-mort. Elle circonscrit leur être dans un jeu d'obligations dont les règles sont celles d'une morale

¹⁹ Je renvoie ici le lecteur à la définition de l'engagement donnée page 36.

thanatique. Et c'est cette même puissance de l'engagement qui nourrit la formation des champs transnationaux.

Toutefois, à ce stade, ce paradigme présente un certain nombre de limites par ailleurs imputables à la plupart des travaux sur le transnationalisme. Tout d'abord, bien que prenant en compte le rôle des non-migrants, mes travaux restent focalisés sur des communautés fortement investies dans la sphère transnationale. La diversification des méthodes, notamment par le recours à l'analyse statistique et la comparaison, a pu permettre de limiter le biais des études centrés sur une variable dépendante. J'ai pu ainsi montrer que mes observations ne sont pas isolées.

Même si la question affleure en permanence, le second défaut de ce travail est l'absence de dimension genrée. Ce problème, dont je suis parfaitement conscient, est d'abord lié à mon objet et au faible nombre de femmes présentes dans les organisations étudiées. Ce motif n'est certes pas une raison suffisante. Il me semble toutefois que le paradigme de la multiplicité offre une approche à même d'appréhender les relations de genre à l'œuvre dans la sphère transnationale. La théorie de l'Homme pluriel s'accommode *a priori* très bien d'une approche en terme d'intersectionnalité (Schmoll 2017; Anthias 2012; Grosfoguel, Oso, et Christou 2015; Dahinden, Duemmler, et Moret 2014). Certes, les deux approches ont des objectifs différents. L'intersectionnalité est d'abord une approche critique visant à examiner les différents niveaux de *subordination* des individus enchâssés dans une pluralité de rôles sociaux. Le paradigme de la multiplicité est quant à lui construit à partir d'une théorie de *l'action* dans un contexte d'obligations contradictoires. Ce paradigme examine la possibilité d'un agir dans un contexte de *subordinations*. Le croisement des deux approches permet de transformer la situation de subordination en principe d'action. Mais ce croisement permet également d'élargir la portée du concept d'acteur pluriel en intégrant les facteurs biologiques, voire psychologiques (traits de personnalité) qui sont au cœur des comportements individuels. Les deux théories s'appuient sur une compréhension sédimentaire du sujet. Elles partagent le postulat que le sujet ne doit pas être résumé à une seule dimension, celle de femme ou celle d'émigré. De même que les migrants sont autre chose que des migrants, les femmes dans leur multipolarité identitaire de mère, d'épouse, de travailleuse, de militante ou de fille, sont des femmes plurielles aux prises avec les contraintes de leurs statuts. Pour prendre un exemple dans une littérature foisonnante, les travaux d'Asuncion Fresnoza Flot montrent comment l'usage d'internet, et notamment des outils de vidéoconférences branchés en permanence sur le foyer de départ sont pour les migrantes des Philippines un moyen pour continuer à être des mères à distance (Fresnoza-Flot 2008). Ces pratiques peuvent se lire comme des pratiques émergentes permettant de concilier leur rôle de

travailleuses expatriées et de mères d'enfant restés au pays. Pour autant mon travail n'aborde par directement la spécificité de la place des femmes dans ces dispositifs transnationaux. Ce n'est pas faute de l'avoir envisagé : le projet de ma bourse postdoctorale Marie Curie incluait initialement cette question. Mais, au cours de mon travail de terrain, je me suis rendu compte qu'une telle question nécessitait un dispositif méthodologique différent, un abord spécifique des femmes en dehors des cadres associatifs. Toutefois, leur absence de ces structures villageoises est relative : des femmes (certes peu nombreuses) sont présentes et actives. Cependant, mes entretiens montrent qu'elle ne justifient pas leur engagement en tant que femmes, mais selon d'autres motifs : soit par leur conviction politique ou encore (dans le cas des jeunes femmes), en raison de leur âge. Les clivages militants ou générationnels apparaissaient comme plus pertinents. Je suis, bien entendu, conscient des limites de ces observations. Mais là encore, pousser l'analyse aurait demandé une enquête de terrain différente. Le chantier reste donc ouvert.

Une autre critique a été formulée à l'égard de mon travail. Elle concerne l'importance donnée à l'identité : voir dans tout processus social un processus identitaire serait une lubie de chercheur en sciences sociales. Les acteurs eux-mêmes n'accordent dans leur quotidien que très peu de place à la question identitaire. Leurs pratiques quotidiennes ne sont pas motivées par des prises de position identitaire, mais par des questions plus concrètes et immédiates telles que gagner de l'argent, se nourrir, obtenir ou préserver leurs droits, etc. Il est évident que les pratiques quotidiennes, dans un cadre transnational ou non, ne relèvent pas de revendications identitaires collectives. Pour autant, choisir entre mettre de côté de l'argent pour acheter une voiture ou l'envoyer à ses parents, demander en mariage une personne dont on est tombé amoureux sur le lieu de travail ou épouser une fille du pays, renvoyer son enfant auprès de ses parents pour qu'il puisse grandir dans un environnement « plus sain » ou le pousser à ce qu'il fasse ses études ici... Toutes ses décisions, et d'autres encore à l'échelle quotidienne, mettent en balance ce qu'ils devraient faire en tant « qu'enfants du pays » et ce qui les engage en tant qu'habitants du lieu d'accueil. Ce que font les acteurs implique toujours une prise de position sur qui ils pensent être dans le monde. Même s'ils ne le formulent pas en terme « identitaire », ces choix impliquent tous une dimension existentielle, ce que l'on pourrait nommer une « identité dans l'action ». Le transnationalisme a ceci de spécifique qu'il traduit non une absence de choix mais un effort pour composer un positionnement en tenant ensemble les différents moments de sa trajectoire de vie.

L'analyse que nous avons proposée évoque trop rapidement l'importance de l'État comme un acteur essentiel dans la structuration des champs transnationaux, mais ce constat n'a pas trouvé d'écho dans l'exploration théorique qui a suivie. Cette absence de l'État est délibérée. Il s'agit ici

de poser le transnationalisme comme un phénomène social avec ses codes, sa mécanique, ses acteurs et ses structures pour pouvoir, dans un second temps, le penser dans ses relations avec l'État. Le point d'accroche analytique retenu est celui de la territorialité. Comme nous l'avons vu, la territorialité transnationale est une territorialité « par le bas » qui agence les relations de pouvoir entre la communauté d'origine et les migrants. Nous verrons comment celle-ci s'articule avec la territorialité « par le haut » des États. Mais l'absence de l'État est aussi un choix épistémologique. Il s'agit ici d'éprouver le paradigme de la multiplicité dans ses relations avec la pensée d'État.

Deuxième partie : Politique : L'État transnational

L'élan qui a pu porter les recherches sur le transnationalisme et les champs migratoires semble aujourd'hui connaître un essoufflement (Schmoll et Severo 2016). Leur émergence au tournant des années 1990 fut portée par une célébration des nouvelles mobilités transfrontalière, la découverte d'un monde social qui était largement passé sous le radar des sciences sociales. Cette découverte du mouvement brownien des échanges sociaux transfrontaliers faisait figure de pendant humain des zones de libre-échanges qui se mettaient en place en Amérique du Nord ou en Europe. Les années 1990 furent portées par la croyance que les frontières sont un obstacle au développement économique et humain. Mais ce moment transnational de la recherche sur les migrations a pâti d'un essoufflement de l'élan critique, de l'abandon des études macro-historiques et du repli sur une micro-analyse de l'action, de la crise des formes de totalisation (Boltanski et Chiapello 2011, 458-59). Cet essoufflement est le revers du succès des analyses centrées sur les acteurs qui ont conduit à survaloriser la capacité des individus à se déjouer des contraintes politiques et sociales.

Or, à partir du milieu des années 2000, la montée en puissance des politiques migratoires coercitives, le constat que les flux humains resteraient au ban de la globalisation à l'œuvre dans les autres domaines, ont suscité un renouveau des travaux sur les migrations. La critique des études transnationales se reformule aujourd'hui autour de deux axes. Le premier porte sur le transnationalisme et la mobilité comme modalité de libération pour les migrants. En effet, la première génération de travaux supposait l'investissement dans la sphère transnationale comme un moyen pour les acteurs de contourner les assujettissements sociaux, ethniques et économiques que doivent subir les migrants dans les sociétés d'accueil et de départ. C'est une idée que l'on retrouve aujourd'hui encore derrière l'approche en termes d'autonomie. Cette remise en question vient de l'extérieur des études transnationales. Elle est portée par l'essor des « border studies » qui se centrent à la fois sur la dématérialisation de la frontière dans les dispositifs destinés à filtrer les flux d'immigration (Migreurop 2017; Johnson et al. 2011; Clochard 2007) et sur les stratégies d'acteur dans un contexte coercitif (Mainwaring 2016; Robin 2006). Ce courant de recherche a mis en évidence les relations de pouvoir dans lesquelles sont inscrites les trajectoires migratoires. La critique porte sur les conditions d'universalisation de l'accès à la mobilité par une défense de la liberté de circulation. Elle semble donc recouvrer une capacité de dénonciation. Toutefois, il me semble que ces critiques ciblent davantage les formes que le fond des études de la mobilité. Elles apparaissent comme un correctif qui enrichit plus qu'elles ne contredisent les travaux sur le

transnationalisme et la circulation migratoire. Par exemple, le concept de régime de mobilité apparaît à la jonction des deux courants de recherche et se veut être une critique des études célébrant la mobilité (Glick Schiller et Salazar 2013). Par ce concept, les auteurs reconnaissent que la mobilité humaine est fonction des structures de pouvoirs dans lesquelles elle s'inscrit : la mobilité des uns (citoyens de pays développés, travailleurs qualifiés) se nourrit de la mobilité sous contrainte des autres. En d'autres termes, la migration ne permet pas simplement aux acteurs de s'émanciper des relations de pouvoirs dans leur lieu d'origine et d'installation, mais elle projette les individus dans un nouveau champ de relations inégalitaires qui caractérise les relations Nord/Sud contemporaines. D'une façon plus générale, les études transnationales incorporent la problématique des politiques d'immigration et d'émigration bien plus qu'elles ne l'ont fait auparavant.

Un deuxième axe critique émerge de l'intérieur même de ce courant de recherche. Ce courant de recherche a pour origine un besoin de préciser les contours théoriques et méthodologiques du transnationalisme (Portes, Guarnizo, et Landolt 1999). À la suite de cette demande, une multiplicité de travaux, notamment quantitatifs, furent développés sur différents objets : les entrepreneurs (Portes, Guarnizo, et Haller 2002), les associations (Portes et Fernandez-Kelly 2015; Pries et Sezgin 2012), les pratiques transfrontalières (Cris Beauchemin, Hamel, et Simon 2010; Fibbi, D'Amato, et Hily 2008; Waldinger 2008). De même, les réflexions méthodologiques pour aborder les dynamiques transnationales se sont multipliées (Amelina, Faist, et Nergiz 2013; Mazzucato 2010; Morales et Jorba 2010). Or, en lien avec ce déploiement de recherches sont apparus de nouveaux questionnements : quel est le poids relatif des pratiques transnationales parmi les activités des migrants (Waldinger et Fitzgerald 2004) ? Ces engagements sont-ils antithétiques avec l'intégration dans le pays d'accueil (Chris Beauchemin, Lagrange, et Safi 2011; Bommes 2005; Guarnizo, Portes, et Haller 2003) ? Ce positionnement critique réinscrit les dynamiques transnationales dans des mécanismes spatiaux et temporels plus larges, rompant ainsi la distinction entre ce qui relève du transnational et ce qui relève de l'évolution des sociétés nationales. Je pense aux travaux de Roger Waldinger pour qui le transnationalisme se comprend comme un rouage dans un processus de convergences puis de divergences inter-sociétales (Waldinger 2015). Je pense également aux recherches qui tentent de lier les dynamiques migratoires avec les transformations plus profondes des sociétés (Castles 2012, 2010). Par ailleurs, cette critique fait écho au succès grandissant du transnationalisme au sein de ce que l'on appelle l'histoire globale : loin d'être un phénomène spécifique produit par la globalisation

contemporaine, la formation de liens transnationaux est constitutive de toute dynamique migratoire.

L'évolution du champ des études migratoires poursuit donc un double mouvement : critique micro-sociale des rapports de domination d'un côté, et macro-sociale des transformations sociétales de l'autre. Ces courants critiques poussent à la fois à une dénonciation des mécanismes de production de positions subalternes et à une analyse globale des dynamiques sociales. Pour autant, il me semble que les deux courants ne se valent pas quant à leurs effets sur le champ des études migratoires. Comme nous l'avons vu, la critique micro-sociale apparaît davantage comme une critique corrective visant à reconnaître une situation inégalitaire mais sans remettre en question la question de la mobilité comme « ordre de grandeur » à l'aune duquel se comprend l'existence humaine. À l'inverse, il me semble que la critique macro-sociale est plus profonde. Elle remet en question quelques uns des préceptes fondamentaux à partir desquels se sont développées les études de la mobilité humaine. On assiste en effet à un retour de la notion de société comme unité d'analyse fondamentale : « we locate our approach to migration research within a larger intellectual project, taken up by scholars of transnational processes in many fields, to rethink and formulate the concept of society such that it is no longer automatically equated with the boundaries of a single nation state » (Levitt et Glick Schiller 2004, 1002). Il ne s'agit pas d'un retour en arrière dans la mesure où l'idée de société comme entité sociale fermée et constituée *a priori* par l'État est désormais obsolète. De même, on observe un regain d'intérêt pour la question de l'intégration en relation avec les liens transfrontaliers des migrants. Là encore, pas de retour en arrière dans la mesure où l'intégration ne se comprend plus comme un processus linéaire et exclusif. Mais les chercheurs admettent aujourd'hui que cette dynamique reste une donnée fondamentale des trajectoires de vie des migrants. Une autre remise en question opposée notamment par les historiens est celle de l'importance fondatrice des réseaux de communication, internet ou de transport, en tant qu'ils ont contribué à générer un nouvel espace-temps et un nouveau médium communicationnel à partir duquel ont pu émerger des formes sociales nouvelles. Sans nier l'importance de la technique en tant que moyen, cette position suppose une autre conception de l'historicité du transnationalisme. Le transnationalisme n'a pas pour origine un contexte marqué par l'instantanéité des échanges : il préexiste à la globalisation actuelle.

Le présent travail s'inscrit dans cette veine en abordant le transnationalisme en lien avec un projet politique de transformation de la société. Le transnationalisme n'est pas un phénomène nouveau, mais il ne peut se comprendre, dans ses formes contemporaines, sans prendre un compte la

transformation de l'État. L'inscription de l'État dans la globalisation a conduit les autorités à modifier leur rapport aux échanges mondiaux, ces derniers devenant une composante essentielle du développement économique national. Mon propos porte sur l'émergence de l'État transnational produit par les transformations institutionnelles et cognitives à l'œuvre depuis le début des années 1990, transformations qui ont non seulement permis l'intégration de ces flux dans le logiciel économique de l'État, mais qui ont par ailleurs profondément affecté la dynamique du transnationalisme migratoire.

Chapitre 3 : L'État et le transnationalisme

Deux courants de recherches distincts se sont penchés sur les relations entre l'État et le transnationalisme. Le premier s'intéresse à la formation et au fonctionnement d'un État transnational « par le haut », c'est-à-dire en lien avec la constitution d'un marché global. Le second s'est constitué à la faveur d'une analyse des politiques mises en œuvre par les États de départ pour tirer de leurs « diasporas » des bénéfices économiques ou politiques. C'est ici dans ses relations avec le transnationalisme « par le bas » que l'État est étudié.

L'internationalisation du capitalisme global

La notion d'État transnational a été formulée au sein d'un courant critique des Relations Internationales. Tandis que ces dernières ont examiné la façon dont l'État se comportait vis-à-vis des acteurs de la globalisation, les tenants d'une approche en termes d'État transnational partent du présupposé que l'État et le marché ne sont pas deux entités séparées (Bieler et Morton 2013, 24). Si les mécanismes du marché ont besoin de la force publique pour fonctionner, alors un marché globalisé s'accompagne forcément de la mise en place d'un État transnational. William Robinson est le premier à avoir formulé une théorie de l'État transnational (Robinson 2004). Son point de départ est celui du constat de l'émergence d'une classe capitaliste transnationale (Sklair 2012), composée du personnel de direction des grandes compagnies multinationales et des leaders de la finance internationale dont les intérêts dépassent les frontières nationales. Cette classe tire son influence d'un système d'accumulation capitaliste à l'échelle globale. Tout le problème est, dans ce contexte, de s'assurer l'alliance de la puissance publique pour protéger ses intérêts. C'est là le rôle de l'État transnational. Celui-ci fonctionne à deux niveaux. À l'échelle mondiale, il est constitué d'un assemblage institutionnel qui assure l'articulation entre le politique et l'économique : le groupe de Davos ou de Bildeberg, la Banque Mondiale ou le Fonds Monétaire International, les tribunaux d'arbitrage transnationaux, les Banques régionales ou centrales des États, etc. Ce niveau est en charge de la formulation d'un cadre normatif favorable à la reproduction de ce système d'accumulation. À l'échelle nationale, les États sont en charge de l'internalisation de ce cadre normatif dans le droit interne (Poulantzas et O'Hagan 1978). Les États, en tant qu'appareil coercitif doté du monopole de la violence, font office de courroie de transmission. La suppression des barrières douanières, la privatisation des services publics, la politique d'austérité (Major 2013) sont autant d'exemples de directives transposées par les États pour vivifier les échanges économiques. Ce mode de fonctionnement porte la signature du

néolibéralisme. Comme le montre Michel Foucault, contrairement au libéralisme qui favorise la séparation entre le marché et l'État, le néolibéralisme suppose un arrimage de la société civile et de l'État aux mécanismes du marché. Les néolibéraux reconnaissent en effet que le marché concurrentiel ne peut être qu'une création de l'État. Il nécessite une intervention permanente (Foucault 2004, 123). Cette intervention n'est pas une correction des mécanismes du marché, mais bien sur la société pour qu'elle-même se pose en régulateur : « [le gouvernement néolibéral doit] intervenir sur cette société pour que les mécanismes concurrentiels, à chaque instant et en chaque point de l'épaisseur sociale, puisse jouer le rôle de régulateur » (Foucault 2004, 151). Le néolibéralisme « déplace le centre de gravité de l'action gouvernementale vers le bas » (p. 153), c'est-à-dire, en privilégiant des politiques locales (on le verra plus tard en examinant les politiques de décentralisation), mais aussi au niveau même des représentations sociales. Les vecteurs de cette internalisation ne sont pas seulement institutionnels et normatifs, mais aussi cognitifs. L'entreprise devient le modèle à partir duquel est pensée la société et l'entrepreneur celui de l'acteur social (p. 166). Le néolibéralisme passe par la constitution d'un cadre idéologique qui permet d'obtenir le consentement des acteurs (Gramsci 1978). L'exercice de la puissance publique passe par l'incorporation d'idées, concepts, théories, modalités pratiques... qui, mis ensemble, forment un régime de justification de cette domination. On retrouve ici l'idée wébérienne d'esprit ou de pensée du capitalisme.

Cette perspective de l'État transnational comme assemblage politico-économique supranational permettant l'internationalisation d'une politique de société néolibérale a soulevé de nombreuses critiques (Cammack 2007). En effet, l'État transnational n'en est pas un. Ce champ n'a pas la capacité de produire et mettre en œuvre ses propres normes. Libeller ce champ d'acteurs polymorphes sous l'étiquette d'État conduit à réifier une dynamique qui est en fait beaucoup plus complexe et fluide. La classe capitaliste n'est pas une entité homogène. Une grande partie de la bourgeoisie s'appuie sur des processus d'accumulation qui sont territorialisés à l'échelle nationale, voire infranationale, ce qui ne va pas sans générer des intérêts contradictoires. Aussi le processus d'internalisation rencontre-t-il des obstacles de la part de la bourgeoisie elle-même (Major 2013). On le voit dans l'aménagement d'exceptions ou de marchés protégés dans les négociations portant sur le libre-échange. Mais surtout, les États eux-mêmes ne sont pas des entités homogènes. Le global fonctionne par l'aménagement au sein de l'État de certains secteurs dénationalisés et traversés par des réseaux d'influence transnationaux (Sassen 2009, 5). Le global peut se comprendre comme « un réseau d'espaces dénationalisés ». Les agendas peuvent différer, voire entrer en contradiction d'un département à l'autre ou d'un échelon (national, local...) à

l'autre. Le phénomène des villes sanctuaires aux États-Unis en est l'expression, mais les conflits entre ministères de l'Intérieur ou des Affaires étrangères sur les questions migratoires sont peut-être moins connus et pourtant tout aussi vifs. Une perspective macro ne peut rendre pleinement compte de la réalité de la relation entre l'État et le (les) transnationalisme(s).

Mes propres travaux ne m'ont pas fait croiser le chemin d'une quelconque classe capitaliste. En revanche, les organisations internationales sont omniprésentes. En fait, il existe une grande diversité d'acteurs non étatiques internationaux qui interagissent avec les administrations d'État. Afin d'avoir une lecture plus fine des dynamiques à l'œuvre, certains auteurs ont emprunté à Pierre Bourdieu le concept des champs. Didier Bigo parle de guilde internationale (Bigo 2011) et Peter Haas, de communauté épistémique (P. M. Haas 1992) pour désigner les réseaux bureaucrates, experts, de militants associatifs, de politiques, etc., mais qui partagent un même habitus et sont en compétition pour des positions symboliques au sein de ce champ. Cette sphère a trouvé son assise institutionnelle dans les Banques et institutions internationales qui définissent les normes transnationales. Mais les acteurs de ces guildes interagissent avec les hauts fonctionnaires et experts nationaux qui sont eux, porteurs de référentiels et d'intérêts différents. Par ailleurs ces deux sphères sont poreuses et les acteurs peuvent passer de l'un à l'autre au cours de leur carrière. Il n'y aurait donc pas de classe capitaliste transnationale, mais des guildes professionnelles transnationales sectorielles dans l'économie, l'écologie, la sécurité... ou les politiques migratoires, en interrelation avec des élites nationales pour la définition des modèles politiques.

Les politiques migratoires ou encore liant migration et développement ont produit de tels champs multi-scalaires qui traversent les frontières entre États, mais aussi entre le public et le privé. En soit, ce phénomène n'est pas nouveau. L'intervention étatique au-delà de ses limites territoriales (et c'est d'autant plus vrai pour ce qui concerne les mobilités internationales) a été toujours été le théâtre d'une collaboration entre acteurs publics et privés. C'est le cas au moins depuis le XVI^e siècle tandis que le commerce triangulaire acheminant des esclaves jusqu'au Nouveau Monde était une prérogative de compagnies privées, mais largement soutenue par la puissance publique. Toutefois, il ne s'agit, jusqu'au XX^e siècle, que de permettre une projection de la puissance publique au-delà de ses frontières. L'émergence d'acteurs transnationaux et notamment des organisations internationales, changent la donne dans la mesure où elles diffusent un agenda et des modes de gouvernance auprès des gouvernements étatiques. Les forums, commissions, institutions, projets ou politiques qui rassemblent ces personnes sont autant de lieux de formulation et transmission des modèles de gouvernance et autres « bonnes pratiques » définis

par des instances internationales : Organisation Internationale des Migration, agences des Nations Unies, Forum Mondial Migration et Développement, groupe des migrations globales, etc. (Geiger et Pecoud 2012). L'impérialisme du XVI^e au XIX^e siècle était marqué par un mouvement ascendant des intérêts étatiques projetés à l'échelle globale. Le transnationalisme institutionnel contemporain est marqué par un mouvement descendant depuis la définition de techniques politiques au sein organisations internationales vers leur internationalisation par les États. Je m'intéresse moins ici aux acteurs et à leurs carrières qu'aux modèles de gouvernance que produisent et diffusent des champs bureaucratiques. Cette diffusion signe l'une des modalités de connexion de l'État à des champs transnationaux institutionnels. Les recherches centrées sur les relations entre des fonctionnaires et des acteurs non étatiques internationaux attirent l'attention sur un premier niveau de la dé-nationalisation de l'État, celui des modalités de l'internalisation de normes et modèles définies au niveau international ; normes et modèles le plus souvent d'inspiration néolibérale. C'est donc au niveau de la définition des politiques que se produit une dynamique de formation de l'État transnational.

L'État migratoire

Les travaux portant sur les politiques des États de départ à l'égard de leurs ressortissants à l'étranger ont mis en évidence un second niveau du transnationalisme d'État. Ces politiques visent à tirer parti de flux transnationaux, qu'ils soient économiques, politiques ou humains. L'incorporation des migrants (et leurs transferts) dans l'agenda économique national a transformé l'architecture institutionnelle en rompant le lien territorial entre la Nation et l'État. Ces institutions sont soit des administrations spécifiquement dédiées aux questions relatives aux ressortissants des étrangers (ministères ou départements ministériels, Agences parapubliques), soit des sièges parlementaires réservés à leurs représentants élus (Levitt et Glick Schiller 2004). 40 % des États membres de l'ONU disposaient de l'une de ces institutions en 2014. Glick Schiller *et al.* (1994) y ont vu l'avènement d'un État-Nation déterritorialisé. Tout comme Robinson, l'anthropologue y voit le symptôme d'un État qui agit comme une courroie de transmission d'un agenda néolibéral dans le cadre duquel la globalisation prend le pas sur les intérêts nationaux.

Tout autre est le point de vue de James Hollifield qui prend pour point de départ non les flux transnationaux et leurs effets sur l'État, mais l'État lui-même dans ses relations avec la question migratoire (J. F. Hollifield 2004). Selon ce spécialiste des Relations Internationales, les États de destination doivent faire face à un paradoxe libéral qui caractérise la globalisation contemporaine. D'un côté ils sont les héritiers du modèle westphalien qui tient la souveraineté sur un territoire et

une population pour prérogative existentielle de l'État. De l'autre, les acteurs étatiques sont de plus en plus liés à la finance et au commerce international. Cet engagement croissant a conduit les États à développer un ensemble de dispositifs et stratégies que Richard Rosecrance appelle le « *trading state* » (Rosecrance 1986). Cette inscription de l'État dans les flux de l'économie mondiale va de pair avec le développement de champs migratoires de plus en plus complexes. La globalisation des migrations n'est qu'une facette de la globalisation économique. Cette dynamique migratoire est encore renforcée par la consolidation d'un régime juridique international destiné à protéger les droits de la personne. Aussi James Hollifield défend-il l'idée du développement d'un État migratoire (*Migration state*) dont la fonction est de gérer les tensions entre les impératifs de souveraineté et l'interdépendance croissante de la planète migratoire. Dans cette perspective, la constitution d'un régime migratoire sélectif, visant à attirer des immigrants aux compétences nécessaires pour le marché du travail et à limiter, voire refouler toute autre forme d'immigration. Alan Gamlen s'intéresse lui aussi à cette émergence de l'État migratoire, mais en se focalisant sur les États de départ (Gamlen 2008). Il identifie trois raisons qui motivent le développement de politiques ciblant les nationaux à l'étranger²⁰. La première est celle de l'exploitation des émigrés comme une ressource pour son propre développement. Dans cette perspective, les États s'efforcent de faciliter les transferts de fonds, les investissements ou encore les transferts de compétences en développant ses liens avec les diasporas scientifiques. La seconde consiste en la réactualisation du lien d'appartenance avec les populations à l'étranger afin de les enrôler dans une stratégie nationale. Cette approche se traduit par une grande variété de dispositifs, allant du soutien aux activités culturelles ou à des cours de langues, jusqu'à la création de représentations parlementaires. On pourrait également adjoindre à cette catégorie d'intervention celles qui relèvent du contrôle des activités politiques des migrants notamment lorsqu'il s'agit d'éviter la formation d'un mouvement d'opposition à partir des pays d'émigration. Alan Gamlen ajoute dans un article postérieur un troisième motif, à savoir la nécessité de construire une gouvernance globale des migrations (Gamlen 2014, 183). En dépit des appels lancés par les Organisations Internationales pour la mise en place d'une organisation spécifiquement dédiée à la coordination des politiques migratoires au niveau global, les États d'accueil restent opposés à ce qui représente une limitation de leurs prérogatives en matière de contrôle des flux. Dans ce contexte, les organisations internationales, soutenues par des communautés d'experts en faveur d'une libéralisation des mobilités humaines, incitent les États de départ à adopter des mesures pour encadrer leurs relations avec leurs ressortissants à l'étranger. Une gouvernance décentralisée des

²⁰ Pour une revue complète de la littérature sur ce sujet, voir Østergaard Nielsen (2016)

diasporas apparaît dès lors comme un substitut à la gouvernance globale des migrations. Cette approche déplace la problématique de l'État migratoire en mettant en avant le rôle des organisations internationales et des champs bureaucratiques sur la diffusion des modèles politiques. L'auteur se rapproche en cela de la problématique de l'État transnational pensé comme une interconnexion entre champs bureaucratiques nationaux et communautés épistémiques internationalisées.

Une grille d'analyse de l'État transnational

En dépit de leur proximité intellectuelle, les deux approches de l'État transnational ne se recoupent pas. La perspective développée par les Relations Internationales reste essentiellement centrée sur les États du Nord dans leurs relations avec des institutions politico-économiques globales. À l'inverse, les experts des migrations ont travaillé sur des États du Sud dans leurs relations avec les migrants. Tandis que les premiers s'intéressent à la transnationalisation de l'État « par le haut », les seconds présentent une analyse de ce processus « par le bas ». Une seconde différence est celle de l'angle d'analyse des politiques publiques. L'intérêt des internationalistes se porte davantage sur la circulation des modèles de politique publique à travers des réseaux d'acteurs et d'institutions (par exemple la politique d'austérité ou la politique monétaire) et de leur internalisation au niveau national. À l'inverse, les migratologues ne s'intéressent pas à la construction des politiques, mais plutôt à leurs moyens, objectifs et à leurs effets sur les migrants. En d'autres termes, tandis que les uns se penchent sur l'inscription de l'État *dans* le transnational, les autres s'intéressent à l'État *face* au transnational.

Pour autant, une prise en compte conjointe des travaux sur l'État transnational et sur l'État migratoire permet de constituer un cadre d'analyse plus étoffé des dynamiques à l'œuvre. Les travaux nous invitent en premier lieu à nous intéresser aux points de connexion entre les États et la sphère transnationale. Quels sont les niveaux institutionnels où se situent ces espaces où se concilient flux transnationaux et agendas nationaux ? Saskia Sassen parle d'espaces dénationalisés (Sassen 2009). Je ne suis pas sûr que cette expression rende pleinement justice à la complexité de processus hybrides. Il me semble nécessaire de rendre compte des dynamiques dans lesquelles les intérêts nationaux restent manifestes. De même le concept d'internalisation, issu de la littérature internationaliste, fait référence à un processus à sens unique (du global vers le national) qui est une vision partielle. Les politiques des États d'émigration affectent les flux transnationaux tout autant qu'ils sont affectés par eux. C'est vrai des champs associatifs animés par les migrants entre les pays d'accueil et d'origine, mais c'est de plus en plus vrai également des flux d'idées et de

modèles de gouvernance internationaux qui doivent tenir compte des réalités de terrain. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de parler d'espace dénationalisé, je préfère utiliser l'expression plus neutre de niveau de connexion. De même, je pense que le processus d'internalisation est inséparable d'un processus interprétatif. Cette approche de la décision politique comme interprétation est issue de la théorie du management des politiques publiques. Il se définit comme une conversation entre des personnes et des organisations de différents horizons et portant différentes expériences dans le but de parvenir à une compréhension partagée des possibilités et contraintes que la technologie et les marchés peuvent générer pour le développement (Iskander 2010, 21). Ce concept a notamment été utilisé par Natasha Iskander dans ses recherches sur les politiques diasporiques mexicaines et marocaines. Je l'ai également emprunté dans mes analyses comparées des cas indiens, marocains et algériens (Lacroix 2016). Ce concept permet de rendre compte d'un échange entre des acteurs et organisations d'horizons divers qui s'efforcent de trouver un terrain d'entente pour le développement d'une conduite, d'une politique ou d'une stratégie (Iskander 2010, 13). L'état de l'art présenté plus haut permet de distinguer deux niveaux. Le premier se constitue dans l'écheveau des relations nouées entre les autorités des États de départ et les institutions internationales qui participent à la formulation des politiques publiques. Le second intéresse les États dans leurs relations avec les migrants. Ce niveau de connexion se construit dans l'exécution des politiques publiques. Bien entendu, je force ici la distinction dans la mesure où des organisations internationales sont également partie prenante de la phase d'exécution et des organisations de migrants de la phase de formulation. Mais les deux niveaux se distinguent par le type d'acteurs en cause : pour le niveau de formulation, des organisations internationales telles que l'Organisation Internationale des Migrations, la Banque Mondiale, les agences des Nations Unies ou les agences de Développement, etc., pour le niveau d'exécution, associations de migrants et ONG internationales. Ces deux types d'acteurs se distinguent également par ce qui circule dans ces interactions : modèles, idées et concepts dans un cas, projets, argent et normes dans l'autre.

Tableau 1 : Matrice d'analyse de l'État transnational

Niveau de connexion	Acteurs	Flux
<i>Niveau de formulation des politiques</i>	Organisations et agences internationales	Idées, modèles, concepts
<i>Niveau d'exécution</i>	Organisations de migrants, ONG locales et internationales	Argent, projets, normes

L'entrée « par le haut » de la formulation des politiques publiques permet de comprendre pourquoi des modèles de gouvernance similaires ont été mis en œuvre un peu partout dans le

monde en même temps. Les travaux mettent en évidence la multiplication des administrations gouvernementales et agences parapubliques en charge des questions migratoires dans les pays de départ. Nous pouvons ici essayer de comprendre d'où viennent ces politiques. S'intéresser aux flux est une innovation méthodologique qui complète une analyse en termes d'acteurs. La circulation des modèles pose la question de l'appareil conceptuel que les acteurs mobilisent pour comprendre et définir la problématique transnationale et les outils pour l'appréhender. En d'autres termes, quelle est la face cognitive, la pensée d'État de l'État transnational ? Il me semble ici nécessaire de tracer un parallèle entre l'essor des études transnationales depuis les années 1990, et de l'État transnational contemporain dans les pays du Sud : comment les travaux des chercheurs sont-ils utilisés par les organisations internationales ? Quels sont les transferts conceptuels qui s'opèrent dans un sens ou dans un autre ? L'entrée « par le bas » de la mise en œuvre des politiques se justifie dans la mesure où les cibles des politiques diasporiques sont elles-mêmes des acteurs transnationaux (migrants et ONG). La création d'un tissu institutionnel destiné de canaliser les ressources transnationales correspond à la face émergée de ce dispositif. Les transferts collectifs de développement sont l'une de ces ressources convoitées. Or, les suivre révèle des trajectoires qui ne transitent pas forcément par ce tissu institutionnel. En fait, mes recherches ont montré que, au Maroc ou en Inde seule une petite partie des projets bénéficient du soutien des administrations dédiées aux expatriés. Les interlocuteurs des organisations de migrants sont le plus souvent des associations locales, des ONG, des administrations en charge de l'équipement, etc. Ce n'est donc pas l'État migratoire qui est concerné, mais un maillage d'acteurs du développement local. Suivre les projets révèle donc une tout autre modalité de connexion de l'État aux flux transnationaux, qui passe non par l'État migratoire, mais par une gouvernance du développement local.

Afin de démêler l'interpénétration de ces différents niveaux de connexion de l'État et du transnationalisme, je partirai d'un exemple concret, celui du Maroc. Dans un premier temps, je présenterai les différentes structures institutionnelles qui ont permis au royaume de mobiliser la participation des émigrés dans le développement des zones les plus reculées. À partir de cet exemple, j'essaierai de détailler les modalités de connexion des États d'émigration aux flux transnationaux dans le cadre de l'exécution des politiques de développement. Dans un second temps, j'aborderai le rôle des organisations internationales dans la formulation de ces politiques. Je terminerai par une analyse des cadres conceptuels qui sous-tendent les politiques liant migration et développement.

Chapitre 4 : L'État transnational : l'exemple marocain

Le Maroc est l'un des premiers États d'émigration à penser la migration comme une ressource économique. Dès le début des années 1960, le Maroc signe avec les principaux pays de destination des accords de main-d'œuvre (avec la France et l'Allemagne en 1963, la Belgique en 1964 et les Pays-Bas en 1969). Cette attitude, à une époque où la plupart des États nouvellement indépendants considèrent les migrations comme le symptôme d'un problème de développement, n'est pas sans lien avec l'histoire coloniale du pays. L'administrateur du protectorat, le Maréchal Lyautey, avait en effet dès les années 1930 encouragé le recrutement de main-d'œuvre par les entreprises françaises dans les zones de rebellions afin de vider ces régions et de saper les bases de la contestation. Peu après l'indépendance, le gouvernement marocain utilisera la même stratégie en encourageant les recrutements dans le Rif, région qui fut le théâtre d'un soulèvement en 1958. Très tôt la migration est considérée comme une variable d'ajustement qui permet de fournir de l'activité aux individus et de capter une ressource économique. Cette section présente les différentes façons dont le gouvernement s'est efforcé de capter cette ressource depuis son indépendance.

L'État migratoire marocain

Le Maroc a su utiliser la migration comme stratégie pour atténuer la pression démographique sur le marché du travail depuis son indépendance. Après les années 1970 et les restrictions imposées par les pays européens sur l'immigration de travail, le pays est parmi les premiers États d'origine à encourager les transferts de fonds des migrants. Créée en 1973, la Banque Populaire du Maroc (Banque Chaabi) ouvre des agences dans les principales régions d'installation des émigrés. À la fin de cette décennie, on estime que la Banque Chaabi faisait passer 98 % de l'argent envoyé au Maroc via des canaux officiels, et encore 75 % en 1995 (Charef 1999, 60-63). Le Maroc est aujourd'hui l'un des plus grands bénéficiaires des fonds de la migration dans le monde. En 2016, le pays a reçu 6,5 milliards de dollars, soit 6,6 % du PIB (source : Banque Mondiale). Les pouvoirs publics conçoivent ces transferts comme la manifestation d'un sentiment d'appartenance au pays d'origine. Jusqu'au début des années 1990, l'intégration était un processus publiquement condamné par Hassan II. Aussi les mesures prises en faveur des envois de fonds bancaires ont été accompagnées d'une politique destinée à préserver les liens socioculturels. Le gouvernement a créé un réseau d'associations sur le modèle algérien : la Fédération des Amicales de Travailleurs et Commerçants Marocains en Europe. La fonction principale des amicales était de maintenir les liens entre émigrants et autorités consulaires, de leur offrir un soutien pour des

questions administratives et de fournir un espace à la vie de la communauté. L'État a également envoyé des enseignants marocains pour enseigner l'arabe dialectal et la culture marocaine aux enfants d'émigrants. Au début des années 1980, le gouvernement marocain réagit à la politique d'intégration de François Mitterrand qui propose aux ressortissants étrangers le droit de vote aux élections locales. En réponse, le Maroc ouvre à ses ressortissants la possibilité de voter pour des représentants parlementaires au Maroc (Brand 2010). En 1984, quelques mois avant les élections générales, un décret crée cinq sièges de député pour les représentants des émigrants. Le gouvernement met fin à cette expérience avec la réforme électorale de 1992, décision qui peut s'expliquer par plusieurs raisons. En l'espace d'une décennie, trois des cinq députés avaient changé d'affiliation politique, symptôme de l'absence de capacité de contrôle des partis politiques marocains à l'étranger. La stratégie d'ouverture politique échoue à soutenir les transferts de fonds. Et au bout du compte, l'abandon de la promesse faite par le Président Mitterrand d'accorder le droit de vote aux élections locales rend caduc le motif initial de la représentation parlementaire.

En dépit de ces efforts, les pouvoirs publics marocains sont passés à côté de la mutation rapide des structures de la population marocaine à l'étranger après 1974. Les politiques diasporiques fondées sur une conception temporaire de la migration et sur l'absence d'intégration étaient en déconnexion totale avec la réalité de l'installation de familles émigrées et des besoins qu'elles rencontraient dans un contexte de pénurie d'emplois. Cette déconnexion s'est cristallisée dans les tensions entre les amicales et les organisations ouvrières. En effet, les années 1970 et 1980 ont été également les décennies de la consolidation de l'opposition politique en Europe. Mais les amicales deviennent rapidement un instrument de contrôle fournissant des informations aux autorités consulaires sur les activités politiques ou syndicales des expatriés. C'est sous le signe de la confrontation tendue et parfois violente que cohabitent amicalistes et militants de gauche dans les usines qui emploient de la main-d'œuvre marocaine (Daoud 2002).

En 1988, la chute des transferts de fonds (- 20 % par rapport à 1987) agit comme un électrochoc sur le gouvernement. En 1990, trois institutions sont créées : la Banque Amal, destinée à soutenir les investissements des expatriés ; la Fondation Hassan II pour les Marocains à l'étranger, chargée de maintenir les liens socioculturels entre les émigrés et leur pays d'origine. Son mandat comprend l'enseignement de la langue et de la culture arabes dans les familles à l'étranger. Son opération phare, connue sous le nom d'« opération transit », visait à faciliter la circulation des émigrants marocains à l'intérieur et aux frontières du Maroc durant la période estivale, au pic des retours de vacances. Enfin, un nouveau ministère adjoint aux Marocains de l'étranger, sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, est chargé de coordonner la nouvelle politique de diaspora. Durant les trois ans de son mandat à la tête du ministère et de la

Fondation, Rafik Haddoui change la philosophie et la pratique de la politique diasporique marocaine. Il s'efforce de rendre visite aux leaders des organisations marocaines en Europe, y compris ceux des organisations ouvrières et de les consulter sur les besoins et attentes des Marocains à l'étranger. Les termes du discours vont également changer. Le discours condescendant, hostile à l'intégration fait place à la reconnaissance de l'installation à long terme des expatriés, et la plus éloquente illustration en est le remplacement dans la terminologie officielle de l'expression « Travailleurs Marocains de l'Étranger » par « Marocains Résidant à l'Étranger ».

Cependant, cet activisme gouvernemental ne réussit pas tout de suite à amener une réorientation à long terme de la politique diasporique marocaine. La Banque Populaire perçoit en la nouvelle Banque Amal une concurrente sur son propre pré-carré et réussit, à force de lobbying, à obtenir sa fermeture. De même, les militants des amicales, très réticents à voir des organisations de gauche devenir des interlocuteurs officiels finissent par contraindre le gouvernement à revenir à une politique plus conservatrice. Le ministère délégué des Marocains à l'étranger est démantelé après cinq ans d'existence. Et le changement de direction de la Fondation Hassan II marque une approche plus condescendante des liens entre patrie et émigrés. La création d'un nouveau cadre institutionnel ne modifie pas fondamentalement la politique diasporique marocaine durant les années 1990. Même l'élection d'un premier ministre de gauche pour la première fois en 1998 n'introduit pas de changement majeur.

C'est une nouvelle page de l'histoire des relations entre l'État marocain et ses ressortissants à l'étranger qui s'ouvre après la mort de Hassan II en 1999. Le nouveau roi, Mohamed VI, montre très vite une attitude différente et plus réaliste sur les migrations. En particulier, il voit l'intégration comme un atout plutôt qu'un processus perturbateur à combattre. En 2000, il fonde une nouvelle Fondation (la Fondation Mohamed VI) qui prend en charge l'Opération Transit de la Fondation Hassan II. Le Ministère de la Communauté Marocaine à l'Étranger est recréé en 2003 et de nouveaux organismes, les Centres Régionaux d'Investissement, sont mis en place pour fournir des guichets uniques aux investisseurs migrants. Comme en 1990, le nouveau ministre fait un tour d'Europe pour rencontrer plus d'une centaine de dirigeants associatifs. Et comme en 1990, cet élan réformiste fait long feu, ajoutant encore à la frustration des activistes migrants. La conversation a néanmoins exhorté les organisations de migrants à s'unir autour de revendications communes, et en particulier la principale, une représentation parlementaire à Rabat. Deux plateformes destinées à porter ces revendications sont créées : le Conseil National des Marocains en France (CNMF) en 2002 et le mouvement Al Monadara en 2006 (Lacroix et Dumont 2015).

À la suite de cette mobilisation, Mohamed VI annonce en 2007 la formation d'un nouvel organisme, le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (CCME), mandaté pour étudier les possibilités de vote externe et ses aspects pratiques (Belguendouz 2009). Mais le CCME ne remettra jamais le rapport censé ouvrir la possibilité de sa mise en œuvre effective. Aujourd'hui, la politique de diaspora marocaine est partagée entre trois institutions principales : la Fondation Hassan II, chargée de maintenir le lien culturel avec les expatriés, le Ministère des Marocains Résidant à l'Étranger, chargé de relayer les priorités du gouvernement et de négocier avec les institutions publiques des pays d'accueil et le CCME chargé de relayer les besoins des Marocains de l'étranger. À ces trois organismes nationaux, on peut ajouter la Banque Populaire et les Centres Régionaux d'Investissement, mais aussi (on le verra ci-après) les agences régionales de développement, qui canalisent transferts de fonds et investissements économiques.

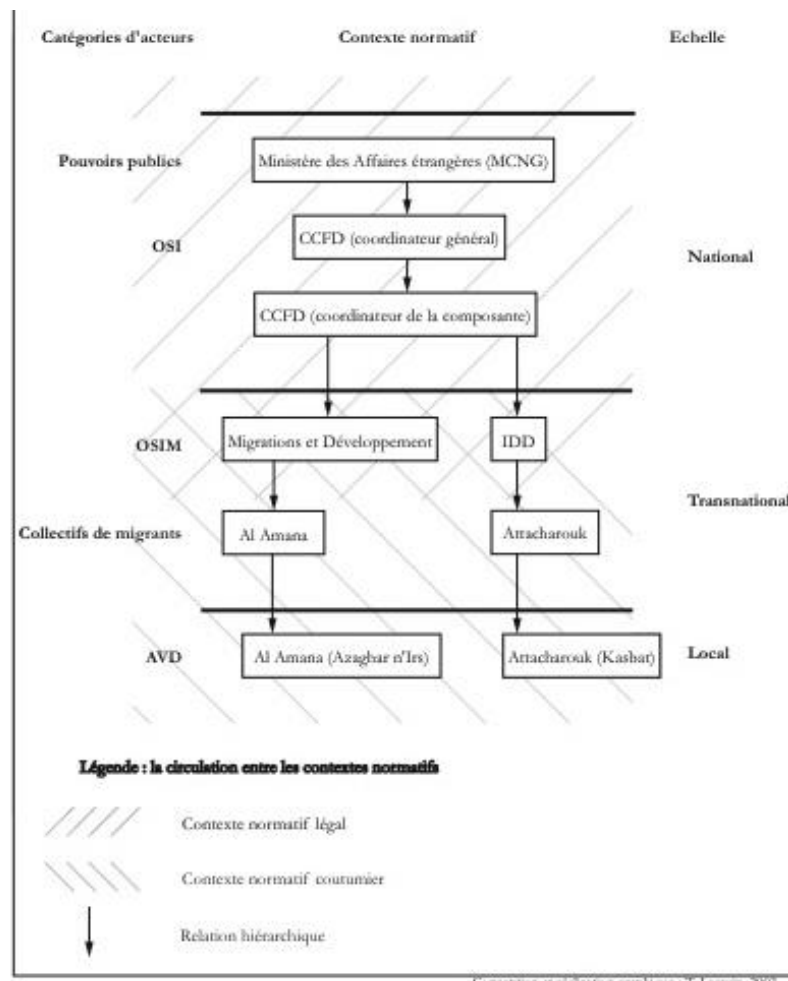
Avec le CCME, le dialogue entre les autorités et les organisations de migrants a été institutionnalisé et en quelque sorte stérilisé. À cet égard, on peut considérer les OVD et les organisations de développement comme des victimes collatérales de ce déplacement des priorités du développement au vote. Au lieu du développement par la base, le gouvernement s'est recentré sur les « Compétences Marocaines à l'Étranger », un nouveau terme désignant professionnels hautement qualifiés et investisseurs. Le programme FINCOME (Forum International des Compétences Marocaines à l'Étranger) vise à promouvoir la mobilité des migrants qualifiés et leurs compétences et établir des réseaux entre la diaspora et les entreprises marocaines. Outre une série de manifestations organisées dans différents pays d'accueil, un portail Web a été financé par l'État (www.fincome.cnrst.ma). Pour les OVD, les enjeux ne se situent pas au niveau de ces institutions nationales. Les soutiens proposés par la Fondation ou le Ministère restent très limités. Pour comprendre où se noue la relation entre administrations et OVD, il faut laisser de côté la focale sur les institutions et suivre plus spécifiquement la mise en œuvre des transferts collectifs.

Les contextes normatifs des transferts collectifs

Le Mexique est le premier État à mettre en place un dispositif spécifique de soutien aux projets de développements portés par les OVD. Le programme *tres por uno* est un programme de cofinancement qui permet aux migrants d'obtenir, pour un dollar investi dans un projet, un second de l'État fédéré et un troisième de l'État fédéral. Ce programme démarre en 2002. Il est doté en 2010 d'un budget de 1,7 milliard de dollars (Duquette-Rury 2014). Le cas mexicain a suscité une attention soutenue de la part des spécialistes de la relation entre migration et développement. Toutefois, mes recherches tendent à montrer que, dans les autres pays, ce type de soutien direct aux organisations de migrants représente une partie marginale de leurs

financements. Par exemple, le Panjab a mis en place un programme similaire. Entre 2004 et 2010 il n'aura permis le financement que de quelques dizaines de projets pour un total de 2,9 millions de dollars. Au cours de la même période, une étude a pu montrer que les migrants ont investi près de 300 millions de dollars pour soutenir des projets de développement (Chanda et Ghosh 2013). D'autres sources de financement sont mobilisées. Dans le cas indien, les collectes d'argent transnationales sont suffisantes pour couvrir les frais. Les dispositifs de cofinancement ne sont des conditions ni nécessaires ni suffisantes pour expliquer la croissance des transferts collectifs. Il faut donc suivre ces derniers pour mieux comprendre dans quel contexte ils s'inscrivent. Je reprends ici une analyse que j'avais entamée dans le cadre de ma thèse de doctorat.

Figure 1 : Articulation des acteurs, des échelles et des contextes normatifs au sein des politiques de codéveloppement : l'exemple du PCM



La figure 1 reproduit une chaîne d'acteurs impliqués dans un programme du Ministère français des Affaires étrangères, le Programme Concerté Maroc. Ce programme fut initié en 1999 dans le

cadre de l'année du Maroc en France et a couru jusqu'en 2013. Il finance des collaborations entre associations françaises et marocaines. Au cours de la première période (1999-2006), il a financé les projets de deux organisations de migrants (parmi 14 ONG côté français) : le projet « bibliothèques rurales » de Immigration Démocratie Développement, et un projet de renforcement des structures associatives de Migrations et Développement. Le diagramme ci-dessus schématise la chaîne d'acteurs concernés par ces projets. Le Ministère a délégué au CCFD (Comité de Coordination contre la Faim et pour le Développement) la coordination du programme. Le CCFD supervise la réalisation des différents projets en lien avec les différents partenaires français, y compris les deux ONG de migrants. Celles-ci soutiennent leur mise en œuvre effective auprès des OVD porteuses de projets et de leurs partenaires dans les villages marocains. Ce qui m'intéresse ici, ce sont les différents contextes normatifs dans lesquels cette chaîne est inscrite. Les rapports entre l'administration et les associations relèvent de ce que j'appelais dans ma thèse un contexte normatif légal. Ce qui régule les relations entre acteurs, ce sont des documents juridiques et contractuels. Or, nous avons vu que les OVD et leurs membres obéissent d'abord à une normativité morale (dans ma thèse, je parle de normativité coutumière) qui structure les relations entre migrants et non-migrants. Cette normativité morale est celle qui permet aux leaders associatifs de mobiliser les membres des OVD autour de ces projets. Entre ces deux univers se tiennent les plateformes associatives, qui constituent des relais entre acteurs, mais aussi entre registres normatifs. Comparer le discours de ces leaders auprès des administrations et ONG internationales avec celui qui est tenu auprès des migrants et villageois est révélateur de cette fonction de traduction. Le premier est un discours audible pour les bailleurs de fonds (droits de l'Homme, démocratie, émancipation de la femme, etc.) ; le second mobilise des référents religieux et moraux. Cet extrait qui a illustré ma thèse reflète le type de discours utilisé par les leaders associatifs :

C'est que nous, on est de bons musulmans ! Certains sont des mécréants, tant pis pour eux. Ils seront la risée du village. Ils seront montrés du doigt. Qui est l'homme d'honneur ? Celui qui a rendu service à la communauté ou celui qui passera la tête basse ? Qu'il garde son argent, il l'aura dans sa tombe. Il vaut mieux être un bienfaiteur. (Lacroix 2003a, 216)

Le couple formé par les plateformes associatives et les ONG constituent une instance de traduction qui un pivot de l'État transnational. Il permet la circulation des ressources publiques et leur internalisation par les migrants et populations villageoises. Il permet à l'État de se connecter à cet univers transnational qui unit migrants et non-migrants par delà les frontières.

Or, l'analyse produite dans le cadre de ma thèse s'arrête au seuil de l'État de départ. Je n'ai pas poursuivi mes investigations pour voir comment l'administration marocaine venait, de son côté,

interagir avec les parties prenantes des projets. Le Programme Concerté Maroc, visant le tissu associatif marocain, s'y prêtait mal. Je veux la poursuivre ici en montrant que ces dynamiques se produisent sur fond de mutation de la société civile locale et du rôle des collectivités territoriales. Ces projets s'inscrivent en fait dans un processus beaucoup plus profond de réforme des politiques de développement, une réforme dont l'objectif est d'arrimer les territoires locaux à des flux d'argent, d'idées ou de personnes multiscalaires. En fin de compte, les politiques diasporiques ne sont qu'un aspect relativement mineur de la dynamique de transnationalisation des États de départ.

La nouvelle gouvernance du développement local

Afin de saisir ces points de connexion entre l'administration et les acteurs transnationaux, je pars d'un exemple tiré de ma thèse de doctorat.

Kasbat Aït Herbil est un douar situé à l'est de la province de Tata, sur la route entre Tata et Goulimime, sur la commune de Tamanart. Il est bordé par l'oued du même nom. Le douar est le fief de la tribu des Aït Herbil, une fraction du lefth des Ahogga. Avec Kasbat, il compte 1142 habitants (dont 700 femmes). Il s'agit du second douar de Tamanart, derrière le chef-lieu, Aguerd. Les deux douars entretiennent une rivalité latente depuis plusieurs siècles. Aguerd appartient historiquement au lefth adverse, les Guezzoula.

Les foyers sont regroupés en cinq grands clans, eux-mêmes représentés par une vingtaine de mandataires à la Jemaa. Son économie est basée sur la culture des dattes et l'élevage des chèvres. L'émigration demeure la première source de revenus. Le village compte 825 émigrés dont un tiers vit à l'étranger. Plusieurs retraités vivent entre le village et l'extérieur. Outre les transferts réguliers d'argent, les migrants contribuent depuis les années 1970 à la mise en place de l'équipement collectif du village : creusement d'un puits, aménagement de la mosquée. L'engagement des habitants pour le développement a connu un premier tournant en 1992, alors qu'à la faveur de la réforme du découpage communal, Tamanart devenait autonome de Foum El Hassan. La décentralisation des autorités administratives a permis aux notables d'intervenir plus directement sur les décisions communales. La première demande pour électrifier le douar, en 1984, n'avait pas abouti. Une seconde demande fut déposée en 1992, après l'investiture de la commune. Mais c'est en 1994 que la dynamique de développement va démarrer, avec la venue de deux ONG : Catholic Relief Service (Canada) et l'UNICEF. L'association Attacharouk est créée le 21 juillet de la même année pour servir d'interlocuteur auprès des ONG et des pouvoirs publics dans le cadre d'un projet de raccordement à l'eau potable des maisons. Elle est structurée sur le modèle de la Jemaa, ses membres étant des représentants des clans du village. De plus, elle est dirigée par le représentant du village à la commune rurale, lui-même moqqedem. L'association collecte 237 000 Dh auprès des habitants et des émigrés pour l'achat du matériel. Le projet est achevé en 1997. 280 compteurs sont raccordés. La même année, l'UNICEF contribue avec l'association à la rénovation des latrines de l'école primaire. Enfin, l'ONG a mis en place un local réservé aux activités féminines : le raccordement fait gagner environ 4 heures par jour auparavant dédiées à la corvée d'eau. Le prix du m³ est progressif en fonction de la consommation mensuelle du

foyer, de 2 à 4 Dh par m³ (le tarif public de l'ONEP est de 7 Dh). La collecte fait rentrer 8 à 10 000 Dh par trimestre. Suite à un désaccord sur l'emploi du bénéfice, il a été créé une association distincte chargée de la gestion du système. L'argent n'est utilisé que pour l'entretien du réseau et le salaire du gardien.

Parallèlement, Attacharouk devient l'interlocuteur de l'Office National d'Électricité (ONE) pour équiper le douar. Les premiers contacts ont lieu en 1996. Le PERG (programme d'électrification rural) permet d'engager un cofinancement. La population s'engage à hauteur de 45 %, sur un million de dirhams. Chaque foyer rembourse 40 Dh par mois sur sept ans. Signalons que les migrants ont dû, en sus, verser 100 000 Dh pour l'électrification de foyers non pris en charge par l'ONE. Les travaux ont débuté en 1997.

En 1998, Attacharouk obtient auprès du service des eaux et forêts, 300 arbres d'agrément plantés dans les rues du village. La même année, une classe préscolaire est ouverte. Les parents versent 10 Dh par mois pour maintenir l'institutrice.

En 2000, une troisième association, Tamount, est créée. Ses activités sont tournées vers le sport et la culture. Cette association permet à quelques étudiants et lettrés du douar de trouver un espace d'engagement en marge d'Attacharouk dont la structure était trop rigide. Par ailleurs, cette association est soutenue par une famille originaire de Foum el Hassane. Derrière la constitution de Tamount s'est profilée une concurrence politique et familiale. Aujourd'hui, Tamount est présidée par le frère du moqqedem. L'association organise des manifestations culturelles (théâtre d'enfant, etc.) et sportives (tournoi de football).

(Lacroix 2003, 78)

Deux éléments retiennent ici mon attention. Le premier est celui de la décentralisation, au début des années 1992 et qui, dans cet exemple, modifie les équilibres politiques. Le second est celui du foisonnement d'intervenants associatifs : associations villageoises, ONG internationales, émigrés. Ces deux éléments constituent les deux manifestations d'une réforme de la gouvernance du développement dans les pays du Sud. Je les examine ici successivement.

Décentralisation

Le processus de décentralisation au Maroc débute après l'indépendance. En 1988, Hassan II prononce le discours de Marrakech qui expose très bien le nouvel état d'esprit : « *L'État modifie sa manière d'agir en fonction de ce dynamisme nouveau. Il avait un rôle d'assistant et de prise en charge. Il passe à un rôle d'accompagnateur et de garant du bon fonctionnement de l'économie libérale* ». Ce discours de Marrakech est cité comme un tournant dans, pour reprendre les termes de Foucault, la gouvernementalité de l'État marocain. Il connaît un regain au début des années 1990 avec l'adoption d'une série de lois en 1992. Les deux lois du 11 et du 30 juin vont avoir un effet profond et durable sur la gouvernance territoriale du développement. La première réforme le code électoral en améliorant la transparence du processus électoral du conseil local. La seconde redéfinit la grille municipale afin de rapprocher des citoyens le centre administratif de la municipalité. Le nombre de mandats

électorales augmente avec la création de nouvelles circonscriptions locales (de 859 à 1544). Cette réforme explique pourquoi les autorités locales apparaissent, du moins dans un premier temps, comme plus présentes dans les affaires publiques du douar. Ce rapprochement a suscité une demande en matière de développement des infrastructures publiques, et l'espoir qu'elle serait entendue. Toutefois, ces premières réformes ne produisent qu'une décentralisation de façade. Les pouvoirs des autorités déconcentrées (Caïds, Provinces) sont également étendus, ce qui renforce la tutelle exercée sur les communes. Par ailleurs, le transfert de responsabilités ne s'est pas accompagné d'un transfert de ressources. Au niveau financier, les ressources municipales proviennent des revenus du souk hebdomadaire et le cas échéant des transferts du produit patrimonial forestier (Smires 2001, 310). En 1995, un rapport de la Banque Mondiale souligne les déficiences de la réforme institutionnelle marocaine (Catusse, Cattedra, et Janati 2007). Dès 1996, un nouveau plan national de décentralisation est défini. C'est avec l'avènement de Mohamed VI en 1999 qu'un nouvel élan réformiste va se produire. En 2002 est adoptée une charte communale qui élargit les compétences des municipalités dans le domaine du développement, charte encore une fois jugée insuffisante par la Banque Mondiale en 2009. Elle inclut l'obligation pour les communes rurales d'établir un plan communal de développement (PCD), c'est-à-dire un inventaire des besoins en matière d'infrastructures et de services ainsi qu'une stratégie pour y subvenir. Deux programmes, dans le Sud du Maroc (Maroc atlassique, Souss Massa Draa) et dans les provinces du Nord, pilotés par des ONG, accompagnent les communes dans la définition de ces PCD. De fait, les municipalités restent sous étroite dépendance des autorités déconcentrées et donc du Ministère de l'Intérieur (Catusse, Cattedra, et Janati 2007). Il faut enfin noter qu'en 2015, une dernière réforme de l'organisation territoriale est engagée avec la réduction du nombre de régions passant de 16 à 12.

La libéralisation du secteur associatif

L'exemple de Kasbat Aït Herbil présenté ci-dessus révèle l'importance des diverses organisations non étatiques qui gravitent autour des projets de développement. Dans le cas d'espèce, interviennent deux ONG internationales (Catholic Relief Service et l'UNICEF) et deux associations locales, Attacharouk et Tamount. La présence de ces associations autour de projets aussi importants que le raccordement des foyers à l'eau potable aurait été hautement improbable une décennie auparavant. Le développement de la société civile au Maroc a longtemps été freiné par l'obligation d'obtenir une autorisation préalable de la part des autorités (Mrabti 1994, 472). Le secteur du développement est, pendant la seconde moitié des années 1980, le monopole de 20

associations régionales pilotées par le Ministère de l'Intérieur et regroupant les personnalités locales du secteur public et privé²¹. Là encore, c'est un discours royal, en 1989, qui annonce un changement de pratiques. Le discours de Marrakech présente les ONG comme « des acteurs incontournables du développement ». Au début des années 1990, une libéralisation « tutorée » de la vie associative se traduit par un assouplissement de l'autorisation préalable. Ce changement dans les pratiques administratives ouvre la possibilité aux Marocains de créer une association afin de compenser l'incapacité des collectivités territoriales dans la prise en charge du développement. À la suite de cette levée du verrou administratif, la décennie 1990 est celle de la mise en place de nouveaux dispositifs de financement. Le PERG (Programme d'Électrification Rurale Généralisé), dont a pu bénéficier le village de Kasbat, est le premier de ces dispositifs. Il est lancé en 1997. Comme mentionné plus haut, ce programme aménage un partenariat entre l'Office National d'Électricité et une association villageoise. Ces derniers doivent apporter 45 % de la somme (dont une grande partie est assurée par l'apport des émigrés) et le reste par l'ONE, prestation technique incluse. Deux autres programmes complètent le PERG : le « Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable en milieu Rural » (PAGER) depuis 1998 et le « Programme National de Construction de Routes Rurales » (PNCRR) en 1995. Ces programmes sont significatifs du modèle de gouvernance que les autorités entendent instaurer. La mise en œuvre du cofinancement requiert la création d'une association villageoise qui coordonne le projet et représente la population. La municipalité joue un rôle secondaire dans ce dispositif. Le développement devient le cadre d'un partenariat entre autorités publiques locales et acteurs associatifs aux ramifications transnationales. Dans ce cadre, les partenaires entretiennent une relation horizontale motivée par un objectif commun, d'où le terme de *gouvernance* pour le qualifier. Une circulation des relations de pouvoirs s'instaure dès lors sur un axe horizontal, entre acteurs de même niveau, et se substitue à la circulation verticale du pouvoir entre niveaux administratifs qui caractérisait le modèle d'action publique antérieur. Cette place accrue accordée aux acteurs non étatiques s'inscrit non seulement dans une politique libéralisation de l'action publique, mais également dans un contexte de mutation de la coopération internationale. Afin d'éviter la corruption d'État, mais aussi pour susciter un report de la gestion du développement sur le secteur associatif et privé, les bailleurs de fonds internationaux privilégient le financement des associations.

²¹ Iligh au Sud, Ribah El Fath à Rabat, Fes Saiss à Fes, Grand Atlas à Marrakech, Association de Tafilelt, Atil, Bouregreg, Angad, la grande Ismailia, Carrière centrale, Al Mouhit, Doukkala, Jebel Al-Ayachi, Unité du bassin de Sebou, Sidi Mohamed Ben Abdallah, Tanouat Ouerdzagh, Awd Assafi, Al Ansali à Beni Mellal, Chaouia à Oujda, Tetouan Smir à Tetouan.

Une troisième période est ouverte avec l'avènement de Mohamed VI à la tête du royaume en 1999. Cette période se caractérise à la fois par un renforcement de la société civile en tant qu'acteur de développement et un ajustement de la place de l'État dans ce dispositif. Les critiques récurrentes des organisations internationales à l'égard du développement inégalitaire du pays (Gazzotti 2018) conduisent les autorités à lancer en 2005 un grand plan de réduction de la pauvreté, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). La dynamisation du tissu associatif est l'un des objectifs affichés de l'Initiative. Entre 2006 et 2010, 6 000 structures associatives ont été soutenues pour un montant global de 4 milliards de dirhams (environ 400 millions d'euros) (Coordination Nationale de l'INDH 2011). En parallèle, l'État met en place un tissu institutionnel régional qui forme un maillon entre les associations locales d'une part et les bailleurs nationaux ou internationaux (migrants inclus). Ce tissu est constitué des agences régionales de développement : Agence de Développement Social (créée en 2001) puis l'Agence de Développement du Sud (2002), de l'Oriental (2006) et du Nord (1996) et des Centres Régionaux d'Investissement (2002), à vocation plus économique.

La nouvelle gouvernance du développement favorise la résurgence de solidarités traditionnelles. Les associations villageoises réactivent en les transformant une ancienne institution précoloniale, le Jemaa. Cette organisation rassemble les représentants des principales familles pour gérer les affaires collectives. Après l'indépendance, elle fut la cible des multiples réformes de l'architecture territoriale dont l'un des objectifs a été de se substituer aux solidarités tribales pour imposer l'administration d'État. La création des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA), dans les années 1970, en offre un exemple. Les ingénieurs de l'ORMVA, chargé de promouvoir une agriculture mécanisée et technique, ont contribué à délégitimer le leadership des notables en matière agricole. Or, la nouvelle gouvernance du développement ramène sur le devant de la scène une nouvelle élite qui s'appuie en partie sur ces anciennes légitimités. J'ai pu observer l'émergence de ces personnalités, le plus souvent fonctionnaires, enseignants ou entrepreneurs et dont les compétences permettent de jouer sur plusieurs tableaux. Leur inscription dans le tissu social leur permet de mobiliser les communautés villageoises. Dans le même temps, leurs compétences leur permettent de dialoguer avec l'administration ou les ONG. Ces élites néo-traditionnelles se positionnent en intermédiaires entre différentes sphères et institutions à la fois locales et internationales (Tozy 2002).

Migrants et organisations internationales : les extensions transnationales du développement local

Ces différentes politiques sont mises en œuvre le plus souvent avec le soutien d'organisations internationales et agences de développement. Elles interviennent d'abord pour orienter la réforme du système administratif. En 1995, la Banque Mondiale, sur la demande de Hassan II, produit un rapport qui recommande de renforcer la décentralisation de l'État (Gazzotti 2018). Ce rapport sera suivi d'un cycle de concertations qui aboutira en 2002 à la loi communale. Au cours de ce cycle, le Maroc reçoit l'appui du PNUD (Programme d'Appui à la Gouvernance et au Renforcement Institutionnel au Maroc), de l'USAID (Études des Capacités Locales pour la Bonne Gouvernance au Maroc) ou de l'Agence Française de Développement (Programme d'Appui à la Décentralisation du Maroc) (Catusse, Cattedra, et Janati 2007). Plus récemment, en 2013, le Maroc reçoit 4 millions de dollars de la Banque Mondiale et de la Banque pour la Reconstruction et le Développement dans le cadre du « Local Government Support Programme ». À noter enfin le programme AGORA du PNUD (Appui à la Gouvernance Locale dans la Perspective de la Régionalisation Avancée) ou encore les interventions de la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) au Maroc dans le domaine de la « bonne gouvernance ». Cette présence des organisations internationales et partenaires européens se retrouve également en soutien du renforcement de la société civile. Dès le début des années 1990, la Banque Mondiale soutient les programmes de cofinancement qui caractérisent cette période (PERG, PAGER et PNCRR). Est également présent le ministère français des Affaires étrangères. Au milieu des années 2000, l'INDH ou encore la création des Agences de Développement ont également reçu le soutien de la Banque Mondiale, entre autres partenaires.

Si la présence d'institutions étrangères est bien connue, celle d'organisations de migrants au niveau de la définition de politiques publiques est bien plus inhabituelle. Pourtant, l'association « Migrations et Développement » a accompagné la formulation de ces politiques depuis le début des années 1990. Cette introduction a été en grande partie permise par le ministère français des Affaires étrangères qui suit les activités de l'ONG de migrants depuis ses débuts. Cette proximité est liée au passé de syndicaliste à la CFDT de son fondateur et aux réseaux qu'il a tissés au sein d'EDF. Le président de l'association a su convoquer le soutien de volontaires de l'EDF dès la première réalisation de l'association en 1986. Suite à ce succès, en 1987, l'Association Française de Maîtrise de l'Énergie et le ministère français des Affaires étrangères, tous deux parties prenantes d'un programme d'électrification rurale auprès de l'ONE, ont permis d'introduire l'expérience de « Migrations et Développement » dans la définition des programmes de

cofinancement marocains. Cette participation a permis l'introduction dans le Programme Pilote pour l'Électrification en milieu Rural (PPER) de plusieurs innovations, et notamment de l'idée d'utiliser une association villageoise comme porteur local de projet afin d'obtenir le soutien de la population. Ce programme pilote fut mis en œuvre dans près de 200 villages, tous situés dans le Souss Massa Draa, région d'origine du leader de « Migrations et Développement ». Ce programme va servir de travail préparatoire pour le PERG. Celui-ci fut pensé dans un contexte de crise du secteur de l'énergie provoqué par le sous-investissement et la sécheresse. Le PERG apparaît dans le cadre d'un plan de relance de l'ONE en cherchant à s'étendre dans le monde rural (Iskander 2006, 211). Là encore « Migrations et Développement » fut étroitement associé à son élaboration. On retrouve aujourd'hui « Migrations et Développement » qui officie en soutien des communes rurales pour la définition de leurs Plans de Développement Communal dans la partie Sud du Pays.

Une autre organisation que l'on retrouve derrière la définition de la politique transnationale marocaine est celle du réseau de militants issus de la gauche marocaine en exil. Pour autant, cette influence passe par des canaux très différents puisqu'elle est le résultat non d'une participation au sein d'instances d'élaboration des politiques publiques, mais bien plutôt d'un militantisme contestataire. L'influence de ce militantisme d'expatriés sur la politique diasporique marocaine est patente dès les années 1970. Ainsi, la formation des Amicales de Travailleurs et Commerçants Marocains (dont le pendant Algérien est l'Amicale des Algériens en Europe) fut commandée par la nécessité de contrebalancer l'influence croissante de ces militants parmi les ouvriers émigrés en Europe. Dans les années 1990, la mouvance de gauche cesse d'être perçue comme une menace par les autorités marocaines. La stratégie gouvernementale passe dès lors de la confrontation à la cooptation. La réforme de la politique diasporique de 1992 fut le cadre d'une tentative de rapprochement. Le ministre délégué Rafik Haddoui avait alors amorcé une tournée de rencontre des acteurs associatifs à l'étranger en incluant sur son agenda nombre d'activistes contestataires. Cette tentative, mal perçue par le Ministère de l'Intérieur, fut l'une des causes de la dissolution de ce ministère délégué en 1995. Ce n'est vraiment que dans les années 2000 que leur influence sur l'agenda gouvernemental prendra consistance. Il le fera à la faveur de la revendication de droits politiques pour les Marocains de l'Étranger. Cette revendication est récurrente depuis les années 1990, mais elle est portée par un réseau protéiforme de militants depuis les élections législatives de 2002. Dans une lettre ouverte au Roi écrite en juin 2002, le président d'une petite association du Sud de la France écrivait : « Nous priver du droit de voter c'est nous signifier que les citoyens vivant au pays sont plus marocains que nous, je n'ose dire à mes enfants qu'on veut bien de leurs

devises, mais pas de leurs voix, ni de leur citoyenneté !²² ». La lettre fit sensation en présentant un nouvel argument, celui d'une revendication d'un droit de vote en lien avec leur devoir d'acteur du développement. Il sera repris par le Congrès National des Marocains de France (CNMF) créé la même année et rassemblant une centaine de structures associatives et individus. Le CNMF se fait connaître en organisant des élections blanches dans des locaux associatifs répartis dans le pays. Une autre organisation, le Congress, porte la même revendication au niveau européen. La particularité de ces mouvements est de dépasser les anciennes lignes de fractures entre Amicalistes d'un côté et militants progressistes de l'autre. Ils rassemblent des activistes de diverses générations et divers horizons politiques. Mais le gouvernement marocain oppose une fin de non-recevoir à ces revendications. Il faut attendre les législatives suivantes, en 2006, pour qu'un nouveau réseau se forme, au niveau européen cette fois. Le réseau Al Monadara, créé à Paris le 5 janvier, réunit une trentaine d'associations de divers pays européens. Cette fois, un dialogue s'engage avec les autorités tandis que le Roi sollicite ce réseau pour une seconde réunion à Casablanca. Le colloque aboutira en 2007 à la création du Conseil Consultatif des Marocains de l'Étranger. À sa tête est nommé Driss El Yazami, un militant de longue date qui a été, en France, président de l'association Migration et Santé. Il est parfaitement inséré dans ces réseaux du militantisme marocain en Europe. On retrouve dans le CCME des figures telles que Adil Jazouli ou Abdou Menebhi qui se sont également illustrés dans les mouvements militants des années 1980. Le CCME est un organe consultatif sur les besoins économiques, juridiques ou sociaux de Marocains de l'étranger. L'une de ses premières missions fut de compiler un rapport sur la faisabilité de la mise en œuvre du droit de vote. Ce rapport ne sera jamais rendu et sa mise en œuvre, bien qu'inscrite dans la constitution depuis la réforme de 2011, ne sera pas réalisée lors des élections de la même année : le Ministère de l'Intérieur invoque des obstacles techniques à sa réalisation.

Les trois niveaux de connexion de l'État transnational

Le cas marocain, exemplaire quant à son ampleur et la diversité des niveaux auxquels s'établissent les relations entre pouvoirs publics et réseaux transnationaux, permet de dégager des éléments qui sont transposables dans la plupart des pays d'émigration. Je distingue trois modalités de canaux de connexion de l'État transnational qui permettent aux pouvoirs publics de porter leur action dans les champs sociaux transnationaux : les niveaux discursifs, institutionnels et structurels.

²² <https://www.bladi.net/lettre-ouverte-a-monsieur-le-premier-ministre.html> (date d'accès 2 novembre 2017)

Le niveau discursif : l'économie morale des relations États/migrants

Le premier est le niveau discursif. Nous avons vu que l'évolution des structures étatiques marocaines est ponctuée par les discours royaux. J'ai mentionné le discours de Marrakech portant sur la gouvernance et les ONG en 1988, on pourrait également évoquer celui de Fès en 1984 qui annonce la réforme de la décentralisation de la deuxième moitié des années 1980. Ceux-ci donnent la tonalité de ces réformes. Mais ces discours occupent également une fonction de vecteur communicationnel entre l'État et les champs transnationaux. Les discours publics relatifs aux émigrés tissent un tissu d'injonctions morales qui, tout en donnant consistance à une conception de l'émigré dans toute son ambivalence, affecte les comportements individuels. À ce jeu participent non seulement le chef d'État, mais l'ensemble du personnel politique concerné par le fait migratoire que ce soit dans le cadre de politiques publiques ou du jeu électoral. Au Maroc, les discours du Roi s'adressent directement aux acteurs de la migration :

On ne peut évoquer, aujourd'hui, la jeunesse marocaine sans s'adresser également à sa composante représentant nos jeunes compatriotes issus de l'émigration et établis à l'étranger. Leur solide attachement à leur pays qui entretient avec eux des relations de grande proximité reflète leur pleine adhésion aux orientations que Nous avons tracées et aux chantiers de développement que Nous avons lancés.

Derrière la tonalité paternaliste de ce type d'intervention, ces discours réaffirment le Royaume comme centralité morale. En définitive, pour se connecter à ce monde transnational et en orienter les comportements, l'État ne procède pas autrement que les communautés villageoises. Ces discours évoquent explicitement ou en filigrane les devoirs auxquels doivent se soumettre les expatriés, et plus particulièrement leur participation au développement. Les négociations entre organisations de migrants et autorités publiques concernant leur position dans la Nation marocaine n'est en définitive qu'une réponse dans cette économie morale instaurée par le pouvoir : aux devoirs économiques doivent correspondre des droits politiques. La lettre ouverte mentionnée plus haut revendiquant le droit de vote est assez caractéristique de cette tonalité moraliste qui imprègne les rapports entre émigrés et État (« je n'ose dire à mes enfants que l'on veut bien de leurs devises, mais pas de leur voix »). L'impossibilité d'exercice du droit de vote apparaît non comme une faute de droit, mais comme une faute morale.

Cette économie morale n'est pas spécifique au cas marocain. Le même processus est observé dans l'ensemble des pays d'émigration. La définition que l'Union africaine donne à la « diaspora africaine » est emblématique de cette association entre le « bon » migrant et la participation en développement : « *The African Diaspora consists of peoples of African origin living outside the continent,*

irrespective of their citizenship and nationality and who are willing to contribute to the development of the continent and the building of the African Union. » (A. El-Basheer, diaspora division of the African Union, 2003). Sur un autre continent, David Fitzgerald montre que le positionnement de l'État mexicain s'inscrit dans la ligne de celui de l'Église dans ses relations avec les fidèles expatriés (Fitzgerald 2008). Toutefois cette connexion discursive de l'État et du transnational reste peu étudiée. Le développement de nouvelles méthodologies, notamment en matière d'analyse textuelle, ouvre de nouveaux horizons de recherches.

Le niveau institutionnel : l'armature organisationnelle de l'État transnational

L'État migratoire, matérialisé par l'ensemble des institutions qui portent la politique diasporique marocaine, constitue un niveau de connexion dual : par le haut avec les champs bureaucratiques des organisations internationales ; par le bas avec les migrants et leurs associations. J'ai longuement présenté l'exemple marocain et son tissu institutionnel : ministère des Marocains de l'Étranger, Fondation Hassan II, Conseil Consultatif des Marocains de l'Étranger et Banque Populaire. Je ne m'étendrai pas sur leurs rôles. Nous avons déjà eu amplement l'occasion de l'évoquer. À ce tissu institutionnel relativement récent, il faut jouter le réseau consulaire dont la fonction auprès des émigrés ne se limite pas à une offre de services administratifs. S'il a pu remplir une fonction de police jusque dans les années 1990 par le truchement des Amicales, il continue à développer des activités dans les domaines culturel, religieux ou commercial. Le point d'appui de leur action, celui qui leur fournit le cadre juridique à partir duquel ils peuvent interagir avec des individus en migration, c'est la nationalité. Le code de la nationalité est ce qui permet à l'État de se prévaloir d'une autorité sur des personnes qui ne résident pas sur son territoire. Dans le cas marocain, il est considéré comme inaliénable, ce qui lui permet de contourner les législations des États d'accueil qui ne reconnaissent pas la double nationalité telle que l'Allemagne. La procédure de naturalisation en Allemagne inclut l'expression du rejet de la nationalité d'origine en cédant le passeport aux autorités allemandes. Il suffit dès lors de s'adresser aux autorités marocaines pour obtenir un nouveau passeport. Le code de la nationalité, et en particulier *jus sanguinis*, est un instrument privilégié de l'État transnational. La multiplication des accords de double nationalité au cours de ces dernières années a considérablement élargi la capacité d'action des États de départ (Faist 2012). Il faut voir cette diffusion du principe de la nationalité non seulement comme une adaptation des États aux réalités migratoires contemporaines, mais également comme symptôme du développement de l'État transnational dans le contexte de la globalisation contemporaine.

Aux instruments consulaires et juridiques se sont adjoints de nouveaux outils tels que les fédérations associatives qui peuvent agir comme des structures para-étatiques. Les Amicales Nord Africaines constituées par les trois États maghrébins dans les années 1970, font figure de précurseurs en la matière. Plus récemment, la Pologne s'est appuyée sur les réseaux des exilés politiques de la Guerre froide pour la mise en place de la « Polonia » (Lacroix 2011), un tissu associatif à vocation culturelle dans les principaux pays d'installation. De façon plus politique, l'État érythréen utilise des réseaux claniques tissés pendant la guerre pour taxer les revenus des expatriés (Teclé et Goldring 2013). Leur fonction peut évoluer d'un pays à l'autre, soit instrument de contrôle de la diaspora (en particulier pour les régimes autoritaires qui veulent éviter le développement d'une opposition à l'étranger), soit instruments de soft power comme en Inde.

Le niveau structurel : le transnational au cœur de l'action étatique

Le niveau institutionnel est la face émergée de l'État transnational. Mais les recherches conduites au Maroc, mais aussi en Algérie et en Inde, ont révélé un niveau de connexion à la fois moins visible et plus important, qui ne transite pas par les canaux habituels de l'État migratoire. La nouvelle gouvernance du développement telle que je l'ai décrite apparaît comme l'aménagement d'un marché du développement où les différents acteurs publics ou privés, locaux ou internationaux font alliance ou sont en compétition pour des financements rares. La disette financière imposée aux collectivités territoriales participe d'une disqualification de l'intervention publique directe et promeut au contraire les projets portés par les organismes associatifs et privés, associations de migrants incluses. Les communes apparaissent dès lors comme un acteur parmi d'autres dans un champ multi-scalaire, un acteur qui, parce que dépourvu de capacité de connexion avec des flux transnationaux, n'apparaît pas en position de force. Dans cette nouvelle arène, un nouvel acteur semble tirer son épingle du jeu, celui d'une nouvelle élite qui occupe le vide laissé par les collectivités territoriales. Cette nouvelle élite, capable de jouer sur des solidarités traditionnelles, au sein de l'administration, mais surtout de servir d'interlocuteur pour des organisations associatives et/ou migrantes aussi bien que pour l'administration, occupe une place stratégique dans ce dispositif (Benidir 2016; Coulibaly 2015). Jean-Pierre Bierschenk *et al.* parlent de configuration développementaliste pour qualifier des agencements locaux d'acteurs multiples (Bierschenk, Chauveau, et Olivier de Sardan 2000). Cette ampleur avec laquelle l'État transnational plonge dans les structures sociétales (allant jusqu'à modifier les structures des notabilités locales) résulte d'un projet néolibéral de transformation de la société et de sa mise en synergie avec les mécanismes de marché. La décentralisation des structures administratives, la

modification des circuits de diffusion du pouvoir, l'inscription de réseaux publics/privés multi-scalaires dans les dispositifs de politiques publiques s'inscrivent dans une dynamique de transformation de l'État et de ses fonctions vis-à-vis de l'économie. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer cette transformation à travers les mots utilisés par le Roi Hassan II. En 1988, le discours de Marrakech parlait de l'émergence d'un État qui facilite et garantit. Quelques années plus tard, Mohamed VI, au moment de lancer l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, parle de « nouveau concept d'autorité » pour qualifier la promotion de nouvelles relations de pouvoirs horizontales entre acteurs publics et de la société civile. L'État central redéfinit sa position par un retrait formel de la scène locale. Il passe d'une fonction de planificateur et de directeur à celui de facilitateur. En pratique, cela signifie que l'État central occupe un rôle intermédiaire par lequel transitent les ressources du développement. Cela lui permet ainsi de conserver une capacité d'orientation de la dynamique de développement sans intervention directe. Il suffit de conserver le contrôle des flux d'argent, de compétence et de pouvoir et de les orienter vers les zones et les secteurs qu'il juge prioritaires. Les agences de développement marocaines jouent un rôle clé dans ce dispositif. Mais ce retrait n'est que formel. Les multiples travaux consacrés à la décentralisation au Maroc montrent que cette dernière s'accompagne en fait d'un renforcement des services déconcentrés de l'État (Province, Caïdat) (Catusse, Cattedra, et Janati 2007). Les agences de développement permettent de conserver le contrôle des flux financiers, les services déconcentrés sont des instances de contrôle des flux administratifs et politiques.

Cette dynamique paradoxale est aussi apparente lorsque l'on s'intéresse plus particulièrement aux connexions transnationales que cette transformation suscite. Comme le marché, l'État n'est pas une entité homogène. Il est traversé par de multiples lignes de fracture. Ces lignes de fracture sont produites par la mise en concurrence entre différentes administrations. On a abordé ce cas de figure lors de la mise en œuvre de la première réforme de la politique diasporique marocaine au début des années 1990. La création de nouvelles institutions telles que le ministre délégué aux Marocains de l'Étranger ou encore la Banque Al Amal a été perçue comme l'apparition de concurrents par les institutions déjà en place, et notamment la Banque Populaire. De même, à l'échelon local, les projets de développement sont la cause permanente de conflits entre acteurs de la société civile et élus communaux. On peut enfin donner l'exemple de la réticence du Ministère de l'Intérieur face à la libéralisation de la société civile ou de l'octroi du droit de vote aux émigrés. D'une façon générale, les réformes rencontrent l'opposition des acteurs établis qui ont peur de voir leur influence restreinte. De fait, le projet néolibéral de mise en concurrence d'acteurs exacerbe la production de telles lignes de fracture. D'où le besoin de compenser cette

force centrifuge de la réforme par la mise en place de circuits parallèles permettant à l'État d'en conserver le contrôle. Il faut souligner la place centrale du monarque dans le dispositif marocain. Il se tient au croisement des différents champs de pouvoir qui structurent la nouvelle gouvernance du développement. Il apparaît comme celui qui impulse les politiques notamment dans les relations avec les institutions internationales, arbitre les conflits entre administrations. Dans la phase de mise en œuvre des politiques, il est celui qui définit le cadre moral des relations entre l'État et les migrants. Je vois dans cette position centrale du chef de l'État la preuve que l'État conserve une position essentielle dans le paysage de la globalisation contemporaine.

Le processus d'internalisation des modèles de gouvernance est donc un processus émergent. Il porte la marque des conflits et contradictions internes qui existent justement parce que l'État n'est pas un bloc homogène. Et ce constat est d'autant plus évident lorsque l'on aborde la constitution de l'État transnational dans une perspective comparative. Certes, les trois niveaux de connexion (discursifs, institutionnels et structurels) sont observables d'un État à l'autre. De même, le modèle de gouvernance du développement est un modèle qui se répète dans ses motifs néolibéraux. Mais les modalités de connexion et l'ampleur des transformations induites dans les structures administratives et sociétales dépendent du contexte politique et historique dans lequel ces réformes prennent place. La comparaison avec l'Algérie est exemplaire. Les structures politico-économiques algériennes, fondées à partir du monopole d'État de la production de gaz, ont rendu ce dernier beaucoup moins sensible aux impératifs de l'ouverture internationale. Son économie reste d'essence protectionniste. Cette position modifie radicalement le rapport entre l'État et ses émigrés, mais également avec les organisations internationales. La première génération de plan d'ajustement structurel, dans les années 1980, a été de moindre ampleur dans le cas algérien que dans le cas marocain. De même, la fin de la guerre civile n'a pas déclenché une réforme profonde de la gouvernance du développement comme au Maroc. Les institutions régulant les relations avec les émigrés sont instables (Souiah 2014), il n'existe ni programme de cofinancement des projets, ni institution régionale canalisant les financements, ni compétition locale entre société civile et communes rurales. Le gouvernement algérien n'a jamais considéré les ressortissants à l'étranger comme une ressource économique, mais bien plutôt comme une ressource politique. Les Algériens émigrés ne peuvent transférer qu'une somme limitée d'argent au pays, mais ils peuvent voter aux élections parlementaires depuis 1966 (Scagnetti 2014). Si le projet de transformation néolibérale de l'État algérien reste superficiel, c'est bien parce que son agencement politico-économique produit un contexte d'internalisation des modèles de gouvernance qui est très différent. Réduire l'État à une simple courroie de transmission apparaît

dès lors comme une simplification de la réalité. Qu'il agisse comme puissance d'action émergente montre que l'État est une réalité distincte à la fois des réseaux transnationaux qui le traversent et de la société qu'il est en charge de gouverner. De même, l'État transnational n'est pas l'État, mais un ensemble de dispositions de ce dernier qui lui permettent d'interagir avec les champs transnationaux.

Chapitre 5 : Comment la gouvernance mondiale des migrations et du développement transforme les États de départ

L'édification d'un État transnational n'est pas une spécificité marocaine, et elle n'est pas non plus, en soi, une nouveauté (Green et Weil 2007). La mise en œuvre de moyens politiques et institutionnels pour bénéficier des mannes financières ou politiques du transnationalisme migratoire est un motif qui se décline sous diverses formes dans les États d'émigration. Mercer *et al.* décrivent une situation analogue au Cameroun et en Tanzanie (Mercer, Page, et Evans 2008). La présence des migrants dans les processus de décentralisation et de coopération décentralisée est par ailleurs attestée au Mali (Lima 2005; Soukouna 2016; Coulibaly 2015). De même, au Mexique, les émigrés exercent une influence politique tant à l'échelon national que régional (Iskander 2006; Bakker et Smith 2003). Au Sénégal, les élections présidentielles se gagnent en France (Salzbrunn 2002).

Cette section montre comment la forme contemporaine de l'État transnational s'inscrit dans la mise en place d'une double gouvernance : développement local d'une part, de la migration d'autre part. Ces deux dynamiques ont émergé à la faveur d'un double échec. D'une part, la première génération des politiques d'ajustement structurel, focalisée sur la réforme des institutions du marché, n'a pas permis la réduction des inégalités dans le monde. La nouvelle gouvernance du développement adopte une approche plus territorialisée du développement. D'autre part, en dépit de la mise en place de multiples instances de discussions (Betts et Kainz 2017), les organisations internationales se sont révélées incapables de dépasser l'opposition des États pour créer une organisation mondiale qui puisse offrir un cadre de gestion des flux migratoires. Dès lors, les efforts se sont concentrés sur les acteurs les plus sensibles à cette question de la gouvernance des migrations, à savoir les États de départ, mais aussi sur l'échelon local afin de contourner les obstacles nationaux (Gamlen 2014). Je m'attacherai ici à circonscrire le rôle des organisations internationales dans la maturation d'une gouvernance gigogne intégrant à la fois le développement et les migrations. Or ces politiques publiques reposent elles-mêmes sur un cadrage cognitif de ce qu'est non seulement le transnationalisme, mais aussi de la façon dont ces flux transnationaux doivent s'inscrire dans une dynamique de développement. En d'autres termes, il faut que les pouvoirs publics se forment une idée du transnationalisme en tant que ressource, mais il faut aussi qu'ils portent une conception de l'économie qui soit compatible avec cette idée du transnationalisme comme ressource. Dans un second temps, j'aborderai donc ces outils conceptuels qui ont permis la formulation d'un tel cadre de politique publique. Penser le

transnational est un préalable aux efforts entrepris par les pouvoirs publics pour en soutirer de nouvelles ressources.

La gouvernance locale du développement : les cadres institutionnels et cognitifs

Le rôle des organisations internationales

Les signes d'une transformation de l'État au cours de ces dernières années s'observent partout au Sud. Un nombre considérable de pays en Afrique du Nord ou subsaharienne, en Asie ou en Amérique Latine ont mis en œuvre, entre 1985 et 1995, une politique de décentralisation. En 1998, 63 sur les 75 pays en voie de développement avec une population supérieure à 5 millions d'habitants étaient dans un processus de décentralisation fiscale (Work 2002, 9). En fait, les années 1990 sont celles d'une troisième phase de décentralisation. La première date de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, à un moment où les administrations coloniales cherchent à reconfigurer leurs relations avec les territoires administrés et leurs populations. Une seconde vague date des années 1960 et 1970, à un moment où les nouveaux pays indépendants utilisent l'outil de la décentralisation dans une perspective de développement économique (Conyers 1984). Cette période correspond à un changement radical dans l'approche développementaliste. Elle s'inscrit dans l'appel de la Banque Mondiale à se focaliser sur les « *poorest of the poor* » (1973) et l'adoption du consensus de Washington favorisant État minimal et dérégulation. Elle favorise le soutien aux ONG contre l'aide aux États perçue comme un des moteurs de la corruption. Cette période marque une nouvelle ère où la décentralisation passe d'un instrument d'administration des populations à celui de développement économique. La décentralisation est perçue comme une solution à la difficile équation de l'allocation optimale des ressources, la nécessité de fournir des infrastructures de base à la population tout en opérant une cure d'amaigrissement des États en crise de surendettement. La troisième vague (1985-1995) emprunte différents motifs. En Amérique Latine comme en Europe de l'Est, elle s'inscrit dans un contexte de fin des régimes autoritaires, en Afrique, elle est le plus souvent promue de l'extérieur dans le cadre de politiques d'ajustement structurel. Toutefois, au-delà de ses déclinaisons, ce qui caractérise la troisième vague est la volonté d'associer démocratie locale et développement. Un rapport de la Banque Mondiale relève un lien entre décentralisation et progression du multipartisme (World Bank 2000, 8). Les autorités locales prennent une place plus importante en tant que relais de l'expression des besoins locaux. La démocratie devient, dans l'esprit du législateur, le catalyseur entre la décentralisation et le développement. Celui-ci se comprend comme un processus multi-acteurs. La nouvelle approche témoigne d'une convergence entre l'idée de communauté (ou société civile)

et de développement. Le soutien aux ONG se généralise. Le nombre d'ONG a doublé en Afrique et en Asie depuis la fin des années 1980 (Banque Mondiale 1997, 129). Elles sont petites et fournissent des services où l'État est déficient (infrastructures, défense des droits, etc.) et se distinguent en cela des organisations de masse issues des mouvements de décolonisation et orientées vers la transformation politique de la société (syndicats, etc.).

Le rôle des organisations internationales dans les programmes de décentralisation est essentiel. L'USAID, le PNUD, l'ONU, le Fonds pour le développement du capital de l'ONU, la Banque Mondiale, la FAO, le BIT, l'UNESCO, mais aussi USAID, l'AFD et le GIZ pour n'en citer que quelques-uns, ont financé de nombreux programmes dans les pays de développement. Le PNUD à lui seul était investi dans 90 pays en 2000. On peut lire dans la foisonnante littérature dédiée aux questions de décentralisation et de développement l'évolution des positions partagées par la communauté épistémique des milieux développementalistes internationaux. Je m'en tiendrai ici à deux rapports qui, à mon sens, illustrent le mieux les évolutions récentes qui ont animé les milieux du développement international : le rapport sur le développement de 1999-2000 de la Banque Mondiale portant sur le rôle de que l'État doit endosser selon cette institution et le document technique de l'Union Européenne de 2016 qui formalise les contours pratiques de la directive de l'UE définissant sa politique de développement en 2013 : « *Empowering local authorities in partner countries for enhanced governance and more effective development outcomes* » (EC, 2013). Le premier rapport reflète la doxa du tournant des années 2000 tandis que le second transcrit les dernières orientations prises dans le domaine du développement. Le premier a une portée générale et plus théorique, le second est plus technique et pratique. Pris ensemble, ils reflètent les changements de paradigmes, mais aussi les raisons du rejet des anciennes lignes directrices. Ainsi, l'adoption d'une approche territorialisée du développement s'accompagne d'une critique de l'État minimal tel qu'il avait pu être mis en avant depuis les années 1970 : « *Some countries followed policies of liberalization, stabilization, and privatization but failed to grow as expected* » (World Bank 2000, 16). Les États ayant adopté des politiques résolument interventionnistes telles qu'en Asie de l'Est ou au Brésil s'en sortent mieux que les pays qui ont scrupuleusement suivi les demandes de libéralisation et de privatisation comme en Afrique ou en Inde. L'État redevient un acteur essentiel des politiques de développement. Le même document cite un rapport précédent de la Banque : « *[M]arkets cannot operate in a vacuum – they require a legal and regulatory framework that only governments can provide. (...).* » (World Bank 2000, 16). On retrouve ici une constante idéologique néolibérale de la Banque Mondiale : le marché concurrentiel est une création de l'État. Dans cette politique de production du marché, la décentralisation joue un rôle essentiel : c'est « par le bas » que doivent se mettre en

place les structures du marché (p. 107 et s.). Pour autant, la décentralisation n'est pas la solution miracle. C'est là l'autre point critique soulevé par les auteurs du rapport, il concerne les disparités régionales que peut générer la décentralisation si elle n'est pas compensée par une politique de redistribution. En soi, une stratégie de développement local telle qu'elle fut mise en œuvre depuis la fin des années 1980 ne peut garantir un développement national. Le document de la Commission européenne effectue également un retour critique sur les actions de l'UE dans les pays en voie de développement. Le continent africain est, de loin, le premier récepteur des fonds (69 % des fonds) (European Commission 2016, 13). Dans les années 1980, le soutien se fait en direction de projets locaux. On est alors dans une période de réorientation des fonds vers le local et les acteurs non étatiques. Dans les années 1990 et 2000, l'argent de la coopération soutient de plus en plus les collectivités territoriales, notamment par le biais des projets de coopération décentralisée. En 2005, les autorités locales sont associées aux accords de Cotonou sur la coopération entre l'Union européenne et la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique. En 2008, la Commission publie sa première communication portant sur les collectivités territoriales, suivie en 2012 par une seconde communication sur les organisations de la société civile et en 2013 d'un document-cadre. Dans la foulée est lancé le Programme Thématique pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile (*Thematic Programme for Local Authorities and Civil Society*) (2014-2020). La stratégie européenne s'articule en cela avec le plan onusien des Objectifs de Développement Durable (2015) qui consacre les autorités locales comme la matrice de territorialisation du développement. La version européenne de cette approche apparaît dans la formule TALD (*territorial approach to development*). Cette approche est guidée par l'intention de valoriser les ressources locales des territoires :

There is a clear move beyond the rather narrow concern of reforming the state to ensure efficient resource allocation. The focus now is more on the actual political drivers of decentralisation reforms and their ability to help unleash the potential of territories²³ in order to effectively fight inequality, create wealth and jobs, and tackle other pressing development challenges. (European Commission 2016, 1)

On n'est plus dans une logique de transfert de pouvoir, de délégation dans un but de répartition optimale des responsabilités, mais plutôt de production d'un environnement adéquat pour le développement multi-acteurs. L'inscription des organisations de la société civile dans les plans de financement est une constante depuis les années 1980. La dimension multi-acteurs (public/privé/associatif) du développement a été récemment réaffirmée lors du Quatrième Forum sur l'Effectivité de l'Aide Internationale (Busan 2011), lors de la Troisième conférence

²³ Souligné par l'auteur

internationale sur le financement du développement (Addis Abeba, 2015) ou encore par les Objectifs 2030 du Développement Durable. La recette magique utilisée par la Commission comme par les autres bailleurs internationaux est celle de l'*empowerment* qui consiste à fournir aux acteurs (individus, associations) les moyens de s'insérer dans la vie économique et ces moyens incluent les instruments politiques de l'expression de leurs intérêts. La démocratie locale devient dans ces conditions un instrument de contrôle par les populations concernées de l'allocation des services publics (European Commission 2016, 27). Le TALD inclut enfin l'aménagement d'un cadre national destiné à contrebalancer les problèmes de répartition des ressources. Elle propose notamment le soutien à l'élaboration de politiques de décentralisation axées sur les collectivités locales et la mise en place d'outils de planification des besoins (p. 59).

La théorie du développement économique local

La multiplication des politiques de décentralisation et de soutien à la société civile est concomitante avec l'influence croissante d'une nouvelle économie politique du capitalisme, le « Développement Economique Local » (LED pour *Local Economic Development*). Cette variante du néolibéralisme a d'abord été conceptualisée et disséminée au Nord à travers une littérature de néo-management portant sur l'économie urbaine, la globalisation et le développement industriel (Rowe 2009). Cette approche s'inspire des travaux de Michael Porter sur les clusters industriels (Porter 1990, 2000) et de Richard Florida sur la classe créative (Florida 2014). Ces auteurs développent chacun à leur façon une conception du développement s'appuyant sur les avantages comparatifs des territoires locaux. Pour Porter, il s'agit de créer des pôles industriels concentrant entreprises et experts (notamment universitaires). L'idée est d'abord celle d'une stratégie marketing pour attirer l'investissement. Mais la question de la globalisation est encore peu présente. Elle apparaît à la fin des années 1990, notamment par le biais des travaux de Richard Florida. Pour Florida, l'aménagement urbain doit favoriser la cohabitation entre travailleurs hautement qualifiés, migrants, artistes, LGBT... pour créer un environnement propice à la créativité et renforcer la jeunesse et l'attractivité des villes. Florida fournit une assise économique aux politiques de diversité (voir ci-dessous, section *Vers une gouvernance locale des migrations*).

Dans les pays du Sud, cette approche partage les mêmes fondements théoriques, mais sa diffusion a suivi d'autres voies. On a vu à travers les documents de la Banque Mondiale que les experts du développement partagent des idées similaires. Elles transparaissent notamment en tant que critique des politiques d'ajustement structurel des années 1980 centrées sur les structures économiques macro des États (politiques d'import/export, marché monétaire, régime des

changes, etc.). L'effondrement du bloc soviétique, le succès du capitalisme d'État en Asie du Sud-Est, mais aussi l'échec de ces plans d'ajustement structurels en Afrique ou en Amérique latine, furent parmi les facteurs motivant ce revirement. Mais cette critique porte également sur l'approche libérale classique d'un État minimaliste (et du consensus de Washington) qui conduit dans les années 1980 à réduire drastiquement la capacité d'action des États dans les pays en voie de développement. Dans la nouvelle perspective, et on touche ici la différence fondamentale entre le libéralisme et le néolibéralisme, l'État doit être bien présent, mais en tant que « catalyseur et promoteur » (Banque Mondiale 1997, III). Cela signifie que l'État doit lui-même adopter les règles du marché dans son intervention auprès des acteurs privés et civils, cela passe notamment par l'autolimitation de l'action publique, par le recours privilégié aux partenariats publics-privés ou encore à la stimulation de la compétition au sein même de la fonction publique. Et la nécessaire inscription dans la globalisation conduit les organisations internationales à promouvoir les liens transfrontaliers. C'est donc une nouvelle alchimie qui est mise en avant, entre promotion des avantages comparatifs locaux, déploiement des énergies sociétales notamment par la démocratie, mutation d'un État pour lequel la loi est mise au service du marché et articulation entre logiques territoriales et réseaux multiscalaires.

Dans cette perspective, le LED est construit sur un imaginaire spatial de la *glocalisation*. Il repose sur une nouvelle prise en compte de la territorialité économique, entendue comme un réseau d'espaces locaux liés entre eux par le biais de liens multiscalaires. Le LED est néolibéral dans la mesure où le développement des activités économiques se comprend en lien avec une transformation des structures étatiques et sociétales. Certains parlent de tournant poststructuraliste du néolibéralisme entamé dans les années 1990 (Le Heron 2009, 106). Ce tournant se caractérise par une compréhension de la globalisation en tant qu'assemblage d'interconnexions composites local/global et non comme une compression de l'espace-temps (le village global cher à Marshall MacLuhan). Par ailleurs, le LED se distingue du néolibéralisme précédent en disqualifiant les configurations territoriales qui assurent une circulation hiérarchique des flux de savoir et de pouvoir. Le faire devient le lieu de production du savoir et non l'inverse. Il met en avant le territoire comme un point nodal où une diversité d'acteurs évoluant à des échelles différentes se rencontrent pour la réalisation de projets temporaires. Dans cette géographie économique, la réflexion sur les avantages comparatifs des territoires ne tient plus compte des frontières nationales comme cadre *a priori*. Il s'agit d'inscrire les espaces locaux dans une chaîne de production globale et fractionnée. Les territoires deviennent des vecteurs de diffusion horizontaux du savoir et du pouvoir, ces derniers circulant à différentes échelles et par delà les frontières. Se faisant, le LED se veut une approche qui valorise les avantages comparatifs

des territoires à travers une stratégie de projets mettant en lien acteurs publics, privés et associatifs. Ces stratégies dépendent, par définition, du contexte de mise en œuvre. Le développement est conçu comme un processus émergent qui résulte de la mise en relation d'une diversité d'acteurs²⁴.

Le LED passe donc par la mise en place des conditions qui permettent ce processus d'émergence et donc par une décentralisation de l'organisation du pouvoir et la disponibilité de partenaires privés ou associatifs, locaux ou internationaux disposant d'une réelle capacité d'action. La conception réticulaire de la territorialité économique s'accompagne donc d'une conception décentralisée de la territorialité politique : la démocratie locale apparaît dès lors comme une condition nécessaire du développement économique. La littérature onusienne, articulée à partir du vocabulaire des « capacités » de Amartya Sen (2001), parle de « *enabling environment*²⁵ », un environnement propice au renforcement des capacités individuelles, qui inclut la possibilité de l'expression des besoins individuels. La multiplication des lois de décentralisation, couplée avec la libéralisation du secteur associatif et du marché est à comprendre dans un contexte de redéfinition des rôles de l'État. Décentralisation et démocratie riment désormais avec mise en concurrence entre acteurs publics, privés et société civile.

La difficile mise en place d'une gouvernance mondiale des migrations

La littérature développementaliste est très longtemps restée déconnectée de celle abordant les migrations. Ce n'est vraiment qu'à partir de 2015 et la définition des Objectifs 2030 du Développement Durable que la dimension migratoire commence réellement à apparaître. Et cette reconnaissance est encore timide. On la trouve par exemple dans un document de la Banque Mondiale sur le développement des villes africaines (Paulais 2012, 222) notamment par des *diaspora bonds* pour utiliser l'épargne. Cette lenteur peut apparaître surprenante dans la mesure où les mêmes organisations internationales, Banque Mondiale et ONU en tête, mettent en avant le potentiel développementaliste des mobilités humaines pour défendre la construction d'une gouvernance mondiale des migrations. Cette déconnexion témoigne en cela du cloisonnement

²⁴ « Effective development requires partnerships among different levels of government, the private sector, donor groups, and civil society » (World Bank 2000, 3)

²⁵ « Democracy, good governance and the rule of law at the national and international levels, as well as an enabling environment, are essential » (UNDP 2014 « governance for sustainable development » (Assemblée générale des Nations Unies, résolution 66/288). UNDP discussion paper)

des différentes communautés épistémiques qui peuvent se croiser dans les mêmes couloirs sans se rencontrer.

La gouvernance mondiale des migrations est portée à l'agenda des organisations internationales depuis le milieu des années 1990. Mais, comme nous l'avons déjà évoqué, cette entreprise s'est d'emblée heurtée à l'opposition des États d'immigration qui entendent conserver leurs prérogatives dans ce domaine. Au début des années 2000, le secrétariat général des Nations Unies s'empare de la relation entre migrations et développement pour circonscrire un terrain consensuel sur lequel poursuivre les discussions²⁶. Sa prise de position inaugure le Dialogue de Haut Niveau sur les Migrations et le Développement en juillet 2006 qui débouchera, sur la tenue annuelle du Forum Global Migration et Développement. Alors que le Forum est une institution de concertation interétatique, le Global Migration Group, créé en également en 2006, rassemble les organisations internationales concernées par la question : OIM, UNHCR, BIT, OHCHR, UNCTAD, UNODC, UNDESA, PNUD, UNFPA et la Banque Mondiale. Le groupe inclut aujourd'hui 21 agences onusiennes. Les années qui ont suivi le premier Dialogue de Haut Niveau sont donc celles de la mise en place d'un espace de dialogue entre États, Organisations Internationales auxquels se joindra le tissu associatif. L'organisation du Forum des organisations de la société civile qui se tient en parallèle de chaque rencontre du GCMD installe peu à peu les acteurs associatifs comme partenaires incontournables de la mise en place de cette gouvernance. On observe une évolution notable des discussions, avec une diversification des thématiques abordées, et surtout une prise en compte croissante de la thématique du droit des migrants, thématique jusque-là abordée avec beaucoup de prudence par les États d'immigration. Le second Dialogue de Haut Niveau, en 2013, est significatif de cette évolution. La déclaration finale est de portée beaucoup plus significative que celle de 2006 et inclut une mention sur le respect des droits humains, du droit des travailleurs migrants et la condamnation du racisme et de la discrimination. L'année 2015 est un tournant à deux titres. Elle est d'abord celle de la publication des nouveaux Objectifs du Développement Durable, qui accordent une plus grande importance aux dynamiques migratoires. Les acteurs migrants apparaissent dans les objectifs 5 et 16 (luttres contre les trafics de personnes et violence faites aux femmes), l'objectif 8 sur le droit des travailleurs migrants et l'objectif 17 sur la collecte de données concernant le statut migratoire. Mais l'année 2015 est surtout celle de la « crise des réfugiés » qui agit comme un révélateur, aux yeux des États d'immigration, de l'urgence de la mise en place d'une gouvernance des migrations.

²⁶ Pour une histoire de la gouvernance globale des migrations depuis l'entre-deux-guerres, voir (Betts et Kainz 2017).

L'année suivante, en septembre 2016, se tient à New York le Sommet sur les mouvements de réfugiés et de migrants. Les États s'engagent à rédiger et adopter le « *Global Compact for Orderly, Safe and Regular Migrations* ». Le « *Compact* » doit établir un ensemble de dispositions à mettre en œuvre en cas d'afflux important de réfugiés, y compris un plan de relocalisation. L'autre décision prise au cours de cette conférence est celle de la transformation de l'OIM en agence onusienne. Le rapport Sutherland (Sutherland 2017), ancien directeur de l'OIM, jette le cadre de l'action de l'OIM dans le système onusien, à savoir la promotion du « minilatéralisme » (constitution de groupes de discussions restreints sur une question précise) comme moyen privilégié pour faire avancer le dialogue interétatique, et l'appui sur les collectivités territoriales pour la mise en place d'une gouvernance mondiale « décentralisée ».

Il a fallu une crise européenne pour que la mise en place d'une gouvernance mondiale des migrations connaisse des avancées décisives. Toutefois, le terrain aura été préparé en amont par quinze années de discussions qui auront, peu à peu, inscrit dans le logiciel des gouvernements concernés la possibilité d'une politique multilatérale des migrations. Ces avancées sont toutefois encore extrêmement précaires et susceptibles de retournement comme en témoigne le retrait des États-Unis²⁷ du « *Global Compact* ». Il faut lire dans les propositions du rapport Sutherland une méfiance à l'égard du processus multilatéral et du comportement des États d'immigration.

Ces avancées sur le plan institutionnel ne doivent cependant pas masquer le déploiement d'énergie concédé par les organisations internationales entre 2000 et 2015 pour promouvoir l'inscription des migrations dans l'agenda du développement des pays de départ. À la suite de Alan Gamlen, on peut voir dans la multiplication des institutions diasporiques dans les pays du Sud, la volonté de construire une base institutionnelle à cette gouvernance mondiale des migrations en la faisant reposer sur les États de départ. Prises ensemble, ces administrations forment un maillage global qui fournit une première réponse institutionnelle à la gestion des migrations. Ce cadre s'inscrit en contrepoint d'un autre maillage qui est, lui, le produit de la politique d'externalisation des contrôles migratoires (voir section « Contrôler les migrations : la transnationalisation de la frontière »). Le rôle accordé aux villes, mis en avant par le rapport Sutherland et déjà affirmé par le colloque de Genève dès 2015 (IOM 2015), doit être compris comme une façon d'élargir aux États d'immigration cette stratégie de mise en place d'une

²⁷ Cf. la note du gouvernement américain au moment du retrait du global compact. : « Our decisions on immigration policies must always be made by Americans and Americans alone. We will decide how best to control our borders and who will be allowed to enter our country. The global approach in the New York Declaration is simply not compatible with U.S. sovereignty » (US Mission to the United Nation, 2 décembre 2017).

gouvernance décentralisée. Cette approche permet en effet de contourner des gouvernements réticents et de recruter des acteurs pour qui la gestion des populations immigrées est une préoccupation croissante. Nous nous interrogerons sur l'émergence d'une gouvernance locale des migrations dans la dernière section de cette partie. Mais auparavant, je voudrais revenir sur les évolutions conceptuelles qui ont permis la formation de ces champs bureaucratiques favorables à une gouvernance liant migration et développement.

Le sujet transnational comme acteur de développement

La cristallisation des débats sur la gouvernance migratoire autour de la relation entre migration et développement est le reflet d'une mutation de la pensée de la migration en tant qu'objet de politique publique. La thèse que je veux défendre ici est que cette évolution est le reflet d'une mutation de la pensée du sujet dans l'économie capitaliste contemporaine. En d'autres termes, la façon dont on pense le sujet migratoire a une relation souterraine avec ce que d'aucuns appellent le nouvel esprit du capitalisme (Boltanski et Chiapello 2011). Et ceci n'est pas nouveau. Abdelmalek Sayad le relevait déjà dans les années 1970, l'immigré a longtemps été le travailleur immigré (Sayad 1979). La migration est, entre 1945 et 1980, quasiment synonyme de migration économique. Et ses caractéristiques sont d'abord en adéquation avec ce que Luc Boltanski et Ève Chiapello appellent le « deuxième esprit du capitalisme ». Ce deuxième esprit se cristallise autour de l'entreprise comme mode d'organisation rationnelle du travail (p. 56). Les individus s'inscrivent dans ce système en tant que force de travail de façon collective, en tant que rouage d'une machinerie plus complexe. Dans ce contexte, l'immigré est, pendant cette période, avant tout un *travailleur*. Et il est appréhendé comme tel par les analyses académiques ou la littérature grise des administrations : capital travail pour les économistes libéraux (Lewis 1954; Harris et Todaro 1970; Massey et al. 1993) ; matière première humaine pour les historiens de l'impérialisme (Wallerstein 1984) ; segment du prolétariat pour les sociologues marxistes (Piore 1979; Ramdin 1987; Tripier 1987).

Qu'en est-il aujourd'hui ? En quoi le contexte de la globalisation néolibérale informe-t-il des considérations politiques et académiques sur la migration ? En quoi cette conception s'articule-t-elle avec la construction de l'État transnational ? J'aborderai ces questions d'abord en essayant de comprendre en quoi l'évolution récente de notre conception du migrant comme agent de développement est elle-même liée à un cadre de pensée néolibéral. Puis je me pencherai plus en détail sur le concept de diaspora qui a permis de cadrer les politiques liant migration et développement.

Le migrant acteur

À la globalisation capitaliste contemporaine correspond l'émergence d'un troisième esprit du capitalisme à partir des années 1970. Comme c'est le cas pour la gouvernance du développement, c'est encore la littérature néo-managériale qui est la meilleure vitrine de ce nouvel esprit. Luc Boltanski et Ève Chiapello nous en livrent une analyse qui dégage les contours de la conception de l'individu et de la société, conception destinée à fonder sa légitimité et ainsi de retrouver l'adhésion des travailleurs.

« Mais, tandis que dans la période précédente ce résultat avait été recherché, notamment sous la pression du mouvement ouvrier, par l'intermédiaire de l'intégration collective et politique des travailleurs à l'ordre social et par une forme de l'esprit du capitalisme liant le progrès économique et technologique à visée de justice sociale, il peut dorénavant être atteint en développant un projet d'accomplissement de soi liant le culte de la performance individuelle et l'exaltation de la mobilité à des conceptions réticulaires²⁸ du social »

(Boltanski et Chiapello 2011, 317).

La citation ci-dessus donne la substance de ce nouvel esprit. Les formes du social et de l'économique se modèlent sur le concept de *réseau*. L'activité économique ne se fonde plus sur une planification rationnelle, mais sur la réalisation de projets liant des individus aux compétences complémentaires. L'entreprise est un nœud de collaboration où s'associent pour les besoins d'un projet des personnes mises en réseaux. Par extension, le capitalisme se déploie selon une dynamique réticulaire où circulent travailleurs, argent, idées, etc., s'affranchissant des anciennes logiques de proximité qu'imposait le taylorisme de masse, et donc des frontières nationales. Le modèle de la multinationale comme conglomérat d'entreprises locales associées dans une division du travail globalisé ou encore des marchés de capitaux internationalisés prend forme.

On voit ici de manière évidente la parenté entre cette pensée réticulaire de l'insertion des acteurs et le Développement Économique Local prôné à la même période par les économistes du développement. Mais ce qui m'intéresse ici est le parallélisme d'une telle approche avec la façon dont le sujet migratoire est appréhendé en tant qu'acteur. L'approche réseau, tout comme le migrant acteur, fonde la grille d'analyse des études migratoires à partir des années 1990 (Hily et

²⁸ Souligné par l'auteur.

Berthomière 2004). Les concepts de champ (champ migratoire, *transnational field*²⁹) et de diaspora s'imposent comme outil de compréhension de l'entre-deux. Cette émergence a emprunté différents chemins thématiques et disciplinaires en France comme dans les pays anglo-saxons : géographie des champs migratoires, critique transnationaliste du paradigme réaliste en Relations Internationales, études postcoloniales de l'Atlantique noir, anthropologie postmoderne de la globalisation, etc. Mais toutes ces théories se rejoignent autour d'une approche réticulaire des mécanismes sociaux à un moment où les infrastructures de communication et de transports participent à la compression d'un espace-temps global. Avec le concept de champ, le social se présente comme un canevas sans limites stable, sans cesse reconfiguré par le jeu des interactions interindividuelles. Il est le moyen de saisir le social tout en se départissant des pré-déterminismes sociaux induits par les anciennes catégories d'analyse : groupe tribal ou ethnique, classe, communauté (dans son acception essentialiste), etc. Le recours au concept de champ est donc un antidote à une conception de la société close sur elle-même.

La nouvelle pensée de l'économie partage avec les sciences sociales en général et les études migratoires en particulier l'idée que l'acteur, inscrit dans un univers connexionniste, est la brique première à partir de laquelle s'agencent les processus sociaux. À partir de ce prédicat, un même vocabulaire se dégage pour appréhender ces processus : mobilité, autonomie, mais aussi capital social sont des concepts qui habitent tout autant l'analyse des migrations que ce nouvel avatar de l'esprit du capitalisme.

« La mobilité, la capacité de se déplacer de façon autonome dans l'espace géographique, mais aussi entre les personnes ou encore dans les espaces mentaux, entre des idées, est une qualité essentielle des grands, de sorte que les petits s'y trouvent caractérisés d'abord par leur fixité ».

(Boltanski et Chiapello 2011, 491).

Capacité à circuler et à faire circuler sont les attributs de l'entrepreneur d'aujourd'hui dans un mode où la production des richesses est liée à la fluidité des biens et capitaux. On retrouve cet argument dans la littérature managériale sur le leadership : « RKL [Relational Knowledge Leadership, note de l'auteur] *can be considered as 'nomadic' in its flexible capacity to connect and travel across multiple scales, taking into account a multiplicity of actors and novelties in ideas and practices* » (Horlings,

²⁹ « We define social field as a set of interlocking networks of social relationships through which ideas, practices and resources are unequally exchanged, organized and transformed » (Levitt et Glick Schiller 2004, 1009). « Le champ migratoire est l'ensemble de l'espace parcouru, pratiqué par les migrants. La notion de champ fait référence à un espace spécifique, structuré par des flux importants, significatifs ; appliquée au domaine international, elle englobe à la fois le pays de départ et le pays d'emploi » (Simon 1981).

Collinge, et Gibney 2017, 97). De même, les études migratoires ont trouvé dans la circulation une accroche épistémologique à partir de laquelle sont envisagés les phénomènes migratoires. Cette valorisation de la circulation au détriment des dynamiques plus stables touche l'ensemble des sciences sociales (Wilding 2007). Or ces deux approches ont été fortement marquées à l'origine par l'analyse des circulations entrepreneuriales, que l'on pense aux travaux sur les « fourmis » de la mondialisation (Tarrow 1992) ou encore sur le commerce ethnique (Ma Mung et Simon 1990; Portes et Jensen 1989). Le modèle fut ensuite étendu aux autres formes migratoires.

À la rationalité calculatrice de l'acteur et de l'organisation se substitue le *capital social* comme caractéristique essentielle : sa capacité à mettre en lien par delà les frontières sociales, mentales et géographiques. Le capital social est l'un des concepts les plus usités par les chercheurs en sciences sociales au cours de ces dernières décennies. Le champ des études transnationales ne fait pas exception, Thomas Faist étant l'un des précurseurs en la matière (Faist 1997). Et plus largement, les années 1980 puis 1990 connurent une effervescence scientifique visant à redéfinir le rapport structure/agentivité. En effet, derrière ce concept, c'est une nouvelle interprétation du rapport aux structures qui se fait jour. L'environnement social, matériel et immatériel ne représente plus une simple externalité avec laquelle il faut compter, mais il devient véritable ressource pour l'acteur ; une ressource ambivalente cependant puisque les structures sociales restent ce dont il faut se départir et, pour reprendre le vocabulaire de Boltanski et Chiapello, toucher à la grandeur. Dans ce rapport, l'individu accède à la puissance par l'*autonomie*. Le capitalisme contemporain a en effet pleinement incorporé cette demande d'autonomie issue de la critique des années 1960. L'autonomie peut se lire comme une redéfinition de la liberté dans la mise en lien. L'individu autonome est celui qui sait jouer avec les réseaux par delà les carcans bureaucratiques, disciplinaires ou territoriaux pour les mettre au service de sa propre capacité d'agir (capabilité). L'individu autonome mis en avant par la littérature néo-managériale des années 1990 tend à concilier cette dualité radicale de l'indépendance et du lien (Boltanski et Chiapello, 2011, 205).

En France comme dans la littérature anglo-saxonne, la notion d'autonomie connaît un succès grandissant tandis que celle de capital social semble passer au second plan. Ce glissement n'est pas étranger aux transformations des dynamiques migratoires au début des années 1990, dans un contexte d'effondrement du bloc soviétique et de mise en place de la politique migratoire européenne. La nouvelle sélectivité des politiques migratoires a profondément transformé la géographie des flux. Les travaux montrent l'imprévisibilité grandissante des trajectoires migratoires, que cette fluidité soit choisie pour des migrants qualifiés en quête d'opportunité professionnelle ou subie pour des migrants non qualifiés à la recherche d'une voie de passage de frontière. Ce que d'aucuns appellent « les nouvelles migrations » (Schmoll 2017) a conduit les

chercheurs européens à porter leur regard sur les trajectoires individualisées. Les travaux sur les nouvelles migrations ont généré le besoin de renouveler la compréhension des nouvelles rationalités migratoires. Dans les approches francophones (Ma Mung 2009) et anglophones (Papadopoulos, Stephenson, et Tsianos 2008), le succès récent du concept d'autonomie se comprend dans ce contexte. Elle se définit à la fois comme recherche d'un succès personnel, remise en cause des structures existantes (capacité de contournement des politiques migratoires) et positionnement au sein d'un champ social. L'autonomie est à la fois capacité transformative du monde (agentivité) et positionnement/distinction par rapport à un groupe, il est affirmation de soi dans une relation de dépendance (Morin 2014, 89). Pour autant, dans son usage par les chercheurs, le concept d'autonomie sert avant tout à signifier la capacité des migrants à s'adapter aux contraintes exercées par les politiques migratoires. L'autonomie recouvre dès lors un processus de co-construction de l'acteur et de la contrainte politique, l'un s'adaptant à l'autre (Mainwaring 2016). Sujet mobile par excellence, la migration apparaît de plus en plus comme un processus de réalisation personnelle par la mobilité. Il incarne toute l'ambivalence de la rationalité connexionniste qui caractérise l'acteur migrant contemporain : il compose et se recompose à la fois au gré des relations et des obstacles (notamment administratifs) rencontrés en chemin.

Cette affinité entre la façon dont les institutions économiques et les chercheurs des migrations conçoivent le sujet et son environnement ne cesse de poser question. Tout se passe comme si l'acteur migrant avait pour horizon l'entrepreneur postmoderne. Les concepts de réseau, de champ, de mobilité, de capital social ou d'autonomie ne sont que quelques exemples qui montrent la porosité entre les différents champs de la pensée. Bien d'autres termes empruntés au vocabulaire de l'entreprise (entrepreneur, carrière, capital humain et ses dérivés) ont été convoqués par les experts de la migration. Cette affinité a de profondes conséquences en matière de politiques publiques. Cette perception partagée a contribué à la construction de politiques publiques qui prennent pour point d'appui l'idée du migrant comme acteur doué d'autonomie. Celui-ci est à même de contribuer, grâce à ses ressources économiques, sa capacité circulatoire et son capital social, au développement de son pays d'origine³⁰. Derrière l'acteur migrant, c'est l'agent du Développement Économique Local qui se profile. Toutefois, c'est moins en tant que sujet individuel qu'en tant que sujet collectif que l'acteur migrant, incarné par le concept de diaspora, apparaît comme cible des politiques publiques transnationales.

La diaspora, sujet de politique publique

³⁰ Et nous verrons que cette vision de l'acteur autonome habite également les politiques migratoires des pays d'immigration.

La diffusion de la figure du « migrant », c'est-à-dire du sujet migratoire pensé comme acteur autonome et doué d'agentivité, s'est produite en même temps qu'une évolution de la recherche sur la relation entre migration et développement. Une littérature abondante est imprégnée de la vague « d'optimisme » qui imprègne les travaux sur les migrations (H. de Haas 2012). En lien avec la forte croissance des transferts observés depuis le milieu des années 1990 (Kapur 2004), les migrations sont presque unanimement perçues comme un facteur de développement dans les pays de départ. L'accroissement rapide des transferts (49 milliards de dollars en 1990, 102 en 2000, 585 milliards en 2016), fut présenté comme un argument définitif du potentiel développementaliste de migrations bien gérées. Cet engouement autour d'une question aussi consensuelle et dépolitisée que le développement a motivé les discussions autour d'une gouvernance des migrations. Un grand nombre de rapports ont été produits par les organisations internationales, ONG ou agences publiques. On peut citer l'USAID (Orozco 2003, 2004), le Dialogue Interaméricain (Orozco 2000), la Banque Latino-américaine de développement (Terry et Steven 2005) ou encore la Banque Mondiale, le FMI, l'OCDE, l'OIM ou le PNUD qui possèdent leur propre département d'analyse des dynamiques migratoires. Sur le continent américain, la politique de cofinancement dite du « *tres por uno* » n'est pas sans lien avec cette manifestation d'intérêt. Sous le chapitre de cette politique, les autorités consulaires ont effectué un monitoring des associations de Mexicains aux États-Unis. La quantité de données générée a servi de support pour de nombreuses études sur les activités et le fonctionnement de ces associations. De même, en Europe, la mise en œuvre des politiques de codéveloppement a suscité une forte production de littérature grise. On peut citer les rapports commissionnés par le Département britannique de Développement International³¹ (DFID) (Newland et Erin 2004; Van Hear, Pieke, et Vertovec 2004), le ministère français des Affaires étrangères (Daum 2000), l'ONG néerlandaise Oxfam Novib (De Haas 2006), l'agence allemande de coopération (GIZ) (Bauralina et al. 2006), le think-tank CESPI en Italie (Mezzetti et Ferro 2008).

La figure du migrant en tant qu'acteur individuel est plutôt rare dans cette littérature grise des organisations internationales. Il apparaît dans les documents produits par des institutions exclusivement concernées par les migrations et donc davantage en lien avec la recherche scientifique OIM et la *Joint Migration and Development Initiative* (JMIDI) ou plus ponctuellement dans les rapports commissionnés à des chercheurs. La figure du migrant acteur apparaît d'abord sous le chapitre des migrations qualifiées (World Bank 2000, 37 et s.). Elle s'est étendue plus

³¹ DFID finance depuis 2003 un centre de recherche hébergé par l'Université de Sussex sur les migrations et le développement

récemment aux autres formes d'immigration, y compris irrégulières. La reconnaissance du migrant en tant qu'acteur n'est parfois pas dénuée d'ambivalence : le discours de l'OIIM voit également dans l'acteur migrant tantôt comme une personnalité vulnérable (Bartels 2017) ou résiliente (IOM 2015, chapitre 3), ces deux facettes justifiant différentes modalités d'interventions publiques.

L'essentiel de cette littérature est construit sur un cadre théorique qui conçoit d'abord l'acteur migrant comme un sujet collectif sous le chapitre de « la diaspora ». Ce cadre théorique est un mélange des concepts de diaspora, transferts, transnationalisme, capital social et ses dérivés (humain, culturel, etc.). Le concept de diaspora a servi à faire le lien entre les travaux académiques sur les migrations et la littérature grise des décisionnaires politiques. Il a permis de redonner un lustre politiquement correct à un phénomène chargé de négativité du point de vue politique (Dufoix 2008). C'est en particulier vrai dans les États d'origine où la migration a longtemps été considérée comme un acte de désertion. Le terme a ensuite permis aux autorités publiques de « nationaliser » les expatriés, de les définir comme une fraction de la population de l'État de départ et de légitimer par là même leur intervention auprès de ces populations. Le terme même de diaspora est passé dans le vocabulaire politique pour faire cet office. Mais les autorités des pays de départ lui préfèrent parfois l'expression « national de l'étranger » : Marocains résidant à l'étranger, *Overseas Indians*, etc. On peut parler ici d'internalisation cognitive, c'est-à-dire un processus d'adaptation d'un cadre cognitif élaboré au niveau international et adapté pour un usage national. Le concept de diaspora et ses dérivés légitiment une conception extensive de la population ciblée puisqu'elle inclut non seulement les personnes qui ont conservé le lien de nationalité avec l'État d'origine, mais aussi leurs descendants. Cette définition extensive rend compte des estimations statistiques officielles plus qu'optimistes présentées par les administrations des États de départ. Par le truchement de ces concepts, les autorités publiques ont pu obtenir une lecture des phénomènes transnationaux qui entre en résonance avec une approche réticulaire du développement local.

On peut donc identifier ici une circulation des concepts depuis cet « esprit du capitalisme » porté par la littérature sur le néo-management d'entreprise qui « imprègne » de son *Zeitgeist* la lecture scientifique des migrations. Celle-ci alimente la littérature grise produite par les communautés épistémiques internationales où se côtoient chercheurs, experts, consultants, fonctionnaires ou contractuels des organisations internationales, souvent nourrie d'une littérature néolibérale en phase avec le capitalisme contemporain. L'évolution des études migratoires a donc largement

accompagné et nourri le déploiement transnational de l'action publique. Elle a fourni aux autorités les outils cognitifs pour interagir avec les migrants et leurs organisations.

Chapitre 6 : L'État transnational dans les pays d'accueil

Jusqu'à présent, mes propos ont exclusivement concerné les États de départ. Or, les efforts de connexions avec les champs transnationaux s'observent également au Nord, mais avec des motifs différents. Cette dernière section n'a pas fait l'objet d'investigations personnelles avancées, aussi comporte-t-elle une dimension plus exploratoire. Elle s'articule en partie avec les recherches qui ont accompagné l'ouvrage portant sur la politique migratoire européenne au lendemain de la « crise » suscitée par l'afflux de réfugiés en 2015 (Lacroix 2016) et celui piloté à quatre mains avec Amandine Desille sur la gouvernance urbaine des migrations. Cette recherche révèle la façon dont la recherche d'une gouvernance internationale des migrations se fait également en lien avec les décideurs politiques au Nord. Toutefois, afin de contourner la réticence des gouvernements, les organisations internationales s'appuient de plus en plus sur les collectivités territoriales. Le thème de la gouvernance locale des migrations est actuellement à l'agenda international. L'organisation par l'OIM d'une conférence internationale sur le sujet en 2015 (IOM 2015; voir aussi Ahouga 2017), puis d'un autre du Forum Économique Global (World Economic Forum 2017), montrent à quel point cette stratégie est opératoire. Elle s'apparente à ce qui s'observe dans le domaine de la réduction de gaz à effet de serre et de la lutte contre le changement climatique. Le local devient un point d'appui dans les domaines où le contexte national n'est pas favorable. Je m'interroge dans un premier temps sur les dernières évolutions de cette gouvernance locale des migrations. Elle me semble symptomatique de la construction d'un État transnational par le bas, aussi reprendrai-je la grille de lecture proposée ci-dessus en articulant les éléments institutionnels et cognitifs qui la caractérise.

Je voudrais terminer mon propos par quelques considérations portant sur la politique restrictive des États d'émigration. Il me semble difficile de ne pas l'évoquer tant elle occupe l'espace scientifique aujourd'hui, y compris dans mon propre travail. Aussi le ferai-je en abordant cette politique par le filtre de l'État transnational. On peut en effet considérer que les dispositifs de contrôle sont aussi des formes de connexions avec les flux transnationaux afin d'en tirer les bénéfices tout en contrôlant les effets indésirables. Du point de vue des pouvoirs publics, cela signifie fournir au marché du travail la main-d'œuvre dont elle a besoin tout en réduisant l'immigration dite clandestine. Il s'agit pour les États de trouver un équilibre entre les impératifs de marché et une pensée d'État qui se veut une pensée de l'homogénéité et donc perçoit l'immigration comme un potentiel déstabilisateur.

De par sa fonction de sas d'entrée dans la société d'accueil, la ville est, de longue date, l'échelon privilégié de la mise en œuvre des politiques d'intégration (politique multiculturelle britannique, politique de la ville en France en sont deux exemples) (Penninx et al. 2016). Ce dynamisme dont font montre les villes est d'abord motivé par la réalité de terrain à laquelle elles sont confrontées. Si le discours et les mesures anti-immigration se diffusent, il n'en demeure pas moins que la présence des migrants s'impose aux pouvoirs publics et aux populations. Les villes ont dû s'adapter aux politiques nationales à la fois plus restrictives, mais aussi plus intrusives dans la vie des individus et des administrations locales (voir ci-dessous). Cette adaptation prend parfois une forme en décalage avec les politiques nationales (Hoekstra, Kohlbacher, et Rauhut 2018), voire s'inscrit en opposition frontale avec le gouvernement. C'est en particulier vrai aux États-Unis et en Grande-Bretagne où la politique migratoire de villes est aussi un moyen de se positionner politiquement à l'égard du gouvernement et des politiques restrictives. Un premier exemple est celui du Conseil du Grand Londres (Solomos 2003) qui a développé une politique ciblant les populations immigrées en réaction à la politique de Margaret Thatcher dans les années 1980. Celle-ci réagira en dissolvant cette entité en 1986. On retrouve cette confrontation aujourd'hui avec les villes « sanctuaires » aux États-Unis qui s'opposent à la politique d'immigration de Donald Trump, ou encore en Grande-Bretagne, qui proposent des dispositifs d'accueil des migrants contre l'attitude rigide du gouvernement Cameron face à la « crise des réfugiés » de 2015.

Mais les villes ont dû surtout s'adapter aux nouvelles configurations migratoires. Ces dernières sont en partie plus fluides, plus instables et plus diversifiées dans leurs provenances et leurs profils. On peut distinguer deux grands types de dispositifs d'intégration mis en œuvre par les villes du Nord. Le premier relève d'une approche classique et vise à donner aux arrivants les compétences et moyens pour trouver du travail et s'installer : cours de langue, formation, sensibilisation aux discriminations, conseils juridiques ou soutien dans la recherche de logement ou d'emploi, etc. Si ces instruments ne sont pas en soi une nouveauté, ils prennent une signification différente lorsqu'ils sont associés avec une politique de régénération urbaine. Un exemple est celui de Philadelphie (Sanders 2018), qui a participé à plusieurs programmes de réinstallation des réfugiés, notamment en provenance d'Érythrée et d'Éthiopie. En parallèle, la ville connaît dans les années 1990 l'installation de populations mexicaines et asiatiques. En 2008 est créé le *International Philadelphia Work Group* chargé de définir une politique d'attraction d'immigrants qualifiés et d'intégration des populations installées, et ce, en lien avec la

construction de l'image internationale de la ville. Le groupe inclut une trentaine d'organisations publiques, privées et associatives. Il inspire une batterie de services aux immigrants mise en œuvre aujourd'hui par la municipalité : cours de langue, accès à l'information avec la possibilité de traduction systématique pour les relations avec l'administration, formation des personnels dans le domaine du droit de l'immigration, site internet multilingue. Cette politique linguistique concerne particulièrement le bureau chargé de délivrer les autorisations d'ouverture d'entreprises afin de stimuler l'entrepreneuriat privé parmi les populations immigrées. Cette disposition fut doublée par la création d'une équipe dotée de compétences linguistiques et chargée de se rendre directement dans les quartiers de la ville pour dialoguer avec les entrepreneurs. À cela il faut ajouter plus récemment la création d'un bureau dédié au sein de l'administration municipale, le « *Office of Immigrant and Multicultural Affairs* » en 2013. La mairie demande par ailleurs à ses employés de ne pas exiger des étrangers la justification de la validité de leur titre de séjour (sauf si la personne est sous le coup d'une enquête judiciaire). Cela permet de ne pas marginaliser ceux dont le titre aura expiré et construire une relation de confiance avec les administrés. Cette stratégie de terrain s'adosse à un discours célébrant la ville de Philadelphie comme une ville globalisée, dynamique et accueillante. Ce discours s'adresse d'abord à une population d'étudiants, d'universitaires ou encore de jeunes entrepreneurs chez qui cette rhétorique de la diversité constitue un attrait certain. La création d'un festival des cultures du monde, la diversification d'une offre de loisir et culturelle (restaurants, concerts, lieux de vie nocturnes, etc.) ont contribué à transformer l'image d'une ville en dépit d'une pauvreté persistante depuis les années 1970 (la ville reste l'une des plus violentes du pays). D'autres stratégies s'appuyant sur ce même principe de renforcement de l'attractivité et de la cohésion sociale sont mises en œuvre dans différentes villes des États-Unis (New York et San Francisco) (de Graauw 2012) et en Europe (Amsterdam, Rotterdam, Malmö, Berlin, Stockholm, Vienne) (Hoekstra, Kohlbacher, et Rauhut 2018; IOM 2015; Dekker et al. 2015). Au-delà des mesures elles-mêmes, il faut souligner la permanence d'un discours sur la promotion de la diversité qui le plus souvent marque une distance symbolique et politique à l'égard des politiques d'intégration nationales.

Les politiques mentionnées plus haut mettent l'accent sur l'offre de service et la prise en compte des spécificités de l'immigration dans la gestion administrative. Il est une autre orientation complémentaire qui, elle, met l'accent sur la participation des populations immigrées. Cela peut prendre la forme de conseils consultatifs qui associent les représentants des populations immigrées aux prises de décision les concernant. De tels conseils existent en France depuis le début des années 1990. (IOM 2015, 6; Balbo et Marconi 2006, 713; Flamant 2016). Mais cela prend également la forme du montage de programmes de coopération en développement multi-

acteurs au sein desquels les organisations de migrants sont parties prenantes. Cette idée d'associer les capacités transnationales des populations immigrées et l'intégration apparaît au début des années 2000 sous le couvert d'une critique de la politique de codéveloppement. Cette approche s'oppose à l'idée d'utiliser les migrations pour générer du développement dans les zones de départ et donc de « diminuer la pression migratoire ». Cette articulation entre le codéveloppement et le contrôle des migrations (manifeste lors de la création du Ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du codéveloppement en 2007) fut la cible de critiques dès la fin des années 1990. En réaction, organisations de migrants et ONG arguent de la nécessité de mettre en avant les compétences des migrants et leur rôle dans le développement des pays de départ pour construire une autre image des migrations et par là contribuer à leur intégration. C'est dans cette perspective que la mairie de Paris crée en 2006 le plan de codéveloppement Sud (rebaptisé en Label SOLIDDEV). Ce programme de cofinancement soutient des projets portés par les associations de migrants dans les pays du Sud. Mais sa particularité est d'inciter ces associations à renforcer leurs partenariats avec des associations françaises. L'objectif est celui de l'intégration par l'insertion dans le tissu associatif local. Les programmes de coopération décentralisée sont des instruments permettant de construire une relation de travail entre associations de migrants, ONG du Nord et acteurs du Sud. Des programmes similaires existent à Barcelone ou à Milan. Ce type de politique relève d'une logique différente de celles présentées précédemment. Leur trait particulier est de s'appuyer sur une conception locale de la citoyenneté, qui se substitue à la définition classique de la citoyenneté en lien avec une territorialité nationale. La participation aux affaires publiques est utilisée comme le vecteur d'une inscription des populations immigrées dans la sphère politico-associative locale. Plus encore, les liens d'appartenance transfrontaliers et le savoir circuler sont utilisés comme des capacités mobilisables pour l'insertion locale. C'est donc bien une citoyenneté transnationale qui est ébauchée à travers ces dispositifs. Pour Rainer Bauböck, cette forme de citoyenneté joue comme un moyen d'intégration tandis que la naturalisation, clé d'accès à la citoyenneté nationale, est, quant à elle conçue comme le résultat final d'un parcours d'intégration (Bauböck 1994).

Les initiatives des villes du Nord sur les questions migratoires s'inscrivent dans une histoire déjà ancienne. Toutefois, la crise de 2015 et, en France, le démantèlement du camp de Calais ont contribué à accélérer les réflexions à deux niveaux. Tout d'abord, la question migratoire est une préoccupation qui se diffuse non seulement aux villes qui sont historiquement des points d'entrée et/ou d'installation pour les populations immigrées, mais aussi à des villes qui jusqu'ici n'étaient pas concernées, y compris des communes en milieu rural. Ce nouvel activisme des villes est

manifeste à travers la mise à l'agenda des questions migratoires dans les réseaux de villes : colloque des Agences Urbaines à Strasbourg en novembre 2017, séminaire France Urbaine en février 2017 à Paris, colloque CNFT en octobre 2017 à Paris, colloque franco-allemand de conseil des communes et régions d'Europe en décembre 2017, etc. Mais la crise a surtout été un accélérateur du processus d'insertion des villes dans la gouvernance mondiale des migrations. On observe aujourd'hui, à travers les conférences et rapports des organisations internationales, la constitution d'un état des lieux des politiques locales en la matière (IOM 2015; World Economic Forum 2017). Ces états des lieux ne se cantonnent pas à ce qui est fait dans les villes du Nord, mais également au Sud (démarches participatives pour inclure les migrants dans les plans de développement local par exemple). Tout l'enjeu de la construction de cette gouvernance est la mise en résonance des politiques du Sud et du Nord. L'objectif est celui de produire « par le bas » une gouvernance décentralisée des migrations. Au-delà de l'état des lieux, les rapports reprennent à leur compte un certain nombre de recettes expérimentées par les villes : protection des droits des immigrants, lutte contre les discriminations et accès à l'enseignement, amélioration des services de proximité (cours de langue, offre de soins, aide à l'insertion sur le marché du travail), création de systèmes consultatifs et participatifs... (International Organisation for Migration 2016). L'approche multi-acteurs est également une constante. Les villes sont invitées à construire des programmes associant agences gouvernementales, organisations de la société civile, ONGs, syndicats, associations de migrants, universitaires, etc.

Réseaux de villes et organisations internationales sont donc les deux principaux vecteurs d'une nouvelle conception de la « diversité » comme support d'intégration et de développement. Approche multi-acteurs, prise en compte de l'insertion transnationale de migrants, démarche participative, citoyenneté transnationale, liens entre démocratie et développement... Les outils proposés pour une politique d'intégration des immigrants dans les villes du Nord ressemblent à maints égards à la gouvernance liant migration et développement promue dans les pays du Sud. Cela n'a rien d'étonnant si l'on songe que les racines intellectuelles de ces approches et surtout les communautés épistémiques qui les élaborent sont, dans une certaine mesure, les mêmes. Elles s'appuient toutes deux sur une approche localisée du développement économique et social, une mise en valeur des compétences d'acteurs diversifiées, la mise en œuvre de projets au sein de territoires connectés. Les thèses de Richard Florida (2014) ont une grande influence sur cette démarche. Celui-ci, spécialiste du management urbain, s'inscrit dans une perspective de Développement Économique Local. Il note que les villes et les quartiers qui présentent une mixité sociale et culturelle parmi les populations résidentes bénéficient d'une croissance

économique. La proximité entre professionnels, immigrés, artistes au sein d'un même tissu urbain génère une dynamique de créativité (il parle de *creative class*) et donc de développement. Par ailleurs, cette même proximité renforce l'image de ville dynamique et attractive en proposant à ses résidents une diversité de restaurants, lieux nocturnes, offre culturelle diversifiée. Si j'ai insisté sur le cas de Philadelphie c'est parce que Michael Nutter fait partie des personnalités qui ont soutenu et appliqué cette approche de Florida. Nutter est lui-même membre de la « *Partnership for a New American Economy* », un think tank qui rassemble 500 maires et chefs d'entreprise (Sanders 2018, 42). Le think tank est connu pour avoir mené une campagne de lobbying en faveur d'une réforme de la politique migratoire en vue d'augmenter l'immigration qualifiée, doctorants, entrepreneurs et travailleurs temporaires étrangers (tout en restant largement silencieux sur la question des droits des immigrants). Le think tank inclut également le maire de New York et de San Francisco, ainsi que de nombreuses autres villes qui utilisent l'immigration comme instrument de régénération urbaine. Le cosmopolitisme développementaliste de Florida est l'une des principales sources d'influence intellectuelle de ce think tank.

La politique de diversité au Nord apparaît comme une autre forme de l'État transnational contemporain. On a vu dans quelle mesure cette politique était porteuse de connexions avec les institutions internationales et leurs champs bureaucratiques transnationaux d'une part, avec les migrants et leurs organisations d'autre part. On a également vu que ces connexions reposent sur un appareil institutionnel et cognitif spécifique. Je souhaite ici reprendre ces éléments pour caractériser l'État transnational au Nord. La distinction en trois niveaux (institutionnel, discursif et structurel) peut être mobilisée ici pour circonscrire les modalités de connexions entre flux transnationaux et autorités publiques. Ce sera également l'occasion d'identifier les parallélismes qui peuvent exister avec ce que l'on observe au Sud. Le premier de ces niveaux est institutionnel. Il se caractérise par l'émergence d'un appareil administratif dédié : bureaux spécialisés dans le service aux émigrés, services de traduction, de formation, etc. Travaillant le plus souvent en collaboration avec des associations et/ou des entreprises, ces administrations constituent la face visible de cet État transnational au niveau local. Il faut leur adjoindre l'ensemble des instances consultatives, élues ou non qui permettent aux représentants immigrés de s'exprimer à l'échelon municipal (on a évoqué l'exemple des conseils consultatifs de Nantes et de Marcq-en-Barœul). Comme au Sud, ce dispositif instrumentalise la citoyenneté dans un sens nouveau. L'accent placé sur une citoyenneté localisée participe de la mobilisation des capacités circulatoires et réticulaires des migrants. Ce faisant, de nouveaux régimes de citoyenneté apparaissent. On parle de citoyenneté transnationale, de quasi-citoyenneté ou encore de « *denizenship* », ce régime spécifique

où les migrants jouissent d'une quasi-égalité de traitement avec les ressortissants nationaux sans pour autant disposer de la nationalité et du droit de vote national (Hammar 1990). Le second niveau est discursif et se cristallise autour de la rhétorique de la diversité. C'est un argument marketing renouvelant de l'image de la ville et permettant d'attirer une population de jeunes actifs sensibles à ce type d'argument. Une étude plus approfondie de ces discours est là aussi nécessaire. Toutefois, il me semble possible de tracer un parallèle entre la force morale des discours publics à l'égard de l'immigration et les discours de promotion de la diversité au Nord. Certes, ces derniers ne semblent pas présenter le ton paternaliste à l'égard des immigrants que l'on observe au Sud, mais il n'en demeure pas moins que ces discours participent de la construction d'une géographie morale qui partagent le monde entre villes cosmopolites, dynamiques, offrant rencontres et opportunités, et, en contrepoint, une périphérie sclérosée, voire xénophobe, où les talents ont peu de chance de se révéler. Ce type de discours dessine un dedans et un dehors à la faveur des villes globalisées. Cette rhétorique participe de la constitution d'un troisième niveau, structurel celui-là. Il s'agit bien de construire un environnement adéquat pour le développement, la mise en œuvre d'une conception réticularisée de la territorialité comme nœud d'interaction. Le développement se comprend comme une dynamique émergente, suscitée par la rencontre entre des acteurs diversifiés et doués d'agentivité, qu'ils soient publics ou privés. Et, comme au Sud, cette approche crée de nouvelles formes d'inégalité entre ceux qui disposent de capacités connexionnistes et ceux qui n'en ont pas. Hilary Sanders (2018) le relève pour les populations noires de Philadelphie qui n'ont absolument pas bénéficié des fruits de cette politique. L'accès aux réseaux semble devenir un déterminant de l'insertion économique. On retrouve ici la ligne de fracture observée dans les pays du Sud entre les villages connectés à des réseaux migratoires et/ou associatifs et les autres. Ce modèle de développement est générateur d'une nouvelle fracture qui produit des inégalités non régionales, mais micro-locales ; inégalités qui s'observent, d'un village, d'un quartier, d'un groupe, voire d'un individu à l'autre. Cette inégalité n'est plus celle de la fracture régionale centre/périphérie, mais de la fracture transnationale entre connecté/non connecté.

Contrôler les migrations : la transnationalisation de la frontière

Le volet sécuritaire des politiques migratoires américaines et européennes est celui qui a le plus attiré l'attention des chercheurs au cours de ces dernières années. Leur analyse a donné lieu à un renouvellement des approches sur les migrations au sein de ce que l'on appelle communément les études frontalières ou *border studies*. La violence de ces dispositifs, le traitement réservé aux acteurs

de la migration et le nombre de morts aux frontières ont cristallisé l'indignation aussi bien civique que scientifique. Ce qui m'intéresse ici est la façon dont cette politique migratoire est l'un des symptômes de la formation d'un État transnational dans les pays d'immigration. La redéfinition de la frontière opérée par ces dispositifs, ainsi que la réactivité des migrants à leur égard met en exergue à la fois les mutations de l'appareil d'État, y compris dans sa façon de comprendre les migrations et l'agentivité (l'autonomie) des migrants. Contrairement à ce que nous avons observé jusqu'ici, l'enjeu de l'État transnational n'est pas celui d'un bénéfice économique, mais celui de la composition des circulations humaines. La gouvernementalité (pour reprendre l'expression foucauldienne) n'est pas la gouvernementalité libérale manifestée par les États de départ et qui consiste à créer un marché concurrentiel, c'est au contraire une gouvernementalité de la planification sélective et volontaire fondée sur un tri entre migrations souhaitables (qualifiées), de droit (regroupement familial) et les autres³². Pour autant, les trois modalités de connexions sur les dynamiques transnationales (discursives, institutionnelles, structurelles) restent les mêmes.

J'aborderai la modalité discursive avec les aspects structurels. En effet, les discours sur les migrants produits par les États d'immigration ne sont pas à destination des migrants, mais à destination de la société et plus exactement de l'électorat (ou du lectorat) de ceux qui les produisent. Le gouvernement de Tony Blair a brièvement mis en place un affichage de placards intimant aux personnes en situation irrégulière de quitter le pays, mais là encore, on peut estimer qu'il s'agit d'une stratégie cynique davantage destinée à flatter l'électorat opposé à l'immigration qu'à réellement diminuer le nombre de personnes sans titre de séjour valable. Une autre exception réside dans les campagnes d'information conduites dans les pays de départ sur les dangers de l'immigration clandestine. Mais là encore la cible est moins celle des migrants que celle des candidats à l'immigration. Une telle campagne fut financée par l'Australie³³ qui fait diffuser des spots télévisés dans les principaux pays de départ (Sri Lanka, Indonésie, etc.).

Le volet institutionnel du contrôle des migrations mériterait une analyse historique tant il est le produit d'une sédimentation de différents dispositifs. Toutefois, je m'en tiendrai à sa définition contemporaine et plus exactement aux mesures qui ont été prises en Europe depuis la fin des années 2000. En effet, la politique migratoire européenne n'a réellement pris consistance qu'à la

³² Il faut souligner le contraste entre le traitement des flux transnationaux. Si le traitement des flux commerciaux et du financement répond tout à fait à cette gouvernementalité libérale selon laquelle l'intervention de l'État doit se faire de façon homéopathique au profit d'un laisser-faire des mécanismes du marché, le traitement des flux humains répond quant à lui à une gouvernementalité interventionniste qui aborde les flux migratoires comme une réalité à définir et en nature et en volume. Il s'agit là de l'un des aspects de cette mondialisation paradoxale qui caractérise notre temps (Foucault 2004).

³³ <https://www.youtube.com/watch?v=rT12WH4a92w> (consulté le 18 janvier 2018)

suite du traité d'Amsterdam de 1997, traité qui fait passer la politique migratoire comme compétence de l'Union. Le sommet de Tampere, en 1999, est celui de l'adoption des visas Schengen qui permettent à un État membre de délivrer un permis de circuler dans l'ensemble de la zone Schengen. Ce qui se met alors en place est le principe d'une politique sélective, destinée à filtrer les personnes autorisées à résider sur le sol européen soit sur des critères de droit (droit de vivre en famille, asile) soit sur des critères de compétence. Au cours de la première moitié des années 2000 est adoptée dans la majorité des États membres une législation régulant la délivrance de visas « à points ». C'est à cette période que l'on parle en France d'immigration choisie. Ce filtre de la compétence est celui mis en avant par les politiques pour justifier d'une immigration légale, mais il concerne essentiellement des étudiants venus faire leurs études dans une université européenne. La délivrance de visas de travail forme la portion congrue de l'ensemble (environ 10 % des titres concernant la France). L'essentiel des flux concerne le regroupement familial (50 % des titres dans les pays de l'OCDE). Pour tous les autres types de flux se met graduellement en place un dispositif de filtrage et de contrôle qui va absorber l'essentiel de l'effort politique et financier des pays de l'Union. Ce dispositif va conduire à une redéfinition de la frontière. D'aucuns parlent de son externalisation. Cette approche du traitement des migrations est au cœur de la politique de Schengen. La constitution de la zone de libre circulation interne s'accompagne du report de la charge du contrôle sur les pays des bordures externes de l'Europe. Et ce qui est vrai pour l'immigration volontaire (clandestine ou non) est aussi vrai pour la gestion de l'asile à travers le principe du pays de première entrée sur lequel sont construits les accords de Dublin. Il faut rappeler que les deux accords (Dublin et Schengen) ont été élaborés au tout début des années 1990, au lendemain de la chute du mur de Berlin et dans le contexte de la guerre des Balkans. Ces accords ont pour objectif de faire prendre en charge le contrôle des migrations par les pays de transit (Autriche, Hongrie, Tchéquie, etc. et aujourd'hui Grèce, Italie, Malte, etc.) plutôt que sur les pays de destination. Le processus d'externalisation que l'on observe aujourd'hui en direction des pays de transit et d'origine africaine ou moyen-orientale n'est finalement que la prolongation d'une logique au fondement de la construction européenne. Cela concerne d'abord le processus d'attribution des visas qui se fait à partir des pays d'origine. L'introduction de tests de langue ou de culture s'ajoute aux critères financiers pour durcir la possibilité du regroupement familial. Les fenêtres permettant d'effectuer ses démarches après l'arrivée dans le pays de destination sont peu à peu fermées. C'est le cas du transit aéroportuaire, utilisé notamment par les demandeurs d'asile pour rentrer en Europe, avec le visa de transit aéroportuaire (VTA). Ce dispositif est renforcé par l'obligation faite aux compagnies aériennes de vérifier la validité des titres de séjour avant la montée à bord. Cette externalisation de l'attribution des visas transforme

la fonction des réseaux consulaires des pays d'immigration. Initialement prévu pour servir de relais auprès des populations expatriées, il devient un sas d'entrée pour les candidats à l'immigration.

Ce processus d'externalisation du permis d'entrer, doublé de la fermeture des voies aériennes, oblige les personnes qui veulent quand même venir en Europe à le faire par voie terrestre. Les routes migratoires, terrestres et maritimes, deviennent dès lors un enjeu de politique publique. Il s'ensuit dès lors un second processus d'externalisation, des contrôles frontaliers cette fois. La création de l'agence spécialisée FRONTEX, le durcissement de la matérialité de la frontière, véhiculée par les images des murs barbelés, de la bunkerisation des postes frontaliers ou encore des patrouilles maritimes ou terrestres, ne sont finalement que la face émergée d'un processus de réticularisation de la frontière qui va pénétrer aussi bien les marges extérieures que l'intérieur du territoire européen (Clochard). Les efforts de surveillance des routes s'effectuent à travers la mise en place des « officiers de liaisons » (OLI), agents répartis dans les pays d'origines et frontaliers et chargés de renseigner sur l'évolution des trajets empruntés par les migrants, mais aussi de coordonner les relations avec les autorités des pays concernés. Il faut également mentionner les « *hot spots* », centres de tri créés en Grèce et en Italie pour prendre en charge les réfugiés moyen-orientaux depuis 2015, ces *hot spots* comportent dans leurs missions une analyse des routes migratoires. La réticularisation de la frontière est également numérique, avec la création de bases de données partagées sur les personnes entrant en Europe et qui peuvent être consultées par les polices de tous les pays de l'Union. La plus connue de ces bases est EURODAC, qui inclut les données biométriques des demandeurs d'asile, ainsi que sur leur trajectoire migratoire. Cette base est celle qui permet aux États membres de renvoyer les demandeurs vers le pays par lequel ils sont entrés en Europe. La projection des agents européens ou la mise en commun d'outils de contrôle au-delà des territoires étatiques est l'un des aspects de cette externalisation, l'autre aspect étant la collaboration des administrations des pays d'origine et de transit. Cela se traduit de diverses manières, de la mise en place de patrouilles conjointes (entre l'Espagne et le Maroc par exemple), à l'internalisation dans le droit interne du délit d'émigration clandestine (Robin et Ndiaye 2009), en passant par la réadmission des personnes expulsées même si ces dernières ne sont pas des nationaux des pays concernés. On voit ici pourquoi les chercheurs des *border studies* parlent d'une transformation radicale de la notion de frontière. Elle ne recouvre plus la simple limite spatiale entre deux États, mais elle devient un dispositif diffus, à la fois matériel, juridique et numérique, qui a des ramifications bien au-delà des limites territoriales.

Cette évolution est à la fois une réponse aux exigences de sélectivité de la politique migratoire et une réaction aux conséquences non prévues de cette politique. En effet, l'intervention publique a

suscité de nouvelles stratégies de la part des migrants pour contourner ces interventions. Le renforcement des routes terrestres en est une. La mise en place d'une industrie migratoire capable de contourner les obstacles à la migration en est un autre. À la demande des migrants répond une offre de passage des frontières là où c'est encore possible. L'offre de service des passeurs est à la hauteur de la sophistication des contrôles. Leur efficacité sur les routes migratoires entre le Moyen-Orient et l'Europe en témoigne. En 2015, il était possible, sous condition tarifaire, de choisir sa destination, à partir de 2000 dollars pour un passage par bateau vers les îles grecques, jusqu'à 8000 dollars pour un aller vers l'Autriche, billet d'avion et visa inclus. La conséquence de cette capacité de réaction est la variabilité des routes. Lorsque la mise en place du système SIVE (Système Intégral de Surveillance Extérieure) a permis la fermeture du détroit de Gibraltar au milieu des années 2000, les flux se sont déportés vers les îles Canaries. Les patrouilles franco-marocaines le long des côtes du Sahara Occidental ont peu à peu déporté les flux vers la Mauritanie puis depuis le Sénégal. La fermeture de la route de l'Afrique de l'Ouest a par la suite généré un report vers la Libye et l'Italie via Lampedusa. Cet effet de report met en exergue l'agentivité (autonomie) des migrants, leur capacité de réagir dans un contexte de contrainte. Or cette agentivité a été parfaitement intégrée par la police des contrôles aux frontières. Cette interaction amène certains à parler de co-production de la frontière. Celle-ci apparaît comme une construction émergente, le produit des effets contradictoires générés par les stratégies réciproques des migrants et de l'administration (Mainwaring 2016). Elle est une réalité à la fois réticulaire et mouvante, aux antipodes de la conception traditionnelle d'une frontière interétatique statique et linéaire.

Mais cette nouvelle configuration de la frontière est encore compliquée par une autre dimension de la politique migratoire, à savoir la détection et la déportation des personnes en séjour irrégulier. En effet, la majorité des personnes sans titre de séjour valide est en fait arrivée sur le territoire européen de façon tout à fait légale, mais, du fait d'un changement de statut (fin des études par exemple) ou de l'expiration de la durée de validité du titre, ils deviennent « clandestins ». Dans cette perspective, un dispositif de surveillance d'une tout autre nature se met en place puisqu'il s'appuie cette fois sur les administrations des États membres eux-mêmes. Et là encore, les services spécialisés de police et de détention ne sont qu'un segment d'un appareil beaucoup plus vaste dont les ramifications plongent au cœur des sociétés. Les services sociaux, les services de santé, l'éducation ou toute autre administration amenée à entrer en contact et identifier les personnes en séjour irrégulier sont convoqués pour participer à ce maillage intérieur. La mise en réseau des administrations permet ensuite de faire circuler l'information jusqu'aux

services en charge des interpellations. Cette mise en réseau est plus ou moins aboutie suivant les pays concernés, mais le principe reste le même. Il intègre dans ce dispositif des fonctionnaires, des médecins, des enseignants, des acteurs sociaux, etc. dont les fonctions initiales n'ont rien à voir avec le contrôle de l'immigration. Les travaux de Simeng Wang montrent par exemple comment des médecins chargés de veiller sur l'état de santé des immigrants intègrent dans leurs relations avec les patients la possibilité que ces derniers puissent simuler une pathologie pour pouvoir demander un titre de séjour pour raison de santé (Wang 2016). La suspicion de fraude biaise leur diagnostic professionnel. De même, on pourrait évoquer la façon dont la question de la suspicion d'irrégularité imprègne le quotidien des enseignants ou encore des juges administratifs dont la moitié de la charge de travail est aujourd'hui occupée par les recours faits à l'encontre des obligations à quitter le territoire. Si l'on ajoute de surcroît le segment de la société civile qui propose une prise en charge des immigrants (industrie de l'hospitalité cette fois), alors c'est une proportion non négligeable de la population européenne qui est concernée directement ou indirectement par cette traque des clandestins. En contrepoint des processus abordés ci-avant, on peut parler ici *d'internalisation* de la frontière. Cette internalisation est l'une des modalités structurelles de l'État transnational dans les pays d'immigration. Elle correspond en effet à une modification des structures administratives et sociales dans le but d'affecter la composition des flux transnationaux. Cet ajustement s'articule avec une modalité discursive et la diffusion d'un discours négatif sur les migrations. Ce discours de la menace migratoire est relayé tant par les médias que par les politiques. D'autres travaux, menés à partir d'une méthodologie quantitative, montrent par ailleurs que les discours négatifs tendent à surpasser les présentations positives de la migration dans tous les pays de l'Union. Ces mêmes études montrent que l'exposition à ce discours induit une perception négative de l'immigration et des immigrants au sein des populations européennes. Les termes d'immigration, de migrant ou d'immigrant sont le plus souvent associés à une menace économique tandis que ceux de réfugiés sont corrélés à l'idée de fardeau économique (Baker et al. 2008). Pris ensemble, ils fondent une perception morale négative de la migration, et légitiment une politique sélective et violente. Un autre biais communément identifié dans le cadrage médiatique est celui de la victimisation des migrants, et plus particulièrement des réfugiés et des femmes (Kroon et al. 2016). Le discours de la vulnérabilité est de plus en plus manipulé par les pouvoirs publics et les organisations internationales (Bartels 2017) pour justifier la lutte contre l'industrie du passage des frontières. La modalité discursive de l'État transnational s'articule donc avec une transformation des sociétés dans leur rapport à la migration et aux immigrants. Elle fonde une autre économie morale, qui n'est pas destinée à influencer sur les comportements des migrants eux-mêmes (comme ce peut être le cas

dans les pays du Sud), mais sur les attitudes des non-migrants par leur force de légitimation des dispositifs de contrôle.

Conclusion de la deuxième partie : les mutations de la souveraineté étatique

La première partie de ce mémoire a porté sur la constitution et l'évolution des dynamiques sociales transnationales. Dans la seconde partie, nous avons vu pourquoi et comment ces dynamiques sont devenues des objets de politique publique pour les États d'accueil et de départ. L'émergence de l'État transnational contemporain s'est faite à la faveur de la convergence entre deux processus : la diffusion d'un modèle de développement fondé sur une conception réticularisée de la territorialité locale, et la construction d'une gouvernance internationale des migrations. Cette relation prend des formes différentes au Sud et au Nord. Dans les pays en voie de développement, c'est sous la forme du Développement Économique Local, couplé avec le credo de la relation entre migrations et développement que s'est opérée la jonction. Au Nord, c'est par le biais d'une politique d'intégration renommée pour l'occasion de « diversité » associée à une politique de régénération urbaine. Une analyse de la façon dont les États se connectent aux flux transnationaux montre les insuffisances des approches actuelles. Les travaux restent généralement cantonnés à une seule forme de transnationalisme, soit celui porté par les organisations internationales, soit celui de la ressource migratoire. Par ailleurs, les recherches s'appuient presque exclusivement sur une analyse des politiques et institutions publiques spécifiquement dédiées. Or, suivre les acteurs plutôt que les institutions, les flux plutôt que les politiques, révèle d'autres modalités de connexions, qui plongent au cœur même des sociétés. On a pu montrer que la globalisation ne se joue pas seulement dans l'agitation des villes globales, mais aussi dans le silence des campagnes des pays du Sud. On ne saurait trop insister sur le fait que ces relations entre pouvoirs publics et acteurs extraterritoriaux n'est pas un fait nouveau. Mais l'analyse que je développe ici montre quelles sont les spécificités de la période contemporaine. Le rapport entre le transnationalisme et l'État est, aujourd'hui, indissociable du néolibéralisme. Par là je n'entends pas ici l'expression idéologique d'une classe capitaliste, mais la mise en œuvre de dispositifs qui obéissent aux cadres cognitifs et pratiques du néolibéralisme. Ces politiques répondent à la caractérisation qu'en faisait Michel Foucault, à savoir l'arrimage des mécanismes étatiques et sociaux aux logiques du marché. C'est particulièrement vrai pour les pays du Sud où la nouvelle gouvernance du développement est façonnée à partir de la mise en concurrence entre divers acteurs à l'échelon local. Cette marque du néolibéralisme apparaît par ailleurs dans la conception de la territorialité en tant que nodalité et de l'individu en tant qu'acteur. La définition classique de la territorialité d'État est remise en question. Celle-ci repose sur un triptyque classification par zone / communication par frontière / espace d'application de

la loi et du contrôle. Les analyses subséquentes annonçant la fin des territoires ne résistent pas à l'épreuve de l'analyse empirique (Badie 1997).

La situation est bien plus complexe dans les pays du Nord. Et l'analyse de l'État transnational nous conduit au cœur même de ce que James Hollifield appelle le paradoxe libéral (J. Hollifield 2004). Les migrations sont traitées à la fois comme une manne nécessaire et un enjeu sécuritaire. Les politiques migratoires répondent à cette double injonction par une approche sélective. Cette sélectivité n'est rien d'autre qu'un compromis opéré entre une pensée d'État construite sur l'impératif de l'homogénéité et une pensée de marché pour laquelle le mouvement des personnes est produit et producteur le développement. De fait, la circulation des personnes, en comparaison avec la circulation des biens et de l'argent, apparaît comme l'impensée de la globalisation. Les grandes institutions régulatrices de la globalisation, par exemple l'Organisation Mondiale du Commerce ou les Nations unies, n'ont pas de pouvoir contraignant concernant la migration. Il s'ensuit la production d'une globalisation bancale. Les zones de libre-échange nord-américaine (ALENA) et euro-méditerranéenne (accords de Barcelone) ne comportent aucune disposition concernant la circulation humaine. La laborieuse réaction des États européens face à l'afflux de réfugiés en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient a mis en évidence l'impérieux besoin d'une gouvernance internationale des flux migratoires. Et c'est bien parce que les États d'immigration restent un obstacle à la constitution de cette gouvernance, que l'attention se porte vers l'échelon local. Ce rôle dévolu aux collectivités territoriales en matière d'intégration n'est pas nouveau. Ce qui change est l'articulation entre le développement territorial et l'immigration. On voit se dessiner, aux États-Unis comme en Europe, une autre approche des migrations fondée sur une compréhension connexionniste du territoire et du développement. Derrière la politique de diversité, c'est un transfert du modèle de gouvernance élaboré dans les pays du Sud qui se profile. L'immigration devient une ressource au même titre que l'équipement ou les savoir-faire locaux.

Il faut s'interroger sur les conséquences politiques de cette mutation du concept de territoire dans l'action publique. Le territoire n'est pas seulement un espace d'intervention de la puissance publique, il est l'instrument à partir duquel se sont constitués la souveraineté et l'ensemble de l'appareil d'État. Que signifie dès lors, pour l'État, l'idée de territoire entendu comme nodalité où se croisent des réseaux d'acteurs multi-scalaires ? Dans une perspective néolibérale, le territoire n'est plus compris comme un contenant des dynamiques sociales, politiques ou économiques, mais comme un lieu de contact permettant de générer du développement. Cette approche est en rupture avec les conceptions précédentes. Le territoire n'existe plus en opposition à ce qui le dépasse, mais grâce à lui. Il n'est plus cet espace de fixité qui s'opposait à la mobilité des réseaux,

mais au contraire, il est fait de réseaux qui permettent d'amener jusqu'à lui de nouvelles ressources. Il n'est plus cet espace d'extension aréolaire de la norme et du pouvoir, mais un lieu qui aménage les circulations qui le traversent. Pour reprendre une distinction courante en sociologie, la territorialité étatique n'est plus *bonding* (définition d'une limite interne/externe), mais *bridging* (aménagement des relations avec l'extérieur). Dès lors, on peut comprendre que la constitution par le local d'un État transnational n'est pas synonyme de déterritorialisation. Elle est bien plutôt le résultat d'une évolution de la signification de ce qu'est le territoire d'État. Je ne suis pas non plus convaincu par l'argument de la fin de la souveraineté étatique. Les États ne se sont jamais uniquement appuyés sur une modalité territoriale de la souveraineté qui ne dépasse pas les frontières d'État. La nationalité est un instrument qui permet aux acteurs publics d'agir sur la population, même quand celle-ci réside au-delà de ses frontières. Et la multiplication des accords de double nationalité ou encore de statuts hybrides de quasi-nationalité (je pense par exemple à l'*Overseas Citizenship of India*³⁴ qui intéresse également les descendants d'Indiens expatriés, mais aussi les statuts de « *denizens* » des immigrés dans les pays d'accueil) montre que cet instrument est plus que jamais utilisé par les États. Le droit du sol, utilisé par les États d'immigration, leur permet de conserver leur cohérence interne. Le droit du sang permet aux États d'émigration de projeter leur souveraineté au-delà des frontières par le lien qu'ils conservent avec les émigrants. En ce sens la nationalité peut se comprendre comme une modalité réticulaire de la souveraineté. Ces deux modalités ont toujours coexisté au sein des États-Nations, mais la prévalence de la souveraineté territoriale semble évoluer vers un nouvel équilibre. La mutation du concept de territoire semble associée à l'émergence d'une nouvelle expression de la citoyenneté. Je reste prudent quant à mes hypothèses : au Mexique, l'octroi du droit de vote à distance en 2005 n'a pas été suivi d'une participation politique accrue des Mexicains aux États-Unis (15.000 électeurs enregistrés sur 4 millions éligibles). Penser le territoire et le réseau comme deux modes de diffusion du pouvoir dans l'espace nous conduit à compléter la notion de souveraineté comme un agencement complexe.

L'État transnational participe de la construction d'une souveraineté qui s'appuie moins sur un appareil centralisateur et coercitif que sur des réseaux de villes. J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'insister sur l'erreur de considérer l'État comme un tout. C'est ici encore vrai dans la mesure où il faut considérer le phénomène urbain comme phénomène politique qui ajoute une dimension à la construction de l'État. Saskia Sassen rappelle l'importance de la territorialité urbaine dans la

³⁴ L'*Overseas Citizenship of India* est un programme adopté en 2006 par le gouvernement indien. Il accorde aux ressortissants indiens à l'étranger (Non Resident Indians) et aux personnes d'origine indienne (Persons of Indian Origin), que celles-ci soient naturalisées (l'Inde ne reconnaît pas la double nationalité) ou nées de parents indiens, une série de droits étendus en matière d'entrée et de séjour (visa de 20 ans), de propriété ou d'éducation.

construction de l'État depuis le XIII^e siècle (Sassen 2009, 37), une territorialité qui se construit à partir d'une relation centre/périphérie avec l'arrière-pays, mais surtout à partir de réseaux translocaux interurbains. Cette capacité translocale de la ville (et des villages) est au cœur de l'État transnational contemporain.

Il reste à évoquer une question pour clore ce chapitre, à savoir l'effet de l'aménagement de ce nouvel espace de citoyenneté sur les migrants et leurs organisations. La réponse est dans la première partie de ce travail. D'un côté on voit comment ces dispositifs orientent les comportements d'acteurs lorsqu'ils sortent de la sphère transnationale privée pour se déployer dans le domaine collectif et, ce, notamment dans le domaine du développement. Mais on a aussi vu comment ces politiques constituent de nouveaux espaces d'expression et de contestation. On a vu par exemple comment l'injonction au développement induite par les politiques des États de départ a donné lieu, notamment au Maroc, à une revendication de droits politiques. Il reste un travail à faire pour voir comment cela se passe dans les villes d'accueil. L'aménagement d'une citoyenneté locale est-elle porteuse de nouvelles formes de mobilisations ? Comment s'articulent-elles avec des identifications multi-situées ? Et se font-elles en lien avec les contestations liées aux politiques migratoires restrictives et de leurs conséquences en termes de droits humains ? Ces questions pourront faire l'objet de nouvelles recherches au sein d'une analyse plus fine de ce qu'est l'État transnational contemporain.

Conclusion générale : penser le transnationalisme pour repenser la société

En introduction de ce travail, j'ai posé l'hypothèse d'une autonomie du transnationalisme à l'égard des mécanismes du marché et de l'intervention publique. Le paradigme de la multiplicité est un cadre d'analyse de cette autonomie. Ce paradigme est porté par une conception sédimentaire du sujet qui permet d'envisager les migrants dans la multiplicité de leur inscription sociale. Il est également porté par une conception de l'action et de la rationalité où l'innovation procède de cette multiplicité (émergence) tout en étant produit et producteur d'intersubjectivité (convergence). Dans cette perspective, le transnationalisme apparaît comme une dynamique à la fois identitaire et politique. Il est le produit de l'effort consenti par les migrants pour résoudre les contradictions inhérentes à leur positionnement. Le transnationalisme est non seulement un ensemble de pratiques, mais aussi la construction d'un monde intersubjectif qui fait sens pour les migrants et pour les non-migrants : nous avons vu comment ces pratiques sous-tendent la construction d'un espace vécu, notamment par l'aménagement des intérieurs, mais aussi par le truchement des projets de développement qui transforment les paysages villageois. Nous avons également vu comment une temporalité vécue s'agrège sous forme de mémoire collective, occupe les mots de la migration et participe de l'émergence d'une conscience d'appartenance diasporique. Nous avons enfin vu comment ce monde transnational s'organise autour d'une territorialité politique spécifique, elle-même sous-tendue par une géographie morale qui projette les migrants et les zones d'accueil dans une périphérie morale. Dans ce cadre, les pratiques transnationales apparaissent comme des pratiques communicationnelles par le biais desquelles les acteurs expriment la pluralité de leur monde social et s'efforcent de reconfigurer les rapports de pouvoir (l'économie morale) qui régulent leurs relations avec les non-migrants.

À partir de ces trois dimensions, temps, espace et politique, le transnationalisme des migrants se compose et se recompose en autonomie des cycles économiques ou des structures étatiques. En autonomie, mais pas indépendamment de ces dernières. Pour saisir ce rapport entre structures et transnationalisme, il aurait fallu développer une analyse historique que je n'ai pas pris le temps de développer ici. Cédric Audebert l'a très bien montré à travers l'exemple caribéen : les champs transnationaux sont le produit d'une histoire parfois pluriséculaire (Audebert 2014). Dans le cas des transnationalismes postcoloniaux que j'ai pu aborder, la mise en place des champs transnationaux est indissociable de la graduelle transformation des structures économiques et politiques des zones de départ. Depuis la période coloniale (où la migration est d'abord le produit d'une monétarisation des échanges suscitée par l'administration coloniale et par le patronat), jusqu'à la période contemporaine (où les transferts transnationaux restent pour les zones de

départ, le meilleur moyen pour obtenir quelques bénéfices de la globalisation), le transnationalisme offre aux zones de départ des moyens d'adaptation des sociétés aux transformations de leur environnement. Il y a donc une autonomie du transnationalisme, mais celui-ci n'en demeure pas moins informé par les transformations des structures politiques et économiques de la société. Ce continuum entre le transnational et le sociétal, ce sont les institutions sociales qui l'assurent : familles transnationales, associations et entreprises de migrants. Nous avons vu que ces institutions sociales ont une fonction communicationnelle en ce qu'elles participent à la constitution d'un monde intersubjectif qui fasse sens pour les migrants et les non-migrants. Cette fonction communicationnelle participe à la construction de ce continuum. Chacune d'entre elles joue un rôle d'articulation avec l'un des niveaux de la société : le niveau des relations interpersonnelles pour les familles, le niveau de l'économie pour les entreprises, le niveau de la société civile pour les associations. Je fais ici référence à la conception de la société développée par Habermas³⁵, conception selon laquelle les sociétés modernes se caractérisent par une spécialisation des structures économiques et politiques (Habermas 1987a). On notera que, étant dépourvu d'appareil politique, il n'y a pas d'institution sociale transnationale à même d'interagir directement auprès des États. La construction de ce continuum entre le transnational et l'État, que j'appelle l'État transnational, a fait l'objet de la seconde partie de ce travail, et elle concentrera mon attention scientifique dans les années à venir à travers un projet sur la gouvernance locale des migrations. Cette seconde partie doit se lire comme un travail préparatoire dans le cadre de mes activités de recherche. J'ai défini l'État transnational comme l'ensemble des dispositifs (matériels et cognitifs) qui permettent aux acteurs publics d'interagir avec les flux transnationaux, soit pour en tirer des ressources, soit pour les contraindre. Pourquoi les États auraient-ils besoin de développer de tels dispositifs ? Il y a deux raisons à cela. La première est liée à la dynamique du transnationalisme lui-même. Comme je l'ai montré, cette dynamique prend la forme d'un glissement des pratiques depuis la sphère privée des relations intracommunautaires vers la sphère publique tant dans le domaine des luttes sociales que du développement. Cette dynamique est elle-même liée à la multipolarisation de l'identité des migrants : tandis que les individus deviennent des travailleurs dans leur espace de vie, ils tendent à s'organiser en tant que tels. Par extension progressive du domaine d'action, les migrants et leurs

³⁵ Habermas prolonge ici l'analyse de Durkheim selon laquelle la société moderne se construit à partir d'une division du travail social. Il emprunte pour cela la théorie des médiums de Talcott Parsons : la spécialisation des sphères économiques et politiques s'est produite par la constitution de groupes professionnels dont les relations sont médiatisées par des médiums spécifiques : l'argent d'un côté, la lutte pour les places électives de l'autre. Le dernier niveau, la société civile (associations, groupes d'intérêts, médias, syndicats, etc.), est un niveau intermédiaire qui assure une communication entre les différents niveaux de la société et notamment entre la sphère politique et la sphère sociale. On retrouve chez Antony Giddens une conceptualisation similaire (Giddens 1984).

organisations pénètrent peu à peu la société civile des pays d'accueil et de départ. À cette dynamique, les États ne peuvent rester indifférents, notamment dans la mesure où elle provoque une redéfinition des contours (des échelles) de la citoyenneté (Neveu et al. 2007). L'autre raison qui favorise l'émergence de l'État transnational est la redéfinition du paradoxe libéral dans le contexte de la globalisation. Ce paradoxe est aussi ancien que la migration, il place les États devant un double impératif : un impératif politique d'homogénéité sur laquelle reposent les constructions nationales, un impératif économique qui pousse les migrants vers les marchés du travail occidentaux. La politique migratoire des pays d'accueil est à comprendre dans ce contexte, et notamment le principe de sélection sur la base de la qualification qui gouverne les politiques actuelles. Les migrants qualifiés répondent aux besoins des économies postindustrielles, mais sont également perçus comme plus à même d'incorporer les sociétés d'accueil. On pourrait également lire la plus ou moins grande souplesse de traitement de l'immigration clandestine, elle-même fonction du contexte économique, à l'aune de ce même paradoxe. En d'autres termes, on peut lire la formulation de la politique migratoire comme un processus émergent qui répond aux contradictions que pose sa propre multiplicité à l'État lui-même. D'où l'intérêt de considérer ce dernier comme une entité complexe et non comme un acteur singulier. Or, le compromis trouvé depuis la fermeture des frontières dans les années 1970 a été remis en question par une mutation de la territorialité à la fois économique et politique. L'approche néolibérale a rendu poreuses les limites entre le marché et l'État, ce dernier devenant un promoteur (et non seulement un simple garant) du marché concurrentiel. Mais elle a également modifié la fonction donnée au territoire en faisant de celui-ci une nodalité plutôt qu'un contenant des activités économiques. Dans ce contexte, les migrations, au même titre que d'autres formes de flux transnationaux, deviennent une ressource qu'il convient d'exploiter. Cette réforme de la territorialité est à l'œuvre à l'échelon local tandis que la réforme de la décentralisation à l'œuvre partout sur le globe a considérablement réduit les transferts d'État aux collectivités. J'ai illustré cette tendance avec les différentes formes de politiques mises en œuvre par les États de départ : politiques diasporiques, politiques de développement économique local... Mais on peut voir dans les politiques de régénération urbaine dites « de diversité » portées par les villes du Nord un effet des mêmes dynamiques à l'œuvre. Subventions, programmes de cofinancement de projets divers, partenariats publics-associations-acteurs privés... il existe toute une batterie de dispositifs qui intègrent les migrants. Et ces dispositifs, en s'adressant à des citoyens hors du territoire (dans les États de départ) ou à des personnes présentes sur le territoire, mais qui n'ont pas la citoyenneté (dans les États d'accueil), renforcent le processus de transformation de la citoyenneté. Là encore, l'avènement d'une citoyenneté que l'on peut, avec Rainer Bauböck (1994), qualifier de

transnationale ne précipite pas une déterritorialisation de l'État comme l'ont cru certains. Mais elle accompagne et nourrit une transformation de la signification de la territorialité politique. L'échelon local devient donc celui de l'exploitation des ressources transnationales issues de la migration. À l'inverse, l'échelon national reste celui de l'exercice de la contrainte et du contrôle. La politique de contrôle des migrations est une autre facette de l'État transnational : celle-ci n'est plus en effet une politique de fermeture des frontières physiques de l'État, mais une politique de contrôle des flux par la mise en place de dispositifs de suivi des parcours au-delà des frontières ou encore de détection des immigrés en situation irrégulière en deçà de celles-ci. En fait, tout se passe comme si l'ouverture observée au niveau local était compensée par une fermeture au niveau national. La résolution contemporaine du paradoxe libéral est une division scalaire de la gestion des migrations. Mais ce compromis est instable. On le voit aujourd'hui en Europe et aux États-Unis tandis que les villes s'opposent de plus en plus ouvertement aux politiques de fermeture. Le déséquilibre est exacerbé par la crise du Moyen-Orient et l'afflux de réfugiés en provenance d'Afrique et de Syrie. La nécessité de gérer des populations déjà présentes sur le sol européen rend d'autant plus inique et inadaptée la fuite en avant des politiques de contrôle. La tension entre les deux niveaux de gestion des flux prend de l'ampleur. Les partisans de la fermeture s'appuient sur une opinion publique hostile à l'immigration et sur la montée des populismes tandis que les villes à la recherche d'une approche alternative trouvent dans les organisations internationales des soutiens à la fois techniques (diffusion des « bonnes pratiques »), financiers (programmes de soutiens à la décentralisation) et conceptuels (formulation d'un régime de justification sous le chapitre de la diversité et du développement). Les organisations internationales interviennent sous la forme de communautés épistémiques qui diffusent de nouvelles recettes d'action publique. Ces organisations sont elles-mêmes vectrices de flux transnationaux d'argent, d'idées et de projets. L'analyse de l'État transnational doit dès lors être conduite non pas à un, mais à deux niveaux : celui aux prises avec les flux migratoires, celui relatif aux relations avec les organisations internationales. Ces deux niveaux se rejoignent en particulier dans la formation d'une gouvernance mondiale des migrations.

Avant de clore ce chapitre, je voudrais revenir sur la relation savoir-pouvoir à l'œuvre dans la construction de cet État transnational. Celui-ci n'est, en effet, pas seulement fait de dispositifs administratifs, techniques ou financiers, mais également de concepts et de discours justificatifs qui permettent aux acteurs publics de formuler une idée du transnationalisme et de comprendre ce qu'ils font. Il ne m'est pas possible de le faire pour les dispositifs sécuritaires, bien que ce corpus conceptuel puisse parfois affleurer dans les discours des politiques et de fonctionnaires. On le voit à travers l'exemple de l'idée d'appel d'air qui, si elle ne repose sur aucune réalité

empirique, n'en influence pas moins l'action administrative. Cette expression d'appel d'air est intéressante en soi : on voit ici que la cible de ces politiques n'est plus la gestion d'un espace localisé, la frontière, mais de flux. Elle fait donc bien partie de l'appareillage cognitif de cet État transnational coercitif. Mais les conditions de production d'un tel appareillage restent obscures aux chercheurs en sciences sociales, justement parce que ces derniers intègrent rarement les rangs des communautés épistémiques en charge de sa formulation. Inversement, le corpus cognitif et conceptuel qui a permis la mise en place de politiques d'exploitation des ressources transnationales nous est beaucoup plus transparent. La production frénétique de rapports par les différentes organisations internationales et agences de développement a largement contribué à modifier la perception de la migration en la réorganisant autour de la relation entre migration et développement. À cette production, les chercheurs ont été largement associés. Ce corpus de rapport et les travaux scientifiques qu'ils ont entraînés dans leur sillage représentent un exemple d'une interrelation directe entre un savoir scientifique et une pensée bureaucratique.

Pour autant, il me semble que cette contribution n'est pas la seule, ni même, peut être, la plus importante. Mes considérations sur le parallélisme entre l'émergence des études migratoires depuis les années 1980 et le renouveau de la pensée néolibérale du développement laissent penser que des liens plus souterrains peuvent se tisser entre différents corpus. Il n'existe aucun lien direct entre la littérature néo-managériale et les recherches sur les migrations et pourtant cet intérêt partagé pour les configurations réticulaires, les logiques d'action connexionniste ou encore pour la mobilité en tant que ressource montrent à quel point les convergences intellectuelles sont réelles. Cela peut paraître d'autant plus surprenant qu'un large pan de cette littérature se veut porté par une visée critique à l'égard de la globalisation néolibérale. Mais quelles sont les cibles de cette critique ? Le concept d'intégration d'abord, perçu comme un concept hégémonique qui voudrait que le migrant doive se plier aux injonctions culturelles et économiques de la société d'accueil (Basch, Glick Schiller, et Szanton Blanc 1994; Wieviorka et Wieviorka 2009; Wieviorka 2008) ; le nationalisme méthodologique comme pensée confinée par des implicites territoriaux (Wimmer et Glick Schiller 2003) ; plus largement la société comme entité sociale discrète et hiérarchique ou encore la rationalité ascétique de l'homo economicus. Par extension, toute catégorie recouvrant une pré-détermination sociale est soumise au filtre critique de l'analyse. Or, à y regarder de plus près, la critique exercée par les études migratoires s'oriente sur ce que la littérature néo-managériale elle-même considère comme les attributs d'un monde passé. Le nouvel esprit du capitalisme a formulé lui aussi une critique des fonctionnements économiques

bornés par des limites matérielles ou idéelles³⁶. Tout se passe comme si la critique universitaire portée par les études migratoires justifiait le démantèlement de cadres anciens afin de mieux préparer l'avènement d'un monde où la mobilité devenait le nouvel ordre de grandeur à partir duquel se juge l'activité humaine. En introduction, j'ai formulé, à la suite de Abdelmalek Sayad, l'hypothèse selon laquelle les études migratoires (et par extension le transnationalisme) étaient le lieu à partir duquel il était possible de formuler une critique de la pensée d'État et de marché. Or, je m'interroge à présent sur la pertinence de cette assertion. Il faut en effet considérer que les études migratoires et transnationales en général et le paradigme mobilitaire en particulier ont nourri les fondements de la pensée de l'État transnational.

On peut dès lors s'interroger sur les modes de transferts entre univers intellectuels. L'argument de la récupération ne suffit pas dans la mesure où l'isomorphisme des pensées se constate même lorsque ces univers n'entretiennent pas de relations directes³⁷. Les travaux de Boltanski et Chiapello montrent que cet isomorphisme se constate dès le début des années 1990, à une période où les nouvelles études migratoires et plus généralement les sciences sociales orientées vers l'étude d'un monde réticulaire sont à peine émergentes. Par ailleurs, comme le souligne Boltanski et Chiapello, la littérature managériale elle-même, qui est le creuset de l'esprit contemporain du capitalisme ne puise que très peu dans le corpus des sciences sociales. On ne saurait parler de récupération entre des champs d'étude qui s'ignorent. Il faut donc considérer les voies indirectes de l'isomorphisme. Celui-ci peut s'expliquer parce que les auteurs adoptent les concepts les plus adaptés à la compréhension d'une réalité qui s'offre à leur regard : mise en réseaux, effondrement des grands corps de la société et émergence de l'individu en tant que sujet social, etc. Mais, il me semble que la mobilisation de mêmes concepts pour une même réalité empirique n'offre qu'une explication partielle pour comprendre des similitudes qui concernent jusqu'au vocabulaire employé. Une autre raison est probablement liée au terreau commun dans lequel les auteurs ont puisé : la « French Theory » postmoderne et plus généralement la connexion commune à des courants critiques qui se sont exprimés au tournant des années 1960 et 1970, courants critiques qui nourrissent une même fascination pour le sujet individuel, la mobilité, une perception de l'État en tant qu'opérateur d'une oppression sociale, le rejet des

³⁶ (...) *the effectiveness of networks of varied actors depends upon a style of spatial leadership that is not confined within organizational, sectoral or spatial boundaries, but operates across and even erodes such boundaries, rendering these porous in order to facilitate expanded learning and knowledge sharing* (Horlings et al. 2017 : 96)

³⁷ Je m'interroge ici sur l'isomorphisme des pensées du transnationalisme et du néo-management, mais de tels isomorphismes peuvent également se constater parmi des auteurs qui appartiennent à des univers intellectuels très proches. Je pense ici l'approche de l'autonomie des migrations, développée par Emmanuel Ma Mung au début des années 2000 et qui reprend sans le savoir une approche analogue et formulée dans les mêmes termes une décennie plus tôt par Yann Moulier Boutang et les tenants du marxisme autonomiste !

classes et autres groupes institués, etc. Les deux courants se rejoignent autour d'un même rejet de l'essentialisme et de l'État, une accointance entre différentes formes de libertarismes³⁸. Et ces expressions libertariennes ont trouvé, au début des années 1990, un contexte d'expression propice. La chute de l'Union soviétique et la recomposition de l'ordre international après la guerre froide fut en effet le théâtre d'une eschatologie intellectuelle où le constat de la fin d'une période a été associé avec la croyance en l'avènement d'un nouveau monde sans État : fin de l'histoire (Fukuyama 2006), fin de la géographie (Graham 1998), fin des territoires (Badie 1997), de la souveraineté (Badie 1998) et finalement la fin des sociétés (Touraine 2013). Ce contexte fut le creuset de rapprochement de pensées qui se sont construites en opposition. C'est là tout le paradoxe de postmodernisme qui a émergé de cette rencontre, paradoxe qui transparait lorsque certains penseurs « critiques » reprennent à leur compte le slogan énoncé par Margaret Thatcher : *there is no such a thing as society*³⁹ (Lacroix 2016b, 178 et s.). L'histoire des courants de pensée est donc une piste permettant de comprendre les passerelles existantes. La capacité du capitalisme à incorporer sa propre critique est probablement, par effet de rétroaction un important vecteur de diffusion de l'appareil cognitif qui caractérise l'État transnational au sein du monde universitaire. En définitive, s'il fallait qualifier la relation qu'entretiennent les sciences sociales avec la pensée de l'État-marché, je ne parlerais pas de récupération simple, mais de co-production d'une épistémè économique, politique et académique. « La différence de nature entre savoir et pouvoir n'empêche pas qu'il y ait présupposition et capture commune, immanence mutuelle. Les sciences de l'homme ne sont pas séparables des rapports de pouvoir qui les rendent possibles (...) » disait Gilles Deleuze (Deleuze 2004, 81). Cette *immanence mutuelle* permet une circulation des concepts à double sens qui se diffusent de façon directe par le jeu des relations politico-académiques et de façon indirecte du fait même de la mécanique épistémique. Il faut voir dans ce processus une manifestation des cadres cognitifs de l'État transnational et de leur empreinte dans la réflexion universitaire.

Ce travail sur le transnationalisme se conclut donc sur un inventaire des paradoxes : paradoxe libéral d'un État transnational qui doit résoudre l'opposition entre impératifs économiques et

³⁸ Il faut rappeler que l'individualisme méthodologique, appelant à reporter la focale analytique en deçà des grands corps est d'abord un concept schumpétérien popularisé par Hayek en réaction aux approches marxistes en sciences sociales.

³⁹ *I think we've been through a period where too many people have been given to understand that if they have a problem, it's the government's job to cope with it: 'I have a problem, I'll get a grant.' 'I'm homeless, the government must house me.' They're casting their problem on society. And, you know, there is no such thing as society. There are individual men and women, and there are families. And no government can do anything except through people, and people must look to themselves first. It's our duty to look after ourselves and then, also to look after our neighbour. People have got the entitlements too much in mind, without the obligations. There's no such thing as entitlement, unless someone has first met an obligation.* (Margaret Thatcher, Women's Own magazine, 31 octobre 1987)

politiques ; paradoxe d'un paradigme mobilitaire, produit des amours inavouables entre pensées inconciliables. Mais ce double paradoxe est-il un hasard ? Quelque chose d'aussi impossible que l'État transnational pouvait-il n'avoir d'autre fondement qu'une pensée elle-même impossible ?

Cet inventaire invite les études migratoires à revenir sur elles-mêmes, et ce, à l'heure où le paradigme mobilitaire semble toucher ses propres limites. La revendication de l'universalisation des conditions d'accès à la mobilité, qui a porté l'élan critique des études migratoires, s'avère insuffisante tandis que les travaux montrent que la circulation n'est pas synonyme de libération. C'est un engagement envers soi-même et envers les autres, un engagement qu'il faut tenir, même au prix de terribles souffrances. Est-ce à dire que toute pensée critique est impossible ? Il faut prendre cet inventaire non comme une impasse, mais comme un point de départ. Les fondations contradictoires du transnational ne sont pas une aporie indépassable, mais au contraire les conditions de production d'une connaissance renouvelée du rapport entre migrations et société. Je reprends ici à mon compte l'invitation de Peggy Levitt et Nina Glick Schiller à penser le transnationalisme pour repenser la société. Il s'agit en premier lieu d'en finir avec les dérives eschatologiques : il y a ni fin de l'histoire, ni fin de l'État et encore moins fin de la société. Bien au contraire, il y a des États qui utilisent les flux pour construire leurs propres territoires, il y a des institutions sociales qui sont des matrices d'actualisation des rapports sociaux. N'en déplaise à leurs détracteurs, les sociétés ne sont pas des structures périmées par la globalisation. Les sociétés sont toujours ces assemblages de relations sociales, économiques, politiques et associatives, qui, mises ensemble, forment un système. Mais elles savent développer en leur sein des institutions qui permettent de construire des extensions au-delà de leurs propres limites. Cet assemblage est un système ouvert, où chaque partie est reliée à un ensemble qui les dépasse, et où les familles transnationales, les associations internationales et les entreprises multinationales (y compris celles des migrants) constituent des unités de branchements multi-scalaires où circulent des flux d'idées, d'argent ou de personnes. Mon travail jusqu'ici a porté sur un transnationalisme villageois et associatif. Je commence à présent une analyse d'un autre niveau de cette société, celui des États transnationaux.

Références citées

- Abbott, Andrew. 2001. *Time Matters: On Theory and Method*. Chicago: University of Chicago Press.
- Ahouga, Younes. 2017. « The local turn in migration management: The IOM and the engagement of local authorities ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1–18.
- Amelina, Anna, Thomas Faist, et Devrim D. Nergiz, éd. 2013. *Methodologies on the Move: The Transnational Turn in Empirical Migration Research*. Ethnic and Racial Studies. Abingdon: Routledge.
- Anthias, Floya. 2012. « Transnational mobilities, migration research and intersectionality ». *Nordic Journal of Migration Research* 2 (2): 102-10.
- Archer, Margaret Scotford. 1995. *Realist social theory: the morphogenetic approach*. Cambridge: Cambridge University Press.
- . 2003. *Structure, agency, and the internal conversation*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Arendt, Hannah. 1982. *Les origines du totalitarisme*. Vol. 2 L'impérialisme. L'espace du politique. Paris: Fayard.
- . 2002. *Les Origines du Totalitarisme*. 3 vol. Essais. Paris: Points.
- Audebert, Cedric. 2014. « La métropolisation des espaces migratoires: une lecture géographique du lien entre globalité et localité. Réflexions sur le système migratoire caribéen aux Etats-Unis. » Habilitation à Diriger des Recherches, Géographie, Poitiers: Université de Poitiers.
- Baby-Collin, Virginie, Geneviève Cortes, Laurent Faret, et Susana Sassone. 2009. « Une approche comparée des circulations migratoires latino-américaines: les cas bolivien et mexicain ». In *Les circulations transnationales: lire les turbulences migratoires contemporaines*, 91–108. Collection U. Paris: Armand Colin.
- Badie, Bertrand. 1997. *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. L'espace du politique. Paris: Fayard.
- . 1998. *Un monde sans souveraineté, les Etats entre ruse et responsabilité*. Fayard. L'espace du politique. Paris.
- Baker, Paul, Costas Gabrielatos, Majid Khosravini, Michal Krzyzanowski, Tony Mcenery, et Ruth Wodak. 2008. « A useful methodological synergy? Combining critical discourse analysis and corpus linguistics to examine discourses of refugees and asylum seekers in the UK press ». *Discourse & Society* 19 (3): 273-306.
- Bakewell, Oliver, Hein De Haas, et Agnieszka Kubal. 2011. « Migration Systems, Pioneers and the Role of Agency ». *IMI Working Paper Series* 48: 26.
- Bakker, Matt, et Michael Peter Smith. 2003. « El rey del Tomate. Migrant political transnationalism and democratization in Mexico ». *Migraciones internacionales* 2 (1): 59-83.
- Balbo, Marcello, et Giovanna Marconi. 2006. « International migration, diversity and urban governance in cities of the South ». *Habitat International* 30 (3): 706–715.
- Banque Mondiale. 1997. « L'Etat dans un monde en mutation ». Rapport sur le Développement dans le Monde. Washington D.C.: Banque Mondiale.
- Bartels, Inken. 2017. « 'We Must Do It Gently.' The Contested Implementation of the IOM's Migration Management in Morocco ». *Migration Studies* 5 (3): 315-36.

- Barthes, Roland. 1957. *Mythologies*. Point essais. Paris: Le Seuil.
- Basch, Linda, Nina Glick Schiller, et Cristina Szanton Blanc. 1994. *Nations unbound. Transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nations states*. New-York: Gordon and Breach.
- Bauböck, Rainer. 1994. *Transnational citizenship : membership and rights in international migration*. Aldershot: Edward Elgar.
- Bauralina, Tatjana, Michael Bommès, Heike Daume, Tanja El-Cherkeh, et Florin Vadean. 2006. « Egyptian, Afghan and Serbian diaspora communities in Germany: how do they contribute to their country of origin? » Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (GTZ).
- Baussant, Michèle. 2006. *Du vrai au juste: la mémoire, l'histoire et l'oubli*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Beauchemin, Chris, Hugues Lagrange, et Mirna Safi. 2011. « Transnationalism and immigrant assimilation in France: Between here and there? » *Documents de Travail*, n° 172: 42.
- Beauchemin, Cris, Christelle Hamel, et Patrick Simon. 2010. « Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France ». *Documents de Travail*. Paris: INED.
- Benidir, Mohammed. 2016. « Le courtage associatif en développement et l'émergence de nouvelles élites rurales dans le Sud-Est marocain ». Th. Doct. Sciences politiques, Liège: Université de Liège.
- Berriane, Mohamed, et Atmane Hnaka. 2002. « Les entrepreneurs migrants au Maroc ». In *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, édité par Jocelyne Césari, 117-75. L'atelier méditerranéen. Paris: Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme.
- Betts, Alexander, et Lena Kainz. 2017. « The history of global migration governance ». *RSC Working Paper Series*, n° 122: 22.
- Bhagwati, Jagdish. 2003. « Borders beyond control ». *Foreign Affairs* 82 (1): 98-104.
- Bieler, Andreas, et Adam David Morton. 2013. « The will-o'-the-wisp of the transnational state ». *The Journal of Australian Political Economy*, n° 72: 23-51.
- Bierschenk, Thomas, Jean-Pierre Chauveau, et Jean-Pierre Olivier de Sardan, éd. 2000. *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Karthala. Hommes et sociétés. Mayence.
- Bigo, Didier. 2011. « Pierre Bourdieu and international relations: Power of practices, practices of power ». *International Political Sociology* 5 (3): 225–258.
- Birnbaum, Pierre. 1998. *La France imaginée*. Fayard. Espace du politique. Paris.
- Boltanski, Luc, et Eve Chiapello. 2011. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Tel. Gallimard.
- Bommès, Michael. 2005. « Transnationalism or Assimilation? » *Journal of Social Science Education* 4 (1): 14-29.
- Bonvalet, Catherine, et Eva Lelièvre. 2012. *De la famille à l'entourage: l'enquête Biographies et entourage*. INED.
- Bourdieu, Pierre. 1993. « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 96 (1): 49–62.
- Brand, Laurie A. 2010. « Authoritarian States and Voting From Abroad: North African Experiences ». *Comparative Politics* 43 (1): 81-99.

- Cammack, Paul. 2007. « Forget the transnational state ». *Papers in the Politics of Global Competitiveness*, n° 3. SSRN: <https://ssrn.com/abstract=1526528>.
- Carling, Jorgen. 2008. « The human dynamics of migrant transnationalism ». *Ethnic and Racial Studies* 31 (8): 1452-77.
- Castles, Stephen. 2010. « Understanding global migration: A social transformation perspective ». *Journal of ethnic and migration studies* 36 (10): 1565–1586.
- . 2012. « Migration and social transformation ». *An introduction to international migration studies. European perspectives*, 155–178.
- Castree, Noel. 2010. « Workers, economies, geographies ». In *Handbook of Employment and Society: Working Space*, par Susan McGrath-Champ, Andrew Herod, et Al Rainnie, 457-76. Cheltenham: Edward Elgar.
- Catusse, Myriam, Raffaele Cattedra, et M'Hammed Idrissi Janati. 2007. *Decentralization and its paradoxes in Morocco*. Saqi Book.
- Cazier, Jean-Philippe. 2015. « Gilles Deleuze : Une logique de la création ». Club de Mediapart. 2015. <https://blogs.mediapart.fr/edition/gilles-deleuze-aujourd'hui/article/040215/gilles-deleuze-une-logique-de-la-creation>.
- Chanda, Rupa, et Sriparna Ghosh. 2013. « The Punjabi Diapora in the UK: an Overview of Characteristics and Contributions to India ». 2013. CARIM-India Research Report. Florence: CARIM. <http://cadmus.eui.eu/handle/1814/23482>.
- Charef, Mohammed. 1999. *La circulation migratoire marocaine un pont entre deux rives*. Rabat: Edition Sud Contact.
- Clochard, Olivier. 2007. « Le jeu des frontières dans l'accès au statut de réfugié-Une géographie des politiques européennes d'asile et d'immigration ». Th. Doct. Géographie, Université de Poitiers.
- Cohen, Robin. 1997. *The global diaspora: An introduction*. Londres: UCL Presse.
- Conyers, Diana. 1984. « Decentralization and development: A review of the literature ». *Public Administration and Development* 4 (2): 187–197.
- Coordination Nationale de l'INDH. 2011. « INDH. Rapport D'activité 2005-2010 ». Rabat.
- Corcuff, Philippe. 1999. « Acteur pluriel contre habitus ? À propos d'un nouveau champ de recherches et de la possibilité du débat en sciences sociales ». *Politix* 12 (48): 157-73.
- Coulibaly, Hawa. 2015. « Les territoires de la coopération décentralisée dans la région de Koulikoro au Mali : l'injonction de la mobilisation des associations de migrants ». Th. Doct. Sociologie, Sorbonne Paris Cité.
- Czaika, Mathias, et Marc Vothknecht. 2012. « Migration as cause and consequence of aspirations ». *IMI Working Paper Series*, n° 57: 24.
- Dahinden, Janine. 2005. « Contesting transnationalism? Lessons from the study of Albanian migration networks from former Yugoslavia ». *Global networks* 5 (2): 191–208.
- . 2010. « The dynamics of migrants' transnational formations: Between mobility and locality ». In *Diaspora and Transnationalism. Concepts, Theories, Methods*, par Rainer Bauböck et Thomas Faist, 51-72. Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Dahinden, Janine, Kerstin Duemmler, et Joëlle Moret. 2014. « Disentangling religious, ethnic and gendered contents in boundary work: How young adults create the figure of 'the oppressed Muslim woman' ». *Journal of Intercultural Studies* 35 (4): 329–348.

- Daoud, Zakia. 2002. *De l'immigration à la citoyenneté, itinéraire d'une association maghrébine en France: l'ATMF (1960-2003)*. Houilles: Mémoire de la Méditerranée.
- Daum, Christophe. 1998. *Les associations de Maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté*. Paris: Karthala.
- . 2000. « Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration ». Rapport officiel. Paris: GREM/MAE/CCD/Panos.
- De Haas, Hein. 2006. « Engaging diasporas. How governments and development agencies can support diaspora involvement in the development of their origin countries ». Oxford: International Migration Institute (IMI), University of Oxford, for OXFAM NOVIB.
- Debarbieux, Bernard. 1995. « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique ». *L'espace géographique*, 97-112.
- Dekker, Rianne, Henrik Emilsson, Bernhard Krieger, et Peter Scholten. 2015. « A local dimension of integration policies? A comparative study of Berlin, Malmö, and Rotterdam ». *International Migration Review* 49 (3): 633–658.
- Deleuze, Gilles. 2004. *Foucault*. Reprises. Paris: Editions de Minuit.
- Deleuze, Gilles, et Felix Guattari. 1980. *Mille Plateaux*. Critique. Paris: Les éditions de Minuit.
- Di Méo, Guy. 1998. *Géographie sociale et territoires*. Fac Université. Paris: Nathan.
- Dia, Hamidou. 2015. *Trajectoire et pratiques migratoires des Haalpulaaren du Sénégal*. Paris: L'Harmattan.
- Diminescu, Dana. 2005. « Le migrant connecté: pour un manifeste épistémologique ». *Migrations société* 17 (102): 275.
- Dufoix, Stéphane. 2008. *Diasporas*. Berkeley: University of California Press.
- Duquette-Rury, Lauren. 2014. « Collective Remittances and Transnational Coproduction: The 3 × 1 Program for Migrants and Household Access to Public Goods in Mexico ». *Studies in Comparative International Development* 49 (1): 112-39.
- Durkheim, Emile, et Marcel Mauss. 1903. « De quelques formes de classification - contribution à l'étude des représentations collectives ». *Année Sociologique*, Mémoires originaux, , n° 6: 1-72.
- Dusenbery, Verne A., et Darshan Singh Tatla. 2009. *Sikh diaspora philanthropy in Punjab : global giving for local good*. Oxford: Oxford University Press.
- Etienne, Guillaume. 2017. *Histoires des migrations. Intimités et espaces publics*. Migrations. Tours: Presses Universitaires François Rabelais.
- European Commission. 2016. « Supporting Decentralisation, Local Governance and Local Development through a Territorial Approach ». 23. Tools and Method Series. Brussels: European Commission, Directorate General for International Cooperation and development. <https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/mn-bb-16-005-en-n.pdf>.
- Faist, Thomas. 1997. « International migration and transnational social spaces : the bridging functions of social capital in the economic realm ». In , édité par MigCities conference, 31.
- . 2000. *The volume and dynamics of international migration and transnational social spaces*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2012. *Dual citizenship in Europe: From nationhood to societal integration*. Ashgate Publishing, Ltd.

- Faret, Laurent. 1998. « Les territoires de la mobilité. Champ migratoire et espaces transnationaux entre le Mexique et les États-Unis ». Th. doct., Toulouse: Univ. Toulouse Le Mirail.
- Fibbi, Rositta, Gianni D'Amato, et Marie-Antoinette Hily. 2008. « Pratiques transnationales, mobilités et territorialités ». *Revue européenne des Migrations Internationales* 24 (2).
- Fitzgerald, David. 2004. « Beyond “transnationalism”: Mexican hometown politics at an American labour union ». *Ethnic and racial studies* 27 (2): 228-47.
- Flamant, Anouk. 2016. « Donner la parole aux étrangers? De la création d'une participation politique à l'usage ethnicisé de la catégorie d'«étranger» par les municipalités ». *Participations*, n° 1: 237–264.
- Florida, Richard. 2014. *The Rise of the Creative Class—Revisited: Revised and Expanded*. New York: Basic Books.
- Foucault, Michel. 2004. *Naissance de la biopolitique*. Hautes Etudes. Paris: Gallimard, Seuil, EHESS.
- Frémont, André. 1976. *La région, espace vécu*. Champs. Paris: Flammarion.
- Fresnoza-Flot, Asuncion. 2008. « Migration, Genre et Famille Transnationale: l'Exemple des Mères Migrantes Philippines en France ». Doctorat en sociologie, Paris: Paris Diderot.
- Fukuyama, Francis. 2006. *The End of History and the Last Man*. New York, NY: Free Press.
- Gamlen, Alan. 2008. « The emigration state and the modern geopolitical imagination ». *Political Geography* 27 (8): 840-56.
- . 2014. « Diaspora institutions and diaspora governance ». *International Migration Review* 48 (s1): 180-217.
- Gazzotti, Lorena. 2018. « Local Governance, Civil Society and Migrants' Support to Local Development: Perspectives from Morocco ». In *International Migrations and Local Governance*, par Thomas Lacroix et Amandine Desille, 79–96. Palgrave MacMillan.
- Geiger, Martin, et Antoine Pecoud. 2012. *The Politics of International Migration Management*. Basingstoke, New York: Palgrave Macmillan.
- Giddens, Anthony. 1984. *The constitution of society: outline of the theory of structuration*. Cambridge: Polity.
- Gilroy, Paul. 1993. *The black Atlantic: Modernity and double consciousness*. Cambridge: Harvard University Press.
- Glick Schiller, Nina, et Noel B. Salazar. 2013. « Regimes of Mobility Across the Globe ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 39 (2): 183-200.
- Gonin, Patrick. 1997. « D'entre deux territoires. Circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France ». HDR, Lille: Université des sciences et techniques.
- Gourcy, Constance de. 2005. *L'autonomie dans la migration: Réflexion autour d'une énigme*. Logiques sociales. Paris: L'Harmattan.
- Graauw, Els de. 2012. « The inclusive city: public-private partnerships and immigrant rights in San Francisco ». *Remaking urban citizenship: Organizations, institutions, and the right to the city* 10: 135.
- Graham, Stephen. 1998. « The End of Geography or the Explosion of Place? Conceptualizing Space, Place and Information Technology ». *Progress in Human Geography* 22 (2): 165-85.
- Gramsci, Antonio. 1978. *Carnets de prison*. Paris: Gallimard.

- Green, Nancy L., et François Weil. 2007. *Citizenship and those who leave : the politics of emigration and expatriation*. Studies of world migrations. Urbana, Ill. Chesham: University of Illinois Press.
- Grillo, Ralph, et Bruno Riccio. 2004. « Translocal development: Italy–Senegal ». *Population, Space and Place* 10 (2): 99-111.
- Grosfoguel, Ramon, Laura Oso, et Anastasia Christou. 2015. « ‘Racism’, intersectionality and migration studies: framing some theoretical reflections ». *Identities* 22 (6): 635–652.
- Guarnizo, Luis, Alejandro Portes, et William Haller. 2003. « Assimilation and transnationalism: determinants of transnational political action among contemporary migrants ». *American Journal of Sociology* 108: 1211-48.
- Guerassimoff, Eric. 2004. « Mobilité et champs migratoire: les investissements des émigrés dans les transports routiers au Fujian 1919-1938 ». In *Migrations internationales, mobilités et développement*, édité par Eric Guerassimoff, 223-57. Paris: l’Harmattan.
- Haas, Hein de. 2012. « The migration and development pendulum: A critical view on research and policy ». *International Migration* 50 (3): 8–25.
- Haas, Peter M. 1992. « Introduction: epistemic communities and international policy coordination ». *International organization* 46 (1): 1–35.
- Habermas, Jürgen. 1987a. *Théorie de l’agir communicationnel, Tome deuxième: pour une critique de la raison fonctionnaliste*. Vol. 2. 2 vol. L’Espace du politique. Paris: Fayard.
- . 1987b. *Théorie de l’agir communicationnel, Tome premier: rationalité de l’agir et rationalisation de la société*. Vol. 1. 2 vol. L’Espace du politique. Paris: Fayard.
- Halbwachs, Maurice. 1994. *Les Cadres sociaux de la mémoire*. Paris: Albin Michel.
- Hammar, Tomas. 1990. *Democracy and the nation state: aliens denizens and citizens in a world of international migration*. Research in Ethnic Relations. Aldershot: Avebury.
- Harris, John R., et Michael P. Todaro. 1970. « Migration, Unemployment and Development - 2-Sector Analysis ». *American Economic Review* 60 (1): 126-42.
- Heidegger, Martin. 1986. *Être et temps*. Bibliothèque de philosophie. Paris: Gallimard.
- Hily, Marie-Antoinette, et William Berthomière. 2004. « La notion de “réseaux sociaux” en migration ». *Hommes & Migrations*, n° 1250: 6-12.
- Ho, Andrew. 2004. « Asian-American Philanthropy: Expanding Knowledge, Increasing Possibilities ». Working Paper Series 4. Los Angeles: The Centre for Public and Nonprofit Leadership:11
- Hoekstra, Myrte S., Josef Kohlbacher, et Daniel Rauhut. 2018. « Migration Governance in Three European Cities: New Local Paradigms? » In *International Migrations and Local Governance*, édité par Thomas Lacroix et Amandine Desille, Migration, Diasporas and Citizenship, 17–38. Basingstoke, New York: Palgrave MacMillan.
- Hollifield, James. 2004. « Migration and International Relations: The Liberal Paradox ». In *Migration Between States and Markets*, édité par Han Entzinger, Marco Martiniello, et Catherine Wihtol de Wenden. Aldershot: Ashgate.
- Hollifield, James F. 2004. « The emerging migration state ». *International migration review* 38 (3): 885–912.
- Horlings, Lummina, Chris Collinge, et John Gibney. 2017. « Relational knowledge leadership and local economic development ». *Local Economy* 32 (2): 95–109.

- International Organisation for Migration. 2016. « Toolbox of Migration-Related Elements for the City Resilience Strategy ». Consultation Document. Geneva: International Organisation for Migration.
- IOM. 2015. « Migrants and Cities: New Partnerships to Manage Mobility ». World Migration Report. Geneva: International Organisation for Migration.
- Iskander, Natasha. 2006. « Innovating government: Migration, Development and the state in Morocco and Mexico 1963-2005 ». Th. Doct., Massachusetts Institute of Technology, Sloan School of Management.
- . 2010. *Creative State. Forty Years of Migration and Development Policy in Morocco and Mexico*. Ithaca and London: ILR Press.
- Itzigsohn, José, et Silvia Giorguli Saucedo. 2002. « Immigrant Incorporation and Sociocultural Transnationalism ». *International Migration Review* 36 (3): 766-98.
- Johnson, Corey, Reece Jones, Anssi Paasi, Louise Amoore, Alison Mountz, Mark Salter, et Chris Rumford. 2011. « Interventions on rethinking ‘the border’ in border studies ». *Political Geography* 30 (2): 61–69.
- Joly, Daniele. 1987. « Associations amongst the Pakistani population in Britain ». In *Immigrant associations in Europe*, édité par John Rex, Daniele Joly, et Czarina Wilpert, 62-85. Studies in European Migration 1. Aldershot: Gower.
- Kapur, Devesh. 2003. « Indian Diaporic Philanthropy: some observations ». Global Equity Initiative, 24. http://www.fas.harvard.edu/~acegi/PDFs/PhilanthropyPDFs/Phil_Indian_Diasporic.pdf.
- . 2004. « Remittances: the New Development Mantra? » *G-24 Discussion Papers*.
- Kiesler, Charles A. 1971. *The psychology of commitment: Experiments linking behavior to belief*. Academic Press New York.
- Kroon, Anne C., Alena Kluknavská, Rens Vliegenthart, et Hajo G. Boomgaarden. 2016. « Victims or Perpetrators? Explaining Media Framing of Roma across Europe ». *European Journal of Communication* 31 (4): 375-92.
- Lacroix, Thomas. 2003a. « Espace transnational et territoires : les réseaux marocains du développement ». Th. Doct. Géographie et Science Politique, Poitiers: Université de Poitiers.
- . 2003b. « Espace Transnational et Territoires. Les Réseaux Marocains du Développement ». Université de Poitiers. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00819508>.
- . 2009a. « De ‘l’Arabe du coin’ aux chemins internationaux du petit commerce ». In *Génération. Un siècle d’histoire culturelle des Maghrébins en France*, édité par Driss El Yazami, Yvan Gastaut, et Naima Yahy, 275-79. Paris: Gallimard, Génériques, CNHI.
- . 2009b. « Le développement au carrefour des exils marocains ». In *L’enjeu mondial. Les migrations*, édité par Christophe Jaffrelot et Christian Lequesne, 253-59. Paris: Presses de Sciences-po, L’Express.
- . 2011. « The Indian and Polish Transnational Organisational Fields ». *IMI Working Paper Series*, n° 40: 23.
- . 2015. « Mémoire diasporique, mémoire exilique: réflexions à partir des exemples marocains et polonais ». In *Migrations humaines et mises en récit mémorielles. Approches croisées en*

- anthropologie et préhistoire*, par Michèle Baussant, Irène Dos Santos, et Irène Rivoal, 249-71. Sociétés humaines dans l'histoire. Paris: Presses Universitaires de Paris Ouest.
- . 2016a. *Hometown Transnationalism. Long Distance Villageness among Indian Punjabis and North African Berbers*. Migration, Diasporas and Citizenship. Basingstoke, New York: Palgrave MacMillan.
- . 2016b. « Periodizing Indian Organizational Transnationalism in the United Kingdom ». In *A Century of Transnationalism. Immigrants and their Homeland Connections*, par Roger Waldinger et Nancy Green, 209-35. Champaign: University of Illinois Press.
- Lacroix, Thomas, et Antoine Dumont. 2015. « Moroccans in France: Their Organizations and Activities Back Home ». In *The State and the Grassroots: Immigrant Transnational Organizations in Four Continents*, par Alejandro Portes et Patricia Fernandez-Kelly, 212-35. New York, Oxford: Berghan Books.
- Lacroix, Thomas, et Elena Fiddian-Qasmiyeh. 2013. « Refugee and Diaspora Memories: The Politics of Remembering and Forgetting ». *Journal of Intercultural Studies* 34 (6): 684-96.
- Lacroix, Thomas, et Guillaume Le Roux. 2016. « The forms and determinants of public transnationalism: a North African comparison ». In *Migration in the Mediterranean. Socio-economic perspectives*, édité par Elena Ambrosetti et Catherine Wihtol De Wenden, 171-91. Routledge Series in European Economy. Abingdon: Routledge.
- Lahire, Bernard. 2011. *L'homme pluriel : les ressorts de l'action*. Pluriel. Paris: Armand Colin.
- Le Heron, Richard. 2009. « Globalisation and 'local economic development' in a globalising world: Critical reflections on the theory-practice relation ». In *Theories of local economic development: Linking theory to practice*, par James Edward Rowe, 93–111. Aldershot, Brookfield: Ashgate.
- Levitt, Peggy, et Nina Glick Schiller. 2004. « Conceptualizing Simultaneity: A Transnational Social Field Perspective on Society1 ». *International migration review* 38 (3): 1002–1039.
- Lewis, Arthur. 1954. « Economic development with unlimited supply of labour ». *The Manchester school of economic and social studies* 22: 139-91.
- Lima, Stéphanie. 2005. « Les espaces associatifs face aux communes rurales : recompositions spatiales, émergence des acteurs locaux et nouvelles perspectives pour le développement dans la région de Kayes (Mali) ». *Emigrés - immigrés dans le développement local*, 279-309.
- Löw, Martina. 2015. *Sociologie de l'espace*. Bibliothèque allemande. Paris: Maison des Sciences de l'Homme.
- Lyotard, Jean-François. 1979. *La condition postmoderne*. Paris: Editions de Minuit.
- Ma Mung, Emmanuel. 1999. « Autonomie, migrations et altérité ». HDR, Poitiers: Poitiers.
- . 2000. *La diaspora chinoise: géographie d'une migration*. Géophrys. Gap, France: Ophrys.
- . 2009. « Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales: " penser de l'intérieur" les phénomènes de mobilité ». In *Les Mondes de la Mobilité*, par Dureau, Françoise et Marie-Antoinette Hily, 25-38. Rennes: Presses de l'Université de Rennes.
- Ma Mung, Emmanuel, et Gildas Simon. 1990. *Commerçants maghrébins et asiatiques en France*. Recherche en géographie. Paris: Masson.
- Mai, Nicola, et Russell King. 2009. « Love, Sexuality and Migration: Mapping the Issue(S) ». *Mobilities* 4 (3): 295-307.

- Mainwaring, Cetta. 2016. « Migrant agency: Negotiating borders and migration controls ». *Migration Studies* 4 (3): 289–308.
- Major, Aaron. 2013. « Transnational state formation and the global politics of austerity ». *Sociological Theory* 31 (1): 24–48.
- Margolis, David N., Luis Miotti, El Mouhoub Mouhoud, et Joël Oudinet. 2013. « “To Have and Have Not”: Migration, Remittances, Poverty and Inequality in Algeria ». *IZA Discussion Paper*, n° 7747: 48.
- Massey, Douglas, Joachim Arango, G. Hugo, A. Kouaouci, A. Pellegrino, et J. E. Taylor. 1993. « Theories of international migration: a review and appraisal ». *Population and development review* 19 (3): 431-66.
- Mauss, Marcel. 2004. *sociologie et anthropologie*. Quadrige Grands textes. Paris: Presses universitaires de France.
- Mazzucato, Valentina. 2008. « The double engagement: transnationalism and integration. Ghanaian migrants’ lives between Ghana and the Netherlands ». *Journal of ethnic and migration studies* 34 (2): 199-216.
- . 2010. « Operationalising transnational migrant networks through a simultaneous matched sample methodology ». In *Diaspora and Transnationalism. Concepts, Theories and Methods*, édité par Rainer Bauböck et Thomas Faist, 205-27. Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Mead, George Herbert. 1967. *Mind, self, and society : from the standpoint of a social behaviorist*. Chicago ; London: University of Chicago Press.
- Mercer, Claire, ben Page, et Martin Evans. 2008. *Development and the African Diaspora. Place and the politics of home*. London: Zed.
- Merton, Robert K. 1957. « The Role-Set: Problems in Sociological Theory ». *The British Journal of Sociology* 8 (2): 106-20.
- Meyer, Jean-Baptiste. 2011. « A Sociology of Diaspora Knowledge Networks ». In *The Migration-Development Nexus*, par Thomas Faist, Margit Fauser, et Peter Kivisto, 159-81. Migration, Diasporas and Citizenship. Houndsmill, Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Meyer, Jean-Baptiste, et Jean-Paul Wattiaux. 2006. « Diaspora knowledge networks: Vanishing doubts and increasing evidence ». *International Journal on Multicultural Societies* 8 (1): 4–24.
- Mezzadra, Sandro. 2009. « Italy, operaism and post-operaism ». In *International Encyclopedia of Revolution and Protest*, par Immanuel Ness. Oxford: Blackwell Publishing.
- . 2011. « The gaze of autonomy: Capitalism, migration and social struggles ». In *The contested politics of mobility: Borderzones and irregularity*, par Vicki Squire, 121–142. Routledge Advances in International Relations and Global Politics. Abingdon: Routledge.
- Mezzadra, Sandro, et Brett Neilson. 2013. *Border as Method, or, the Multiplication of Labor*. Durham: Duke University Press.
- Mezzetti, Petra, et Anna Ferro. 2008. « Politiche municipali per il cosviluppo. Esperienze europee a confronto e benchmarking del Bando sul cosviluppo del commune di Milano, 2007-2008 ». *CESPI Working papers*, octobre, 35.
- Migreurop. 2017. *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*. 3e édition. Paris: Armand Colin.

- Morales, Laura, et Laia Jorba. 2010. « The transnational links and practices of migrants' organisations in Spain ». In *Diaspora and transnationalism: concepts, theories and methods*, édité par Rainer Bauböck et Thomas Faist, 267-95. Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Morales, Laura, et Katia Pilati. 2014. « The political transnationalism of Ecuadorians in Barcelona, Madrid and Milan: the role of individual resources, organizational engagement and the political context ». *Global Networks* 14 (1): 80–102.
- Morin, Edgar. 2014. *Introduction à la pensée complexe*. Essais. Paris: Points.
- Moulier Boutang, Yann. 1993. « Interview ». *Materialen für einene neuen Anti-Imperialismus*, n° 5: 38.
- . 2005. « Europa, Autonomie der Migration, Biopolitik ». In *Empire und die biopolitische Wende, Die Internationale Diskussion im Anschluss an Negri und Hardt*, par Marianne Pieper, Thomas Atzert, Serbat Karakayalı, et Vassilis Tsianos, 169–178. Frankfurt am Main: Campus Verlag.
- Moya, Jose C. 2005. « Immigrants and Associations: a Global and Historical Perspective ». *Journal of ethnic and migration studies* 31 (5): 833-64.
- Mrabti, Abdelkader. 1994. « Cadre associatif et associations de consommateurs en Algérie ». *African Journal of International and Comparative Law* 6 (3): 472-92.
- Neveu, Catherine, Evelina Dagnigno, Kathleen Coll, et John Clarke. 2007. « Comparing scales of citizenship between legal and social representations ». PIEA, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Columbia University Institute for Scholars in Paris.
- Newland, Kathleen, et Patrick Erin. 2004. « Beyond remittances: the role of diaspora in poverty reduction in their countries of origin ». Washington: Migration policy institute for the department of International Development.
- Offner, Jean-Marc, et Daniel Pumain. 1996. *Réseaux et territoires, significations croisées*. L'aube territoire. Paris: Editions de l'aube.
- Oliver, Caroline, et Karen O'Reilly. 2010. « A Bourdieusian Analysis of Class and Migration Habitus and the Individualizing Process ». *Sociology* 44 (1): 49-66.
- Orozco, Manuel. 2000. « Latino hometown associations as agents of development in Latin America ». Washington: Interamerican dialogue and Tomas Rivera policy institute. <http://www.thedialogue.org/PublicationFiles/Orozco%20Assoc%20-%20HTAs.pdf>.
- . 2003. « Hometown associations and their present and future partnerships: New development opportunities ». Washington D.C.: US Agency for International Development, Interamerican Dialogue. <http://w.thedialogue.org/PublicationFiles/final%20USAID%20HTA%20Report.pdf>.
- . 2004. « Distant but close: Guyanese transnational communities and their remittances from the United States ». Washington D.C.: U.S. Agency for International Development, Inter-American Dialogue.
- . 2006. « Diasporas, philanthropy and hometown associations: the Central American experience ». In *Inter-American Development Bank, Multilateral Investment Fund*, 23. George Washington University, Washington D.C. <http://www.thedialogue.org/PublicationFiles/central%20american%20htas%20report.pdf>.
- Østergaard-Nielsen, Eva. 2016. « Sending Country Policies ». In *Integration Processes and Policies in Europe*, par Blanca Garcés-Mascareñas et Rinus Penninx, 147-65. IMISCOE Research Series. Cham: Springer.

- Owusu, Thomas Y. 2000. « The Role of Ghanaian Immigrant Associations in Toronto, Canada ». *International Migration Review* 34 (4): 1155-81.
- Paerregaard, Karsten. 2010. « Interrogating diaspora: Power and conflict in Peruvian migration ». In *Diaspora and Transnationalism. Concepts, Theories and Methods*, édité par Rainer Bauböck et Thomas Faist, 91-108. Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Page, Ben. 2007. « Slow going: the mortuary and the hometown association in Bali-Nyonga, Cameroon ». *Africa* 77 (3): 419-41.
- Papadopoulos, Dimitris, Niamh Stephenson, et Vassilis Tsianos. 2008. *Escape Routes. Control and Subversion in the 21st Century*. London: Pluto Press.
- Papadopoulos, Dimitris, et Vassilis Tsianos. 2007. « The autonomy of migration: The animals of undocumented mobility ». In *Deleuzian Encounters. Studies in Contemporary Social Issues*, par Anna Hickey-Moody et Peta Malins. Basingstoke: Palgrave MacMillan.
- Paulais, Thierry. 2012. « Financer les villes d'Afrique. L'enjeu de l'investissement local ». Paris: The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank and Agence Française de Développement.
- Pénicaud, Mélanie. 2017. « Expression et transmission des expériences migratoires et des exils. Anthropologie de la migration congolaise (République du Congo) vers la France ». Th. Doct., Poitiers: Univ. Poitiers.
- Penninx, Rinus, Karen Kraal, Marco Martiniello, et Steven Vertovec. 2016. *Citizenship in European Cities: Immigrants, Local Politics and Integration Policies*. Abingdon: Routledge.
- Pieper, Marianne, Eberhard, Atzert, Thomas, Serbat Karakayali, et Vassilis Tsianos. 2005. *Empire und die biopolitische Wende. Die Internationale Diskussion im Anschluss an Hardt und Negri*. Frankfurt am Main: Campus Verlag GmbH.
- Piore, Michael J. 1979. *Birds of passage : migrant labor and industrial societies*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Polyzos, Iris. 2017. « Autonomie et projet migratoire: deux notions abordées à travers les travaux d'Emmanuel Ma Mung ». *e-Migrinter*, n° 15.
- Porter, Michael E. 1990. « The competitive advantage of nations ». *Harvard business review* 68 (2): 73-93.
- . 2000. « Location, competition, and economic development: Local clusters in a global economy ». *Economic development quarterly* 14 (1): 15-34.
- Portes, Alejandro, et Patricia Fernandez-Kelly, éd. 2015. *The State and the Grassroots. Immigrant Transnational Organizations in Four Continents*. Oxford, New York: Berghahn books.
- Portes, Alejandro, Luis Eduardo Guarnizo, et William J Haller. 2002. « Transnational entrepreneurs: an alternative form of immigrant economic adaptation ». *American sociological review* 67 (2): 278-99.
- Portes, Alejandro, Luis Eduardo Guarnizo, et Patricia Landolt. 1999. « The study of transnationalism: pitfalls and promise of an emergent research field ». *Ethnic and racial studies* 22 (2): 217-37.
- Portes, Alejandro, William Haller, et Luis E. Guarnizo. 2001. « Transnational Entrepreneurs: The Emergence and Determinants of an Alternative Form of Immigrant Economic Adaptation ». Working Paper WPTC-01-05 *Transnational communities program*. http://www.crdi.ca/uploads/user-S/11176461771Transnational_Entrepreneurs.pdf.

- Portes, Alejandro, et Leif Jensen. 1989. « The enclave and the entrants: Patterns of ethnic enterprise in Miami before and after Mariel ». *American Sociological Review* 54 (6): 929–949.
- Poulantzas, Nicos, et Timothy O'Hagan. 1978. *Political power and social classes*. Verso London.
- Pries, Ludger, et Zeynep Sezgin. 2012. *Cross-Border Migrant Organizations in Comparative Perspective*. Basingstoke: Palgrave MacMillan.
- Quiminal, Catherine. 1991. *Gens d'ici, gens d'ailleurs*. Paris: Christian Bourgois.
- Ramdin, Ron. 1987. *The making of the Black working class in Britain*. Aldershot: Gower Publishing.
- Ricoeur, Paul. 2013. *Anthropologie Philosophique. Ecrits et Conférences 3. La couleur des idées*. Paris: Seuil.
- Rigoni, Isabelle, et E Saitta. 2012. *Mediating cultural diversity in a globalised public space*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Robin, Nelly. 2006. « L'émigration internationale à Dakar : au coeur des nouveaux trafics mondiaux ». In *La mondialisation côté Sud : acteurs et territoires*, par Jérôme Lombard, Evelyne Mesclier, et Sébastien Velut, 143-62. Paris: IRD ; ENS.
- Robin, Nelly, et Mandiougou Ndiaye. 2009. « Le migrant criminalisé, le temps d'une traversée. L'exemple de l'émigration récente par voie maritime depuis les côtes sénégalaises ». In *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines*, par OCDE, 170-85. Cahiers de l'Afrique de l'Ouest. Paris: OCDE.
- Robinson, William I. 2004. *A theory of global capitalism: Production, class, and state in a transnational world*. JHU Press.
- Rosecrance, Richard. 1986. *The rise of the trading state: Commerce and conquest in the modern world*. New York: Basic Books.
- Rowe, James Edward. 2009. « The Importance of Theory: Linking Theory to Practice ». In *Theories of Local Economic Development. Linking Theory to Practice*, par James Edward Rowe, 3-29. Aldershot, Brookfield: Ashgate.
- Sack, Robert D. 1986. *Human territoriality : its theory and history*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sall, Leyla. 2008. « Continuités et ruptures du modèle migratoire sénégalais d'avant 1970 l'insertion spatiale des migrants vendeurs de Ceedo et de Thiaaren dans l'Espace Schengen ». *Revue Asylon(s)*, n° 3.
- Salzbrunn, Monika. 2002. « La campagne présidentielle sénégalaise en France ». *Hommes et Migrations* 1239 (1): 49–53.
- Sanders, Hilary. 2018. « Immigrant Rights as an Exercise in Urban Branding: The Case of Philadelphia (2008–2015) ». In *International Migrations and Local Governance*, par Thomas Lacroix et Amandine Desille, 39–55. Migration, Diasporas and Citizenship. Basingstoke, New York: Palgrave MacMillan.
- Sassen, Saskia. 2009. *Critique de l'État: territoire, autorité et droits, de l'époque médiévale à nos jours*. Demopolis.
- Sayad, Abdelmalek. 1979. « Qu'est-ce qu'un immigré ? » *Peuples méditerranéens*, n° 7: 3-23.
- . 1999a. « Immigration et "pensée d'Etat" ». *Actes de la recherche en Sciences sociales*, n° 129: 5-14.
- . 1999b. *La double absence*. Liber. Paris: Seuil.

- Scagnetti, Jean-Charles. 2014. « La wilaya hexagonale : l'Algérie et son émigration, une histoire d'identités (1962-1988) ». Th. Doct. Histoire, Nice: Université de Nice.
- Schaeffer, Fanny. 2004. « Le territoire des passe-frontières : dynamiques sociales, identitaires et spatiales de la structuration du champ migratoire marocain ». Th. Doct., Poitiers: Univ. Poitiers.
- Scheel, Stephan. 2013. « Autonomy of migration despite its securitisation? Facing the terms and conditions of biometric rebordering ». *Millennium* 41 (3): 575–600.
- Schmoll, Camille. 2017. « Spatialités de la migration féminine en Europe du Sud. Une approche par le genre ». HDR Geo., Poitiers: Univ. Poitiers.
- Schmoll, Camille, et Marta Severo. 2016. « Un tournant critique dans les études migratoires ? » In *Mobilités transnationales, dispositifs migratoires, économies migrantes*. Paris, EHESS.
- Sen, Amartya. 2001. *Development as freedom*. Oxford: Oxford University Press.
- Sidel, Mark. 2008. « A decade of research and Practice of Diaspora philanthropy in the Asia Pacific Region : the State of the Field ». Conference paper 32. Asia Pacific Philanthropy Consortium.
http://www.asiapacificphilanthropy.org/files/APPC%20Diaspora%20Giving%202008_Overview.pdf.
- Simmel, Georg. 2005. *Les pauvres*. Quadrige Grands textes. Paris: PUF.
- Simmel, Georges. 1987. *La philosophie de l'argent*. Paris: PUF.
- Simon, Gildas. 1981. « Réflexions sur la notion de champ migratoire international ». *Hommes et Terres du Nord*, n° Numéro spécial: 85-89.
- Sklair, Leslie. 2012. *Transnational capitalist class*. Wiley Online Library.
- Smelser, Neil J. 1998. « The rational and the ambivalent in the social sciences ». *American Sociological Review* 63 (1): 1–16.
- Smires, Faddel. 2001. « Centralisation et Décentralisation Territoriale au Maroc ». Th. Doct., Fes: Univ. Sidi Mohamed Ben Abdallah de Sciences juridiques, économiques et sociales.
- Solomos, John. *Race and racism in Britain*. Basingstoke: Palgrave-Macmillan, 2003.
- Souiah, Farida. 2014. « Les harraga en Algérie : émigration et contestation ». Th. Doct., Paris: Institut d'études politiques.
- Soukouna, Sadio. 2016. « Les bâtisseurs locaux du lien entre migration et développement : la coopération décentralisée d'Île-de-France au prisme des alliances stratégiques entre migrants maliens et pouvoirs locaux dans la région de Kayes au Mali ». Th. Doct., Paris: Paris 1.
- Sutherland, Peter. 2017. « Report of the Special Representative of the Secretary-General on Migration ». A/71/728. New York: United Nations.
- Tabar, Paul. 2016. « The Lebanese diasporic field: the impact of sending and receiving states ». *Immigrants and Minorities* 34 (3): 256-75.
- Tapia, Stéphane de, Mohammed Charef, Catherine Gauthier, Gildas Simon, et Emmanuel Ma Mung. 1999. « La circulation migratoire dans les diasporas ouvrières de la Méditerranée Maroc ». Rapport final d'une recherche financée par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture. Poitiers Strasbourg: Migrinter.

- Tarrius, Alain. 1992. *Les fourmis d'Europe: migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*. Paris: l'Harmattan.
- . 1993. « Territoires circulatoires et espaces urbains : Différentiation des groupes migrants ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* 59 (1): 51-60.
- . 1995. *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*. Monde en cours. Paris: L'aube.
- Tatla, Darshan Singh. 1999. *The Sikh diaspora. The search of a statehood*. Global diasporas. London: UCL press.
- Taylor, J. E. 1999. « The New Economics of Labour Migration and the Role of Remittances in the Migration Process ». *International Migration* 37 (1): 63-88.
- Teclé, Samia, et Luin Goldring. 2013. « From 'remittance' to 'tax': the shifting meanings and strategies of capture of the Eritrean transnational party-state ». *African and Black Diaspora: An International Journal* 6 (2): 189-207.
- Terry, Donald F., et Wilson F. Steven. 2005. « Beyond a small change. Making migrant remittances count ». Washington D.C.: Inter-American Development Bank. <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=635853>.
- Tiberj, Vincent, et Patrick Simon. 2012. « La Fabrique du Citoyen. Origines et Rapport au Politique en France ». 175. Documents de Travail. Paris: INED.
- Touraine, Alain. 2013. *La fin des sociétés. La couleur des idées*. Paris: Le Seuil.
- Tozy, Mohamed. 2002. « Des tribus aux coopératives ethno-lignagères ». In *Mutations Sociales et Réorganisation des Espaces Steppiques*, par Mohamed Mahdi, 17-38. Casablanca: Konrad Adenauer Stiftung.
- Tripier, Maryse. 1987. « L'immigration dans la classe ouvrière en France ». Th. Doct. Sociologie, Nantes: Université de Nantes.
- Van Hear, Nicholas, Frank Pieke, et Steven Vertovec. 2004. « The contribution of UK-based diasporas to development and poverty reduction ». Oxford: Report by the ESRC centre on Migration, policy and society (COMPAS), University of Oxford for the Department for International Development. http://www.compas.ox.ac.uk/fileadmin/files/People/staff_publications/VanHear/NV_H1_DFID%20diaspora%20report.pdf.
- Vertovec, Steven. 1999. « Conceiving and researching transnationalism ». *Ethnic and Racial Studies* 22 (2): 445-62.
- Veyne, Paul. 1995. *Le pain et le cirque. Sociologie d'un pluralisme politique*. Paris: Seuil.
- Waldinger, Roger. 2008. « Between "Here" and "There": Immigrant Cross-Border Activities and Loyalties ». *International Migration Review* 42 (1): 3-29.
- . 2015. *The cross-border connection: immigrants, emigrants, and their homelands*. Harvard University Press.
- Waldinger, Roger, et David Fitzgerald. 2004. « Transnationalism in question ». *American Journal of Sociology* 109 (5): 1177-95.
- Waldinger, Roger, et Jean-Luc Pinel. 2006. « "Transnationalisme" des immigrants et présence du passé ». *Revue européenne des Migrations Internationales* 22 (2): 23-41.
- Wallerstein, Immanuel. 1984. *Le Système Monde du XV^e Siècle à nos Jours*. 2 vol. Nouvelle Bibliothèque Scientifique. Paris: Flammarion.

- Wang, Simeng. 2016. « Entre stratégie et moralité, Between Strategy and Morality ». *Politix*, n° 114: 205-27.
- Wieviorka, Michel. 2008. « L'intégration : un concept en difficulté, SUMMARY ». *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 125: 221-40.
- Wieviorka, Michel, et Michel Wieviorka. 2009. « Pour en finir avec l'intégration ». In *Immigration et intégration en Europe: bilan et perspectives*, édité par Dietmar Loch, 23. Grenoble.
- Wilding, Raelene. 2007. « Transnational ethnographies and anthropological imaginings of migrancy ». *Journal of ethnic and migration studies* 33 (2): 331-148.
- Wimmer, Andreas, et Nina Glick Schiller. 2003. « Methodological Nationalism, the Social Sciences and the study of Migration: An Essay in Historical Epistemology ». *International Migration Review* 37 (3): 576-610.
- Work, Robertson. 2002. « Overview of decentralisation worldwide: A stepping stone to improved governance and human development ». In *Second International Conference on Decentralization, "Federalism: The Future of Decentralizing States?"*, 20. Manille.
- World Bank. 2000. « Entering the 21st century. World Development Report 1999/2000 ». Washington D.C.: World Bank.
- . 2011. « Migration and Remittances Factbook 2011 ». Washington D.C.: World Bank Publications.
- World Economic Forum. 2017. « Migration and Its Impact on Cities ». Geneva: World Economic Forum.
- Zerubavel, Eviatar. 2004. *Time Maps. Collective Memory and the Social Shape of the Past*. Chicago: University of Chicago Press.